Bulletin

de l'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Volume 8 - Numéro 23

10 juin 2011

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Bulletin de l'Autorité des marchés financiers

Autorité des marchés financiers

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada, 2011
ISSN 17104149

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Table des matières

1. Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers **4**
1.1 Avis et communiqués
1.2 Réglementation
1.3 Autres décisions

2. Bureau de décision et de révision **8**
2.1 Rôle d'audiences
2.2 Décisions

3. Distribution de produits et services financiers **66**
3.1 Avis et communiqués
3.2 Réglementation
3.3 Autres consultations
3.4 Retraits aux registres des représentants
3.5 Modifications aux registres des inscrits
3.6 Avis d'audiences
3.7 Décisions administratives et disciplinaires
3.8 Autres décisions

4. Indemnisation **140**
4.1 Avis et communiqués
4.2 Réglementation
4.3 Autres consultations
4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers
4.5 Fonds d'assurance-dépôts
4.6 Autres décisions

5. Institutions financières **147**
5.1 Avis et communiqués
5.2 Réglementation et lignes directrices
5.3 Autres consultations
5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers
5.5 Sanctions administratives
5.6 Autres décisions

6. Marchés des valeurs et des instruments dérivés **154**
6.1 Avis et communiqués
6.2 Réglementation et instructions générales
6.3 Autres consultations
6.4 Sanctions administratives pécuniaires
6.5 Interdictions
6.6 Placements
6.7 Régime de l'autorité principale
6.8 Offres publiques
6.9 Information sur les valeurs en circulation
6.10 Autres décisions
6.11 Annexes et autres renseignements

7. Bourses, chambres de compensation, organismes d'autoréglementation et autres entités réglementées **369**
7.1 Avis et communiqués
7.2 Réglementation de l'Autorité
7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées
7.4 Autres consultations
7.5 Autres décisions

Liste des acronymes et abréviation :

Autorité :	Autorité des marchés financiers instituée en vertu de la LAMF
BDR :	Bureau de décision et de révision
CSF :	Chambre de la sécurité financière
ChAD :	Chambre de l'assurance de dommages instituée en vertu de la LDPSF
OAR :	Organismes d'autoréglementation et organismes dispensés de reconnaissance à titre d'OAR mais qui sont assujettis à la surveillance de l'Autorité
OCRCVM :	Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières

1.

Gouvernance de l’Autorité des marchés financiers

1.1 Avis et communiqués
1.2 Réglementation
1.3 Autres décisions

1.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

1.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

1.3 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

2.

Bureau de décision et de révision

2.1 Rôle d'audiences
2.2 Décisions

2.1 RÔLES D'AUDIENCES

Bureau de décision et de révision
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
1°	*Autorité des marchés financiers c. Marc Bertrand et Vic Bertrand et Alain Tanguay et Brahm Segal (intimés)*	2011-022	Alain Gélinas Claude St Pierre Jacques Labelle	13 juin 2011 9 h 30	Demande de pénalité administrative, mesure de redressement et remboursement des frais d'enquête [LAMF-93 et LVM-262.1, 273.1 et 273.2]	À la suite de l'avis d'audience du 5 mai 2011 Audience *pro forma*
2°	*AMF (demanderesse / mise en cause) c. Future Growth Group inc.et Future Growth Fund Limited et Future Growth Global Fund Limited et Future Growth Market Neutral et Equity Fund Limited et Future Growth World Fund et Adrian Samuel Leemhuis (intimés) et Sylvia Lato et Maurizio Favretto et Claude Grant (requérants)*	2008-013	Alain Gélinas	13 juin 2011 14 h	Levées d'interdictions d'opérations sur valeurs [LAMF-93 et 115.14 et LVM 265]	À la suite de l'avis d'audience du 17 mai 2011

Bureau de décision et de révision
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
3°	*AMF c. Fondation Fer de Lance, Fondation Fer de Lance Turks and Caicos, Jean-Pierre Desmarais, Marchand, Melançon, Forget, S.E.N.C.R.L., Avocats, Paul M. Gélinas, Michel Hamel et George E. Fleury (intimés) et 2849-1801 Québec, Ghyslain Lemay, Les Investissements Denise Verreault inc., Les Entreprises Richard Beaupré inc., Michel Roy, Pierre Forget, 9177-8977 Québec Inc., Mario Lavoie, Gilles Bédard, Éric Lambert, France Côté, Gérard Doiron, Ivan Nadeau, Daniel Blanchette, Gérard Bousquet, Pascal Bousquet, Claude Martel, 9151-0628 Québec inc., Hervé Martin, Jacques Preschoux, Yves Carrier,*	2009-017	Alain Gélinas Claude St Pierre	14 juin 2011 9 h 30	Ordonnance de blocage et interdiction d'opération sur valeurs Demande d'être entendus des intimés Fondation Fer de Lance, Paul M. Gélinas, Michel Hamel et George E. Fleury Demande de prolongation de blocage [LVM-249, 250, 265 et 323.7] Requête relative à l'inconstitutionnalité du BDR et de l'avis selon l'art. 95 C.p.c.	À la suite de l'audience du 28 mai 2011 Audience au fond À la suite de l'audience du 4 février 2011 Audience *pro forma*

Bureau de décision et de révision
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
	Régis Loisel, Solutions Chemco inc., Sylvain Auger et Procureur général du Québec (intervenants)					
4°	*AMF c. 9102-9520 Québec inc., faisant affaires sous la dénomination sociale de Promotion JFC (intimée)*	2010-027	Alain Gélinas Claude St Pierre	16 juin 2011 9 h 30	Demande d'assortir l'inscription d'un cabinet à des conditions et demande de radiation [LDPSF-115 et LAMF-93]	À la suite de l'avis d'audience du 9 février 2011
5°	*AMF c. 9102-9520 Québec inc., faisant affaires sous la dénomination sociale de Promotion JFC (intimée)*	2010-027	Alain Gélinas Claude St Pierre	17 juin 2011 9 h 30	Demande d'assortir l'inscription d'un cabinet à des conditions et demande de radiation [LDPSF-115 et LAMF-93]	À la suite de l'audience du 16 juin 2011
6°	*AMF c. Patrick Gauthier (intimé) et Caisse Populaire Desjardins de la Pointe-de-Sainte-Foy et Banque Nationale (mises en cause) et Raymond Chabot inc. (intervenante)*	2009-009 2009-022	Alain Gélinas Claude St Pierre	21 juin 2011 9 h 30	Demande de prolongation de blocage [LVM-250]	À la suite de l'avis d'audience du 31 mai 2011

Bureau de décision et de révision
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
7°	*Autorité des marchés financiers c. Avro services de gestion de risques (intimée)*	2010-036	Alain Gélinas Claude St Pierre	21 juin 2011 14 h	Demande d'imposition de pénalité administrative et mise en place de mesures de contrôle et de surveillance [LDPSF-115 et LAMF-93 et 94]	À la suite de l'audience du 2 juin 2011 Audience *pro forma*
8°	*Autorité des marchés financiers c. Raphael Huppé et Johanne Lepage et Nicholas Petrella et Vida Pharma Internation Corporation et Manon Chiasson et Effective Control Corporation (intimés) et Banque de Montréal et Banque Royale du Canada (mises en cause)*	2010-023	Alain Gélinas Claude St Pierre	22 juin 2011 9 h 30	Demande de prolongation de blocage [LVM-250]	À la suite de l'avis d'audience du 19 mai 2011
9°	*Autorité des marchés financiers (demanderesse) c. Alain Péloquin et Isabelle Cantin et Évaluation Apex inc. et Stéphane Auclair et Jean-Luc Flipo (intimés) et*	2011-007	Alain Gélinas	22 juin 2011 9 h 30	Demande de levée partielle de blocage [LVM-249, 250, LAMF-115.14]	À la suite de l'audience *pro forma* du 25 mai 2011

Bureau de décision et de révision
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
	Jean-Marc Lavallée et Banque de Montréal et Banque Toronto-Dominion et Caisse Desjardins de Contrecœur et Caisse d'Économie Marie-Victorin et Officier du Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Verchères et de Sherbrooke (mis en cause)					
10°	*Autorité des marchés financiers c. Jacques Gagné et Martine Gravel et 9112-2192 Québec inc. et 9151-2632 Québec inc. et Daniel Bélanger (intimés) et Banque Nationale du Canada et Banque CIBC (mises en cause)*	2006-022	Claude St Pierre	28 juin 2011 9 h 30	Demande de prolongation de blocage [LVM-250]	À la suite de l'avis d'audience du 18 mai 2011
11°	*Autorité des marchés financiers c. Themistoklis Papadopoulos et Mario Bright et PNB*	2008-004	Alain Gélinas	28 juin 2011 9 h 30	Demande de prolongation de blocage [LVM-250]	À la suite de l'avis d'audience du 2 juin 2011

Bureau de décision et de révision
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
	Management inc. et 2967-9420 Québec inc et 4384610 Canada inc et 4190424 Canada inc. (intimés) et Angela Skafidas et Anthanasios Papadopoulos et Paul Chronopoulos et Jean Robillard ès qualités d'administrateur de PNB Management inc et 2967-9420 Québec inc. et 4190424 Canada inc. et 4384610 Canada inc. (mises en cause)					
12°	*Autorité des marchés financiers c. Oversea Chinese Fund Limited Partnership et Weizhan Tang and Associates inc. et Weizhan Tang Corporation et Weizhan Tang et Interactive Broker (intimés)*	2009-007	Alain Gélinas Claude St Pierre	28 juin 2011 9 h 30	Demande de prolongation de blocage [LVM-250]	À la suite de l'avis d'audience du 20 mai 2011

Bureau de décision et de révision
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
13°	*Autorité des marchés financiers c. Conseiller Interinvest Corporation du Canada Ltée (intimés)*	2010-046	Claude St Pierre	29 juin 2011 9 h 30	Demande de retrait des droits conférés par l'inscription d'un conseiller en valeurs et imposition d'une pénalité administrative [LAMF-93 et LVM- 152 et 273.1]	À la suite de l'audience du 19 mai 2011 Audience *pro forma*
14°	*Autorité des marchés financiers (demanderesse) c. Pierre Jolicoeur et Corporation de Capital BMT 06 et M^e^ Martin Gilbert et Gestion Duparel inc. et Gaston Quirion et Banque Nationale (intimés) et Banque de Montréal et Interactive Brokers Canada inc et TD Waterhouse Canada Inc. et Officier de la publicité des droits de la circonscription foncière de Beauce (mis-en-cause)*	2010-029 2011-017	Alain Gélinas Claude St Pierre	29 juin 2011 9 h 30	Demande de prolongation de blocage [LVM-250]	À la suite de l'avis d'audience du 3 juin 2011

Bureau de décision et de révision
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
15°	*Autorité des marchés financiers c. Gestion Guychar (Canada) inc. et 177889 Canada inc. et 3330575 Canada inc. et 3965121 Canada inc.et Guy Charron et Richard Lanthier et Huguette Gauthier et Banque de Montréal et Gérald Turp et Turp DTD Consultants inc. et Caisse populaire de Rosemont (intimés)*	2007-005 2007-008	Alain Gélinas	5 juillet 2011 9 h 30	Demande de prolongation de blocage [LVM-250]	À la suite de l'avis d'audience du 19 mai 2011
16°	*Autorité des marchés financiers (demanderesse) c. Normand Bouchard, Mario Dumais, Luis Gonzalez, Tri Minh Huynh, Michel Larocque, Mario Paquin, Gérald Parkin, Gia Tuong Quan, Thinh Tuong Quan, Robert Savoie, Bartelomeo Torino, Richard Tremblay,*	2009-041	Alain Gélinas Claude St Pierre	5 juillet 2011 9 h 30	Demande de prolongation de blocage [LVM-250]	À la suite de l'avis d'audience du 18 mai 2011

Bureau de décision et de révision
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
	Claude Valade, René Viau, Claude Adam, Serge Belval, Aquamondial Inc., 9179-5252 Québec Inc., 9137-1534 Québec Inc., 9201-7144 Québec Inc., 9175-9704 Québec Inc., Air Bermuda Inc., Fonds de Placement Nor-West, Personne morale (intimés) et TD Waterhouse, Banque Toronto Dominion, Caisse populaire Montréal-Nord, Banque Scotia, Scotia McLeod Direct Investing, BMO Nesbitt Burns, Banque de Montréal, Questrade, RBC Direct Investing, Banque Royale du Canada, Caisse Populaire Desjardins Pierre-Boucher, Valeurs mobilières Desjardins, Courtage direct Banque					

Bureau de décision et de révision
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
	nationale Inc., BMO Ligne d'action Inc. (mises en cause) Gendarmerie Royale du Canada (intervenante)					
17°	*Autorité des marchés financiers (demanderesse) c. 9095-0049 Québec inc (faisant affaire sous le nom ICC Capital Management) et John Dracontaidis (faisant affaire sous le nom ICC Capital Management) et Axia Consulting inc. et Axia Business Center inc. et IND Capital Management et Glaciers Foods Canada inc et John Dracontaidis et Dimitrio (Jimmy) Kavathas et Filippo Argento et Stéphane Charbonneau*	2009-018	Alain Gélinas Claude St Pierre	5 juillet 2011 10 h	Demande de prolongation de blocage [LVM-250]	À la suite de l'avis d'audience du 31 mai 2011

Bureau de décision et de révision
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
	(intimés) et Banque TD Canada Trust et TD Waterhouse (mises en cause) et Nicolas Boily, ès qualités d'administrateur provisoire de 9095-0049 Québec inc. (ICC Capital Management), Axia Consultant inc., IND Capital Management inc. et John Dracontaidis (intervenant)					
18°	*Autorité des marchés financiers c. Aquablue international et Aquablue Spring Water International inc. et Manuel Da Silva (intimés) et Banque CIBC (mise en cause)*	2010-005	Claude St Pierre	7 juillet 2011 9 h 30	Demande de prolongation de blocage [LVM-250]	À la suite de l'avis d'audience du 19 mai 2011

Bureau de décision et de révision
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
19°	*Autorité des marchés financiers c. Gestion Palos inc. (intimés)*	2011-023	Claude St Pierre	7 juillet 2011 9 h 30	Demande de pénalité administrative et de mesures propres à assurer le respect de la loi [LAMF-93 et 94 et LVM- 273.1]	À la suite de l'avis d'audience du 26 mai 2011 Audience *pro forma*
20°	*Autorité des marchés financiers c. Les Conseillers en placements Randisi inc. et Alfonso Randisi (intimés)*	2011-006	Claude St Pierre	12 juillet 2011 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives et autres ordonnances [LAMF-93 et 94 et LVM-152 et 273.1]	À la suite de l'audience du 15 avril 2011 Audience *pro forma*
21°	*Autorité des marchés financiers c. 9153-2986 Québec inc. et 9154-1896 Québec inc. et Yvan Charron et Marcel Champagne et Réjean Gouin et Jacques Saint-Louis et Bernard de Valicourt et Mario Gouin et Guy Brisebois et Christian Lamarche (intimés)*	2010-025	Alain Gélinas Claude St Pierre	13 juillet 2011 9 h 30	Pénalité administrative et ordonnance de se conformer à la loi [LAMF-93 et 94 et LVM-262.1 et 273.1]	À la suite de l'audience du 1er juin 2011

Bureau de décision et de révision
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
22°	*Autorité des marchés financiers c. René Joubert (intimé)*	2010-038	Claude St Pierre	23 août 2011 9 h 30	Demande de retrait des droits conférés par l'inscription dans les disciplines de courtage en épargne collective et du courtage en plan de bourses d'études [LAMF-93 et LVM-152]	À la suite de l'audience du 28 avril 2011 Audience *pro forma*
23°	*Autorité des marchés financiers c. David Kam et E=MC^2 Company inc et Pôle Nord de l'Amérique Inc. (intimés)*	2011-019	Alain Gélinas	29 août 2011 9 h 30	Demande d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller ou de courtier en valeurs, d'opération sur valeurs et de cesser l'utilisation, de fermer et de retirer des sites Web [LAMF-93 et 94 - LVM-265 et 266]	À la suite de l'avis d'audience du 8 juin 2011 Audience *pro forma*
24°	*Autorité des marchés financiers (demanderesse) c. Ressources Glen Eagle inc. (intimée)*	2011-001	Alain Gélinas Claude St Pierre	9 septembre 2011 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LAMF-93 et LVM-273.1]	À la suite de l'audience du 28 avril 2011

Bureau de décision et de révision
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
25°	*Autorité des marchés financiers (demanderesse) c. Sigma Alpha Capital inc. (intimée)*	2011-015	Alain Gélinas	5 octobre 2011 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LAMF-93 et LVM-273.1]	À la suite de l'audience du 6 mai 2011
26°	*Autorité des marchés financiers c. Pierre Jolicoeur et Corporation de Capital B.M.T. 06 et M^{e} Martin Gilbert et Gestion Duparel inc. et Gaston Quirion (intimés requérants) et Banque Nationale du Canada (intimée) et Banque de Montréal et Intractive Brokers Canada inc et TD Waterhouse Canada inc. et Officier du bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Beauce (mis en cause)*	2011-017	Alain Gélinas Claude St Pierre	19 octobre 2011 9 h 30	Demande d'être entendus des intimés [LAMF-93 et 115.9]	À la suite de l'avis d'audience du 30 mai 2011

Bureau de décision et de révision
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
27°	*Autorité des marchés financiers c. F.D. De Leeuw & Associés inc. et Francis Daniel De Leeuw (intimés)*	2006-026	Alain Gélinas	17 novembre 2011 9 h 30	Suivant décision N° 2006-026-001 du 30 novembre 2009	À la suite de l'audience du 19 avril 2011

Le 10 juin 2011

Salle d'audience : Salle *Paul Fortugno*
500, boulevard René-Lévesque Ouest, Bureau 16.40, Montréal (Québec) H2Z 1W7

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec M^e^ Cathy Jalbert, au Secrétariat à l'adresse suivante :

500, boulevard René-Lévesque Ouest, Bureau 16.40, Montréal (Québec) H2Z 1W7 Tél. : (514) 873-2211
Courriel : secretariat@bdr.gouv.qc.ca www.bdr.gouv.qc.ca

2.2 DÉCISIONS

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2011-005

DÉCISION N° : 2011-005-001

DATE : Le 18 mai 2011

EN PRÉSENCE DE : M^e^ CLAUDE ST PIERRE

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
Partie demanderesse
c.
SERVICE FINANCIER RIMAC INC.
Partie intimée

PÉNALITÉ ADMINISTRATIVE
[art. 273.1, *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., c. V.-1.1) et art. 93, *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (L.R.Q., c. A-33.2)]

M^e^ Julie Brosseau
(Girard et al.)
Procureure de l'Autorité des marchés financiers

Date d'audience : 23 mars 2011

DÉCISION

---

[1] Le 19 janvier 2011, l'Autorité des marchés financiers (ci-après l'« *Autorité* ») a saisi le Bureau de décision et de révision (ci-après le « *Bureau* ») d'une demande à l'effet de prononcer à l'encontre de la société Service Financier Rimac inc. (ci-après « *Rimac* »), intimée en l'instance, les décisions suivantes :

- suspendre l'inscription de Rimac à titre de courtier dans toutes les catégories dans lesquelles il est inscrit, en vertu de l'article 93 de *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*[1] et de l'article 152 de la *Loi sur les valeurs mobilières*[2];

---

1. L.R.Q., c. A-33.2.
2. L.R.Q., c. V-1.1.

- ordonner la nomination et l'inscription d'une personne désignée responsable dans la Base de données nationale d'inscription (ci-après la « *B.D.N.I.* »), en vertu de l'article 94 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*;

- ordonner la nomination d'un chef de la conformité dans la BDNI, en vertu de l'article 94 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*; et

- imposer une pénalité administrative, en vertu de l'article 273.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières*;

- à défaut d'effectuer les inscriptions réclamées, radier l'inscription à titre de courtier de Rimac, dans toutes les catégories où il est inscrit, en vertu de l'article 152 de la *Loi sur les valeurs mobilières*.

[2] À la suite de cette demande, le Bureau a avisé Rimac d'une audience devant se tenir le 8 février 2011. L'audience a finalement procédé le 23 mars 2011.

LA DEMANDE DE L'AUTORITÉ

[3] La demande de l'Autorité apparaît ci-après :

« *Les parties*

1. La demanderesse est l'organisme chargé de l'administration de la *Loi sur les valeurs mobilières*[3] (la « *LVM* »), et exerce les fonctions qui y sont prévues conformément à l'article 7 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*[4];

2. En vertu de la LVM, depuis le 28 septembre 2009, Service financier Rimac inc. (l' « *intimée* »), est inscrite à titre de courtier en épargne collective, le tout tel qu'il appert de l'attestation d'inscription produite au soutien des présentes;

3. Feico Leemhuis est le président, administrateur et actionnaire de l'intimée, le tout tel qu'il appert de l'état des informations sur une personne morale émis par le Registraire des entreprises produite au soutien des présentes;

4. En vertu de la LVM, depuis le 28 septembre 2009, M. Feico Jan Leemhuis est inscrit à titre de représentant de courtier (en épargne collective) pour le compte de Rimac, le tout tel qu'il appert de l'attestation d'inscription produite au soutien des présentes;

5. Au total, deux (2) représentants sont inscrits auprès de l'intimée, à ce jour;

Faits spécifiques aux manquements reprochés :

6. En tant que coutier en épargne collective, l'intimée devait inscrire une personne désignée responsable et un chef de la conformité dans la Base de données nationale d'inscription (la « *BDNI* »), le tout conformément aux dispositions des articles 11.2 et 11.3 du *Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription*[5] (le « *Règlement 31-103* »);

7. L'article 3.6 du Règlement 31-103 prévoit que :

   « **3.6. Courtier en épargne collective – chef de la conformité**

   Le courtier en épargne collective ne peut désigner comme chef de la conformité en vertu du paragraphe 1 de l'article 11.3 que la personne physique qui remplit l'une des conditions suivantes:

   a) elle a réussi les examens suivants:

3. *Ibid.*
4. Précitée, note 1.
5. 2009 G.O. 2, 2264.

i. l'Examen sur les fonds d'investissement canadiens, l'Examen du cours sur le commerce des valeurs mobilières au Canada ou l'Examen du cours sur les fonds d'investissement au Canada;

ii. l'examen AAD ou l'Examen sur la conformité des courtiers en épargne collective;

b) elle remplit les conditions prévues à l'article 3.13.

8. En effet, l'article 11.2 du Règlement 31-103 prévoit que :

« **11.2. Nomination de la personne désignée responsable**

1) La société inscrite nomme une personne physique inscrite dans la catégorie de personne désignée responsable en vertu de la législation en valeurs mobilières pour exercer les fonctions prévues à l'article 5.1.

2) La société inscrite ne peut nommer au poste de personne désignée responsable que l'une des personnes physiques suivantes:

a) son chef de la direction ou son propriétaire unique;

b) le dirigeant responsable d'une de ses divisions, si l'activité qui donne lieu à l'obligation d'inscription de la société n'est exercée que dans cette division;

c) une personne physique exerçant des fonctions analogues à celles du dirigeant visé au sous-paragraphe a ou b.

3) Si la personne physique inscrite à titre de personne désignée responsable ne remplit plus une des conditions prévues au paragraphe 2, la société inscrite nomme un remplaçant. »

9. L'article 11.3 du Règlement 31-103 prévoit que :

« **11.3. Nomination du chef de la conformité**

1) La société inscrite nomme une personne physique inscrite dans la catégorie de chef de la conformité en vertu de la législation en valeurs mobilières pour exercer les fonctions prévues à l'article 5.2.

2) La société inscrite ne peut nommer au poste de chef de la conformité que l'une des personnes physiques suivantes qui remplit les conditions prévues à la partie 3:

a) un des ses dirigeants ou associés;

b) son propriétaire unique.

3) Si la personne physique inscrite à titre de chef de la conformité ne remplit plus une des conditions prévues au paragraphe 2, la société inscrite nomme un remplaçant. »

10. L'article 149 de la LVM prévoit que :

« Une personne physique ne peut agir à titre de courtier ou de conseiller pour le compte d'une personne soumise à l'inscription prévue à l'article 148, à moins d'être inscrite à titre de représentant de cette personne.

Le chef de la conformité et la personne désignée responsable d'une personne inscrite conformément à l'article 148 doivent être inscrits à ce titre. Ces personnes exercent les fonctions prévues par règlement.

Sous réserve des activités rémunérées qu'un règlement du gouvernement pris en vertu de la présente loi lui permet d'exercer, le représentant d'un courtier en placement, au sens prévu par règlement, ne peut à la fois exercer des activités à ce titre dans une place d'affaires au Québec d'une institution financière et être à

l'emploi de cette institution financière, sauf s'il est un représentant spécialisé en épargne collective ou en plan de bourses d'études »

11. Le 14 mai 2010, l'Autorité transmettait une lettre de mise en demeure à l'intimée lui demandant de nommer et d'inscrire une personne désignée responsable et un chef de la conformité dans la BDNI avant le 28 mai 2010, le tout tel qu'il appert d'une copie de la lettre produite au soutien des présentes;

12. De nombreux appels téléphoniques ont été effectués par la direction de la certification et de l'inscription de l'Autorité, afin de rappeler à l'intimé qu'elle devait nommer et inscrire une personne désignée responsable et un chef de la conformité dans la BDNI, le tout tel qu'il le sera plus amplement détaillé lors de l'audition et tel qu'il appert des échanges de courriels effectués par la Direction de la certification et de l'inscription produits en liasse;

13. À ce jour, l'intimée n'a toujours pas nommé ni inscrit de personne désignée responsable, ni de chef de la conformité dans la BDNI qui répond aux exigences législatives, le tout tel qu'il appert des impressions de la BDNI produits comme pièce; »

[4] L'Autorité a soumis les arguments suivants à l'appui de sa demande :

« L'urgence de procéder à la nomination et à l'inscription d'une personne désignée responsable et d'un chef de la conformité et urgence d'être entendu

a. En conséquence de ce qui précède, l'Autorité demande au Bureau de décision et de révision d'ordonner la nomination et l'inscription par l'intimée d'une personne désignée responsable et d'un chef de la conformité qui rencontre les exigences de l'article 3.6 du Règlement 31-103 dans la BDNI, et ce, dans les trente (30) jours de la date de la signification de la décision à être rendue;

b. L'obligation de nommer et d'inscrire une personne désignée responsable et un chef de la conformité revêt un caractère important puisque cette fonction est garante de la conformité au sein de l'intimée et par conséquent, de la protection du public;

c. Considérant les pouvoirs du Bureau de décision et de révision conférés par l'article 152 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, de retirer les droits conférés par l'inscription, les suspendre ou les assortir de restrictions ou de conditions ;

d. Il est nécessaire, pour la protection des épargnants et dans l'intérêt public, que le Bureau ordonne la suspension immédiate du courtier, et ce, jusqu'à ce que le courtier ait procédé à la nomination et à l'inscription d'une personne désignée responsable et d'un chef de la conformité;

e. L'Autorité soumet que la présente demande doit être entendue sans délai;

f. En effet, sans la suspension immédiate du courtier, il est à craindre que la protection des épargnants ne soit compromise;

Les pénalités administratives

g. Considérant les pouvoirs du Bureau d'imposer une pénalité administrative en vertu de l'article 273.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières* à toute personne ayant fait défaut de respecter une disposition d'un règlement adopté en vertu de la Loi;

h. Considérant le pouvoir de l'Autorité, en vertu de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, de demander au Bureau d'imposer une telle pénalité administrative;

i. Considérant les pouvoirs du Bureau de décision et de révision d'imposer une pénalité administrative jusqu'à concurrence de deux millions (2 000 000 $), à toute personne ayant fait défaut de respecter une disposition d'un règlement adopté en vertu de la Loi, l'Autorité estime qu'une pénalité totale de dix mille dollars (10 000 $) est juste et adéquate en l'espèce. »

L'AUDIENCE

[5] Au moment de l'audience du 23 mars 2011, la société Rimac n'était représentée que par M. Feico Leemhuis, président de cette société. Le tribunal lui a alors indiqué qu'en vertu de l'article 32 du *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision*[6], une société est tenue d'être représentée par un avocat devant le tribunal. Le Bureau a alors offert à M. Leemhuis de remettre l'audience à une date ultérieure pour permettre à l'intimée de se constituer un procureur. Le Bureau a été avisé que M. Leemhuis ne souhaitait pas engager un avocat pour représenter la société mais qu'il assisterait lui-même à l'audience, sans toutefois intervenir.

[6] La procureure de l'Autorité a ensuite avisé le tribunal que les manquements qui ont été reprochés à Rimac ont été entretemps corrigés. Sa cliente a donc retiré la conclusion de sa demande quant à la suspension de l'inscription de l'intimée, la nomination d'une personne désignée et d'un chef de la conformité et la radiation de l'inscription du courtier. Elle a ajouté que l'Autorité maintenait sa demande d'une pénalité administrative de 10 000 $.

LA PREUVE DE L'AUTORITÉ

[7] La procureur de l'Autorité a ensuite fait entendre le témoignage d'un employé de l'Autorité. Il s'agit du coordonateur à l'inscription en valeurs mobilières de cet organisme. Il a témoigné quant aux faits reprochés à Rimac, tels qu'ils sont décrits dans la demande de cet organisme. Il a également déposé la documentation relative au tout. Il a expliqué quels avaient été les démêlés de l'Autorité avec Rimac, courtier dûment inscrit auprès de l'Autorité dans la catégorie épargne collective. Le président, Feico Leemhuis, est inscrit à titre de représentant pour le compte de Rimac.

[8] Le témoin a expliqué que le 28 septembre 2009, est entré en vigueur le *Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription*[7] (ci-après le « *Règlement 31-103* »). Il a créé 2 nouvelles catégories d'inscription, à savoir la « personne désignée responsable » et le « chef de la conformité ». Un délai de transition de trois mois à partir de la date d'entrée en vigueur de ce texte était prévu pour que les personnes occupant déjà un tel rôle au sein d'un courtier inscrit puissent être désignées comme telles par le courtier. Elles avaient donc jusqu'au 28 décembre 2009 pour être nommées.

[9] Le témoin a ajouté que si une personne n'avait pas la formation requise pour exercer le poste de chef de la conformité, l'Autorité lui accordait un délai d'un an pour compléter sa formation et/ou acquérir l'expérience requise, tout en lui permettant d'occuper le poste pendant cette période.

[10] Il explique ensuite que les échanges entre les autorités réglementaires et les sociétés inscrites se fait au moyen de la Base de Données Nationale d'Inscription dont le fonctionnement est prévu au *Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription*[8] (ci-après le « *Règlement 33-109* »). L'Annexe A4 de ce règlement contient le formulaire d'inscription des personnes physiques[9]. Ce formulaire doit être déposé de façon électronique sur la BDNI, toute demande d'inscription ou de modification devant passer par ce système.

[11] Le témoin a expliqué qu'au début du mois de décembre 2009, des vérifications ont été effectuées sur la BDNI pour identifier ceux qui s'étaient conformés au Règlement 31-103. Certaines sociétés, dont Rimac, avait omis de le faire. Le 15 décembre 2009, l'Autorité lui a envoyé un rappel pour lui indiquer qu'elle avait jusqu'au 28 décembre 2009 pour se conformer à ses obligations de dépôt.

[12] Rimac n'a pas répondu à ce premier avis. L'Autorité a constaté qu'à la fin de la période de transition de trois mois, certaines sociétés ne s'étaient pas conformées aux prescriptions du Règlement 31-103. Les autorités réglementaires canadiennes leur ont alors donné jusqu'au 28 février 2010 pour présenter une demande de dispense dans laquelle elles devaient expliquer les motifs les ayant

---

6. (2004) G.O. II, 4695.
7. Précité, note 5.
8. 2009 G.O. 2, 4824A.
9. *Instruction générale relative au Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription, Annexe 33-109A4 – Inscription d'une personne physique et examen d'une personne physique autorisée*, 2009-09-25, Vol. 6 n° 38, BAMF.

empêchées de se conformer à la réglementation et prévoir la nomination d'une personne désignée responsable et un chef de la conformité.

[13] Si la dispense était accordée, l'Autorité étendait la période requise pour obtenir la formation requise pour occuper leurs postes, lorsque cela s'avérait nécessaire. Le 29 janvier 2010, la demanderesse a envoyé un courriel à Rimac pour lui faire ces précisions. À la suite de cette lettre, le président de la société, Feico Leemhuis, a demandé à l'Autorité des instructions pour effectuer les nominations requises.

[14] Le 1er février 2010, un courriel détaillé a été envoyé à Rimac par l'Autorité pour expliquer minutieusement quelles étaient les procédures d'inscription via le système BDNI, avec référence aux formulaires requis, afin que puissent être effectuées les inscriptions de la personne désignée responsable et du chef de la conformité. On y expliquait également les moyens de déposer une demande de dispense auprès de l'Autorité.

[15] Mais Rimac n'a effectué aucun dépôt de document sur la BDNI. Mais le 9 février 2010, Feico Leemhuis a envoyé un bref courriel à l'Autorité pour se désigner comme chef de la conformité. Toujours selon le même témoin, ce n'était pas ce à quoi s'attendait l'Autorité. Et aucun suivi n'a ensuite été fait par Rimac, ni au moyen de la BDNI ni par d'autres moyens.

[16] Le 14 mai 2010, l'Autorité a envoyé à Rimac une mise en demeure de se conformer à la réglementation. À la suite de cela, Feico Leemhuis a échangé des communications avec l'Autorité, jusqu'au moment où il a avisé cette dernière que M. André Nolin, représentant inscrit pour le compte de Rimac, ferait dorénavant le nécessaire pour régler l'inscription des personnes requises de cette société auprès de l'Autorité.

[17] Le 27 mai 2010, Feico Leemhuis a soumis une demande via la BDNI pour être inscrit à titre de personne désignée et de chef de la conformité. Mais, vu la date de son inscription, il ne pouvait plus jouir de la dispense de la formation requise pour être chef de la conformité. En effet, il n'avait pas suivi avec succès les cours requis pour occuper ce poste. Feico Leemhuis a demandé à être dispensé de ces cours vu sa vaste expérience. Mais sa demande de dispense n'était pas conforme.

[18] Le 28 mai 2010, l'Autorité a, via la BDNI, renvoyé la demande de dispense à Rimac, accompagnée d'une description de ce qui était requis pour présenter la demande de dispense au nom de Feico Leemhuis. Dans l'état où était la demande de ce dernier, il manquait trop de détails pour pouvoir l'analyser. Aucune réponse ne fut reçue à la suite de cet envoi jusqu'à ce que l'Autorité envoie un courriel à André Nolin le 14 juin 2010.

[19] Suite à ce courriel de suivi, aucune communication n'a ensuite été échangée jusqu'au 27 octobre 2010, date à laquelle André Nolin a retourné la demande de dispense de Feico Leemhuis à l'Autorité, via la BDNI. Mais l'Autorité a jugé cette demande de dispense non-conforme avec ce qui est requis par la réglementation, malgré toutes les indications données précédemment par l'Autorité à cet égard. La demande fut renvoyée le même jour à Rimac pour correction; celle-ci n'a ensuite plus donné signe de vie.

[20] En janvier 2011, le personnel de l'Autorité a envoyé le dossier au contentieux de cet organisme pour qu'il entame des procédures à l'encontre de cette société. Le 19 janvier 2011, après que des procédures eurent été introduites contre Rimac devant le Bureau, André Nolin a communiqué avec l'Autorité pour proposer son inscription à titre de chef de la conformité. Il lui manquait un cours mais André Nolin s'est engagé à le réussir rapidement. Une demande conforme de dispense d'André Nolin a été finalement reçue le 7 février 2011 par l'Autorité.

[21] Après certaines tractations, l'Autorité a finalement accepté d'inscrire André Nolin à titre de chef de la conformité de Rimac le 18 mars 2011 et a également inscrit Feico Leemhuis comme personne désignée responsable. André Nolin s'était inscrit à l'examen requis et l'avait réussi. Cela fait qu'à la date de l'audience devant le Bureau, Rimac avait nommé une personne désignée responsable et un chef de la conformité, tous deux dûment inscrits, d'où le retrait par l'Autorité de certaines conclusions de sa demande.

L'ARGUMENTATION DE L'AUTORITÉ

[22] La procureure de l'Autorité a conclu en demandant que le Bureau impose à Rimac une pénalité de 5 000 $ pour avoir omis de faire inscrire une personne désignée auprès de l'Autorité pour le compte de cette société et de 5 000 $ pour avoir omis de faire inscrire un chef de la conformité. Elle a reconnu l'absence de précédent à cet égard mais a attiré l'attention du Bureau sur un texte réglementaire ontarien relatif aux amendes[10].

[23] L'Annexe D de ce texte prévoit une amende de 100 $ par jour ouvrable pour le retard d'une personne inscrite à déposer des documents en vertu du Règlement 33-109, sujet à un maximum de 5 000 $ par année fiscale, mais pour tous les documents dont le dépôt est requis au cours de cette année. Elle soumet que le manquement reproché à Rimac a duré 458 jours.

L'ANALYSE

[24] Il appert de la preuve de l'Autorité que l'adoption du Règlement 31-103 par les autorités réglementaires a entraîné l'obligation pour les personnes inscrites de nommer une personne désignée ainsi qu'un chef de la conformité. Le rôle de la personne désignée responsable est défini dans ce règlement :

> **« 5.1. Responsabilités de la personne désignée responsable**
>
> La personne désignée responsable d'une société inscrite a les responsabilités suivantes:
>
> *a)* superviser les mesures que la société prend pour se conformer à la législation en valeurs mobilières et pour faire en sorte que les personnes physiques agissant pour son compte s'y conforment également;
>
> *b)* promouvoir le respect de la législation en valeurs mobilières par la société et les personnes physiques agissant pour son compte. »[11]

[25] Le rôle du chef de la conformité y est également défini :

> **« 5.2. Responsabilités du chef de la conformité**
>
> Le chef de la conformité d'une société inscrite a les responsabilités suivantes:
>
> *a)* établir et maintenir des politiques et des procédures d'évaluation de la conformité de la conduite de la société et des personnes agissant pour son compte avec la législation en valeurs mobilières;
>
> *b)* contrôler et évaluer la conformité de la conduite de la société et des personnes agissant pour son compte avec la législation en valeurs mobilières;
>
> *c)* porter dès que possible à la connaissance de la personne désignée responsable de la société toute situation indiquant que la société ou une personne agissant pour son compte peut avoir commis un manquement à la législation en valeurs mobilières qui présente l'une des caractéristiques suivantes:
>
> *i)* il risque, de l'avis d'une personne raisonnable, de causer un préjudice à un client;
>
> *ii)* il risque, de l'avis d'une personne raisonnable, de causer un préjudice aux marchés financiers;
>
> *iii)* il s'agit d'un manquement récurrent;

---

10. *Ontario Securities Commission Rule 13-502 – Fees*; Voir http://www.osc.gov.on.ca/en/ SecuritiesLaw_rule_20110404_13-502_unofficial-consolidated.htm

11. Précité, note 5, art. 5.1.

> *d)* présenter au conseil d'administration de la société ou aux personnes exerçant des fonctions analogues pour le compte de celle-ci un rapport annuel sur la conformité de la conduite de la société et des personnes agissant pour son compte avec la législation en valeurs mobilières. »

[26] Tel que mentionné dans la demande de l'Autorité, ces personnes doivent être inscrites auprès de l'Autorité des marchés financiers[12] et cette inscription doit se faire par l'intermédiaire de la BDNI. Il s'agit d'une obligation qui est entrée en vigueur le 29 septembre 2009. Il appert de la preuve de l'Autorité, qu'à cette date, les personnes inscrites jouissaient d'un délai de transition pour nommer et inscrire auprès de l'Autorité une personne désignée responsable et un chef de la conformité.

[27] Mais tout au cours de l'année 2010, il y eut entre l'Autorité et Rimac un échange de lettres et de courriels afin que le second se conforme à la nouvelle réglementation et s'inscrive auprès du premier. Sans reprendre ici le détail de ces échanges qui ont été bien expliqués par le témoin de l'Autorité, on constate que jusqu'en février 2011, s'est installée entre ces deux organisations une incompréhension dont l'Autorité n'était cependant pas responsable.

[28] À chaque fois que Rimac lui demandait des renseignements supplémentaires ou envoyait des réponses incomplètes et parfois même très brèves, l'Autorité a envoyé des renseignements détaillés, précisant pas à pas ce que Rimac devait faire pour se conformer. De tous ces échanges, se dégage l'impression d'une incompréhension chronique de la part de Rimac face à ce qui lui était demandé par l'Autorité.

[29] Mais le Bureau a l'impression que cette incompréhension est basée non pas sur l'ignorance mais plutôt sur une certaine mauvaise volonté de la part de Rimac, pour ne pas dire une mauvaise volonté certaine. Dans ce dossier, l'Autorité a fait plus que sa part; elle a expliqué les demandes en détail et accordé délai sur délai pour les nominations, les inscriptions et les demandes de dispense.

[30] En fait, ce n'est qu'au moment où l'Autorité a adressé un rapport au contentieux de cet organisme et que ce dernier a déposé une demande de pénalité administrative auprès du Bureau, soit en janvier 2011, que Rimac semble avoir senti le besoin de se faire une tête, de bouger et de conclure ce que l'Autorité lui demandait depuis si longtemps, à savoir inscrire sa personne désignée responsable et son chef de la conformité auprès de cet organisme. Le tout fut finalement accompli, le 18 mars 2011, à peine quelques jours avant l'audience du Bureau.

[31] Le tout aurait pu être accompli beaucoup plus rapidement et beaucoup plus facilement. L'Autorité a fait preuve d'énormément de bonne volonté et de compréhension; elle a fait de nombreux efforts mais, pendant longtemps, Rimac n'a pas su saisir les nombreuses perches qui lui étaient tendues en vain. Cette mauvaise volonté évidente doit être sanctionnée par le Bureau. Ce dernier se sent d'autant plus enclin à sévir que Rimac et son président Feico Leemhuis sont des personnes inscrites auprès de l'Autorité.

[32] Il leur appartient donc de se conformer soigneusement aux obligations que la loi et la réglementation leur imposent. La protection du public, l'intégrité des marchés et la confiance des épargnants sont à ce prix. Les mesures qu'on retrouve dans le Règlement 31-103 sont destinées à encadrer plus efficacement un intermédiaire de marchés en ce qui a trait au respect de l'application de la législation sur les valeurs mobilières. Il appartient à ce dernier de s'y conformer exactement.

[33] Le rôle de la personne désignée responsable est de promouvoir le respect de la législation en valeurs mobilières par la société inscrite et de superviser les mesures que cette dernière prend pour s'y conformer. Le chef de la conformité doit pour sa part établir et maintenir des politiques et des procédures d'évaluation de la conduite de la société inscrite et de ses représentants en rapport avec la législation sur les valeurs mobilières et évaluer la conformité de leur conduite avec cette législation.

[34] Il est paradoxal de constater que par sa conduite, ses atermoiements et une mauvaise volonté apparente, Rimac s'est placée en porte à faux avec les principes et les objectifs dont les personnes qu'il

12. *Id.*, art. 11.2 et 11.3.

fallait inscrire doivent assurer l'application, et ce, pendant une longue période. Ce faisant, elle a affecté la protection des épargnants et leur confiance dans le système. C'est pourquoi le Bureau est prêt à accueillir la demande de l'Autorité et à imposer une pénalité administrative à Rimac.

[35] L'Autorité demande que soit imposée une pénalité de 5 000 $ pour avoir omis de faire inscrire une personne désignée responsable auprès de l'Autorité et d'un autre 5 000 $ pour avoir omis de faire inscrire un chef de la conformité. Pour l'Autorité, le manquement a duré 458 jours. Mais, en l'absence de précédents, l'Autorité a laissé la discrétion au Bureau pour fixer la pénalité.

[36] Le Bureau estime pour sa part que le manquement de Rimac a commencé le 28 décembre 2009, au moment où expirait la période de transition qui avait été accordée aux sociétés inscrites pour effectuer les inscriptions requises. À partir de ce moment, lettres, demandes d'inscription, commentaires de l'Autorité, demandes de dispense ont été échangés entre Rimac et l'Autorité, sans parvenir pour longtemps à accomplir les inscriptions requises correctement.

[37] Le 27 janvier 2011, André Nolin a introduit une demande pour être nommé chef de la conformité, en promettant de suivre la formation requise pour occuper ce poste. Le 7 février 2011, il a finalisé l'introduction de sa demande de façon conforme au règlement. Il a rapidement suivi la formation, et avec succès. Cela a contribué à finaliser les démarches de Rimac auprès de l'Autorité. Le 18 mars 2010, Feico Leemhuis est finalement inscrit à titre de personne désignée responsable alors qu'André Nolin est inscrit à titre de chef de la conformité de Rimac.

[38] Mais le Bureau constate surtout que le 7 février 2011, Rimac finalise correctement les demandes d'inscription requises auprès de l'Autorité pour régler les problèmes litigieux entre ce courtier et cet organisme. C'est la date que retient le Bureau comme fin des démarches entreprises entre Rimac et l'Autorité, soit le moment où Rimac dépose auprès de l'Autorité une demande qui est enfin conforme à la réglementation.

[39] Cela veut dire que les manquements reprochés se sont étalés sur une période d'un an plus un mois. La procureure a soumis à titre comparatif l'exemple d'une réglementation ontarienne[13], exemple que le Bureau retient. Cette réglementation prévoit une amende de 100 $ par jour ouvrable, jusqu'à un maximum de 5 000 $ pour une année, pour tous les dépôts qui auraient dû être faits au cours de cette année.

[40] Pour toutes les raisons évoquées tout au long de la présente décision, le Bureau est prêt à imposer une pénalité administrative de 7 400 $ à Rimac; il s'agit d'une pénalité de 5 000 $ pour l'année 2010 et d'une pénalité de 2 400 $ pour l'année 2011, soit 100 $ pour chacun des 24 jours ouvrables en 2011 pendant lesquels Rimac était en défaut de dépôt. Cette pénalité couvre tous les deux manquements reprochés à ce courtier pour toute cette période.

LA DÉCISION

[41] Après avoir pris connaissance de la demande de l'Autorité, de la preuve présentée par cette dernière, du témoignage de son enquêteur et des représentations de sa procureure, pendant l'audience du 23 mars 2011, le Bureau de décision et de révision, en vertu de l'article 273.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières* et de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* prononce la décision suivante :

> **PÉNALITÉ ADMINISTRATIVE, EN VERTU DE L'ARTICLE 273.1 DE LA *LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES* ET DE L'ARTICLE 93 DE LA *LOI SUR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS* :**
>
> **IL IMPOSE** à la société Service financier Rimac inc., personne inscrite en vertu de l'article 148 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, une pénalité administrative de 7 400 $, pour avoir, en 2010 et en 2011, omis :

13. Précité, note 10.

i) de nommer une personne physique inscrite à titre de « *personne désignée responsable* », faisant ainsi défaut de respecter le paragraphe 1° de l'article 11.2 du *Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription*[14]; et

ii) de nommer une personne physique inscrite à titre de « *chef de la conformité* », faisant ainsi défaut de respecter le paragraphe 1° de l'article 11.3 du *Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription*.

IL AUTORISE l'Autorité des marchés financiers à percevoir la susdite pénalité administrative, en vertu du premier alinéa de l'article 273.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières*.

Fait à Montréal, le 18 mai 2011.

(S) Claude St Pierre
M^e^ Claude St Pierre, vice-président

14. Précité, note 5.

2.2 DÉCISIONS (SUITE)

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2009-012

DÉCISION N° : 2009-012-009

DATE : Le 25 mai 2011

EN PRÉSENCE DE : **M^e CLAUDE ST PIERRE**

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
Partie demanderesse
c.
RÉAL SAMSON
et
SUZANNE LABRECQUE
Parties intimées
et
M^e JOËL LAFRENIÈRE
et
LEMIEUX NOLET INC., ÈS-QUALITÉS DE SYNDIC À LA FAILLITE DE RÉAL SAMSON
Parties mises en cause

ORDONNANCE DE PROLONGATION DE BLOCAGE
[art. 250 (2^e al.), *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., c. V-1.1) et art. 93, *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (L.R.Q., c. A-33.2)]

M^e Stéphanie Jolin
(Girard et al.)
Procureure de l'Autorité des marchés financiers

Date d'audience : 24 mai 2011

DÉCISION

---

[1] Le 23 juin 2009, l'Autorité des marchés financiers (ci-après l'« *Autorité* ») a saisi le Bureau de décision et de révision (ci-après le « *Bureau* ») d'une demande afin qu'il prononce une ordonnance de

blocage à l'encontre des intimés Réal Samson et Suzanne Labrecque et à l'égard du mis en cause M^e^ Joël Lafrenière, en vertu des articles 249 et 323.7 de la *Loi sur les valeurs mobilières*[1] et de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*[2], tels qu'en vigueur à ce moment.

[2] Lors de l'audience *ex parte* du 23 juin 2009, le Bureau avait rendu une décision verbale[3] prononçant les ordonnances suivantes :

- Il ordonne à M^e^ Joël Lafrenière, notaire, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'il a en dépôt ou dont il a la garde ou le contrôle appartenant directement ou indirectement à l'intimé Réal Samson;
- Il ordonne à M^e^ Joël Lafrenière, notaire, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'il a en dépôt ou dont il a la garde ou le contrôle appartenant directement ou indirectement à l'intimée Suzanne Labrecque;
- Il ordonne à Réal Samson de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'il a en dépôt ou dont il a la garde ou le contrôle lui appartenant directement ou indirectement et provenant notamment de la vente de l'immeuble résidentiel situé au 2837, rue des Berges, Lévis (Québec) G6V 8Y5;
- Il ordonne à Suzanne Labrecque de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou dont elle a la garde ou le contrôle lui appartenant directement ou indirectement et provenant notamment de la vente de l'immeuble résidentiel situé au 2837, rue des Berges, Lévis (Québec) G6V 8Y5.

[3] Les motifs écrits de cette décision ont été rendus par le Bureau le 30 juin 2009[4]. Cette ordonnance de blocage a été renouvelée pour des périodes de 120 jours aux dates suivantes :

- le 19 octobre 2009[5];
- le 12 février 2010[6];
- le 9 juin 2010[7];
- le 5 octobre 2010[8];
- le 28 janvier 2011[9].

[4] Le 2 décembre 2009, le Bureau a reçu une demande de levée partielle du susdit blocage de la part de Lemieux Nolet Inc., ès qualités de syndic à la faillite de Réal Samson. À la suite d'une audience tenue le 11 janvier 2010 au siège du Bureau, ce dernier a rendu, le 15 janvier 2010[10], une décision accordant la levée partielle de l'ordonnance de blocage, dont voici le dispositif :

> « Par conséquent, le Bureau, en vertu de l'article 249 de la *Loi sur les valeurs mobilières* et de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, lève partiellement le blocage qu'il a prononcé le 23 juin 2009, tel que confirmé le 30 juin 2009, afin de permettre à Lemieux Nolet Inc. de prendre possession du

---

1 L.R.Q., c. V-1.1.

2 L.R.Q., c. A-33.2.

3 *Autorité des marchés financiers* c. *Réal Samson, Suzanne Labrecque* et *M^e^ Joël Lafrenière*, Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières, Montréal, décision n° 2009-012-001, 23 juin 2009, M^e^ A. Gélinas et M^e^ C. St Pierre, 3 pages.

4 *Autorité des marchés financiers* c. *Réal Samson, Suzanne Labrecque* et *M^e^ Joël Lafrenière*, 2009 QCBDRVM 37.

5 *Autorité des marchés financiers* c. *Réal Samson, Suzanne Labrecque* et *M^e^ Joël Lafrenière*, 2009 QCBDRVM 52.

6 *Autorité des marchés financiers* c. *Réal Samson, Suzanne Labrecque* et *M^e^ Joël Lafrenière*, 2010 QCBDRVM 5.

7 *Autorité des marchés financiers* c. *Réal Samson, Suzanne Labrecque* et *M^e^ Joël Lafrenière*, 2010 QCBDR 40.

8 *Autorité des marchés financiers* c. *Réal Samson, Suzanne Labrecque* et *M^e^ Joël Lafrenière*, 2010 QCBDR 79.

9 *Autorité des marchés financiers* c. *Réal Samson, Suzanne Labrecque* et *M^e^ Joël Lafrenière*, 2011 QCBDR 6.

10 *Samson (Syndic de)* c. *Autorité des marchés financiers*, 2010 QCBDRVM 3.

> montant de 11 257,37 $ qui résulte de la vente de la part indivise d'un immeuble qui appartenait à Réal Samson.
>
> Cette somme est actuellement entre les mains de M[e] Joël Lafrenière, notaire, mis en cause dans le présent dossier. L'ordonnance de blocage du Bureau est également partiellement levée à l'égard de M[e] Joël Lafrenière, afin qu'il lui soit permis d'effectuer cette remise entre les mains de la requérante. »[11]

LA DEMANDE DE PROLONGATION DE BLOCAGE

[5] Le 3 mai 2011, l'Autorité a saisi le Bureau d'une demande à l'effet de prolonger l'ordonnance de blocage pour une période de 120 jours en vertu du second alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*. Un avis d'audience a été dûment signifié à toutes les parties pour une audience devant se tenir le 24 mai 2011.

L'AUDIENCE

[6] L'audience sur la demande de prolongation de blocage s'est tenue au siège du Bureau le 24 mai 2011, en présence de la procureure de l'Autorité. Les intimés et les mis en cause n'étaient ni présents ni représentés à l'audience, quoique dûment signifiés.

[7] La procureure de l'Autorité a rappelé que cette dernière a intenté des poursuites pénales à l'encontre de Réal Samson, à savoir 54 chefs d'accusation. 24 constats d'infractions ont été déposés pour avoir agi à titre de courtier sans être inscrit à ce titre auprès de l'Autorité, 24 constats pour avoir effectué un placement sans prospectus visé par l'Autorité et 6 constats pour avoir utilisé des informations fausses ou trompeuses.

[8] De plus, deux constats d'infractions ont été déposés contre Réal Samson et Suzanne Labrecque pour avoir contrevenu à la décision n° 2009-012-002 qui a été prononcée par le Bureau le 30 juin 2009[12]. La procureure a ajouté que les procédures pénales suivent leur cours normal. La poursuite pour avoir contrevenu à une décision du Bureau a été fixée pour procès le 16 septembre 2011 et les parties ont convenu de remettre l'autre dossier pénal à cette date. La procureure évoque la possibilité d'un règlement.

[9] Par conséquent, la procureure de l'Autorité a plaidé que considérant l'absence des intimés, le fait que les motifs initiaux existent toujours et vu que les procédures pénales se poursuivent, il est nécessaire que le Bureau prolonge l'ordonnance de blocage pour une période de 120 jours.

L'ANALYSE

[10] L'article 249 de la *Loi sur les valeurs mobilières* prévoit que l'Autorité peut demander au Bureau de prononcer une décision à l'effet d'ordonner à une personne qui fait l'objet d'une enquête de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession[13]. De même, le Bureau peut rendre une ordonnance à l'encontre d'une personne qui fait l'objet d'une enquête afin qu'elle ne puisse pas retirer de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle[14].

[11] Enfin, le Bureau peut ordonner à toute personne de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens dont elle a le dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle[15]. Le 2[e] alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières* prévoit que le Bureau peut prolonger une ordonnance de blocage si les personnes intéressées ne manifestent pas leur intention de se faire entendre ou si elles n'arrivent pas à établir que les motifs de l'ordonnance de blocage initiale ont cessé d'exister.

---

11 *Ibid.*

12 Précitée, note 4.

13 Précitée, note 1, art. 249 (1°).

14 *Id.*, art. 249 (2°).

15 *Id.*, art. 249 (3°).

[12] Le Bureau note que les intimés et les mis en cause ne se sont pas présentés et n'étaient pas représentés lors de l'audience du 24 mai 2011; ils ont par conséquent fait défaut d'établir que les motifs de l'ordonnance initiale ont cessé d'exister.

[13] Le procès pénal sur les 54 chefs d'accusation déposés à l'encontre de M. Samson suit son cours, de même que les procédures pénales intentées contre M. Samson et Mme Labrecque pour avoir contrevenu à une décision du Bureau. Une audience dans ces dossiers se tiendra le 16 septembre 2011. Il appert donc que l'enquête continue dans cette affaire.

[14] Par conséquent, le Bureau estime que les motifs initiaux existent toujours et qu'il est nécessaire de prolonger l'ordonnance de blocage en l'espèce, afin de protéger les investisseurs et pour permettre aux procédures pénales intentées de suivre leur cours.

LA DÉCISION

[15] Le Bureau de décision et de révision a pris connaissance de la demande de l'Autorité des marchés financiers et des arguments de la procureure de l'Autorité, le tout tel qu'entendu au cours de l'audience du 24 mai 2011 devant ce tribunal.

[16] Par conséquent, pour les motifs susmentionnés, le Bureau accueille la demande de l'Autorité, le tout en vertu de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*[16] et du 2e alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*[17]. Il prolonge l'ordonnance de blocage initiale prononcée le 23 juin 2009[18], dont les motifs écrits ont été rendus le 30 juin 2009[19], telle que renouvelée depuis[20], et ce, de la manière suivante :

- Il ordonne à Me Joël Lafrenière, notaire, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'il a en dépôt ou dont il a la garde ou le contrôle appartenant directement ou indirectement à l'intimé Réal Samson;

- Il ordonne à Me Joël Lafrenière, notaire, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'il a en dépôt ou dont il a la garde ou le contrôle appartenant directement ou indirectement à l'intimée Suzanne Labrecque;

- Il ordonne à Réal Samson de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'il a en dépôt ou dont il a la garde ou le contrôle lui appartenant directement ou indirectement et provenant notamment de la vente de l'immeuble résidentiel situé au 2837, rue des Berges, Lévis (Québec) G6V 8Y5;

- Il ordonne à Suzanne Labrecque de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou dont elle a la garde ou le contrôle lui appartenant directement ou indirectement et provenant notamment de la vente de l'immeuble résidentiel situé au 2837, rue des Berges, Lévis (Québec) G6V 8Y5.

16 Précitée, note 2.
17 Précitée, note 1.
18 Précitée, note 3.
19 Précitée, note 4.
20 Précitées, notes 5 à 9.

[17] La présente ordonnance de blocage entre en vigueur à la date à laquelle elle est prononcée et le restera pour une période de 120 jours ou jusqu'à ce qu'elle soit modifiée ou abrogée.

Fait à Montréal, le 25 mai 2011.

(S) Claude St Pierre

M^e^ Claude St Pierre, vice-président

2.2 DÉCISIONS (SUITE)

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2009-013

DÉCISION N° : 2009-013-007

DATE : Le 25 mai 2011

EN PRÉSENCE DE : M^e^ CLAUDE ST PIERRE

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
Partie demanderesse
c.
RENÉ SAURIOL
Partie intimée
et
BANQUE ROYALE DU CANADA, succursale située au Mont-Tremblant (Québec)
et
BANQUE SCOTIA, succursale située à Gatineau (Québec) J8T 7S7
et
BANQUE DE MONTRÉAL, succursale située au Mont-Tremblant (Québec)
et
BANQUE CIBC, succursale située à Gatineau (Québec)
et
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE GATINEAU
Parties mises en cause

ORDONNANCE DE PROLONGATION DE BLOCAGE
[art. 250 (2^e^ al.), *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., c. V-1.1) et art. 93, *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (L.R.Q., c. A-33.2)]

M^e^ Stéphanie Jolin
(Girard et al.)
Procureure de l'Autorité des marchés financiers

Date d'audience : 24 mai 2011

DÉCISION

---

[1] Le 25 juin 2009, l'Autorité des marchés financiers (ci-après l'« *Autorité* ») a saisi le Bureau de décision et de révision (ci-après le « *Bureau* ») d'une demande afin qu'il prononce à l'encontre de René Sauriol une ordonnance de blocage, une interdiction d'opération sur valeurs et d'agir à titre de conseiller en valeurs et une mesure propre à assurer le respect de la loi, le tout en vertu des articles 249, 265, 266 et 323.7 de la *Loi sur les valeurs mobilières*[1] et des articles 93 et 94 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*[2], tels qu'en vigueur à ce moment.

[2] Une audience *ex parte* s'est tenue au siège du Bureau le 25 juin 2009 afin d'entendre la demande de l'Autorité. Le Bureau a rendu, le 2 juillet 2009, une décision prononçant une ordonnance de blocage à l'encontre de monsieur Sauriol et à l'égard des institutions financières mises en cause[3]. De plus, le Bureau a prononcé une interdiction d'opérations sur valeurs et d'exercer l'activité de conseiller, de même qu'une ordonnance visant la fermeture d'un site Internet.

[3] L'ordonnance de blocage a été renouvelée pour des périodes de 120 jours le 28 octobre 2009[4], le 17 février 2010[5], le 15 juin 2010[6], le 12 octobre 2010[7], ainsi que le 4 février 2011[8].

LA DEMANDE DE PROLONGATION DE BLOCAGE

[4] Le 3 mai 2011, l'Autorité a saisi le Bureau d'une demande à l'effet de prolonger l'ordonnance de blocage pour une période de 120 jours, en vertu du second alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*. À la suite de cette demande, un avis d'audience a été dûment signifié aux parties intéressées, afin de les convoquer à une audience devant se tenir le 24 mai 2011.

L'AUDIENCE

[5] Lors de l'audience du 24 mai 2011, la procureure de l'Autorité a rappelé les circonstances du présent dossier. Elle a également précisé que la Banque royale, mise en cause, a fermé le compte de René Sauriol en juillet 2009 puisqu'il était vide. Il n'est donc pas nécessaire de prononcer une décision à l'égard de cette institution.

[6] Elle a également indiqué au Bureau que la signification de l'avis d'audience dans le présent dossier n'a pu être fait à temps auprès de la Banque de Montréal. Cependant, elle a déposé en preuve une renonciation au délai qui lui a été envoyée par cette dernière quant au tout, ce qui a été accepté par le tribunal.

[7] Après avoir résumé les circonstances initiales de ce dossier, la procureure de l'Autorité a rappelé que plusieurs accusations ont été déposées à l'encontre de René Sauriol. Il a d'abord été assujetti à des accusations criminelles pour fraude et fabrication de faux, auxquelles il a plaidé coupable. Les représentations sur sentence sont prévues pour le cours de l'été 2011.

[8] René Sauriol est également sous le coup de 93 constats d'infractions pénales déposés à son encontre par l'Autorité. Cela comprend 31 constats pour avoir agi comme courtier sans être inscrit à ce titre auprès de l'Autorité, 31 constats pour avoir effectué un placement sans prospectus visé par l'Autorité et 31 chefs pour avoir fourni des informations fausses ou trompeuses.

[9] Une audience *pro forma* est prévue pour le 30 mai 2011 dans le cadre de ces poursuites pénales. Les parties sont actuellement à négocier sur le tout.

---

1 L.R.Q., c. V-1.1.

2 L.R.Q., c. A-33.2.

3 *Autorité des marchés financiers c. René Sauriol, Banque Royale du Canada, Banque Scotia, Banque de Montréal, Banque CIBC* et *Caisse Populaire Desjardins de Gatineau*, 2009 QCBDRVM 30.

4 *Autorité des marchés financiers* c. *Sauriol*, 2009 QCBDRVM 57.

5 *Autorité des marchés financiers* c. *Sauriol*, 2010 QCBDRVM 6.

6 *Autorité des marchés financiers* c. *Sauriol*, 2010 QCBDR 41.

7 *Autorité des marchés financiers* c. *Sauriol*, 2010 QCBDR 80.

8 *Autorité des marchés financiers* c. *Sauriol*, 2011 QCBDR 8.

[10] La procureure de l'Autorité précise que les motifs initiaux à l'appui de l'ordonnance de blocage demeurent et que les parties intéressées ne se sont pas présentées à l'audience. Par conséquent, l'Autorité demande une prolongation de l'ordonnance de blocage pour une période de 120 jours, ce qui permettra à l'Autorité de poursuivre les procédures pénales entamées.

L'ANALYSE

[11] L'article 249 de la *Loi sur les valeurs mobilières* prévoit que l'Autorité peut demander au Bureau de prononcer une décision à l'effet d'ordonner à une personne qui fait l'objet d'une enquête de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession[9]. De même, le Bureau peut rendre une ordonnance à l'encontre d'une personne qui fait l'objet d'une enquête afin qu'elle ne puisse pas retirer de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle[10].

[12] Enfin, le Bureau peut ordonner à toute personne de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens dont elle a le dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle[11]. Le 2e alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières* prévoit que le Bureau peut prolonger une ordonnance de blocage si les personnes intéressées ne manifestent pas leur intention de se faire entendre ou si elles n'arrivent pas à établir que les motifs de l'ordonnance de blocage initiale ont cessé d'exister.

[13] L'intimé et les mises en cause ne se sont pas présentés et n'étaient pas représentés lors de l'audience devant le Bureau. Les intimés ont par conséquent fait défaut d'établir que les motifs de l'ordonnance initiale ont cessé d'exister.

[14] Les procédures pénales entreprises par l'Autorité suivent leur cours, des chefs d'accusation pénale ont été déposés à l'encontre de René Sauriol et une audience *pro forma* se tiendra prochainement. Il appert donc que l'enquête continue de façon active.

[15] Par conséquent, le Bureau considère qu'il est nécessaire de prolonger l'ordonnance de blocage en l'espèce afin de protéger les investisseurs et pour permettre la continuation des poursuites pénales.

LA DÉCISION

[16] Le Bureau de décision et de révision a pris connaissance de la demande de l'Autorité des marchés financiers et des représentations de la procureure de l'Autorité, le tout tel qu'entendu au cours de l'audience du 24 mai 2011. L'intimé ne s'est pas présenté à l'audience pour contester le fait que les motifs initiaux n'ont pas cessé d'exister et les poursuites pénales intentées contre l'intimé se poursuivent.

[17] Par conséquent, le Bureau accueille la demande de l'Autorité, le tout en vertu de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*[12] et du 2e alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*[13], et prolonge l'ordonnance de blocage initiale prononcée le 2 juillet 2009[14], telle que renouvelée depuis[15], et ce, de la manière suivante :

> **IL ORDONNE** à René Sauriol de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens dans le compte no. 71191 04068 21 de la Banque Scotia, succursale située au 144, boul. de l'hôpital, Gatineau, Québec J8T 7S7;
>
> **IL ORDONNE** à René Sauriol de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens dans les comptes ci-après décrits de la Banque de Montréal, succursale située au 845, rue de St-Jovite, Mont-Tremblant (Québec) J8E 3J8 :

---

9 Précitée, note 1, art. 249 (1°).
10 *Id.*, art. 249 (2°).
11 *Id.*, art. 249 (3°).
12 Précitée, note 2.
13 Précitée, note 1.
14 Précitée, note 3.
15 Précitées, notes 4 à 8.

- Compte au nom de René Sauriol (compte no. 2138 7201 570);

- Compte au nom de René Sauriol (compte no. 2138 3060 301);

IL ORDONNE à René Sauriol de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens dans le compte no. 0198 7727534 de la Banque CIBC, succursale située au 25, chemin de la Savane, Gatineau (Québec) J8T 8A4;

IL ORDONNE à René Sauriol de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens dans les comptes ci-après décrits de la Caisse populaire Desjardins de Gatineau, située au 655, boul. Saint-René Ouest, Gatineau (Québec) J8T 8M4 :

- Compte au nom de René Sauriol (compte no. 438 546);

- Compte au nom de René Sauriol (compte no. 456227);

- Compte au nom de René Sauriol (profil no. 120970) - placement à terme rachetable sans pénalité au montant de 30 945,59 $, venant à échéance le 29 août 2009;

IL ORDONNE à René Sauriol de ne pas retirer ou s'approprier de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour lui;

IL ORDONNE à René Sauriol de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'il a en sa possession;

IL ORDONNE à la Banque Scotia, succursale située au 144, boul. de l'hôpital, Gatineau (Québec) J8T 7S7 de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou en a la garde ou le contrôle dans le compte portant le numéro 71191 04068 21;

IL ORDONNE à la Banque de Montréal, succursale située au 845, rue de St-Jovite, Mont-Tremblant (Québec) J8E 3J8, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou en a la garde ou le contrôle dans les comptes portant les numéros 2138 7201 570 et 2138 3060 301;

IL ORDONNE à la Banque CIBC, succursale située au 25, chemin de la Savane, Gatineau (Québec) J8T 8A4 de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou en a la garde ou le contrôle dans le compte portant le numéro 01981 7727534;

IL ORDONNE à la Caisse populaire Desjardins de Gatineau située au 655, boul. Saint-René Ouest, Gatineau (Québec) J8T 8M4 de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou en a la garde ou le contrôle dans les comptes portant les numéros 438546, 456227 et profil no. 120970 - placement à terme rachetable sans pénalité au montant de 30 945,59 $, venant à échéance le 29 août 2009.

[18] Conformément à l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, la présente ordonnance de blocage entre immédiatement en vigueur pour une période de 120 jours, renouvelable, à moins qu'elle ne soit modifiée ou abrogée avant l'échéance de ce terme.

Fait à Montréal, le 25 mai 2011.

(S) Claude St Pierre

M^e^ Claude St Pierre, vice-président

2.2 DÉCISIONS (SUITE)

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIERS N^{os} : 2009-009
2009-022

DÉCISION N^{os} : 2009-009-015
2009-022-010

DATE : Le 31 mai 2011

EN PRÉSENCE DE : M^{e} CLAUDE ST PIERRE

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
MISE EN CAUSE/Partie demanderesse
c.
PATRICK GAUTHIER
et
BANQUE NATIONALE
et
PLACEMENTS BANQUE NATIONALE INC.
INTIMÉS/Parties intimées
et
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA POINTE-DE-SAINTE-FOY
Partie intimée
RAYMOND CHABOT INC., ÈS QUALITÉS DE SYNDIC À LA FAILLITE DE PATRICK GAUTHIER
REQUÉRANTE/Partie intervenante

ORDONNANCE DE LEVÉE PARTIELLE DE BLOCAGE ET AUTORISATION DU DÉPÔT DE LA DÉCISION AU GREFFE DE LA COUR SUPÉRIEURE

[art. 249, *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., chap. V-1.1), art. 93 et 115.12, *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (L.R.Q., chap. A-33.2)]

M^{e} Pierre-Alain Roy
(Morency, société d'avocats S.E.N.C.R.L.)
Procureur de Raymond Chabot inc., syndic à la faillite de Patrick Gauthier

M^{e} Mélanie Béland
(Girard et al.)
Procureur de l'Autorité des marchés financiers

Date d'audience : 26 mai 2011

DÉCISION

---

[1] Le 24 juillet 2009, l'Autorité des marchés financiers (ci-après l'« *Autorité* ») a saisi le Bureau de décision et de révision (ci-après le « *Bureau* ») d'une demande afin qu'il prononce une ordonnance de blocage à l'encontre de Patrick Gauthier et à l'égard de la Caisse populaire Desjardins de la Pointe-de-Sainte-Foy, le tout en vertu des articles 249, 250 et 323.7 de la *Loi sur les valeurs mobilières*[1] (ci-après la « *Loi* ») et de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*[2], tels qu'ils étaient en vigueur à ce moment.

[2] Le 24 juillet 2009, une audience *ex parte* a eu lieu au siège du Bureau relativement à cette demande et le Bureau a prononcé verbalement la décision n° 2009-009-004[3]. Les motifs écrits et le dispositif final ont été rendus par le Bureau le 31 juillet 2009 par la décision n° 2009-009-005[4] :

> « **BLOCAGE EN VERTU DE L'ARTICLE 93 DE LA LOI SUR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS ET DES ARTICLES 249, 250 ET 323.7 DE LA LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES :**
>
> **ORDONNE** à Patrick Gauthier de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'il a en sa possession;
>
> **ORDONNE** à Patrick Gauthier de ne pas retirer ou s'approprier de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour lui;
>
> **ORDONNE** à la Caisse populaire Desjardins de la Pointe-de-Sainte-Foy située au 3455, boulevard Neilson à Québec (Québec), de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou en a la garde ou le contrôle appartenant à Patrick Gauthier dont notamment dans le compte portant le numéro 160766, transit 20465; »[5]

[3] Le 5 août 2009, une nouvelle audience *ex parte* a eu lieu au siège du Bureau afin d'entendre une demande de l'Autorité visant à obtenir une ordonnance de blocage à l'égard des intimés Patrick Gauthier, Christal Tannous, Nabiha Haddad Tannous et à l'égard de la Banque de Montréal et la Banque Nationale. Suivant cette audience, le Bureau a rendu le 6 août 2009 la décision n° 2009-022-001[6] :

> « **ORDONNANCE DE BLOCAGE, EN VERTU DES ARTICLES 93 ET 94 DE LA *LOI SUR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS* ET DES ARTICLES 249 ET 323.7 DE LA *LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES* :**
>
> Il ordonne à Christal Tannous de ne pas se départir des traites bancaires portant les numéros 350915247 et 350915248 qu'elle a en sa possession et de déposer celles-ci dans son compte personnel à la Caisse populaire Desjardins de la Pointe de Ste-Foy portant le numéro 153323, transit 815-20465;

---

1 L.R.Q., c. V-1.1.

2 L.R.Q., c. A-33.2.

3 *Autorité des marchés financiers* c. *Patrick Gauthier* et *Caisse populaire Desjardins de la Pointe-de-Sainte-Foy*, Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières (Montréal), décision *ex parte* n° 2009-009-004, 24 juillet 2009, M[e] A. Gélinas, 2 pages.

4 *Autorité des marchés financiers* c. *Gauthier*, 2009 QCBDRVM 36.

5 *Ibid.*

6 *Autorité des marchés financiers* c. *Gauthier*, 2009 QCBDRVM 58.

> Il ordonne à la Banque de Montréal succursale Le Gendre située au 1660, rue Jules-Verne, à Québec (Québec), de ne pas se départir des fonds provenant de l'encaissement de la traite bancaire numéro 350915249 appartenant à Nabiha Tannous dans le compte portant le numéro 8106745, transit 21255-001;
>
> Il ordonne à la Banque Nationale située au 4605, 1e avenue à Québec, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou en a la garde ou le contrôle appartenant à Patrick Gauthier dont notamment dans le compte portant le numéro 2456493-11671; »[7]

[4] Le 21 septembre 2009, le Bureau a accordé une levée partielle de l'ordonnance de blocage prononcée les 24 et 31 juillet 2009[8], en faveur de Ginsberg Gingras & Associés inc., ès qualités de syndic à la proposition de 9205-4774 Québec inc., afin que soit transférée dans son compte en fidéicommis la somme de 85 000 $ détenue dans le compte de Patrick Gauthier à la Caisse populaire Desjardins de la Pointe-de-Sainte-Foy[9].

[5] Le 7 octobre 2009, le Bureau a, à la suite d'une demande de Patrick Gauthier, prononcé une levée partielle de blocage[10] afin de lui permettre d'ouvrir un nouveau compte de banque dans une institution financière de son choix, en vue d'y déposer son salaire et d'y effectuer toutes les opérations nécessaires pour assurer sa subsistance. Il est mentionné dans les conclusions de cette décision que les opérations effectuées dans ce compte ne seront pas assujetties aux ordonnances de blocage prononcées les 24 et 31 juillet 2009[11] et le 6 août 2009[12].

[6] De plus, le Bureau, suivant une demande de Patrick Gauthier, a rendu le 27 octobre 2009, une décision de levée partielle de blocage afin de lui permettre de procéder à la vente d'un immeuble[13]. Le 3 novembre 2009[14], le Bureau a prononcé une levée complète des blocages visant les comptes de Mme Tannous et Mme Nabiha Haddad Tannous. La présente demande ne vise donc plus ces dernières.

[7] Finalement, le 20 novembre 2009[15], le 18 mars 2010[16], le 14 juillet 2010[17], le 9 novembre 2010[18] et le 2 mars 2011[19], le Bureau a prolongé, pour des périodes de 120 jours, l'ordonnance de blocage visant Patrick Gauthier, la Caisse populaire Desjardins de la Pointe-de-Sainte-Foy et la Banque Nationale. De plus, dans le cadre de la décision de prolongation de blocage du 18 mars 2010, le Bureau a accordé une levée partielle de blocage pour une somme de 1 292 $ en faveur du syndic à la proposition de 9205-4774 Québec inc. (faisant affaires sous la raison sociale Québap inc.).

LA DEMANDE DE LEVÉE PARTIELLE DE BLOCAGE

[8] Le 13 mai 2011, Raymond Chabot inc., ès qualité de syndic à la faillite de Patrick Gauthier, requérante en la présente instance (ci-après la « *requérante* »), a adressé une demande de levée partielle de blocage afin que le Bureau lève les blocages visant Patrick Gauthier, intimé en l'instance, en relation avec le régime enregistré d'épargne retraite (REER) que ce dernier détient auprès de la société Placements Banque Nationale inc. À la suite de cette demande, le Bureau a fixé une audience devant procéder le 26 mai 2011, à son siège.

---

7 *Ibid.*

8 Précitées, notes 3 et 4.

9 *Autorité des marchés financiers* c. *Centre de traitement d'information de crédit (CTIC)*, 2009 QCBDRVM 43.

10 *Autorité des marchés financiers* c. *Gauthier*, 2009 QCBDRVM 49.

11 Précitées, notes 3 et 4.

12 Précitée, note 6.

13 *Autorité des marchés financiers* c. *Gauthier*, 2009 QCBDRVM 56.

14 *Autorité des marchés financiers* c. *Nabiha Haddad Tannous*, 2009 QCBDRVM 60.

15 *Autorité des marchés financiers* c. *Gauthier*, 2009 QCBDRVM 70.

16 *Autorité des marchés financiers* c. *Gauthier*, 2010 QCBDRVM 20.

17 *Autorité des marchés financiers* c. *Gauthier*, 2010 QCBDR 57.

18 *Autorité des marchés financiers* c. *Gauthier*, 2010 QCBDR 87.

19 *Autorité des marchés financiers* c. *Gauthier*, 2011 QCBDR 28.

L'AUDIENCE DU 26 MAI 2011

[9] Au cours de cette audience, le procureur du requérant a d'abord fait la preuve que Patrick Gauthier et la société Placements Banque Nationale inc. ont reçu signification de la requête de sa cliente. Il a ensuite indiqué qu'à l'occasion d'une audition devant la Cour supérieure, à la suite d'une opposition à la libération de la faillite de Patrick Gauthier, ce dernier a consenti à une libération conditionnelle d'un montant de 80 000 $ provenant d'un compte REER détenu auprès de Placements Banque Nationale inc.

[10] Cela appert du procès-verbal d'une audience tenue devant la Cour supérieure en matière de faillite; il y apparaît que Patrick Gauthier a donné instruction irrévocable à ses procureurs de verser cette somme au syndic de faillite, à même le produit du REER[20].

[11] De même, selon la preuve, les procureurs de Patrick Gauthier ont donné leur accord à cet arrangement et ne se sont pas opposés à la demande du syndic devant le Bureau. Il est entendu que le montant sera déposé dans le compte en fidéicommis des procureurs de Patrick Gauthier; ils en effectueront ensuite la remise entre les mains du syndic de faillite. Cela permettra qu'il soit ensuite distribué entre les créanciers à la faillite de Patrick Gauthier.

[12] Pour sa part, la procureure de l'Autorité indique que cette dernière consent à la requête du syndic de faillite, estimant que les conclusions sont satisfaisantes. Elle se dit satisfaite que les sommes en jeu ne transiteront pas entre les mains de Patrick Gauthier puisque le produit net sera versé dans le compte en fidéicommis de ses avocats qui le remettront au syndic de faillite.

[13] L'Autorité est également d'accord pour que le solde dépassant le montant de 80 000 $ remis au syndic, soit remis aux avocats de Patrick Gauthier, déductions faites des sommes statutaires qui sont dues, le tout en vue de réduire les honoraires professionnels qui pourraient leur être dus par Patrick Gauthier.

[14] Enfin, le procureur du syndic demande à ce que la décision du Bureau à intervenir soit déposée au greffe de la Cour supérieure du district de Québec, en conformité avec l'article 115.12 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*[21]. La procureure de l'Autorité est d'accord avec cette mesure. Elle soumet au tribunal que dans le passé, Patrick Gauthier n'a pas respecté des engagements pris auprès de l'Autorité.

[15] Ainsi, en juillet 2008, après avoir souscrit un engagement au contraire, il a créé la société CITCAP pour continuer à solliciter des investissements, réussissant parfois à en obtenir. Cela a entraîné le dépôt d'accusations pénales à l'encontre de Patrick Gauthier. L'Autorité soumet par conséquent qu'elle entretient une crainte raisonnable de récidive à ce niveau.

[16] La procureure de l'Autorité soumet également que la demande du syndic de faillite a été présentée dans le cadre d'un règlement, en vue de la libération de faillite de Patrick Gauthier. Elle avance que le dépôt de la décision du Bureau au greffe de la Cour supérieure pourra servir au syndic qui pourrait entreprendre des procédures d'exécution et même d'outrage au tribunal, en cas de problèmes.

L'ANALYSE

[17] Le Bureau a pris connaissance de la requête du syndic de la faillite ainsi que du procès-verbal de l'audience qui a procédé devant la Cour supérieure en matière de faillite. Puisque toutes les parties au litige sont d'accord avec les conclusions et que la Cour supérieure du Québec a donné son accord, le Bureau est prêt à prononcer la décision demandée.

[18] Le Bureau est également prêt à ordonner le dépôt de sa décision de levée partielle de blocage au greffe de la Cour supérieure. Il estime que la crainte raisonnable exprimée par l'Autorité est fondée. Patrick Gauthier a déjà souscrit des engagements auprès de l'Autorité; il a pourtant récidivé postérieurement à cette souscription.

---

20 *Dans l'affaire de la faillite de Patrick Gauthier*, C. S. (Faillite), n° 200-11-018506-090, 3 mai 2011, j. É. Parent, 2 pages.

21 Précitée, note 2.

[19] La mesure qu'on demande au Bureau de prononcer devient donc nécessaire pour tenter d'empêcher la répétition de ces actes illégaux, en présence d'une personne pas toujours soucieuse de ses engagements. Cette mesure pourra être utile soit à l'Autorité, soit au syndic de faillite si d'aventure, Patrick Gauthier ne respectait pas l'engagement auquel il a souscrit devant la Cour supérieure.

LA DÉCISION

[20] Le Bureau a pris connaissance de la requête pour levée partielle de blocage de Raymond Chabot inc., ès qualité de syndic à la faillite de Patrick Gauthier, requérante. Il a également pris connaissance de l'entente entre Patrick Gauthier et le syndic de faillite qui a été ratifiée par la Cour supérieure[22]. Il a entendu les représentations des procureurs des parties présentes et a constaté le consentement écrit des avocats de Patrick Gauthier.

[21] Par conséquent, le Bureau, en vertu de l'article 249 de la *Loi sur les valeurs mobilières*[23] et de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*[24] prononce l'ordonnance de levée partielle de blocage apparaissant ci-après. Il autorise également le dépôt de sa décision au greffe de la Cour supérieure du Québec, en vertu de l'article 115.12 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*[25].

ORDONNANCE DE LEVÉE PARTIELLE DE BLOCAGE, EN VERTU DE L'ARTICLE 249 DE LA *LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES* ET DE L'ARTICLE 93 DE LA *LOI SUR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS* :

- **IL LÈVE** de façon partielle les ordonnances de blocage qu'il a prononcées le 24 juillet 2009[26], (telle que confirmée le 31 juillet 2009[27]) et le 6 août 2009[28], telles que prolongées depuis[29], à l'égard du compte portant le numéro 6409783 ouvert auprès de la société Placements Banque Nationale inc., une personne morale ayant son siège au 1100, rue University, 9e étage, à Montréal (Québec) H3B 2G7, et appartenant à Patrick Gauthier, intimé en instance;

Cette décision est prononcée aux conditions suivantes :

- Patrick Gauthier donnera instruction à la société Placements Banque Nationale inc. de liquider ce compte et de verser la totalité de son contenu au moyen d'une traite bancaire ou d'un chèque visé ou libellé au nom de « *Hickson Noonan en fidéicommis* », déductions faites des paiements statutaires dus par Patrick Gauthier;
- Le chèque visé ou la traite bancaire sera versé au compte en fidéicommis de Hickson Noonan, procureurs de Patrick Gauthier;
- Les procureures Hickson Noonan remettront un montant de 80 000 $ à Raymond Chabot inc., ès qualités de syndic à la faillite de Patrick Gauthier, le solde du montant transféré à ce bureau d'avocats à partir du susdit compte étant imputé en réduction des honoraires professionnels leur étant dus par Patrick Gauthier;

AUTORISATION DE DÉPÔT AU GREFFE DE LA COUR SUPÉRIEURE, EN VERTU DE L'ARTICLE 115.12 DE LA *LOI SUR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS* :

---

22 *Dans l'affaire de la faillite de Patrick Gauthier*, précitée, note 20.

23 Précitée, note 1.

24 Précitée, note 2.

25 *Ibid.*

26 Précitée, note 3.

27 Précitée, note 4.

28 Précitée, note 6.

29 Précitées, notes 15 à 19.

- **IL AUTORISE** le dépôt de la présente décision au greffe de la Cour supérieure du district de Québec.

Fait à Montréal, le 31 mai 2011.

(S) Claude St Pierre

M^e^ Claude St Pierre, vice-président

2.2 DÉCISIONS (SUITE)

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2010-024

DÉCISION N° : 2010-024-008

DATE : Le 30 mai 2011

EN PRÉSENCE DE : M^e^ CLAUDE ST PIERRE

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
Partie demanderesse
c.
CAROL M^C^KEOWN
et
DANIEL F. RYAN
et
DOWNSHIRE CAPITAL INC.
et
MEADOW VISTA FINANCIAL CORP.
et
M^C^KEOWN BABOON BUILDING FAMILY TRUST
et
HERBERT BABOON BUILDING FAMILY TRUST
et
M^C^KEOWN BABOON BUSINESS FAMILY TRUST
et
M^C^KEOWN/RYAN PRINCIPAL RESIDENCE TRUST
Parties intimées
et
DEMERS VALEURS MOBILIÈRES INC.
et
DUNDEE SECURITIES CORPORATION
et
DESJARDINS VALEURS MOBILIÈRES
et
TD CANADA TRUST
et
RICHARDSON GMP LIMITED
et
CANACCORD CAPITAL CORPORATION
Parties mises en cause

ORDONNANCE DE PROLONGATION DE BLOCAGE
[art. 249 et 250, *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., c. V.-1.1) et art. 93, *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (L.R.Q., c. A-33.2)]

M^e^ Mélanie Hébert
(Girard et al.)
Procureure de l'Autorité des marchés financiers, demanderesse

Date d'audience : 25 mai 2011

DÉCISION

[1] Le 25 juin 2010, le Bureau de décision et de révision (ci-après le « *Bureau* ») a, à la suite d'une demande de l'Autorité des marchés financiers (ci-après l'« *Autorité* »), prononcé à l'encontre des intimés et à l'égard des mises en cause mentionnés ci-après une ordonnance d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'exercer l'activité de conseiller et une ordonnance de blocage de fonds, en vertu des articles 249, 265 et 266 de la *Loi sur les valeurs mobilières*[1] et des articles 93, 94 et 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*[2] :

Intimés

- Carol M^c^Keown;
- Daniel F. Ryan;
- Downshire Capital inc.;
- Meadow Vista Financial Corp.;
- M^c^Keown Baboon Building Family Trust;
- Herbert Baboon Building Family Trust;
- M^c^Keown Baboon Business Family Trust;
- M^c^Keown/Ryan Principal Residence Trust;

Mises en cause

- Demers Valeurs mobilières inc.;
- Dundee Securities Corporation;
- Desjardins Valeurs mobilières; et

1 L.R.Q., c. V-1.1.
2 L.R.Q., c. A-33.2.

- TD Canada Trust.[3]

[2] Tous les intimés ont comparu au dossier pour demander d'être entendus. Le 23 juillet 2010, les intimés Carol M^c^Keown et Daniel F. Ryan ont présenté au Bureau une demande de levée partielle de blocage. Le 10 août 2010, le Bureau a accueilli cette requête en partie, en levant partiellement le blocage qui les visait, pour les autoriser à payer certains comptes et à ouvrir un compte de banque personnel non soumis au blocage du Bureau, le tout sujet à certaines conditions[4].

[3] Le 18 octobre 2010, le Bureau a prononcé un second blocage dans le présent dossier à l'encontre de Carol M^c^Keown, Daniel Ryan et Meadow Vista Financial Corp.[5]. Les mises en cause à cette décision étaient Richardson GMP Limited et Canaccord Capital Corporation.

[4] Le 21 octobre 2010, le Bureau a prononcé une ordonnance de prolongation du blocage qu'il avait prononcé le 25 juin 2010, et ce, pour une période de 120 jours[6]. Le 26 novembre 2010, l'Autorité a adressé au Bureau une requête en déclaration d'inhabilité et une demande d'interdiction d'opérations sur valeurs à l'encontre de Frédéric Allali et d'Allali Avocats.

[5] Une audience a eu lieu le 29 novembre 2010; M^e^ Frédéric Allali y a présenté une requête verbale en irrecevabilité, afin de faire rejeter la requête en inhabilité et la demande d'interdiction d'opérations sur valeurs de l'Autorité. Le Bureau a rendu une décision le 1^er^ février 2011 en rejetant cette requête préliminaire et en invitant les parties à contacter le Secrétariat du Bureau afin de fixer une date d'audience pour entendre la requête de l'Autorité[7].

[6] Le 10 février 2011, le Bureau a prolongé les ordonnances de blocage prononcées les 25 juin et 18 octobre 2010, pour une période de 120 jours[8]. Le 28 avril 2011, de consentement avec les parties, le Bureau a prononcé une ordonnance d'interdiction d'opérations sur valeurs à l'égard de M^e^ Frédéric Allali et d'Allali Avocats inc.[9] De plus, le Bureau a reçu le 9 mars 2011 le retrait du mandat confié à M^e^ Allali par Carol M^c^Keown et Daniel F. Ryan.

[7] Le 29 avril 2011, l'Autorité a saisi le Bureau d'une demande de prolongation des ordonnances de blocage prononcées les 25 juin et 18 octobre 2010. Un avis d'audience a été dûment signifié aux parties intimées et mises en cause pour les aviser de la tenue d'une audience le 25 mai 2011.

L'AUDIENCE

[8] L'audience s'est tenue au siège du Bureau le 25 mai 2011, en présence de la procureure de l'Autorité. Les intimés et les mises en cause n'étaient ni présents ni représentés à l'audience. La procureure de l'Autorité a indiqué au Bureau qu'elle n'avait eu aucune nouvelle des intimés ou de nouveaux procureurs dans le dossier.

[9] La procureure de l'Autorité a fait entendre le témoignage d'une enquêteuse de cet organisme à l'appui de sa demande de prolongation de blocage. Elle a mentionné que les motifs initiaux des ordonnances de blocage sont toujours existants et elle a ajouté que l'enquête se poursuit. Le témoin a précisé que deux interrogatoires importants sont à compléter, qu'une dizaine d'interrogatoires ciblés sont à faire et qu'un travail d'analyse des comptes est à effectuer.

---

3 *Autorité des marchés financiers* c. *M^c^Keown*, 2010 QCBDR 44.

4 *Autorité des marchés financiers* c. *M^c^Keown*, 2010 QCBDR 60.

5 *Autorité des marchés financiers* c. *M^c^Keown*, 2010 QCBDR 78.

6 *Autorité des marchés financiers* c. *M^c^Keown*, 2010 QCBDR 83.

7 *Autorité des marchés financiers* c. *Allali*, 2011 QCBDR 9.

8 *Autorité des marchés financiers* c. *M^c^Keown*, 2011 QCBDR 13.

9 *Autorité des marches financiers* c. *Carol M^c^Keown et al.* Bureau de décision et de révision (Mtl.) décision n° 2010-024-007, 28 avril 2011, M^es^ A. Gélinas et C. St Pierre.

[10] Le témoin a déposé quatre décisions judiciaires américaines[10] datées du 25 janvier 2011 et qui ont été rendues par défaut contre les intimés; ils ont été reconnus responsables solidairement pour la restitution d'une somme de 3 794 305,81 $, incluant les intérêts. Ce montant représente les profits réalisés par les intimés dans le cadre des activités reprochées dans la demande de la Securities and Exchange Commission.

[11] Le témoin a également soumis une décision américaine du 25 février 2011[11] où la Cour a exigé que certaines sommes identifiées soient déposées au « *Court Registry Investment System* » et elle a ordonné l'annulation des titres mentionnés dans sa décision. Finalement, le témoin a déposé deux jugements du 23 mai 2011[12] et deux consentements du 28 avril 2011[13] signés par Carol M^{c}Keown et Daniel F. Ryan.

[12] Ces documents portent sur des pénalités civiles de 150 000 $ chacun, auxquelles les deux intimés ont consenti. Soulignons que ces pénalités civiles sont distinctes de la restitution de la somme de 3 794 305,81 $, incluant les intérêts, précédemment mentionnée. La procureure de l'Autorité a précisé que le consentement à jugement a été fait sans admission des faits de la part des intimés.

[13] Par conséquent, la procureure de l'Autorité a demandé au Bureau de prolonger l'ordonnance de blocage initiale du 25 juin 2010 et la seconde ordonnance de blocage du 18 octobre 2010 pour une période renouvelable de 120 jours. Elle a souligné qu'il y a absence de contestation, que l'enquête est toujours en cours et que les motifs initiaux existent toujours.

L'ANALYSE

[14] L'article 249 de la *Loi sur les valeurs mobilières* prévoit que l'Autorité peut demander au Bureau de prononcer une décision à l'effet d'ordonner à une personne qui fait l'objet d'une enquête de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession[14]. De même, le Bureau peut rendre une ordonnance à l'encontre d'une personne qui fait l'objet d'une enquête afin qu'elle ne puisse pas retirer de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle[15].

[15] Enfin, le Bureau peut ordonner à toute personne de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens dont elle a le dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle[16]. Le 2^{e} alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières* prévoit que le Bureau peut prolonger une ordonnance de blocage si les personnes intéressées ne manifestent pas leur intention de se faire entendre ou si elles n'arrivent pas à établir que les motifs de l'ordonnance de blocage initiale ont cessé d'exister.

[16] Le Bureau note que les intimés et les mises en cause ne se sont pas présentés et n'étaient pas représentés lors de l'audience du 25 mai 2011; ils ont par conséquent fait défaut d'établir que les motifs des ordonnances initiales ont cessé d'exister. Le tribunal prend également note que dans ce dossier, l'enquête de l'Autorité continue et qu'elle progresse.

[17] Enfin, les décisions américaines de la United States District de la Floride du sud qui ont été déposées en preuve permettent de constater que l'enquête dans le dossier des intimés progresse également aux États-Unis. Les intimés s'y sont vus intimer l'ordre de restituer des montants d'argent importants et ont de plus consenti au paiement de pénalités civiles, sans admission de faits.

---

10 *Securities and Exchange Commission* v. *Carol M^{c}Keown, Daniel F. Ryan, Meadow Vista Financial Corp., and Downshire Capital, Inc.*, United States District Court, Southern District of Florida, Civil Action 10-80748-CIV-COHN, January 25, 2011.

11 *Securities and Exchange Commission* v. *Carol M^{c}Keown, Daniel F. Ryan, Meadow Vista Financial Corp., and Downshire Capital, Inc.,* United States District Court, Southern District of Florida, Civil Action 10-80748-CIV-COHN, February 25, 2011.

12 *Securities and Exchange Commission* v. *Carol M^{c}Keown, Daniel F. Ryan, Meadow Vista Financial Corp., and Downshire Capital, Inc.,* United States District Court, Southern District of Florida, Civil Action 10-80748-CIV-COHN, May 23, 2011.

13 *Securities and Exchange Commission* v. *Carol M^{c}Keown, Daniel F. Ryan, Meadow Vista Financial Corp., and Downshire Capital, Inc.,* United States District Court, Southern District of Florida, Civil Action 10-80748-CIV-COHN, April 28, 2011.

14 Précitée, note 1, art. 249 (1°).

15 *Id.*, art. 249 (2°).

16 *Id.*, art. 249 (3°).

[18] Dans ces circonstances, le Bureau estime qu'il est dans l'intérêt public de prolonger les ordonnances de blocage afin de permettre à l'Autorité de poursuivre son enquête et d'assurer la protection des investisseurs et la confiance de ceux-ci envers les marchés financiers.

[19] Le Bureau rappelle que les allégations de l'Autorité sont à l'effet que les intimés auraient participé à des activités visant la manipulation du cours de différents titres et qu'ils en auraient tiré profit au détriment des investisseurs et des marchés financiers.

LA DÉCISION

[20] Le Bureau de décision et de révision a pris connaissance de la demande de l'Autorité des marchés financiers et des représentations de la procureure de l'Autorité, le tout tel qu'entendu au cours de l'audience du 25 mai 2011 devant ce tribunal. Le Bureau a constaté l'absence des intimés et des mises en cause lors de l'audience. Le Bureau estime qu'il est dans l'intérêt public de prolonger les ordonnances de blocage dans le présent dossier.

[21] Par conséquent, considérant que le témoignage de l'enquêteuse à l'effet que les motifs initiaux sont toujours présents et que l'enquête se poursuit, et vu l'absence de preuve contraire quant à l'existence des motifs initiaux, le Bureau accueille la demande de l'Autorité, le tout en vertu de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*[17] et du 2e alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*[18], et prolonge les ordonnances de blocage prononcées les 25 juin 2010[19] et 18 octobre 2010[20], telles que renouvelées depuis, et ce, de la manière suivante :

ORDONNANCE DE PROLONGATION DE BLOCAGE EN VERTU DES ARTICLES 249 ET 250 DE LA *LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES* ET DE L'ARTICLE 93 DE LA *LOI SUR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS* :

- **IL ORDONNE** à Demers Valeurs mobilières, de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens, qu'elle a en dépôt ou dont elle a la garde ou le contrôle au nom ou pour le compte des intimés, notamment dans les comptes suivants : 2CFD4A (CAN) et 2CFDD4B (US), au nom de Downshire Capital inc.;

- **IL ORDONNE** à Dundee Securities Corporation, de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens, qu'elle a en dépôt ou dont elle a la garde ou le contrôle au nom ou pour le compte des intimés, notamment dans les comptes suivants :

Détenteur du/des compte(s)	Numéro(s) du/des compte(s)	Solde(s)	Institution financière
Downshire Capital inc.	2A00VCBN et 2A00VCAN	1 513 885,21$ US et 69 654,79 $	Dundee Securities Corporation
Carol M^{c}Keown	277 391 AN et 277 391 BN	Comptes inactifs pour le moment	Dundee Securities Corporation

- **IL ORDONNE** à Desjardins Valeurs mobilières, de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens, qu'elle a en dépôt ou dont elle a la garde ou le contrôle au nom ou pour le compte des intimés, notamment dans les comptes suivants : 31SNHB0 et 31SNHW1 au nom de Carol M^{c}Keown;

17 Précitée, note 2.
18 Précitée, note 1.
19 Précitée, note 3.
20 Précitée, note 5.

- **IL ORDONNE** à TD Canada Trust, succursale 4772, située au 1289 avenue Greene, Westmount (Québec) H3Z de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens, qu'elle a en dépôt ou dont elle a la garde ou le contrôle au nom ou pour le compte des intimés, notamment dans les comptes suivants :

Détenteur du/des compte(s)	Numéro(s) du/des compte(s)	Solde(s)	Institution financière
Meadow Vista Financial Corp.	5215416 et 7307730	796,72$ et 304 643,92US$	TD Canada Trust (succursale 4772)
Downshire Capital inc.	5211666 et 7305479	55 957,55$ et 331,65US$	TD Canada Trust (succursale 4772)
M^{c}Keown/Ryan Principal Residence	5218024	377,23$	TD Canada Trust (succursale 4772)
Carol M^{c}Keown	3130815, 6267278 et 7124520	30 349,46$, 1 000 024,00$ et 18,96US$	TD Canada Trust (succursale 4772)

- **IL ORDONNE** à TD Canada Trust, succursale 4772, située au 1289 avenue Greene, Westmount (Québec) H3Z 2A4 de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens, qu'elle a en dépôt ou dont elle a la garde ou le contrôle dans un ou des coffrets de sûreté, au nom ou pour le compte des intimés;

- **IL ORDONNE** aux mises en cause Demers Valeurs Mobilières, Dundee Securities Corporation, Desjardins Valeurs mobilières, TD Canada Trust, succursale 4772, située au 1289, avenue Greene, Westmount (Québec) H3Z 2A4 de ne pas permettre l'ouverture de compte bancaire ou de compte de courtage au nom des intimés ou pour le compte de ceux-ci;

- **IL ORDONNE** aux intimés Carol M^{c}Keown, Daniel F. Ryan, Downshire Capital inc. et Meadow Vista Financial Corp. de ne pas, directement ou indirectement, retirer des fonds, titres ou autres biens, de comptes bancaires ou de comptes de courtage qu'ils détiennent, incluant, mais sans limiter la généralité de ce qui précède, les comptes suivants :

Détenteur du/des compte(s)	Numéro(s) du/des compte(s)	Solde(s)	Institution financière
Downshire Capital inc.	2CFDD4A (CAN) et 2CFDD4B (US)	Compte inactif pour le moment	Demers Valeurs Mobilières

Détenteur du/des compte(s)	Numéro(s) du/des compte(s)	Solde(s)	Institution financière
Downshire Capital inc.	2A00VCBN et 2A00VCAN	1 513 885,21$US et 69 654,79$	Dundee Securities Corporation
Carol M^{c}Keown	277 391 AN et 277 391 BN	Comptes inactifs pour le moment	Dundee Securities Corporation
Carol M^{c}Keown	31SNHB0 et 31SNHW1	À préciser	Desjardins Valeurs Mobilières
Meadow Vista Financial Corp.	5215416 et 7307730	796,72$ et 304 643,92US$	TD Canada Trust (succursale 4772)
Downshire Capital inc.	5211666 et 7305479	55 957,55$ et 331,65US$	TD Canada Trust (succursale 4772)
M^{c}Keown/Ryan Principal Residence	5218024	377,23$	TD Canada Trust (succursale 4772)
Carol M^{c}Keown	3130815, 6267278 et 7124520	30 349,46$, 1 000 024,00$ et 18,96US$	TD Canada Trust (succursale 4772)

- **IL ORDONNE** aux intimés Carol M^{c}Keown, Daniel F. Ryan, Downshire Capital inc. et Meadow Vista Financial Corp. de ne pas, directement ou indirectement, se départir de fonds, titres ou autres bien en leur possession;

- **IL ORDONNE** aux intimés M^{c}Keown Baboon Building Family Trust, Herbert Baboon Building Family Trust, M^{c}Keown Baboon Business Family Trust, M^{c}Keown/Ryan Principal Residence Trust de ne pas, directement ou indirectement, se départir de fonds, titres ou autres bien en leur possession;

- **IL ORDONNE** à Richardson GMP Limited, mise en cause au présent dossier, de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou dont elle a la garde ou le contrôle, au nom ou pour le compte des intimés, notamment dans les comptes suivants :

Détenteur du/des compte(s)	Numéro(s) du/des compte(s)	Type de compte
Carol M^{c}Keown	400-BK-30-J	Compte d'épargne libre d'impôt
Carol McKeown	40F-BK-30-A	Compte comptant CAD
Carol McKeown	40F-BK-30-B	Compte comptant É-U

Détenteur du/des compte(s)	Numéro(s) du/des compte(s)	Type de compte
Downshire	400-BN-30-E	Compte sur marge CAD
Downshire	400-BN-30-F	Compte sur marge CAD
Downshire	40F-BN-30-E	Compte sur marge CAD
Downshire	40F-BN-30-F	Compte sur marge É-U

- **IL ORDONNE** à Canaccord Capital Corporation, mise en cause au présent dossier, de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens, qu'elle a en dépôt ou dont elle a la garde ou le contrôle, au nom ou pour le compte des intimés, notamment dans les comptes suivants :

Détenteur du/des compte(s)	Numéro(s) du/des compte(s)	Institution financière
Downshire	58D-187A-8, 58D-187B-7, 58D-187G-1	Canaccord Capital Corporation
Meadow Vista Financial Corp.	18M-434A-1, 18M-434B1	Canaccord Capital Corporation
Daniel F. Ryan	592-523A-4	Canaccord Capital Corporation

[22] La présente décision de prolongation de blocage ne doit pas être interprétée comme empêchant l'exécution de la décision rendue par le Bureau qui a accordé une levée partielle de blocage à Carol M^{c}Keown et Daniel F. Ryan, en vertu de la décision du 10 août 2010, afin qu'ils puissent ouvrir un compte de banque dans une institution financière de leur choix, en vue d'y déposer leur salaire et d'y effectuer toutes les opérations nécessaires pour assurer leur subsistance.

[23] Cette autorisation fut assortie des conditions suivantes :

1. les montants que Carol M^{c}Keown et Daniel F. Ryan déposeront dans le compte de banque qui sera dispensé de l'application du blocage du Bureau ne devront pas avoir été perçus d'une manière qui contrevienne aux interdictions que le Bureau a prononcées à leur encontre le 25 juin 2010;

2. Carol M^{c}Keown et Daniel F. Ryan devront aviser l'Autorité du nom de l'institution financière où ils ouvriront leur compte ainsi que du numéro de ce dernier dans un délai de 10 jours de cette ouverture;

3. Carol M^{c}Keown et Daniel F. Ryan transmettront à l'employé de l'Autorité que cette dernière désignera une copie du relevé mensuel du susdit compte, dans un délai de cinq (5) jours de la réception de ce relevé; et

4. l'Autorité pourra demander à Carol M^{c}Keown et Daniel F. Ryan de lui remettre toutes les pièces justificatives qui sont reliées aux opérations effectuées dans le susdit compte, lorsque l'Autorité le jugera nécessaire.

[24] De plus, la présente décision de prolongation de blocage ne doit pas être interprétée comme empêchant l'exécution de la décision rendue par le Bureau qui a accordé une levée partielle de blocage à Carol M^{c}Keown, en vertu de la décision du 10 août 2010, afin qu'elle puisse prélever un montant total de 4 350 $ des comptes portant les numéros 3130815, 6267278 et 7124520 qu'elle a ouverts auprès de TD Canada Trust, succursale 4772.

[25] Cette autorisation fut assortie des conditions suivantes :

1. Ce montant devra être utilisé uniquement aux fins de couvrir les dépenses de la maison qui est située au 3011, rue Barat, à Montréal, et qui appartient au M^{c}Keown/Ryan Principal Residence Trust, dépenses dont Carol M^{c}Keown a fait état au cours de son témoignage du 5 août, à savoir :

- la taxe scolaire;
- l'assurance maison de la susdite résidence;
- le compte d'Hydro-Québec;
- le compte de Gaz Métropolitain; et
- la réparation des tuiles du toit de la résidence; et

2. Suite au paiement des susdites dépenses, les requérants-intimés remettront à l'Autorité les pièces justificatives de ces paiements et tout autre document explicatif qui y est relatif dont cet organisme leur fera la demande.

[26] Conformément au premier alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, les ordonnances de blocage entrent en vigueur à la date auxquelles elles sont prononcées et le resteront pour une période de 120 jours, à moins qu'elles ne soient modifiées ou abrogées avant l'échéance de ce terme.

Fait à Montréal, le 30 mai 2011.

(S) Claude St Pierre

M^{e} Claude St Pierre, vice-président

2.2 DÉCISIONS (SUITE)

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2011-007

DÉCISION N° : 2011-007-002

DATE : Le 30 mai 2011

EN PRÉSENCE DE : M^e^ CLAUDE ST PIERRE

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
Partie demanderesse
c.
ALAIN PÉLOQUIN
et
ISABELLE CANTIN
et
ÉVALUATION APEX INC.
et
STÉPHANE AUCLAIR
et
JEAN-LUC FLIPO
Parties intimées
et
JEAN-MARC LAVALLÉE, avocat
et
BANQUE DE MONTRÉAL [Montréal (Québec)]
et
BANQUE TORONTO-DOMINION [Boucherville (Québec)]
et
CAISSE DESJARDINS DE CONTRECOEUR/ VERCHÈRES
et
CAISSE D'ÉCONOMIE MARIE-VICTORIN
et
OFFICIER DU BUREAU DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE LA CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES
et
OFFICIER DU BUREAU DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE LA CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHERBROOKE
Parties mises en cause

ORDONNANCE DE PROLONGATION DE BLOCAGE

[art. 250, *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., c. V.-1.1) et art. 93, *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (L.R.Q., c. A-33.2)]

M[e] Mélanie Hébert
(Girard et al.)
Procureure de l'Autorité des marchés financiers

M[e] Sabia Chicoine
(BCF s.e.n.c.r.l.)
Procureure d'Alain Péloquin et d'Isabelle Cantin

Mme Tania Wihl, stagiaire en droit
(Lecours Hébert Avocats inc.)
Procureure de Jean-Marc Lavallée

Date d'audience : 25 mai 2011

DÉCISION

---

[1] Le 2 février 2011, l'Autorité des marchés financiers (ci-après l'« *Autorité* ») a saisi le Bureau de décision et de révision (ci-après le « *Bureau* ») d'une demande *ex parte*, afin qu'il prononce une ordonnance de blocage à l'encontre des intimés Alain Péloquin, Isabelle Cantin et Évaluation Apex inc. et à l'égard des mises en cause, ainsi qu'une interdiction d'opérations sur valeurs et une interdiction d'exercer l'activité de conseiller à l'encontre d'Alain Péloquin, Isabelle Cantin, Stéphane Auclair et Jean-Luc Flipo.

[2] Cette demande fut adressée en vertu des articles 249, 250, 265 et 266 de la *Loi sur les valeurs mobilières*[1] et des articles 93, 94 et 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*[2]. La demande de l'Autorité contenait également une conclusion visant la publication de la décision auprès du Bureau de la publicité des droits des circonscriptions foncières de Verchères et de Sherbrooke. À la suite d'une audience *ex parte* tenue le même jour, le Bureau a prononcé la décision demandée[3].

LA DEMANDE DE PROLONGATION DE BLOCAGE

[3] Le 29 avril 2011, l'Autorité adressait au Bureau une demande de prolongation du susdit blocage. Le Bureau a fixé une audience devant se tenir à son siège le 25 mai 2011, à 9 h 30. Un avis daté du 4 mai 2011 fut signifié aux parties à ce sujet.

[4] Le 24 mai 2011, soit la veille de l'audience, Alain Péloquin et Isabelle Cantin ont fait parvenir au Bureau une demande de levée partielle de l'ordonnance de blocage avec un avis de présentation à l'effet que cette demande soit entendue dès le lendemain.

L'AUDIENCE

[5] Au début de l'audience, après avoir entendu le point de vue des procureures au dossier, le Bureau a remis l'audience de la demande de levée de blocage des intimés Alain Péloquin et Isablle Cantin (ci-après les « Intimés ») au 1[er] juin 2011, à 9 h 30, *pro forma*, au motif du délai trop court donné à l'Autorité pour se préparer et au tribunal pour prendre connaissance du tout. Il appert également que le président du tribunal étant absent, il appartenait de remettre l'audience sur la demande de levée jusqu'à son retour puisqu'il avait prononcé la décision *ex parte* en février 2011.

LA PREUVE DE L'AUTORITÉ

[6] Le tribunal a ensuite ordonné que les parties procèdent sur la demande de prolongation de blocage présentée par l'Autorité. Cette dernière a alors fait entendre le témoignage de son enquêteuse qui a indiqué au Bureau que l'enquête de l'Autorité, dont elle a personnellement la responsabilité, continue. Elle a, à la date de l'audience, rencontré une vingtaine d'investisseurs et analyse actuellement la

---

1 L.R.Q., c. V-1.1.

2 L.R.Q., c. A-33.2.

3 *Autorité des marchés financiers* c. *Péloquin*, 2011 QCBDR 11.

documentation qu'elle a obtenue dans le cadre de son enquête. Elle ajoute qu'une analyse financière du tout doit être faite.

[7] Elle ajoute également que les motifs initiaux ayant justifié que soit prononcé le blocage du Bureau existent toujours. Elle rappelle que la demande initiale de l'Autorité a été justifiée par le fait de sollicitations illégales faites auprès d'investisseurs en l'absence d'un prospectus visé par l'Autorité. 147 investisseurs auraient été approchés et un montant de 12 000 000 $ aurait été ainsi recueilli. Les fonds recueillis devaient servir à acheter des biens saisis par le gouvernement et revendus avec profits.

[8] L'enquêteuse a soulevé la possibilité de l'usage du modèle de Ponzi puisque l'argent versé par certains investisseurs aurait servi à en rembourser d'autres. Elle ajoute que l'analyse des comptes de banque a permis de constater des entrées de fonds dans les comptes bloqués, entrées provenant de l'argent des investisseurs. Certains fonds ont ensuite été transférés au compte en fidéicommis de M^{e} Jean-Marc Lavallée.

[9] L'analyse aurait également permis de constater que l'argent des investisseurs aurait servi à couvrir des dépenses personnelles courantes des intimés, comme l'épicerie ou le paiement de la marge de crédit. De plus, il ne semble pas que l'argent ait servi à acheter des biens saisis, tel que pourtant annoncé aux investisseurs approchés. L'enquêteuse ajoute qu'Alain Péloquin aurait reçu des chèques de pension alimentaire pour ses enfants mais qu'il ne les a pas encaissés. Le témoin n'a pas été contre-interrogé.

LA PREUVE D'ALAIN PÉLOQUIN ET D'ISABELLE CANTIN

[10] La procureure d'Alain Péloquin et d'Isabelle Cantin a fait entendre le témoignage du premier. Il dit être opposé au renouvellement du blocage puisque tous ses actifs sont bloqués et qu'il n'a accès à aucun revenu. Il fait la preuve de la présence d'environ 10 000 $ dans les comptes qui sont bloqués par la décision du Bureau. Il dit ne plus pouvoir payer ses hypothèques et les emprunts pour ses voitures.

[11] Il n'a aucun autre argent et n'a plus de revenu depuis le mois de février 2011, date de la décision du Bureau. Il veut pouvoir assurer sa défense et faire vivre sa famille, dont ses cinq enfants. Il dit ne plus avoir exercé d'activités de placement depuis février 2011.

[12] En contre-interrogatoire, Alain Péloquin explique sa situation familiale, son parcours, ses emplois antérieurs et son emploi actuel. Il l'exerce au sein de la société Évaluation Apex Inc. qui appartient indirectement à sa conjointe Isabelle Cantin. Il dit détenir un autre compte de banque également bloqué mais dans lequel il n'y a pas d'argent. Il traite de ses résidences et des véhicules que lui et sa compagne possèdent. Ils ne peuvent actuellement effectuer les paiements de leurs hypothèques et de leurs prêts personnels sur ces divers biens.

[13] Il reconnaît que des montants variant entre 600 000 $ et 700 000 $ ont transité dans ses comptes de banque, pour être ensuite déposés dans le compte en fidéicommis de M^{e} Jean-Marc Lavallée. Mais ce dernier n'est pas son avocat, il n'a pas de comptes avec lui et ne l'a pas rencontré. Il indique que le projet reproché était tout simplement un *joint venture* entre amis. Il ne connaissait que 7 ou 8 personnes qui ont prêté de l'argent.

[14] Il dit qu'il ne s'agissait pas de son projet. Il n'a pas sollicité d'investisseurs mais a lui-même effectué des prêts d'argent au projet, avec intérêts. Il a également signé un écrit. Entre 500 000 $ et 700 000 $ ont transité dans son compte. Depuis que le blocage a été prononcé, il n'a pas travaillé, n'a pas tenté de se trouver un autre emploi, n'a pas préparé de c.v. ni passé d'entrevues. Le blocage du Bureau l'empêche de se trouver un autre emploi. À sa connaissance, seulement une vingtaine de personnes a participé à ce projet.

[15] Il évoque ses rencontres avec le personnel de l'Autorité et dit avoir reçu des menaces de mort et avoir eu besoin de la protection de la police. Il semblerait qu'un investisseur aurait eu un remboursement de 7 700 $ à même le compte en fidéicommis de M^{e} Jean-Marc Lavallée. Il déclare ne pouvoir encaisser les chèques de pension alimentaire pour ses enfants, du fait du blocage du Bureau.

[16] La procureure des intimés a fait entendre un second témoin, soit un homme d'affaires qui dit connaître Alain Péloquin et lui avoir prêté jusqu'à 980 000 $, un prêt portant un intérêt de 10 % minimum. Il dépose le contrat de prêt à cet effet; ce dernier, daté du 5 février 2011, indique que la somme totale de ces prêts est de 980 000 $. Il témoigne que ce prêt était destiné à un projet d'achat et de vente d'équipements mais qu'Alain Péloquin pouvait utiliser cet argent pour son bénéfice personnel.

[17] Il a commencé à prêter de l'argent à Alain Péloquin en décembre 2010; il n'a pas demandé de remboursement et n'a pas non plus établi d'échéancier de remboursement.

L'ARGUMENTATION DE L'AUTORITÉ

[18] La procureure de l'Autorité rappelle que le blocage est un acte préventif destiné à préserver le *statu quo*, pour conserver les sommes d'argent et les actifs. Il s'agit d'empêcher que les biens des personnes ne soient dilapidés, comme l'a indiqué l'arrêt *Amswiss*[4]. L'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières* prévoit que les motifs initiaux doivent avoir cessé d'exister pour justifier la levée du blocage. Or, a-t-elle continué, le témoignage de l'enquêteuse indique que les faits initiaux de l'enquête existent toujours. Une centaine d'investisseurs ont été sollicités pour ce projet, dont certains par Alain Péloquin.

[19] Le tout s'est fait en l'absence d'un prospectus et avec des promesses de rendement. De l'argent a été transféré et une partie a transité dans les comptes de banque des intimés. Alain Péloquin a d'ailleurs admis dans son témoignage que des montants entre 500 000 $ et 700 000 $ ont transité dans ces comptes. Il y reste maintenant un peu plus de 10 000 $. Pour la procureure de l'Autorité, ces faits suffisent à justifier la prolongation du blocage demandée.

[20] Elle ajoute que le témoignage des témoins des intimés bonifie la position de sa cliente. Il existe ici des contrats pour la vente de biens avec une espérance de gains, soit des contrats d'investissement. Il y a une preuve de sollicitation de cet argent et des sommes importantes qui ont transité dans ces comptes. Elle évoque le cas des ''amis'' d'Alain Péloquin dans ce projet. Au moins un investisseur est venu témoigner d'un investissement de 980 000 $.

[21] Enfin, Alain Péloquin n'a pas fait la preuve d'avoir tenté de subvenir à ses besoins ni n'a prouvé avoir fait des tentatives pour ouvrir d'autres comptes.

L'ARGUMENTATION DES INTIMÉS

[22] La procureure des intimés reconnaît le caractère préventif et de maintien du *statu quo* d'un blocage pendant une enquête. Mais elle déclare que cette mesure ne peut empêcher que puisse vivre une famille. Or, Alain Péloquin ne peut plus soutenir cette dernière. Elle ajoute que les critères pour ne pas renouveler un blocage sont que les motifs qui l'ont justifié aient cessé d'exister. Or, les activités des intimés ont cessé. Il n'y a plus de chèques qui ont été déposés aux comptes de banque.

[23] Alain Péloquin ne sollicite plus et n'agit plus comme courtier. L'ordonnance du Bureau le prouve. Elle rappelle que les sommes prêtées par l'investisseur dont le témoignage a été entendu, pouvaient être utilisées à des fins personnelles par Alain Péloquin. Elle continue en indiquant que certaines sommes ont pu transiter dans les comptes de son client mais elles ont ensuite été transférées à M^{e} Jean-Marc Lavallée.

[24] Elle soutient que les sommes restantes dans les comptes qui sont bloqués proviennent d'autres sources que les investissements. Par conséquent, l'intérêt du public ne sera pas lésé si le renouvellement du blocage n'est pas accordé car il ne peut y avoir de réclamations des investisseurs, vu la provenance des fonds.

[25] La procureure des intimés soumet ensuite qu'on ne peut contrevenir à la *Charte canadienne des droits et libertés*[5] car cela violerait les droits fondamentaux de ses clients. Des dispositions législatives ne peuvent servir à violer des droits fondamentaux. Alain Péloquin a le droit à une défense plein et entière; il a le droit de survivre et de nourrir ses enfants. Une personne sous enquête à le droit de vivre et elle a le droit à la présomption d'innocence.

[26] Elle évoque des cas de blocages en justice criminelle; ces dispositions visent à garantir les droits protégés par la Charte, en évitant que les justiciables ne s'appauvrissent car cela les mettrait à la merci de l'État. Elle évoque également la disposition de la Charte contre les peines cruelles et inusitées. Elle rappelle que ses clients n'ont pas été accusés et qu'ils n'ont pas été trouvés coupables. Il faut éviter de prononcer une peine de mort économique et sociale à l'égard de ceux-ci. Elle dépose des décisions de jurisprudence à l'appui de ses prétentions.

[27] Elle conclut que les fonds contenus dans les comptes proviennent de sources légitimes, encore que les justiciables ne devraient pas avoir à établir la provenance des fonds. Elle demande que le Bureau

---

4 *Amswiss Scientific Inc. (Re)*, 1992 LNBCSC 40.

5 *Loi de 1982 sur le Canada*, 1982, ch. 11, Annexe B, art. 7 et 11 (R.-U.).

ne prolonge pas le blocage visant ses clients, ne le renouvelle pas quant à ses résidences et n'empêche plus les intimés d'ouvrir un nouveau compte de banque. Enfin, la procureure de Jean-Marc Lavallée, mis en cause en l'instance, déclare que son client ne s'oppose pas à la prolongation du blocage demandée par l'Autorité.

[28] En réponse, la procureure de l'Autorité soumet que les intimés n'ont pas fait la preuve que l'argent restant dans les comptes de banque vient de l'investisseur qui a témoigné devant le Bureau. La preuve de l'Autorité démontre que l'argent des investisseurs a souvent servi à payer des dépenses courantes des intimés. Rien ne prouve que l'argent aux comptes provienne de l'investisseur qui a témoigné. Rien ne rattache cet argent à cette personne.

[29] Quant aux arguments fondés sur la Charte des droits, elle signale l'absence d'un avis au Procureur général. Elle souligne les grandes différences existant entre le droit des valeurs mobilières et le droit criminel sur lequel s'est appuyée la procureure des intimés. Elle estime plutôt que les principes de ce dernier ne sont pas applicables devant le Bureau.

[30] La procureure des intimés a enfin demandé que certains des renseignements propres à ses clients, dont les numéros de leurs comptes de banque, soient traités de façon confidentielle. Le tribunal a alors invité cette dernière à amender sa demande de levée partielle de blocage devant être entendue ultérieurement devant le Bureau, pour y inclure cette conclusion.

L'ANALYSE

[31] D'emblée, le Bureau tient à préciser qu'il a été saisi d'une demande de prolongation de blocage dans le présent dossier par l'Autorité. Il est alors reconnu que face à une telle demande, il appartient aux parties d'assumer leurs fardeaux respectifs. Conformément au deuxième alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*[6], les gens visés par ce blocage ont le fardeau d'établir que les motifs de l'ordonnance initiale ont cessé d'exister.

[32] Quant à l'Autorité, elle a le fardeau de prouver que l'enquête qu'elle mène est active, le mot enquête étant entendu comme non seulement les faits d'investigation mais également les procédures engagées par cet organisme qui résultent de son investigation. Or, dans le présent dossier, la demanderesse a fait entendre le témoignage d'une enquêteuse à son emploi. Cette dernière est chargée de l'enquête et a pu témoigner quant à ce qu'elle a fait et à ce qu'elle s'apprête à faire.

[33] Elle a également témoigné quant aux motifs initiaux qui ont justifié le blocage du Bureau, soulignant qu'ils existent toujours. Elle a décrit le placement à grands traits, pour ensuite indiquer que certains montants provenant des investisseurs auraient servi aux intimés pour couvrir certaines de leurs dépenses personnelles. De plus, selon toute apparence, l'argent obtenu des investisseurs n'aurait jamais servi à l'achat de biens saisis qu'on devait ensuite revendre avec profit, ce qui avait pourtant été indiqué aux investisseurs.

[34] Le Bureau remarque que l'ensemble de la preuve présentée en cours d'audience a permis de confirmer que des montants obtenus des investisseurs auraient transité dans les comptes d'Alain Péloquin, et ce, à une hauteur qu'il reconnaît lui-même se situer entre 500 000 $ et 700 000 $. Et pourtant, dans son témoignage, Alain Péloquin tente de minimiser son rôle, disant même qu'il n'était qu'un des investisseurs. Le projet n'était, a-t-il dit, qu'un simple *joint venture* entre amis, sans plus.

[35] Or, l'importance des montants qui ont passé par les comptes en jeu laisse plutôt supposer un rôle beaucoup plus important pour lui. De plus, un témoin des intimés a parlé du prêt de 980 000 $ qu'il a consenti en plusieurs tranches à Alain Péloquin. Ce prêt a été fait dans le cadre d'un projet non spéculatif et le contrat qualifie Alain Péloquin de ''chef de projet''. Le témoin a évidemment déclaré que ce dernier pouvait couvrir ses dépenses personnelles avec cet argent.

[36] Mais il n'en reste pas moins que l'importance de cette somme et le fait que l'investisseur s'attend à des revenus d'intérêts d'au moins 10 % sur ce prêt laisse supposer au Bureau qu'il est bel et bien en face d'un investissement, qu'Alain Péloquin y joue un rôle important, sinon central, tout cela apportant de l'eau

6. Précitée, note 1.

au moulin à la position de l'Autorité puisque le rôle d'Alain Péloquin semble dépasser de beaucoup ce qu'il prétend réellement faire. Dans ces circonstances, le Bureau est sensible aux arguments de l'Autorité.

[37] Pour sa part, la procureure des intimés soumet que l'argent qui est dans les comptes des intimés appartient bel et bien aux intimés. De plus, l'argent des investisseurs a peut-être transité dans ces comptes mais il est maintenant dans le compte en fidéicommis de M[e] Jean-Marc Lavallée. L'argent de ces comptes est soit l'argent personnel des intimés, soit celui du témoin-investisseur, et il ne s'oppose pas à un usage personnel de ces fonds par Alain Péloquin.

[38] Mais la preuve des intimés n'établit pas une telle ségrégation entre ces fonds et le Bureau n'est pas véritablement en état de savoir si la thèse des intimés quant à leur propriété est réelle. La procureure des intimés a également plaidé que les motifs initiaux ayant justifié le blocage n'existent plus, puisqu'Alain Péloquin a cessé tout placement, ne sollicite plus de placements et n'agit plus comme courtier sans inscription.

[39] Ces motifs ayant cessé d'exister, le blocage qui en a résulté n'a plus de raison d'être et devrait donc être levé. Le Bureau a précédemment eu l'occasion de disposer d'un argument semblable. Dans la décision *ICC Capital Management* du 23 décembre 2010[7], le Bureau a ainsi traité du tout :

> « [50] Le Bureau croit que les motifs au soutien d'une ordonnance de blocage découlent des faits allégués par l'Autorité lors d'une audience *ex parte*. Les faits allégués peuvent conduire le tribunal à prononcer un blocage parce qu'ils provoquent souvent des inquiétudes qui amènent le Bureau à agir dans l'intérêt public, afin de veiller notamment à la protection des investisseurs et des marchés financiers.
>
> [51] Les motifs qui incitent le Bureau à prononcer une ordonnance de blocage ne peuvent exister sans faits allégués par l'Autorité. Ces faits peuvent être infirmés ou confirmés au cours de l'enquête. De plus, les intimés pourraient présenter devant le tribunal une preuve dans le cadre d'une demande d'être entendu ou autrement, faisant en sorte que les faits allégués seraient nuancés ou infirmés.
>
> [52] Cela pourrait avoir un impact sur les motifs à la base de l'ordonnance. Or, cela n'a pas été fait dans le présent dossier. […] »[8]
>
> [Référence omise]

[40] Dans le présent dossier, le Bureau a prononcé son ordonnance de blocage parce que les faits, dont la preuve lui a été faite en audience, l'amenaient à décider qu'existaient des motifs de prononcer un tel blocage. Rien dans la preuve qui a été présentée au Bureau au cours de l'audience du 25 mai 2011 n'est venu renverser cette conviction, soit que les motifs initiaux qui ont justifié que soit prononcé le blocage initial aient cessé d'exister. Les intimés échouent à cet égard.

[41] Enfin, les intimés Alain Péloquin et Isabelle Cantin ont présenté au tribunal une demande de levée partielle de blocage; ces derniers veulent que le Bureau lève son blocage à leur égard afin de pouvoir accéder au solde des fonds qui sont dans les comptes de banque gelés et les retirer. Ils désirent également que le Bureau leur permette d'ouvrir un compte de banque dans une institution bancaire de leur choix.

[42] Cela leur permettrait d'y déposer les sommes retirées ainsi que tout salaire qu'ils pourront gagner d'un emploi éventuel et pouvoir y effectuer toutes les opérations financières pour assurer leur subsistance et celle de leurs enfants. Or, à la lecture de cette demande, le Bureau constate que

---

7 *Autorité des marchés financiers* c. *9095-0049 Québec inc. (ICC Capital Management)*, 2010 QCBDR 109.

8 *Id.*, 15, par. 50-52. Voir également, *Autorité des marchés financiers* c. *9095-0049 Québec inc. (ICC Capital Management)*, 2010 QCBDR 59.

l'argumentation des intimés porte sur une présumée violation de leurs droits fondamentaux qui sont protégés par la *Charte canadienne des droits et libertés*[9].

[43] Une partie des arguments qui ont été plaidés par la procureure des intimés devant le Bureau pour que le blocage ne soit pas renouvelé était exactement au même effet. Mais le tribunal rappelle que, tel que mentionné plus haut, une demande de prolongation de blocage doit, pour être accordée, réussir deux tests, à savoir que l'enquête continue et que les motifs du blocage initial n'ont pas cessé d'exister.

[44] L'Autorité ayant fait la preuve nécessaire pour convaincre le tribunal, ce dernier n'entend pas se prononcer sur les arguments fondés sur la Charte. Tel que mentionné, une audience a été fixée, *pro forma*, au 1er juin 2011, à la suite de la présentation de sa demande. À cette date, le membre du Bureau qui siégera pourra fixer la date à laquelle le tout pourra procéder.

[45] À cette occasion, la procureure des intimés pourra alors présenter sa plaidoirie fondée sur la Charte des droits et plaider pour obtenir toutes les conclusions que les intimés désirent obtenir. Le cadre plus étroit d'une demande de prolongation de blocage n'est pas le moyen idéal pour se prononcer sur toutes les notions que la procureure des intimés voudrait voir trancher par le tribunal, surtout à une journée d'avis.

[46] Dans ces circonstances, le Bureau entend, pour les motifs évoqués tout au long de la présente décision, accueillir la demande de l'Autorité et, de ce fait, prononcer l'ordonnance de prolongation de blocage requise.

LA DÉCISION

[47] Le Bureau a pris connaissance de la demande de l'Autorité, entendu le témoignage de son enquêteuse et des témoins des intimés; il a pris connaissance du contenu des pièces déposées en preuve et écouté les représentations de la procureure de l'Autorité et celles de la procureure des intimés.

[48] En conséquence, le Bureau de décision et de révision, en vertu de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*[10] et de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*[11] prolonge l'ordonnance de blocage qu'il a prononcée le 2 février 2011, de la manière suivante :

> **ORDONNANCE DE PROLONGATION DE BLOCAGE, EN VERTU DE L'ARTICLE 250 DE LA *LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES* ET DE L'ARTICLE 93 DE LA *LOI SUR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS* :**
>
> **IL ORDONNE** à Alain Péloquin et Isabelle Cantin de ne pas, directement ou indirectement, se départir de fonds, titres ou autres biens qu'ils détiennent ou dont ils ont la garde ou le contrôle, à quelque endroit que ce soit, et, sans limiter la généralité de ce qui précède, les biens suivants :
>
> - l'immeuble situé au 153, rue Michel-Du Gué, Varennes, soit le lot 75-48 du cadastre de paroisse de Varennes, circonscription foncière de Varennes;
>
> - l'immeuble situé au 1132, rue De Forillon, Sherbrooke, lot 3 470 993, cadastre du Québec, circonscription foncière de Sherbrooke;
>
> **IL ORDONNE** à Alain Péloquin et Isabelle Cantin de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens auprès d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle;
>
> **IL ORDONNE** à la mise en cause, Banque de Montréal, succursale 0215, située au 2959, rue King Ouest, Sherbrooke (Québec) J1L 1C6, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou en a la garde ou le contrôle pour Alain Péloquin et/ou Isabelle Cantin, notamment dans le compte portant le numéro 3900-287, dans tout compte

---

9 Précitée, note 5.

10 Précitée, note 1.

11 Précitée, note 2.

en devises américaines dont le compte #0215-4799-490, de même que dans tout coffret de sûreté;

IL ORDONNE à la mise en cause, Banque Toronto-Dominion, succursale située au 575, chemin de Touraine, suite 200, Boucherville (Québec) J4B 5E4, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou en a la garde ou le contrôle pour Alain Péloquin et/ou Isabelle Cantin, et/ou Évaluation Apex inc., notamment dans les comptes portant les numéros 4565-6006241 et 4565-5004101, de même que dans tout coffret de sûreté;

IL ORDONNE à la mise en cause, Caisse Desjardins de Contrecoeur/Verchères, succursale située au 6, rue Provost, Verchères (Québec) J0L 2R0 de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou en a la garde ou le contrôle pour Alain Péloquin et/ou Isabelle Cantin, notamment dans le compte portant le numéro 30336-15241, de même que dans tout coffret de sûreté;

IL ORDONNE à la mise en cause, Caisse d'économie Marie-Victorin, succursale située au 950, route Marie-Victorin, Sorel-Tracy (Québec) J3L 1L3, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou en a la garde ou le contrôle pour Alain Péloquin et/ou Isabelle Cantin, notamment dans le compte portant le numéro 14785, de même que tout coffret de sûreté;

IL ORDONNE à M^{e} Jean-Marc Lavallée de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'il a en dépôt ou en a la garde ou le contrôle pour le compte de Alain Péloquin ou Isabelle Cantin ou toute autre entité contrôlée par ceux-ci, notamment dans son compte en fidéicommis détenu auprès de Groupe Financier Banque TD, succursale #4481, située au 9780, boul. Leduc, suite 5, Brossard (Québec) J4Y 0B3 et portant le numéro 5008599, de même que dans tout autre compte qu'il peut détenir, incluant auprès de la Banque Nationale.

[49] Conformément au premier alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, l'ordonnance de blocage entre en vigueur à la date à laquelle elle est prononcée et le restera pour une période de 120 jours, à moins qu'elle ne soit modifiée ou abrogée avant l'échéance de ce terme.

Fait à Montréal, le 30 mai 2011.

(S) Claude St Pierre

M^{e} Claude St Pierre, vice-président

3.

Distribution de produits et services financiers

3.1 Avis et communiqués
3.2 Réglementation
3.3 Autres consultations
3.4 Retraits aux registres des représentants
3.5 Modifications aux registres des inscrits
3.6 Avis d'audiences
3.7 Décisions administratives et disciplinaires
3.8 Autres décisions

3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

3.2 RÉGLEMENTATION

3.2.1 Consultation

Projets de règlements

Loi sur les entreprises de services monétaires
(L.Q. 2010, c. 40, Annexe I, a. 44, a. 60 par. 1°, 2°, 3° ,4° ,5° ,6° ,7°, 8° et 10° et a.62)

Règlement d'application de la Loi sur les entreprises de services monétaires
Règlement sur les droits et tarifs

Avis est donné par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), que, conformément à l'article 61 de la *Loi sur les entreprises de services monétaires* (L.Q. 2010, c. 40, Annexe I), le projet de *Règlement d'application de la Loi sur les entreprises de services monétaires*, dont le texte est publié ci-dessous, pourra être pris par l'Autorité et ensuite soumis au ministre délégué aux Finances pour approbation, avec ou sans modification, à l'expiration d'un délai de 30 jours à compter de sa publication au Bulletin de l'Autorité.

Avis est également donné par l'Autorité que, conformément à l'article 61 de la *Loi sur les entreprises de services monétaires* (L.Q. 2010, c. 40, Annexe I), le projet de *Règlement sur les droits et tarifs*, dont le texte est publié ci-dessous, pourra être pris par l'Autorité à l'expiration d'un délai de 30 jours à compter de sa publication pour ensuite être soumis au gouvernement pour approbation, avec ou sans modification.

Vous trouverez également ci-dessous le projet d'*Instruction générale relative à la Loi sur les entreprises de services monétaires*.

Contexte

La *Loi sur les entreprises de services monétaires* (la « Loi ») a été sanctionnée le 10 décembre 2010. L'administration de cette nouvelle Loi a été confiée à l'Autorité.

Cette Loi oblige les personnes ou les entités qui exploitent, contre rémunération, une entreprise de services monétaires à être titulaire d'un permis d'exploitation délivré par l'Autorité. Sont considérés comme des services monétaires au sens de la Loi, les services suivants :

- Le change de devises;
- Le transfert de fonds;
- L'émission ou le rachat de chèques de voyages, de mandats ou de traites;
- L'encaissement de chèques;
- L'exploitation de guichets automatiques.

Règlement d'application de la Loi sur les entreprises de services monétaires

Le *Règlement d'application de la Loi sur les entreprises de services monétaires* précise certaines des obligations des entreprises de services monétaires, notamment :

- la forme et le contenu d'une demande de permis;
- les documents supplémentaires à fournir lors de la demande de permis;
- les délais et la manière dont l'entreprise de services monétaires doit informer l'Autorité de toute modification à un renseignement transmis lors de la demande de permis;
- la nature, la forme et la teneur des livres, registres et dossiers qu'une entreprise de services monétaires doit tenir ainsi que les règles relatives à leur conservation;

- les cas, conditions et modalités de la vérification de l'identité des clients;
- les cas, conditions et modalités de la vérification des cocontractants.

Règlement sur les droits et tarifs

Le *Règlement sur les droits et tarifs* propose les droits et les tarifs applicables à l'encadrement des entreprises de services monétaires. Ces droits et ces tarifs comprennent, entre autres, ceux liés à la délivrance d'un permis d'exploitation et des rapports d'habilitation sécuritaire.

Le *Règlement sur les droits et tarifs* s'articule autour de l'application de la *Politique de financement des services publics*, annoncée lors du Budget 2009-2010 du gouvernement du Québec et mise en place suite à l'adoption de la *Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette*.

La *Politique de financement des services publics* prévoit que l'Autorité doit facturer le juste prix pour les services qu'elle rend : les droits et tarifs perçus doivent couvrir les frais encourus par l'Autorité pour l'administration de la Loi.

Instruction générale relative à la Loi sur les entreprises de services monétaires

Le projet d'*Instruction générale relative à la Loi sur les entreprises de services monétaires* vient préciser comment l'Autorité interprète et entend appliquer les exigences de cette Loi. Elle vient notamment définir les différents services monétaires ainsi que certains critères qui déterminent si une entreprise de services monétaires doit obtenir un permis d'exploitation.

L'instruction générale a également été rédigée à l'intention des entreprises de services monétaires afin de vulgariser les nouvelles exigences de la Loi.

Consultation

Toute personne intéressée ayant des commentaires à formuler à ce sujet est priée de les faire parvenir par écrit avant le **11 juillet 2011**, en s'adressant à :

Me Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire de l'Autorité
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : (514) 864-6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Il est à noter que les commentaires soumis seront rendus publics à défaut d'avis contraire à cet effet.

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Jean-Philippe Petit
Analyste aux pratiques de distribution
Direction des pratiques de distribution et des OAR
Autorité des marchés financiers
Téléphone : (418) 525-0337, poste 4819
Numéro sans frais : 1 877 525-0337
Courrier électronique : jean-philippe.petit@lautorite.qc.ca

Le 10 juin 2011.

RÈGLEMENT D'APPLICATION DE LA LOI SUR LES ENTREPRISES DE SERVICES MONÉTAIRES

Loi sur les entreprises de services monétaires
(L.Q., 2010, c. 40, annexe I, a. 60, par. 2°, 3° ,4° ,5° ,6° ,7°, 8° et 10° et a. 62)

SECTION I
CHAMP D'APPLICATION

1. Le présent règlement s'applique à toute entreprise de services monétaires visée par la Loi sur les entreprises de services monétaires (L.Q., 2010, c. 40, annexe I), à l'exception des articles 9 à 13 et 16 lesquels ne s'appliquent pas à l'entreprise titulaire d'un permis dans la catégorie de l'exploitation de guichets automatiques.

SECTION II
PERMIS D'EXPLOITATION

2. Le répondant de l'entreprise de services monétaires présente une demande de permis d'exploitation sur le formulaire fourni par l'Autorité des marchés financiers.

Cette demande contient les renseignements suivants :

1° le nom de l'entreprise de services monétaires, son numéro d'entreprise du Québec attribué par le registraire des entreprises, ainsi que le nom sous lequel elle exerce ses activités;

2° l'adresse et le numéro de téléphone du siège de l'entreprise de services monétaires et de chacun de ses établissements;

3° le nom, la date de naissance, l'adresse du domicile du répondant et l'adresse de sa place d'affaires ou de son lieu de travail au Québec, le cas échéant;

4° l'adresse de correspondance de l'entreprise de services monétaires;

5° la ou les catégories de permis demandées.

3. La demande de permis est accompagnée, en plus de ceux prévus par la Loi, des documents suivants :

1° un document officiel de l'entreprise de services monétaires confirmant la nomination du répondant à ce titre;

2° une déclaration de chacun des dirigeants de l'entreprise de services monétaires, de ses administrateurs ou associés, de ses dirigeants de succursale, de ses employés dont les fonctions se rapportent à l'offre de services monétaires et des personnes ou entités ayant directement ou indirectement la propriété ou le contrôle de l'entreprise suivant laquelle ils se trouvent ou non dans l'une des situations prévues aux paragraphes 1° et 6° de l'article 11, au paragraphe 1° de l'article 12 ou à l'article 14 de la Loi, le cas échéant;

3° une déclaration du prêteur de l'entreprise de services monétaires, autre qu'une institution financière, ainsi que de ses dirigeants, administrateurs ou associés le cas échéant, suivant laquelle ils se trouvent ou non dans l'une des situations prévues aux paragraphe 5° de l'article 11 ou au paragraphe 3° de l'article 12 de la Loi;

4° une déclaration du répondant suivant laquelle l'entreprise de services monétaires se trouve ou non dans l'une des situations prévues aux paragraphes 3° et 6° de l'article 11 ou aux paragraphes 1° et 2° de l'article 12 de la Loi;

5° une preuve du cautionnement exigé à l'article 8;

6° une liste, comprenant l'adresse et le numéro de téléphone, des établissements des mandataires de l'entreprise de services monétaires dans lesquels des services monétaires sont offerts.

4. La demande de permis dans la catégorie de l'exploitation de guichets automatiques est également accompagnée d'une liste des espaces commerciaux où sont situés les guichets automatiques exploités par l'entreprise de services monétaires. Cette liste contient, par guichet, les renseignements suivants :

1° l'adresse et la description de l'espace commercial où est situé le guichet automatique exploité;

2° le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du domicile du locateur de cet espace commercial, le cas échéant;

3° le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du domicile du responsable de l'approvisionnement en argent du guichet automatique;

4° la méthode ou le moyen de transport d'argent utilisé pour l'approvisionnement du guichet automatique.

5. Dans le cas où l'entreprise de services monétaires n'est pas constituée en vertu d'une loi du Québec et n'y a pas son siège ni d'établissement et que son répondant n'est pas un administrateur, un dirigeant ou un associé de cette entreprise, la demande de permis est également accompagnée des documents suivants :

1° une copie d'une pièce d'identité avec photo du répondant, délivrée par un gouvernement ou l'un de ses ministères ou organismes, sur laquelle est également inscrit son nom et sa date de naissance;

2° une déclaration du répondant contenant les renseignements permettant l'application, à son égard, des articles 13 et 14 de la Loi, le cas échéant.

SECTION III
OBLIGATIONS GÉNÉRALES

6. L'entreprise de services monétaires avise l'Autorité de toute modification aux renseignements qu'elle lui a fournis dans les 30 jours de la modification.

Toutefois, l'entreprise de services monétaires avise l'Autorité, au plus tard le dernier jour du mois suivant la fin d'un trimestre civil, de tout ajout ou changement survenu pendant le trimestre, relatif au nom, à l'adresse ou au numéro de téléphone du domicile d'un employé travaillant au Québec dont les fonctions ne se rapportent pas à l'offre de services monétaires.

Ces avis sont transmis au moyen des formulaires fournis par l'Autorité et sont accompagnés, le cas échéant, des renseignements nécessaires à la délivrance d'un nouveau rapport d'habilitation sécuritaire et des frais afférents selon le tarif établi par le Règlement sur les droits et tarifs exigibles, approuvé par le décret (*indiquer ici le numéro et la date du décret*).

7. L'entreprise de services monétaires informe l'Autorité, par un préavis de 30 jours, de tout fait ou changement ayant un impact sur la propriété ou le contrôle, direct ou indirect, de l'entreprise.

Ce préavis est accompagné de tout document démontrant le fait ou le changement et, le cas échéant, des renseignements nécessaires à la délivrance d'un nouveau rapport

d'habilitation sécuritaire et des frais afférents selon le tarif établi par le Règlement sur les droits et tarifs exigibles.

8. L'entreprise de services monétaires fournit à l'Autorité, pour garantir l'exécution de ses obligations, un cautionnement par gage d'une somme d'argent ou d'obligations au montant de 10 000 $.

SECTION IV
VÉRIFICATION D'IDENTITÉ

9. L'entreprise de services monétaires recueille, au moment d'une demande d'opération, le nom du client, sa date de naissance, le cas échéant, l'adresse et le numéro de téléphone de son domicile ainsi que son occupation principale ou la nature de ses activités professionnelles ou commerciales.

10. L'entreprise de services monétaires doit vérifier l'identité de son client dans les cas suivants :

1° lorsque le client demande d'effectuer, le même jour, une ou plusieurs opérations totalisant 3 000 $ ou plus pour l'émission ou le rachat de chèques de voyage, de mandats ou de traites;

2° lorsque le client demande d'effectuer, le même jour, une ou plusieurs opérations de change de devises totalisant 3 000 $ ou plus;

3° lorsque le client demande d'effectuer, le même jour, une ou plusieurs opérations de transfert de fonds totalisant 1 000 $ ou plus;

4° lorsque le client demande d'effectuer l'encaissement d'un chèque, quel que soit le montant.

11. Pour vérifier l'identité d'un client, l'entreprise de services monétaires utilise l'une ou l'autre des méthodes suivantes :

1° si le client est une personne physique, exiger la présentation de l'original d'une pièce d'identité avec photo du client, délivrée par un gouvernement ou l'un de ses ministères ou organismes, sur laquelle est également inscrit son nom et sa date de naissance;

2° si le client est une entreprise, obtenir une confirmation de son existence légale, notamment, par la vérification de son immatriculation au registre des entreprises.

Les informations recueillies sont consignées, le jour même, au registre des transactions effectuées.

12. Pour vérifier l'identité d'un client qui demande d'effectuer une opération à distance, l'entreprise de services monétaires doit obtenir les renseignements prévus à l'article 9 et utiliser l'une des méthodes suivantes :

1° obtenir le numéro de compte ou de tout autre document que l'entreprise de services monétaires a émis au nom du client et pour lequel une vérification d'identité a été effectuée par cette entreprise, suivant la méthode prescrite à l'article 11;

2° obtenir la confirmation d'une institution financière, auprès de laquelle le client possède un compte de dépôt, selon laquelle la vérification de l'identité du client a été effectuée par cette institution.

13. L'entreprise de services monétaires obtient également, si l'opération est demandée par un tiers pour le compte du client, les renseignements prévus à l'article 9 à l'égard de ce tiers ainsi qu'un document attestant de la procuration.

14. L'entreprise de services monétaires vérifie, de la même manière que pour un client, l'identité de tous les cocontractants avec qui elle fait affaires dans le cadre de ses activités d'entreprise de services monétaires, sans égard au montant ou à la nature du contrat.

L'entreprise de services monétaires recueille également, s'il y lieu, le numéro et la nature des permis d'exploitation ou d'autres autorisations légales détenus par le cocontractant pour exercer ses activités professionnelles ou commerciales ainsi qu'une confirmation de leur validité.

Les renseignements et documents recueillis sont consignés au registre des cocontractants prévu à l'article 15.

SECTION V
DOSSIERS, LIVRES ET REGISTRES

15. L'entreprise de services monétaires tient à jour, en plus de ceux prévus à l'article 29 de la Loi, les dossiers et registres suivants :

1° un dossier contenant les originaux de tous les documents transmis à l'Autorité;

2° un registre contenant l'information permettant d'identifier les cocontractants;

3° dans le cas de l'entreprise titulaire d'un permis dans la catégorie de l'exploitation des guichets automatiques, un registre des guichets automatiques exploités.

16. L'entreprise de services monétaires verse au registre des transactions effectuées, en plus de l'information recueillie en vertu des articles 9, 11, 12 et 13, un relevé d'opération permettant de démontrer la traçabilité des transactions et contenant notamment les renseignements suivants :

1° la date, l'heure, le montant et la nature de l'opération;

2° le nom du client, sa date de naissance le cas échéant, l'adresse et le numéro de téléphone de son domicile et, si l'opération est demandée par un tiers pour le compte du client, ces mêmes renseignements pour ce tiers;

3° dans le cas d'une opération de change, la devise et le mode de paiement;

4° dans le cas d'une émission d'un chèque de voyage, d'un mandat ou d'une traite, une mention indiquant si la somme reçue est en espèces ou sous une autre forme;

5° dans le cas d'un rachat d'un chèque de voyage, d'un mandat ou d'une traite, le nom de l'émetteur du chèque de voyage, du mandat ou de la traite;

6° dans le cas d'un transfert de fonds, les instructions de transfert et les renseignements permettant d'identifier le destinataire des fonds.

17. L'entreprise de services monétaires titulaire d'un permis dans la catégorie de l'exploitation de guichets automatiques verse au registre des transactions effectuées, un sommaire quotidien des transactions effectuées sur chaque guichet exploité.

18. L'entreprise de services monétaires titulaire d'un permis dans la catégorie de l'exploitation de guichets automatiques verse au registre des guichets automatiques exploités, pour chaque guichet, les renseignements suivants :

1° l'adresse et la description de l'espace commercial où est situé le guichet automatique exploité;

2° le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du domicile du locateur de cet espace commercial, le cas échéant;

3° la marque, le modèle et le numéro de série du guichet automatique;

4° le montant maximal d'argent que le guichet automatique peut contenir;

5° le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du domicile du responsable de l'approvisionnement en argent du guichet automatique;

6° la méthode ou le moyen de transport d'argent utilisé pour l'approvisionnement du guichet automatique.

19. L'entreprise de services monétaires conserve les renseignements et documents contenus aux dossiers et registres prévus par le présent règlement pendant 6 ans suivant leur collecte.

20. Le présent règlement entre en vigueur le (*indiquer ici la date d'entrée en vigueur du présent règlement*).

RÈGLEMENT SUR LES DROITS ET TARIFS

Loi sur les entreprises de services monétaires
(L.Q., 2010, c. 40, annexe I, a. 60, par. 1° et a. 62)

SECTION I
DROITS EXIGIBLES

1. Les droits exigibles d'une entreprise de services monétaires lors d'une demande de permis d'exploitation auprès de l'Autorité des marchés financiers, pour chacune des catégories demandées, sont de :

1° 600 $ pour le change de devises;

2° 600 $ pour le transfert de fonds;

3° 600 $ pour l'émission ou le rachat de chèques de voyage, de mandats ou de traites;

4° 600 $ pour l'encaissement de chèques;

5° 350 $, par guichet exploité, pour l'exploitation de guichets automatiques.

2. Sont également exigibles lors d'une demande de permis d'exploitation, des droits de 112 $ par personne visée par la délivrance d'un rapport d'habilitation sécuritaire en vertu de l'article 8 de la Loi sur les entreprises de services monétaires (L.Q., 2010, c. 40, annexe I).

3. L'entreprise de services monétaires doit verser à l'Autorité, le 31 mars de chaque année, les droits prévus à l'article 1 pour chacune des catégories du permis d'exploitation, le cas échéant.

SECTION II
TARIFS EXIGIBLES

4. Les frais exigibles pour la levée de la suspension d'un permis d'exploitation, prévue à l'article 21 de la Loi, sont de 35 $.

5. Les frais exigibles pour l'obtention d'une copie ou pour la réimpression d'un permis d'exploitation sont de 60 $.

6. Les frais exigibles pour la transmission d'un avis de modification, prévu à l'article 6 du Règlement d'application de la Loi sur les entreprises de services monétaires, approuvé par l'arrêté ministériel (*indiquer ici le numéro et la date de l'arrêté*), selon les modifications, sont de :

1° 90 $ pour une modification du nom de l'entreprise de services monétaires;

2° 30 $ pour l'ajout d'un dirigeant, administrateur, associé, dirigeant de succursales ou d'un employé dont les fonctions se rapportent à l'offre de services monétaires, si la délivrance d'un nouveau rapport d'habilitation sécuritaire n'est pas exigée;

3° 30 $ pour la nomination d'un nouveau répondant.

7. Les frais exigibles pour la transmission du préavis, prévu à l'article 7 du Règlement d'application de la Loi sur les entreprises de services monétaires, sont de 150 $.

8. Les frais exigibles pour la délivrance d'un nouveau rapport d'habilitation sécuritaire sont de 112 $ par personne visée en vertu de l'article 27 de la Loi.

9. Les frais exigibles pour l'obtention d'une attestation de délivrance d'un permis d'exploitation sont de 75 $.

10. Les frais exigibles à l'occasion de la préparation d'une inspection, de l'inspection elle-même et du suivi des recommandations, dans les 30 jours suivant la date du relevé d'honoraires, sont de 86 $ de l'heure, par inspecteur.

11. Les frais reliés à une enquête ou à une inspection, pour l'application de l'article 56 de la Loi, sont de 86 $ de l'heure, par enquêteur ou par inspecteur.

12. Les droits et les frais prévus au présent règlement sont non remboursables.

13. Les droits et les frais exigibles sont ajustés, au 1er janvier de chaque année selon le taux d'augmentation de l'indice général des prix à la consommation pour le Canada pour la période se terminant le 30 septembre de l'année précédente, tel que déterminé par Statistique Canada. Ils sont diminués au dollar le plus près s'ils comprennent une fraction de dollar inférieure à 0,50 $; ils sont augmentés au dollar le plus près s'ils comprennent une fraction de dollar égale ou supérieure à 0,50 $.

Le résultat de l'indexation annuelle est publié à chaque année à la *Gazette officielle du Québec* et au bulletin de l'Autorité.

14. Le présent règlement entre en vigueur le (*indiquer ici la date d'entrée en vigueur du présent règlement*).

INSTRUCTION GÉNÉRALE RELATIVE À LA LOI SUR LES ENTREPRISES DE SERVICES MONÉTAIRES

(Loi sur les entreprises de services monétaires, L.Q. 2010, c. 40, Annexe I, article 44.)

La présente instruction générale indique de quelle façon l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») interprète et applique les dispositions de la Loi sur les entreprises de services monétaires, L.Q. 2010, c. 40, Annexe I (la « Loi ») et des règlements pris pour son application.

I - CHAMP D'APPLICATION

Toute personne ou entité qui exploite une entreprise de services monétaires contre rémunération doit être titulaire d'un permis d'exploitation délivré par l'Autorité. L'Autorité délivre un permis d'exploitation pour un ou plusieurs des services monétaires prévus par l'article 1 de la Loi, constituant ainsi les catégories de permis.

Les catégories de permis sont les suivantes :

1) ***Change de devises*** **:** Le change de devises consiste à échanger, moyennant un taux de change, une devise, ou unité monétaire, contre une autre. L'échange peut être la vente ou l'achat de devises, ou les deux.

2) ***Transfert de fonds :*** Le transfert de fonds consiste en un mouvement d'argent d'un endroit à un autre ou d'une personne à une autre par l'intermédiaire d'une personne, d'une entité ou d'un réseau.

3) ***Émission ou rachat de chèques de voyage, de mandats ou de traites :*** Le chèque de voyage est un chèque d'un montant fixé et payé à l'avance, qui permet à la personne qui l'achète et le signe de payer un tiers. Le chèque de voyage peut être émis dans plusieurs devises.

Comme le chèque de voyage, le mandat est un effet négociable prépayé dont le montant et le paiement à un tiers est garanti par celui qui l'émet. Par contre, contrairement au chèque de voyage, le mandat indique un bénéficiaire.

Une traite, aussi appelée lettre de change, est un effet de commerce par lequel une personne ordonne à une autre de remettre une somme d'argent précise, à vue, sur demande ou à une certaine date, à un tiers bénéficiaire, à l'ordre de ce dernier ou au porteur.

4) ***Encaissement de chèques :*** L'encaissement de chèques est le fait d'échanger un chèque contre de l'argent comptant ou de rendre disponible un montant d'argent correspondant à la valeur du chèque ou à un montant négocié entre les parties.

5) ***Exploitation de guichets automatiques :*** L'exploitation de guichets automatiques consiste à mettre à la disposition du public un moyen de retirer de l'argent comptant à partir d'un distributeur automatisé, sans l'intervention d'une personne physique.

Le locateur d'un espace commercial visant à recevoir un guichet automatique, lorsqu'il est aussi responsable de l'approvisionnement en argent de ce guichet, est considéré comme exploitant un guichet automatique.

Également, une personne ou une entité qui est propriétaire ou locataire de guichet automatique et qui a la responsabilité d'approvisionner en argent ce guichet,

directement ou par le biais de cocontractants, est considérée comme exploitant un guichet automatique.

Rémunération

Toute entreprise qui offre des services monétaires contre rémunération est visée par la Loi, peu importe que les services monétaires qu'elle offre soient accessoires ou non à d'autres activités. Par ailleurs, aucun seuil monétaire ou volume de transactions minimum n'a à être rencontré pour que la personne ou l'entité soit considérée comme exploitant une entreprise de services monétaires.

L'obligation de détenir un permis ne s'applique donc pas aux personnes ou entités qui offrent des services de courtoisie gratuitement à leurs clients.

Offre de services momentanés ou évènementiels

Une personne ou une entité qui prévoit offrir des services monétaires de façon momentanée ou sur une très courte période doit s'assurer de détenir son permis d'exploitation au moment où elle commence à offrir des services monétaires prévus à la Loi.

Activités périphériques ou de soutien

Les services offerts en périphérie ou en soutien de l'exploitation des services monétaires ne sont pas des services monétaires. Ces activités, bien qu'essentielles à l'exploitation de l'entreprise de services monétaires, ne participent pas directement à cette exploitation.

Sont notamment considérées comme des activités périphériques ou de soutien :

- les services de commutation électronique;
- les services d'échange d'informations;
- les services de logiciels qui servent à l'exploitation de l'entreprise;
- les activités visées à la Loi sur la sécurité privée, L.R.Q., c. S-3.5.

II – PERMIS D'EXPLOITATION

Permis unique - catégories multiples

Si une entreprise offre plusieurs services monétaires, elle présente à l'Autorité une demande de permis d'exploitation pour tous les services monétaires qu'elle offre. L'Autorité délivre alors un seul permis pour toutes les catégories de services monétaires autorisées.

Si une entreprise de services monétaires souhaite ajouter ou soustraire un service monétaire de son permis, elle dépose une nouvelle demande à l'Autorité. Le permis unique de l'entreprise de services monétaires sera modifié en conséquence.

Répondant

Nomination du répondant

Le répondant d'une entreprise de services monétaires est un administrateur, un dirigeant ou un associé de l'entreprise de services monétaires.

Si l'entreprise de services monétaires n'est pas constituée en vertu d'une loi du Québec et n'y a pas son siège ni d'établissement, le répondant n'a pas à être un administrateur, un dirigeant ou un associé de l'entreprise, mais doit répondre aux autres exigences prévues à la Loi ou au Règlement d'application concernant le répondant.

Le répondant doit être nommé officiellement à ce titre par l'entreprise de services monétaires.

Un document constatant cette nomination doit accompagner la demande de permis d'exploitation. Ce document peut prendre la forme, notamment, d'une résolution du conseil d'administration ou des actionnaires, d'un mandat ou d'une procuration du propriétaire unique de l'entreprise de services monétaires.

Fonctions de répondant

Le répondant est responsable, entre autres, de présenter à l'Autorité la demande de permis d'exploitation pour l'entreprise de services monétaires.

Le répondant agit également à titre de correspondant auprès de l'Autorité pour tous les suivis relatifs à l'application de la Loi et des règlements pris pour son application.

Le répondant est donc responsable de fournir tous les documents et renseignements requis et de répondre à toutes les demandes que l'Autorité peut lui adresser relativement à l'entreprise de services monétaires pour laquelle il est ainsi désigné.

L'Autorité doit être en mesure de communiquer facilement avec le répondant et ce dernier doit répondre promptement à toute demande de l'Autorité.

Changement de répondant

Si le répondant n'est pas en mesure d'exercer adéquatement ses fonctions, pour quelque raison que ce soit, l'entreprise de services monétaires doit déterminer si la nomination d'un autre répondant est nécessaire.

De manière générale, si le répondant n'est plus en mesure de remplir ses fonctions de façon prolongée ou définitive, l'Autorité s'attend à ce que l'entreprise de services monétaires nomme un nouveau répondant et constate sa nomination dans un document officiel transmis à l'Autorité. L'entreprise de services monétaires devra aviser l'Autorité du changement en suivant la procédure expliquée dans la Section III – OBLIGATIONS DES ENTREPRISES DE SERVICES MONÉTAIRES.

Si le répondant ne peut momentanément pas remplir ses fonctions adéquatement, mais que l'entreprise de services monétaires estime qu'il n'est pas nécessaire de nommer un nouveau répondant, elle avise l'Autorité que les responsabilités du répondant sont temporairement déléguées à un administrateur, un dirigeant ou un associé de l'entreprise de services monétaires qui agira à titre de répondant suppléant.

Le répondant suppléant exerce les mêmes fonctions et responsabilités que le répondant nommé par l'entreprise de services monétaires.

Documents et renseignements à transmettre

Structure juridique

L'entreprise de services monétaires doit transmettre à l'Autorité un document indiquant sa structure juridique, c'est-à-dire un document constatant sa forme juridique. Il peut s'agir d'une copie de la déclaration d'immatriculation déposée auprès du Registraire des entreprises du Québec, une copie de l'acte constitutif de l'entreprise ou une copie du contrat de société, selon le cas.

Personne ou entité ayant la propriété ou le contrôle direct ou indirect sur l'entreprise

L'entreprise de services monétaires doit aussi fournir à l'Autorité des renseignements relatifs aux personnes ou entités qui ont, directement ou indirectement, la

propriété ou le contrôle de l'entreprise. Les notions de propriété et de contrôle nécessitent certaines précisions quant à leur étendue :

1) propriété directe ou indirecte

Aux fins de l'application de la Loi, la propriété directe ou indirecte d'une entreprise de services monétaires s'entend :

- du droit de propriété en tant que véritable propriétaire sur les titres d'une entreprise de services monétaires, que ce soit une action, une obligation ou tout autre titre de créance;

- du pouvoir de décision sur les titres d'une entreprise de services monétaires;

- d'un droit ou d'un pouvoir donnant à une personne, à ses ayants cause ou à une personne liée à celle-ci, la véritable propriété de l'entreprise de services monétaires, que ce droit ou ce pouvoir s'exerce par un contrat de gestion ou autrement.

Dans le cas d'une entreprise de services monétaires qui est une société publique, l'Autorité considère que seules les personnes ou entités ayant 20 % ou plus des titres sont considérées avoir la propriété directe ou indirecte de celle-ci.

L'Autorité se réserve toutefois le droit, en vertu de l'article 32 de la Loi, d'exiger des informations supplémentaires sur des personnes ou entités ayant moins de 20 % des titres d'une entreprise de services monétaires.

2) contrôle direct ou indirect

Aux fins de l'application de la Loi, le contrôle direct ou indirect d'une entreprise de services monétaires s'entend :

- d'un nombre suffisant de droits de vote rattachés à l'ensemble des titres avec droit de vote en circulation d'une entreprise de services monétaires pour influer de façon importante sur le contrôle de celle-ci;

Si une personne, seule ou agissant de concert avec d'autres en vertu d'une convention, détient plus de 20% des droits de vote, elle est présumée en détenir un nombre suffisant pour influer de façon importante sur le contrôle de l'entreprise.

Une influence est importante lorsqu'elle participe aux décisions relatives aux orientations de l'entreprise.

- de la propriété des titres lui permettant en tout état de cause d'élire la majorité des administrateurs de l'entreprise de services monétaires;

- du contrôle effectif de l'administration ou des activités de l'entreprise de services monétaires, que ce droit ou ce pouvoir s'exerce par un contrat de gestion ou autrement.

Les renseignements que doit fournir l'entreprise de services monétaires relativement aux personnes ou entités qui ont, directement ou indirectement, la propriété ou le contrôle de l'entreprise se limitent au Canada.

Structure corporative

Si la structure corporative de l'entreprise de services monétaires est complexe et que la liste fournie en vertu de l'article 6 de la Loi ne permet pas d'en comprendre tous les rouages, l'Autorité peut imposer à l'entreprise de services monétaires de lui fournir un organigramme.

La liste des personnes ou entités qui ont, directement ou indirectement, la propriété ou le contrôle de l'entreprise de services monétaires ainsi que le nom des filiales de cette entreprise de services monétaires, de même que le nom de sa société mère et de ses filiales, peuvent prendre la forme d'un organigramme dans la mesure où il contient tous les renseignements prévus à la Loi. Ces informations se limitent au Canada.

Mandataire

Aux fins de l'application de la Loi, un mandataire est une personne qui effectue, en vertu d'une entente, un ou plusieurs des 5 services monétaires pour le compte d'une entreprise de services monétaires. Le mandataire agit au nom et pour le compte de l'entreprise de services monétaires pour des fins spécifiques ou générales.

Le mandataire n'a pas à détenir de permis d'exploitation pour les services monétaires qu'il offre pour le compte de l'entreprise de services monétaires.

L'entreprise de services monétaires a l'obligation de fournir une liste de tous ses mandataires, de leurs dirigeants responsables de l'offre de services monétaires et de leurs établissements où il y a une offre de services monétaires. Un rapport d'habilitation sécuritaire doit être délivré pour chacune de ces personnes ou entités.

L'entreprise de services monétaires demeure responsable du respect de la législation et doit mettre en place des mesures adéquates afin de s'assurer que ses mandataires se conforment aux exigences de la Loi et aux règlements pris pour son application.

Institutions financières

La Loi exige que l'entreprise de services monétaires fournisse une liste des institutions financières avec lesquelles elle fait affaire.

Les institutions financières visées sont celles qui procurent des services bancaires ou financiers à l'entreprise de services monétaires.

L'entreprise de services monétaires doit mentionner spécifiquement le nom et l'adresse des succursales de ces institutions financières avec lesquelles elle fait affaire.

Prêteurs qui ne sont pas des institutions financières

Aux fins de l'application de la Loi, l'entreprise de services monétaires doit fournir la liste de ses prêteurs et, le cas échéant, le nom de leurs dirigeants, administrateurs ou associés. Dans ce cas-ci, il s'agit des prêteurs qui ne sont pas des institutions financières visées précédemment.

Ces prêteurs sont les personnes qui concluent un contrat de prêt d'argent ou de biens avec une entreprise de services monétaires.

Employés dont les fonctions se rapportent à l'offre de services monétaires

Aux fins de l'application de la Loi, un rapport d'habilitation sécuritaire est délivré à l'égard des employés de l'entreprise de services monétaires dont les fonctions se rapportent à l'offre de services monétaires.

L'expression « employé dont les fonctions se rapportent à l'offre de services monétaires » s'entend notamment de toute personne à l'emploi de l'entreprise de services monétaires qui:

- participe à une étape, quelle qu'elle soit, d'une opération relative aux services monétaires;
- recueille des renseignements personnels sur des clients pour des services monétaires;
- identifie ou vérifie l'identité des clients pour des services monétaires;

- a accès à des devises, des chèques de voyage, des mandats, des traites ou des chèques;
- supervise les activités de l'entreprise de services monétaires ou d'un autre employé dont les fonctions se rapportent à l'offre de services monétaires;
- a accès aux coffres forts ou autres endroits de dépôts ou de sûretés de l'entreprise de services monétaires;
- a accès aux comptes de l'entreprise auprès des institutions financières avec lesquelles l'entreprise fait affaire;
- fait affaire avec les prêteurs et les cocontractants de l'entreprise de services monétaires;
- prend part aux activités de comptabilité ou à des tâches administratives reliées à la tenue des livres et registres prévus à la Loi et aux règlements pris pour son application.

Employés dont les fonctions se rapportent à l'exploitation de guichets automatiques

Une entreprise de services monétaires qui demande un permis uniquement dans la catégorie de l'exploitation de guichets automatiques ne doit fournir que la liste de ses employés dont les fonctions se rapportent à l'exploitation de guichets automatiques.

L'expression « employé dont les fonctions se rapportent à l'exploitation de guichets automatiques » s'entend notamment de toute personne à l'emploi de l'entreprise de services monétaires qui:

- procède, dans l'exercice de ses fonctions, à l'approvisionnement en argent des guichets automatiques;
- a accès au contenu et aux fonctions d'un guichet automatique;
- prend part aux activités de comptabilité ou à des tâches administratives;
- prend part à l'élaboration des livres et registres prévus à la Loi et aux règlements pris pour son application.

- RAPPORT D'HABILITATION SÉCURITAIRE

La Loi prévoit que la Sûreté du Québec délivre à l'Autorité un rapport d'habilitation sécuritaire pour tous les dirigeants, administrateurs, associés, dirigeants de succursale, pour toute personne ou entité qui a, directement ou indirectement, la propriété ou le contrôle de l'entreprise de services monétaires et les employés d'une entreprise de services monétaires dont les fonctions se rapportent à l'offre de services monétaires.

La Loi prévoit également que la Sûreté du Québec délivre à l'Autorité un rapport d'habilitation sécuritaire pour tous les mandataires et leurs dirigeants responsables de l'offre de services monétaires, ainsi que pour tous les prêteurs de l'entreprise de services monétaires qui ne sont pas des institutions financières.

Le rapport d'habilitation sécuritaire indique la présence ou l'absence d'antécédents judiciaires ou de bonnes mœurs.

La présence ou l'absence d'antécédents judiciaires ou de bonnes mœurs sont des facteurs importants qui peuvent avoir des effets sur l'émission, la suspension ou la révocation d'un permis d'exploitation d'une entreprise de services monétaires.

Un nouveau rapport d'habilitation sécuritaire doit être délivré lorsque l'entreprise de services monétaires avise l'Autorité d'un changement ou d'une modification à un renseignement, conformément à l'article 27 de la Loi, et que ce changement ou cette modification affecte un rapport d'habilitation sécuritaire antérieurement délivré. La procédure est expliquée dans la Section III – OBLIGATIONS DES ENTREPRISES DE SERVICES MONÉTAIRES.

III - OBLIGATIONS DES ENTREPRISES DE SERVICES MONÉTAIRES

- OBLIGATIONS GÉNÉRALES

Avis de changement ou de modification

En vertu de l'article 25 de la Loi, l'entreprise de services monétaires doit sans délai, aviser l'Autorité de tout changement susceptible d'affecter la validité du permis ou de rendre applicables les articles 11 à 17 de la Loi.

L'entreprise de services monétaires doit aussi informer par écrit l'Autorité de toute modification d'un renseignement qu'elle lui a fourni, notamment aux renseignements prévus dans le formulaire de demande de permis d'exploitation, dans les 30 jours suivant cette modification, tel que prévu au Règlement d'application.

Pour toute modification à la liste des personnes dont les fonctions se rapportent à l'offre de services monétaires, à la liste des institutions financières et à celle des prêteurs, l'entreprise de services monétaires dispose également d'une période de 30 jours pour en aviser l'Autorité.

Pour toute modification relative aux employés dont les fonctions ne se rapportent pas à l'offre de services monétaires, l'entreprise de services monétaires en avise l'Autorité au plus tard le dernier jour du mois suivant la fin d'un trimestre civil, tel que prévu au Règlement d'application.

Lorsqu'un changement ou une modification prévus aux articles 25 et 26 de la Loi survient et qu'un nouveau rapport d'habilitation sécuritaire doit être délivré, l'entreprise de services monétaires dépose les frais prévus au Règlement sur les droits et tarifs.

Nouvel employé

Lorsqu'une entreprise de services monétaires embauche un nouvel employé dont les fonctions se rapportent à l'offre de services monétaires, un rapport d'habilitation sécuritaire doit être délivré à l'égard de cet employé. Si ce nouvel employé a déjà agi pour une entreprise de services monétaires et qu'un rapport d'habilitation sécuritaire le concernant a déjà été délivré, un nouveau rapport d'habilitation n'est pas requis pour cet employé et il peut donc agir immédiatement et sans condition pour le compte de l'entreprise de services monétaires.

Si cet employé n'a jamais fait l'objet d'un rapport d'habilitation sécuritaire, l'Autorité s'attend à ce que l'entreprise de services monétaires lui fournisse une formation et une supervision adéquates au moins jusqu'à la délivrance par la Sûreté du Québec du rapport d'habilitation sécuritaire.

Vérification d'identité des clients et des cocontractants

Clients

Tous les clients d'une entreprise de services monétaires, sauf les clients de guichets automatiques, doivent être identifiés avant qu'un service monétaire ne leur soit fourni.

L'entreprise de services monétaires doit également s'assurer de vérifier l'identité des clients lorsque ces derniers effectuent des transactions au-delà des seuils prévus par le Règlement d'application.

Si l'entreprise de services monétaires n'est pas en mesure d'identifier le client ou de vérifier son identité, le cas échéant, l'entreprise de services monétaires doit refuser de fournir un service monétaire prévu à la Loi.

Dans le cas de services monétaires fournis à distance, l'entreprise de services monétaires doit également être en mesure d'identifier le client.

L'entreprise de services monétaires peut notamment identifier le client en obtenant les informations sur un compte ou un document qu'elle a émis au nom du client.

Elle peut également obtenir la confirmation d'une institution financière, auprès de laquelle le client possède un compte de dépôt, que la vérification de l'identité du client a été effectuée par cette institution.

Cocontractants

L'entreprise de services monétaires doit aussi vérifier l'identité des cocontractants avec lesquels elle conclut une entente liée à ses activités de services monétaires.

L'Autorité entend notamment par « cocontractants liés à ses activités de services monétaires » la personne ou l'entité qui:

- transporte les valeurs pour l'entreprise de services monétaires;
- loue ou vend des guichets automatiques ou les connectent à un réseau;
- assure la sécurité dans un établissement de l'entreprise de services monétaires;
- assure l'entretien ménager des établissements de l'entreprise de services monétaires;
- sert d'établissement à l'entreprise de services monétaires;
- offre des services de formation pour les employés de l'entreprise de services monétaires;
- fournit des services professionnels.

Draft Regulations

Money-Services Businesses Act
(S.Q., 2010, c. 40, Schedule I, s. 44, s. 60 pars. (1), (2), (3), (4), (5), (6) ,(7), (8) and (10) and s. 62)

Regulation under the Money-Services Businesses Act
Regulation respecting Fees and Tariffs

Notice is hereby given by the *Autorité des marchés financiers* (the "Authority" or the "AMF") that, in accordance with section 61 of the *Money-Services Businesses Act* (S.Q., 2010, c. 40, Schedule I), the draft *Regulation under the Money-Services Businesses Act*, the text of which is published hereunder, may be made by the AMF and subsequently submitted to the Minister for Finance for approval, with or without amendment, after 30 days have elapsed since its publication in the Bulletin of the AMF.

Notice is also hereby given by the AMF that, in accordance with section 61 of the *Money-Services Businesses Act* (S.Q., 2010, c. 40, Schedule I), the draft *Regulation respecting Fees and Tariffs*, the text of which is published hereunder, may be made by the AMF after 30 days have elapsed since its publication and subsequently submitted to the government for approval, with or without amendment.

Also published hereunder is the draft *Policy Statement to the Money-Services Businesses Act*.

Background

The *Money-Services Businesses Act* (the "Act") was assented to on December 10, 2010. The administration of the new Act was conferred on the AMF.

The Act requires any person or entity who operates a money-services business for remuneration to hold a licence issued by the AMF. The following services are considered to be money services:

- currency exchange;
- funds transfers;
- the issue or redemption of traveller's cheques, money orders or bank drafts;
- cheque cashing; and
- the operation of automated teller machines.

Regulation under the Money-Services Businesses Act

The *Regulation under the Money-Services Businesses Act* stipulates some of the obligations of money-services businesses, including with respect to:

- the form and content of licence applications;
- additional documents to be filed at the time of the licence application;
- the time limit and manner in which a money-services business must inform the AMF of any change in the information filed at the time of the licence application;
- the nature, form and content of the books, registers and records that a money-services business must maintain and rules relating to their preservation;
- the cases, conditions and manner in which the identity of a customer must be verified;
- the cases, conditions and manner in which the identity of co-contracting parties must be verified.

Regulation respecting Fees and Tariffs

The *Regulation respecting Fees and Tariffs* stipulates the fees and tariffs applicable to money-services businesses. They include the fees and tariffs payable with respect to the issue of licences and security clearance reports.

The *Regulation respecting Fees and Tariffs* is based on the application of the *Policy for the Funding of Public Services*, which was unveiled when the 2009-2010 Budget of the Government of Québec was tabled and implemented further to the passage of *An Act to implement certain provisions of the Budget Speech of 30 March 2010, reduce the debt and return to a balanced budget in 2013-2014*.

Under the *Policy for the Funding of Public Services*, the AMF is required to charge a fair price for the services it delivers: the fees and tariffs collected must cover the costs incurred by the AMF for the administration of the Act.

Policy Statement to the Money-Services Businesses Act

The draft *Policy Statement to the Money-Services Businesses Act* sets out how the AMF interprets and intends to apply the requirements under the Act. In particular, it defines the various money services and certain criteria to determine whether a money-services business is required to obtain a licence.

In addition, the Policy Statement explains the requirements under the Act to money-services businesses in plain language.

Request for comment

Comments regarding the above should be made in writing before **July 11, 2011** to:

Me Anne-Marie Beaudoin
Corporate Secretary
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Fax: 514-864-6381
E-mail: consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Comments will be made public unless otherwise noted.

Further information

Further information is available from:

Jean-Philippe Petit
Analyst, Distribution Practices
Distribution Practices and SROs
Autorité des marchés financiers
Telephone: 418-525-0337, ext. 4819
Toll-free: 1-877-525-0337
E-mail: jean-philippe.petit@lautorite.qc.ca

June 10, 2011

REGULATION UNDER THE MONEY-SERVICES BUSINESSES ACT

Money-Services Businesses Act
(S.Q., 2010, c. 40, Schedule I, s. 60 pars. (2), (3), (4), (5), (6), (7), (8) and (10) and s. 62)

DIVISION I
SCOPE

1. This Regulation applies to all money-services businesses governed by the Money-Services Businesses Act (S.Q., 2010, c. 40, Schedule I), except for sections 9 to 13 and section 16, which do not apply to businesses licensed to operate automated teller machines.

DIVISION II
LICENCE

2. The respondent of a money-services business must file a licence application using the form provided by the *Autorité des marchés financiers* (the "Authority").

This application must contain the following information:

(1) the name of the money-services business, its Québec enterprise number assigned by the registrar and the name under which the business carries on activities;

(2) the address and telephone number of the head office of the money-services business and of each of its establishments;

(3) the name, date of birth and domiciliary address of the respondent and his place of business or place of work in Québec, if applicable;

(4) the mailing address of the money-services business;

(5) the class or classes of licence requested.

3. The licence application must be filed together with, in addition to the documents prescribed under the Act, the following documents:

(1) an official document of the money-services business confirming the appointment of the respondent acting in such capacity;

(2) a statement from each officer of the money-services business, its directors or partners, its branch managers, its employees whose functions are related to the money services offered, and the persons or entities who directly or indirectly own or control the business, indicating whether or not they are in any of the situations described in paragraphs (1) and (6) of section 11, paragraph (1) of section 12 or section 14 of the Act, if applicable;

(3) a statement from the lender of the money-services business, other than a financial institution, and each of its officers, directors or partners, if applicable, indicating whether or not they are in any of the situations described in paragraph (5) of section 11 or in paragraph (3) of section 12 of the Act;

(4) a statement from the respondent indicating whether or not the money-services business is in any of the situations described in paragraphs (3) and (6) of section 11 or in paragraphs (1) and (2) of section 12 of the Act;

(5) evidence of the security required under section 8;

(6) a list, including the address and telephone number, of the establishments of the mandataries of the money-services business in which money services are offered.

4. The licence application for the class relating to the operation of automated teller machines must also be filed together with a list of the commercial spaces where the automated teller machines will be operated by the money-services business. This list must contain the following information in respect of each automated teller machine:

(1) the address and description of the commercial space where the automated teller machine is operated;

(2) the name and domiciliary address and telephone number of the lessor of the commercial space, if applicable;

(3) the name and domiciliary address and telephone number of the person responsible for keeping the automated teller machine supplied with cash;

(4) the method or means of transportation used to keep the automated teller machine supplied with cash.

5. Where the money-services business is not constituted under the laws of Québec and does not have its head office or an establishment in Québec and its respondent is not a director, officer or partner of the money-services business, the licence application must also be filed together with the following documents:

(1) a copy of photo identification issued by a government or a government department or agency and showing the respondent's name and date of birth;

(2) a statement from the respondent containing the information in respect of the respondent for the purposes of sections 13 and 14 of the Act, if applicable.

DIVISION III
GENERAL OBLIGATIONS

6. The money-services business must notify the Authority of any change in the information that it has filed with the Authority within 30 days of such change.

However, the money-services business must notify the Authority no later than the last day of the month following the end of a calendar quarter of any addition or change during the quarter in respect of the name or domiciliary address or telephone number of an employee working in Québec whose functions do not relate to the offer of money services.

These notices must be sent using the forms provided by the Authority and, if applicable, together with the information needed to issue a new security clearance report and the charges payable according to the tariff set by the Regulation respecting Fees and Tariffs, approved under Order-in-Council (*indicate number and date of O.C.*).

7. The money-services business must inform the Authority, by giving a 30-day prior notice, of any fact or change affecting the direct or indirect ownership or control of the money-services business.

Such prior notice must be sent together with any document evidencing the fact or change and, if applicable, the information needed to issue a new security clearance report and the charges payable according to the tariff set by the Regulation respecting Fees and Tariffs.

8. To secure the performance of its obligations, the money-services business must provide security to the Authority in the form of a sum of money or bonds in the amount of $10,000.

DIVISION IV
VERIFICATION OF IDENTITY

9. At the time of a transaction request, the money-services business must gather information on the customer's name, date of birth, if applicable, domiciliary address and telephone number and principal occupation or nature of professional or business activities.

10. The money-services business must verify a customer's identity in the following cases:

(1) where the customer requests to carry out, on the same day, one or more transactions totalling $3,000 or more involving the issuance or redemption by the money-services business of traveller's cheques, money orders or bank drafts;

(2) where the customer requests to carry out, on the same day, one or more currency exchange transactions totalling $3,000 or more;

(3) where the customer requests to carry out, on the same day, one or more funds transfers totalling $1,000 or more;

(4) where the customer requests to cash a cheque, irrespective of the amount.

11. The money-services business must use one of the following methods to verify a customer's identity:

(1) where the customer is a natural person, require that the customer present a copy of photo identification issued by a government or a government department or agency and showing the person's name and date of birth;

(2) where the customer is a legal person, obtain confirmation of its legal existence, including by verifying its registration in the enterprise register.

The information gathered is recorded on the same day in the register of transactions.

12. To verify the identity of a customer who requests to carry out an off-site transaction, the money-services business must obtain the information prescribed in section 9 using one of the following methods:

(1) obtain the account or other document number that the money-services business has issued in connection with the customer and in respect of which the money-services business has verified the identity according to the method prescribed in section 11;

(2) obtain confirmation from a financial institution at which the customer holds a deposit account and in respect of which the customer's identity was verified by that institution.

13. The money-services business must also obtain, where the transaction is requested by a third party on behalf of the customer, the information on the third party prescribed in section 9 as well as a proxy document.

14. The money-services business must verify, in the same manner as for a customer, the identity of all co-contracting parties with which it has business dealings as part of its money-services business activities, irrespective of the amount or nature of the contract.

The money-services business must also gather, if applicable, the number and nature of the operating licences or other legal authorizations held by the co-contracting party to carry out its professional or business activities, as well as confirmation of their validity.

The information and documents gathered must be recorded in the register of co-contracting parties referred to in section 15.

DIVISION V
RECORDS, BOOKS AND REGISTERS

15. The money-services business must keep updated, in addition to the records and registers prescribed under section 29 of the Act, the following records and registers:

(1) a record containing the original copies of all documents sent to the Authority;

(2) a register containing co-contracting party identification information;

(3) where the business is licensed to operate automated teller machines, a register of automated teller machines under operation.

16. The money-services business must include in the register of transactions, in addition to the information gathered under sections 9, 11, 12 and 13, a voucher that can be used for tracing transactions containing the following information in particular:

(1) the date, time, amount and nature of the transaction;

(2) the customer's name, date of birth, if applicable, domiciliary address and telephone number and, if a third party requested the transaction on behalf of the customer, this same information concerning the third party;

(3) in the case of a currency exchange transaction, the currency and method of payment;

(4) in the case of the issue of a traveller's cheque, money order or bank draft, indication as to whether the amount was received in cash or in another form;

(5) in the case of the redemption of a traveller's cheque, money order or bank draft, the name of the issuer of the traveller's cheque, money order or bank draft;

(6) in the case of a funds transfer, the transfer instructions and the information identifying the recipient of the funds.

17. A money-services business with a licence to operate automated teller machines must keep a daily summary of transactions conducted at each automated teller machine in the register of transactions.

18. A money-services business with a licence to operate automated teller machines must record, in the register of automated teller machines, the following information for each machine:

(1) the address and description of the commercial space where the automated teller machine is operated;

(2) the name and domiciliary address and telephone number of the lessor of the commercial space, if applicable;

(3) the brand name, model and serial number of the automated teller machine;

(4) the maximum amount of cash the automated teller machine may contain;

(5) the name and domiciliary address and telephone number of the person responsible for keeping the automated teller machine supplied with cash;

(6) the method or means of transportation used to keep the automated teller machine supplied with cash.

19. The money-services business must keep the information and documents contained in the records and registers prescribed by this Regulation for six years after such information and documents are gathered.

20. This Regulation comes into force on (*indicate the date on which this Regulation comes into force*).

REGULATION RESPECTING FEES AND TARIFFS

Money-Services Businesses Act
(S.Q., 2010, c. 40, Schedule I, s. 60, par. (1), and s. 62)

DIVISION I
FEES PAYABLE

1. The fees payable by a money-services business for a licence application filed with the *Autorité des marchés financiers* (the "Authority") for each class of licence are:

(1) $600 for currency exchange;

(2) $600 for funds transfer;

(3) $600 for the issue or redemption of traveller's cheques, money orders or bank drafts;

(4) $600 for cheque cashing;

(5) $350 for the operation of each automated teller machine.

2. Fees are also payable for a licence application in the amount of $112 for each person covered by the security clearance report issued under section 8 of the Money-Services Businesses Act (S.Q., 2010, c. 40, Schedule I).

3. The money-services business must, by March 31 of each year, pay to the Authority the fees prescribed under section 1 with respect to each class of licence.

DIVISION II
TARIFFS PAYABLE

4. The charges payable with respect to lifting the suspension of a licence under section 21 of the Act are $35.

5. The charges payable with respect to obtaining a copy or a reprint of a licence are $60.

6. The charges payable with respect to a notice of change sent under section 6 of the Regulation under the Money-Services Act, approved under Ministerial Order (*indicate number and date of Ministerial Order*), are based on each change as follows:

(1) $90 for changing the name of the money-services business;

(2) $30 for adding an officer, director, partner, branch manager or employee whose functions are related to the money services offered, where the issue of a new security clearance report is not required;

(3) $30 for appointing a new respondent.

7. The charges payable with respect to the prior notice given under section 7 of the Regulation under the Money-Services Act are $150.

8. The charges payable with respect to the issue of a new security clearance report are $112 for each person referred to in section 27 of the Act.

9. The charges payable with respect to attesting the issue of a licence are $75.

10. The charges payable with respect to the preparation of an inspection, the inspection itself and the follow-up on the recommendations are $86 per hour per inspector within 30 days from the date of the statement of fees.

11. The costs incurred in connection with an investigation or inspection pursuant to section 56 of the Act are $86 per hour per investigator or inspector.

12. The fees, charges and costs prescribed under this Regulation are not refundable.

13. The fees, charges and costs payable are adjusted annually on January 1 in accordance with the rate of increase of the general consumer price index for Canada for the period ending on September 30 of the preceding year, as determined by Statistics Canada. They are rounded down to the nearest dollar if they include a fraction of a dollar lower than $0.50 and rounded up to the nearest dollar if they include a fraction of a dollar that is equal to or greater than $0.50.

The result of the annual indexation is published annually in the *Gazette officielle du Québec* and in the Bulletin of the Authority.

14. This Regulation comes into force on (*indicate the date of the coming into force of this Regulation*).

POLICY STATEMENT TO THE MONEY-SERVICES BUSINESSES ACT

(Money-Services Businesses Act, S.Q., 2010, c. 40, Schedule I, section 44)

This policy statement sets out how the *Autorité des marchés financiers* (the "Authority" or the "AMF") interprets and applies the provisions of the Money-Services Businesses Act, S.Q., 2010, c. 40, Schedule I (the "Act"), and the related Regulations.

I - SCOPE

Any person or entity operating a money-services business for remuneration must hold a licence issued by the Authority. The Authority issues licences in respect of one or more of the money services set out in section 1 of the Act, which constitute the classes of licences.

The classes of licences are as follows:

1) ***Currency exchange*****:** Currency exchange consists in exchanging, based on an exchange rate, one currency or unit of currency for another. An exchange may consist of the sale or purchase, or both the sale and purchase, of a currency.

2) ***Funds transfers:*** A funds transfer consists in moving cash funds from one location to another or from one person to another via a person, an entity or a network.

3) ***Issue or redemption of traveller's cheques, money orders or bank drafts:*** A traveller's cheque is a cheque of a fixed amount paid in advance that enables the person who purchased and signed the cheque to pay a third party. Traveller's cheques can be issued in various currencies.

Money orders are similar to traveller's cheques in that they are prepaid negotiable instruments whereby the amount and payment to a third party are guaranteed by the issuer. However, unlike traveller's cheques, money orders specify the name of the payee.

A bank draft, also known as a "cashier's cheque", is a commercial instrument whereby a person instructs another person to pay a specific sum of money on demand or on a certain date to a third party. The bank draft is made payable to the order of the payee or the bearer.

4) ***Cheque cashing:*** Cheque cashing is the act of exchanging a cheque for cash or making an amount of cash available corresponding to the value of the cheque or to an amount negotiated between the parties.

5) ***Operation of automated teller machines:*** The operation of automated teller machines consists in making available to the public a means of withdrawing cash funds from a machine without the intervention of a natural person.

The lessor of a commercial space intended as a location for an automated teller machine is considered to be operating an automated teller machine if the lessor is also responsible for keeping the machine supplied with cash.

In addition, a person or entity who is the owner or lessee of an automated teller machine and who is responsible for keeping the machine supplied with cash, directly or through co-contracting parties, is considered to be operating an automated teller machine.

Remuneration

Any business that offers money services for remuneration is subject to the Act, regardless of whether or not the money services offered are ancillary to other activities.

Moreover, no cash threshold or minimum transaction volume is required in order for the person or entity to be considered to be operating a money-services business.

Therefore, the requirement to hold a licence does not apply to persons or entities who offer courtesy services to their customers.

Temporary or event-based service offerings

Persons or entities who provide cash services on a temporary basis or over a very short period of time must be licensed at the time they begin to offer the money services covered under the Act.

Peripheral or support activities

Peripheral or support services related to the operation of money services are not money services. These activities, while essential to the operation of the money-services business, are not directly related to their operation.

The following in particular are considered to be peripheral or support activities:

- electronic switching services;
- information exchange services;
- software services used to operate the business;
- the activities referred to under the Private Security Act, R.S.Q., c. S-3.5.

II – LICENCES

Single licence – multiple classes

Where a business offers several money services, it must file an application with the Authority for a licence in respect of all money services it intends to offer. The Authority will subsequently issue a single licence in respect of all authorized classes of money services.

Where a money-services business seeks to add a money service to, or remove a money service from, its licence, it must file a new application with the Authority. The single licence held by the money-services business will be amended accordingly.

Respondent

Appointment of respondent

The respondent of a money-services business is a director, an officer or a partner of the money-services business.

Where the money-services business is not constituted under Québec law and does not have a head office or an establishment in Québec, the respondent need not be a director, an officer or a partner of the business, but must satisfy the other requirements with respect to a respondent set out under the Act or the related Regulation.

The respondent must be officially appointed as the respondent by the money-services business.

A document attesting such appointment must be filed along with the licence application. This document may be, among others, a resolution of the board of directors

or a resolution of shareholders, a mandate, or a proxy from the sole owner of the money-services business.

Functions of respondent

The respondent is responsible for, in particular, filing the licence application with the Authority on behalf of the money-services business.

The respondent also acts as correspondent with the Authority for all follow-up related to the application of the Act and the related Regulations.

The respondent is therefore responsible for providing all required documents and information and for replying to all requests that the Authority may address to him pertaining to the money-services business of which he is so designated as respondent.

The Authority must be able to readily contact the respondent, and the respondent must reply promptly to any request from the Authority.

Change of respondent

Where the respondent is not able to properly exercise his functions, for whatever reason, the money-services business must determine whether or not to appoint another respondent.

Generally, if the respondent is no longer able to exercise his functions on an extended basis or definitively, the Authority expects the money-services business to appoint a new respondent and attest his appointment in an official document filed with the Authority. The money-services business must inform the Authority of any change by following the procedure explained herein under OBLIGATIONS OF MONEY-SERVICES BUSINESSES.

Where the respondent is temporarily not able to properly exercise his functions, but the money-services business is of the opinion that it is not necessary to appoint a new respondent, the money-services business must notify the Authority that the respondent's responsibilities are temporarily delegated to a director, officer or partner of the money-services business, who will act as a substitute respondent.

The substitute respondent must exercise the same functions and responsibilities as the respondent appointed by the money-services business.

Delivery of documents and information

Legal structure

The money-services business must send a document to the Authority describing its legal structure, namely, a document evidencing its juridical form. Said document may be a copy of a registration declaration filed with the Québec enterprise registrar, a copy of the constituting act of the business or a copy of the contract of partnership, if applicable.

Person or entity who directly or indirectly owns or controls the money-services business

The money-services business must also provide the Authority with information about any person or entity who directly or indirectly owns or controls the money-services business. The concepts of ownership and control require clarification as to their scope:

1) Direct or indirect ownership

For purposes of the Act, direct or indirect ownership of a money-services business means:

- right of ownership as the beneficial owner of the securities of a money-services business, whether they be shares, bonds or any other debt securities;

- decision-making power over the securities of a money-services business;

- right or power giving a person, his successors and assigns, or a person related to that person, beneficial ownership of the money-services business, whether this right or power be via a management contract or otherwise.

Where a money-services business is a public company, the Authority considers that only persons or entities holding 20% or more of the securities are deemed to have direct or indirect ownership of the business.

However, the Authority reserves the right, under section 32 of the Act, to require additional information from persons or entities holding less than 20% of the securities of a money-services business.

2) Direct or indirect control

For purposes of the Act, direct or indirect control of a money-services business means:

- a sufficient number of the voting rights attached to all outstanding voting securities of a money-services business to affect materially the control of the business;

If a person, acting alone or with other persons by virtue of an agreement, holds more than 20% of the voting rights, the person is deemed to hold a sufficient number of the voting rights to affect materially the control of the business.

Influence is material where it allows participation in decisions related to the orientations of the business.

- ownership of the securities enabling the holder to elect in all cases a majority of the directors of the money-services business;

- effective control of the administration or activities of the money-services business, whether this right or power is exercised via a management contract or otherwise.

The information to be provided by the money-services business with regard to the persons or entities who, directly or indirectly own or control the business is restricted to Canada.

Corporate structure

If the corporate structure of the money-services business is complex and the list provided under section 6 of the Act does not allow for an adequate understanding of all its operations, the Authority may require that the money-services business provide an organizational chart.

The list containing the names of the persons or entities who directly or indirectly own or control the money-services business, the names of the subsidiaries of the money-services business, and the names of the parent company and its subsidiaries, may be in the form of an organizational chart, provided the chart contains all the information prescribed under the Act. This information is restricted to Canada.

Mandatary

For purposes of the Act, a mandatary is a person who, by virtue of an agreement, conducts one or more of the five money services on behalf of a money-services business. The mandatary acts for and on behalf of the money-services business for specific or general purposes.

The mandatary is not required to hold an operating licence in respect of the money services it offers on behalf of the money-services business.

The money-services business is required to provide a list of all its mandataries, their officers responsible for the money services and their establishments where the money services are offered. A security clearance report must be issued for each of these persons or entities.

The money-services business remains responsible for compliance with the legislation and must implement adequate measures to ensure that its mandataries comply with the requirements of the Act and the related Regulations.

Financial institutions

The Act requires that the money-services business provide a list of the financial institutions with which it deals.

The financial institutions referred to are those that provide banking or financial services to the money-services business.

The money-services business must specifically indicate the name and address of the branches of these financial institutions with which it deals.

Lenders who are not financial institutions

For purposes of the Act, the money-services business must provide the list of its lenders, other than the financial institutions above, and, if applicable, the names of their officers, directors or partners.

These lenders are persons who enter into a contract for the loan of money or property with a money-services business.

Employees whose functions are related to the money services offered

For purposes of the Act, a security clearance report is issued for employees of the money-services business whose functions are related to the money services offered.

The expression “employee whose functions are related to the money services offered” means, in particular, any person employed by the money-services business who:

- is involved in any of the steps of a money-services transaction;
- gathers personal information on money-services customers;
- identifies or verifies the identity of money-services customers;
- has access to currencies, traveller’s cheques, money orders, bank drafts or cheques;
- supervises the activities of the money-services business or of another employee whose functions are related to the money services offered;
- has access to the safety deposit boxes or other storage facility of the money-services business;
- has access to the accounts of the business held at the financial institutions with which the business deals;
- deals with the lenders and co-contracting parties of the money-services business;
- participates in accounting activities or administrative tasks related to the keeping of the books and registers prescribed by the Act and the related Regulations.

Employees whose functions are related to the operation of automated teller machines

A money-services business applying for a licence only for the class relating to the operation of automated teller machines must provide information concerning only those of its employees whose functions are related to the operation of automated teller machines.

The expression "employee whose functions are related to the operation of automated teller machines" means, in particular, any person employed by the money-services business who:

- as part of his functions, keeps the machine supplied with cash;
- has access to the content and functions of an automated teller machine;
- participates in accounting activities or administrative tasks;
- helps prepare the books and registers prescribed by the Act and its Regulations.

- SECURITY CLEARANCE REPORT

Under the Act, the Sûreté du Québec must send the Authority a security clearance report for all officers, directors, partners, branch managers, all persons or entities who directly or indirectly own or control the money-services business and the employees of a money-services business whose functions are related to the money services offered.

In addition, under the Act, the Sûreté du Québec must send to the Authority a security clearance report for all mandataries and their officers who are responsible for the money services, as well as for all lenders of the money-services business who are not financial institutions.

The security clearance report must state whether or not the person concerned has previous convictions and is of good moral character.

An indication as to previous convictions or good moral character is an important factor that could influence whether a licence for a money-services business is issued, suspended or revoked.

A new security clearance report must be issued where the money-services business notifies the Authority of a change in information, in accordance with section 27 of the Act, and this change affects a previously issued security clearance report. The procedure is explained below under OBLIGATIONS OF MONEY-SERVICES BUSINESSES.

III - OBLIGATIONS OF MONEY-SERVICES BUSINESSES

- GENERAL OBLIGATIONS

Notice of change

Under section 25 of the Act, the money-services business must notify the Authority without delay of any change likely to affect the validity of its licence or give the Authority cause to act under any of sections 11 to 17 of the Act.

The money-services business must also inform the Authority in writing of any change in the information that it has filed with the Authority, including any change in its licence application, within 30 days of such change, as prescribed in the related Regulation.

For any change in the list of persons whose functions are related to the money services offered, the list of financial institutions and the list of lenders, the money-services business must also inform the Authority within 30 days of the change.

For any change in employees whose functions are not related to the money services offered, the money-services business must notify the Authority of the change no

later than the last day of the month following the end of the calendar quarter, as prescribed in the related Regulation.

Where a change under sections 25 and 26 of the Act occurs and a new security clearance report must be issued, the money-services business is required to pay the charges specified in the Regulation respecting Fees and Tariffs.

New employees

Where a money-services business hires a new employee whose functions are related to the money services offered, a security clearance report must be issued with respect to this employee. If this new employee has already acted for a money-services business and a security clearance report concerning the employee has already been issued, a new security clearance report is not required for this employee, and the employee may therefore act immediately and unconditionally for the money-services business.

If a security clearance report has never been issued with respect to this employee, the Authority expects the money-services business to adequately train and supervise the employee until the Sûreté du Québec issues the security clearance report and thereafter.

Verification of identity of customers and co-contracting parties

Customers

All customers of a money-services business, other than customers of automated teller machines, must be identified before a money service can be provided to them.

The money-services business must also verify the identity of customers where they conduct transactions that exceed the limits set out in the related Regulation.

If the money-services business is unable to identify the customer or verify the customer's identity, if applicable, the money-services business must refuse to provide a money service under the Act.

In the case where off-site money services are provided, the money-services business must also be able to identify the customer.

The money-services business may, in particular, identify the customer by obtaining information on an account or a document that it has issued on behalf of the customer.

It may also obtain confirmation from a financial institution, with which the customer holds a deposit account, that the customer's identity was verified by the institution.

Co-contracting parties

In addition, the money-services business must verify the identity of the co-contracting parties with which it enters into an agreement related to its money-services activities.

A co-contracting party related to money-services activities is deemed by the Authority to be a person or entity who:

- transports securities for the money-services business;
- leases or sells automated teller machines or connects them to a network;
- provides security in an establishment of the money-services business;
- provides cleaning services for the establishments of the money-services business;
- serves as an establishment of the money-services business;

- provides training services for the employees of the money-services business;
- provides professional services.

3.2.2 Publication

Aucune information.

3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

3.4 RETRAITS AUX REGISTRES DES REPRÉSENTANTS

Courtiers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Almon	Ashley	Services d'investissement TD inc.	2011-05-30
Arseneault	Renée	Gestion Universitas inc.	2011-06-01
Barbeau	Michel	Financière Banque Nationale Inc.	2011-05-31
Bazinet	Anita	Services d'investissement TD inc.	2011-06-02
Bégin	Marie-Lyne	Placements CIBC inc.	2011-05-30
Bélanger	Dany	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-06-01
Bélanger	Lise	Promutuel capital cabinet de services financiers inc	2011-06-02
Bélanger	Nicolas	Scotia Capitaux Inc.	2011-05-26
Bélanger	Sylvain	Valeurs mobilières Desjardins inc.	2011-05-31
Bélec	Dimka	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-06-02
Béliveau	Jocelyne	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-05-28
Blain	Pierre-Antoine	BMO Investissements inc.	2011-05-30
Bou Nader	Paul	Placements Scotia inc.	2011-06-01
Bouchard	Isabelle	Placements CIBC inc.	2011-05-27
Boucher	Marilyn Marie Yvette	Marchés mondiaux CIBC inc.	2011-05-20
Boulay	Julien	Placements Banque Nationale inc.	2011-05-31
Breton	Myriam	Services en placements Peak inc.	2011-04-07
Brossard-Lemerise	Frédéric	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-05-13
Campeau	Jean-François	Valeurs Mobilières TD inc.	2011-05-26
Cantin	Esthel	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-06-06
Carrier	Michel	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-06-02
Chapheau	Stephan Franck	Euro Pacific Canada Inc.	2011-06-06
Charafeddine	Ayad	Placements Scotia inc.	2011-06-06
Charron	Paul	Placements Banque Nationale inc.	2011-05-31
Chartier	Sylvie	Marchés mondiaux CIBC inc.	2011-06-03
Cheung	Wai Kwan	Services d'investissement TD inc.	2011-06-06
Comeau	Doris	BMO Investissements inc.	2011-06-07
Coulombe	Karine	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-06-03
Couture	Maxime	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-06-06
Cyrenne	Jocelyn	Services en placements Peak inc.	2011-06-02
Dabeli	Murielle Apeli	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-05-27

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Dagenais	Marie-Josée	TD Waterhouse Canada inc.	2011-06-01
Daguerre	Daniel	Services en placements Peak inc.	2011-06-02
Dalcourt	Daniel	Services financiers Groupe Investors inc.	2011-05-27
Deckelbaum	David	Placement Manuvie incorporée	2011-04-27
Delizo	Dennis	Fonds d'éducation Héritage inc.	2011-06-01
Di Vito	Leontina	Placements CIBC inc.	2011-05-27
Djebara	Abdelwahed	Services d'investissement TD inc.	2011-05-30
Ethier	Johanne	Placements Banque Nationale inc.	2011-06-03
Fakhir	Salma	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-05-26
Fakotakis	George	Services d'investissement TD inc.	2011-05-27
Favreau	Jacques	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-05-27
Ferland	Anne-Marie	Gestion Universitas inc.	2011-05-31
Filteau	Marie Hélène	MacDougall;, MacDougall & MacTier inc.	2011-06-03
Fortin	Mark Joseph	Valeurs mobilières Desjardins inc.	2011-06-03
Gode	Sophie	Consultants C.S.T. inc.	2011-05-30
Gosselin	André	Investia services financiers inc.	2011-06-07
Gouin	Claude	Financière Banque Nationale Inc.	2011-06-03
Guérin	Annie Marie Claire	Marchés mondiaux CIBC inc.	2011-06-03
Guindon	Marie-Josée	Placements Banque Nationale inc.	2011-06-03
Higgins	Andrew	Les services financiers Planifax inc.	2011-06-01
Hope	Darrell	Fonds d'investissement Royal inc.	2011-06-05
Ismail	Umer	Services d'investissement TD inc.	2011-05-31
Jacques	Yvan	Placements CIBC inc.	2011-05-31
Journault	Alain	Placements Banque Nationale inc.	2011-05-27
Khelil	Aness	BMO Investissements inc.	2011-06-03
Kronish	Sydney	Gestion financière Assante ltee	2011-05-31
Lacroix	Daniel	BMO Investissements inc.	2011-06-03
Lake	Adam	Services financiers Groupe Investors inc.	2011-06-01
Laporte	Éric	Financière Banque Nationale Inc.	2011-05-20
Larocque	Eric	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-06-03
Lavigueur	Pascal	Financière des professionnels - Fonds d'investissement Inc	2011-05-27
Leblanc	Patricia	Placements financière Sun Life (Canada) inc.	2011-05-30
Lefebvre	Lise	Services d'investissement TD inc.	2011-06-01
Legault	Geneviève	Scotia Capitaux Inc.	2011-06-01
Levesque	Gabriel	Services en placements Peak inc.	2011-06-06
Levesque	Martin	TD Waterhouse Canada inc.	2011-06-06
Liu	Jun	Services d'investissement TD inc.	2011-05-21

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Macisaac	Robert	Services financiers Groupe Investors inc.	2011-05-31
Magnan	Daniel	Placements Banque Nationale inc.	2011-05-26
Malamud	Erico De Souza	Placements Manuvie incorporée	2011-06-06
Manlapig	Mary Joy	Fonds d'éducation Héritage inc.	2011-06-01
Martin	Patrick	RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.	2011-05-25
Martino	Michele	Services d'investissement TD inc.	2011-06-03
Matte	Lynda	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-06-01
Metcalfe	Catherine	Fonds d'investissement Royal inc.	2011-06-03
Morel	Maryse	Placements financière Sun Life (Canada) inc.	2011-05-30
Naccarato	Marcello Franco	Placement Manuvie incorporée	2011-04-27
Nguyen	Antoine	CABN placements inc.	2011-06-03
Nolet	Christian	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-06-03
Panarello	Margherita	Fonds d'investissement Royal inc.	2011-06-02
Pantou	Georgia	Fonds d'investissement Royal inc.	2011-05-31
Paquette	Christine	Placements CIBC inc.	2011-05-27
Patel	Hemlata	Placements CIBC inc.	2011-05-31
Patel	Suraj	Services d'investissement TD inc.	2011-05-31
Paulson	Katherine Pauline	Corporation Mackie Recherche Capital	2011-06-06
Perreault	Nancy	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-06-03
Perron	Anick	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-06-07
Petitclerc	Marie-Josée	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-05-28
Pilon-Choquette	Francine	Placements Banque Nationale inc.	2011-05-31
Pouliot	Mathieu	Fonds d'investissement Royal inc.	2011-05-30
Preti	Diego	BMO Investissements inc.	2011-06-06
Prud'homme	André	Marchés mondiaux CIBC inc.	2011-06-06
Rail	Stéphane	Corporation Canaccord Genuity	2011-05-31
Rainville	Robert	RBC Dominions Valeurs Mobilières inc.	2011-05-25
Raymond	Maryse	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-03-10
Rivest	Jolaine	Consultants C.S.T. inc.	2011-06-07
Rivest	Diane	Placements Banque Nationale inc.	2011-05-31
Roques	Jonathan	Fonds d'investissement Royal inc.	2011-05-31
Roussel	Isabelle	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-06-06
Rubino	Michel	Financière des professionnels Gestion privée inc.	2011-05-25
Rumble	Susan	Salida Capital LP	2011-06-03
Salvoni	Cristina	Placements Banque Nationale inc.	2011-06-03
Sara	Dani	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-06-03

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Schingh-Massé	Philippe	Financière Banque Nationale Inc.	2011-06-06
Singh	Jasbir	Services d'investissement TD inc.	2011-05-24
Sirois	Hélène	Placements Banque Nationale inc.	2011-05-31
St-Hilaire	Johanne	Placements Banque Nationale inc.	2011-05-31
St-Jean	Guy	Investia services financiers inc.	2011-06-02
Theodoropoulos	Marinos	Invesco Trimark ltée	2011-06-01
Tremblay	Eric	PFSL Investments Canada Ltd.	2011-06-06
Varghese	Sheen	USC régimes d'épargne-études inc.	2011-05-27
Verdino	Debby	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-06-04
Vineberg	Allan	Scotia Capitaux Inc.	2011-05-17
Watson	David James	Valeurs Mobilières Desjardins inc.	2011-06-01
Wilkin	Roxanne	Financière Banque Nationale Inc.	2011-05-27
Yung	Jayson Joshua	BMO Ligne d'action Inc.	2011-05-27
Zedda	Sergio	BLC services financiers inc.	2011-04-01

Courtiers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Hoeschen	Bruce	RBC gestion mondiale d'actifs inc.	2011-06-01
Howson	Richard	Mackenzie Financial Corporation	2011-05-31
Miller	Robert	Goldman, Sachs & Co.	2011-05-27
Stewart	Jonathan	RBC gestion mondiale d'actifs inc.	2011-06-01
Vézina	Dominique	Industrielle Alliance gestion de placements inc.	2011-06-06

Cabinets de services financiers

Sans mode d'exercice

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité est sans mode d'exercice. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date de sans mode d'exercice de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une demande de rattachement et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignements auprès du agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337
Montréal : (514) 395-0337
Sans frais :1 877 525-0337.

Veuillez vous référer à la légende suivante pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 6, et les mentions spéciales, de A à E.

Disciplines et catégories de disciplines	**Mentions spéciales**
1a Assurance de personnes	A Restreint à l'assurance-vie
1b Assurance contre les accidents ou la maladie	B Restreint aux produits d'assurance collective contre les accidents et la maladie
2a Assurance collective de personnes	C Courtage spécial
2b Régime d'assurance collective	D Courtage relatif à des prêts garantis par hypothèque immobilière
2c Régime de rentes collectives	E Expertise en règlement de sinistre à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il rattaché
3a Assurance de dommages (Agent)	
3b Assurance de dommages des particuliers (Agent)	
3c Assurance de dommages des entreprises (Agent)	
4a Assurance de dommages (Courtier)	
4b Assurance de dommages des particuliers (Courtier)	
4c Assurance de dommages des entreprises (Courtier)	
5a Expertise en règlement de sinistres	
5b Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers	
5c Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises	
6 Planification financière	

Certificat	**Nom**	**Prénom**	**Disciplines**	**Date de sans mode d'exercice**

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
108686	Dagenais	Marie-Josée	6	2011-06-08
109047	De Beaumont	Jean-Marc	6	2011-06-01
118125	Lacroix	Daniel	6	2011-06-08
122059	Lortie	Claude	2C	2011-06-06
122393	Mailloux	Marcelle	3A	2011-06-07
122533	Maltais	Christian	5A	2011-06-07
123692	Mercier	Karine	5B	2011-06-07
123908	Migneault	Louise	6	2011-06-02
124017	Miriello	Frank	1A, 3B	2011-06-02
134046	Verge	Jean	1A, 2B	2011-06-08
134090	Verret	Gérald	1A	2011-06-01
136069	Boulay	Julien	6	2011-06-08
137654	Dumont	Martine	5A	2011-06-06
138488	St-Amand	Diane	5A	2011-06-07
144870	O'Donnell	Liane	4A	2011-06-07
147990	Lefebvre	Claudine	3A	2011-06-07
150735	Larocque	Éric	1A	2011-06-07
151361	Drouin	François	5A	2011-06-01
152090	Dionne	Richard	4C	2011-06-07
154666	Ouellet	Pauline	3B	2011-06-07
156137	Gingras	Sabine	3B	2011-06-07
162326	Dalcourt	Daniel	1A	2011-06-01
163003	Lamoureux	Kathleen	1A	2011-06-07
164025	Linskiy	André	4A	2011-06-08
165102	Rodrigue	Paul	5A	2011-06-07
167002	Dinu	Anamaria	3B	2011-06-07
170141	Duval	Luc	1A	2011-06-07
170983	Chevrier	Benoit	1A	2011-06-08
172123	Brodeur	Yan	4B	2011-06-07
173066	Flautre	Frederic	1A	2011-06-07
176301	Rochon-Matifat	Claudelle	3B	2011-06-07
179299	Talbot	Benoît	4B	2011-06-08
179408	Caruso	Fabio	1A	2011-06-07
179427	Saheb	Brahim	3B	2011-06-07
180522	Pouliot	Valérie	4C	2011-06-08
180576	Morel	Maryse	1A	2011-06-07
181534	Vaillancourt	France	4B	2011-06-07
182365	Pageau	Cynthia	3B	2011-06-08

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
184183	Vaillancourt	Marie-Eve	4B	2011-06-07
184436	Grégoire	Geneviève	4B	2011-06-07
184924	Ndzana	Jean-Marie Floriant	1A	2011-06-01
185386	Mansouri	Abdelhalim	3A	2011-06-07
186532	Seney	Jean-François	1A	2011-06-01
187863	Préaud	Sandra	3B	2011-06-01
187881	Péloquin	Stéphane	1B	2011-06-01
187921	Guénette	Caroline	4B	2011-06-07
188501	Lacerte	Monique	1B	2011-06-01
189104	Baril	Laurence	1B	2011-06-08
191008	Bourret	Sylvain	3B	2011-06-08
191019	Laflamme	Erika	3B	2011-06-08

Non-renouvellement

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité n'a pas été renouvelée à la date d'échéance. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date d'annulation de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une remise en vigueur et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignement auprès d'un agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337
Montréal : (514) 395-0337
Sans frais :1 877 525-0337.

Veuillez vous référer à la légende mentionnée ci-haut pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 6, et les mentions spéciales, de A à E.

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
115967	Hains	Richard	4A	2011-06-01
116281	Hébert	Jonathan	1A,6	2011-06-01
116306	Hébert	Pierre Amherst	6	2011-06-01
116399	Herskovits	Leslie	4A	2011-06-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
116457	Hodge	Nelson	1A,2A	2011-06-01
116483	Holman	Frank T.	4A	2011-06-01
116499	Hornez	Irène	1A	2011-06-01
116565	Houle	Denis	1A	2011-06-01
116660	Hudon	France	6	2011-06-01
116738	Huot	Line	6	2011-06-01
116793	Iammatteo	Lena	4B	2011-06-01
116802	Ibrahim	Raafat	1A,2A,6	2011-06-01
116816	Imbeault	Manon	1A,3B	2011-06-01
116817	Imbeault	Manon	6	2011-06-01
116940	Jacques	Yvan	6	2011-06-01
117015	Jean	Claire	4A	2011-06-01
117091	Jetté	Jean-Jacques	3A	2011-06-01
117108	Joanisse	Pierre	1A,6	2011-06-01
117162	Johnson	Gérard	2A	2011-06-01
117274	Joseph	Bernice	4A	2011-06-01
117307	Joyal	Nathalie	6	2011-06-01
117352	Jung	Dina	6	2011-06-01
117396	Kalfon	Jacques	1A	2011-06-01
137215	Harrison	André	6	2011-06-01
140914	Kafenzakis	Michael	1A,6	2011-06-01
141161	Kinlough	Ann	5A	2011-06-01
142812	Joannette	Gisèle	5A	2011-06-01
145475	Kira	Eric Egide Dadau	1A	2011-06-01
146212	Kacogo	William	1A	2011-06-01
150162	Joannis	Francine	4B	2011-06-01
151798	Ireland	Peter Stewart	4A	2011-06-01
157601	Jetté	Agathe	4A	2011-06-01
158699	Hine	Carolyn	4A	2011-06-01
159684	Hallée	Jessyca	1A	2011-06-01
159719	Joseph	Jean Philippe	1A	2011-06-01
160475	Halab	Suzane	3B	2011-06-01
160536	Kairouz	Mike	6	2011-06-01
161398	Jacques-Antoine	Lindsay	1B	2011-06-01
161819	Kchouk	Weyel	3A	2011-06-01
163701	Hovington	Steve	4A	2011-06-01
165156	Jean	Christian	1A	2011-06-01
165494	Hayat	Omar	1A	2011-06-01
166460	Huang	Ze Yu	1A	2011-06-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
166508	Hallé	Nathalie	1A	2011-06-01
167581	Harrison	Denise	4B	2011-06-01
169176	Hins	Nancy	4A	2011-06-01
169710	Hamel	Jean-Maxime	1A	2011-06-01
170222	Inkster	Victoria	1A	2011-06-01
171137	Jabrane	Ahmed	1A	2011-06-01
171139	Kiansa	Kayghobad	1A	2011-06-01
172594	Huang	Hsiao-Fen	3B	2011-06-01
172985	Jaafour	Radouane	1A	2011-06-01
173624	Kalantzis	Christina	4B	2011-06-01
174645	Harvey	Mathieu	1A,2B	2011-06-01
175749	Joseph	Turenne	1A	2011-06-01
177668	Hannan	Shahid	1A	2011-06-01
177821	Joly	Patricia	4B	2011-06-01
178410	Jutras	Cynthia	5A	2011-06-01
178760	Jean-Gilles	Fénicia	3B	2011-06-01
178858	Joly	France	1A	2011-06-01
178878	Horne Bourgoin	Leon	3B	2011-06-01
178982	Katumbayi	Kamvita Zhan-Ma	1A	2011-06-01
180079	Jiang	Xuemin	1A	2011-06-01
180685	Jolicoeur	François	3B	2011-06-01
180815	Jalbert	Louise	5A	2011-06-01
180961	Hsu	Yen-Ning	1A	2011-06-01
181364	Kerr	Linda	4B	2011-06-01
181652	Kiraly	Michael Christopher	3B	2011-06-01
182018	Houaichi	Ikram	1A	2011-06-01
182485	Kazarian	Aik	1A	2011-06-01
182566	Hamwi	Zohair	1A	2011-06-01
182807	Kanem	Nadia	1A	2011-06-01
182865	Hamlil	Yamina Hassiba	1A	2011-06-01
182946	Henry	Daniel	1A	2011-06-01
183066	Julien	Nicolas	1A	2011-06-01
183593	Hall	Aimee	1A	2011-06-01
183656	Jaouadi	Amine Ben Abder	3B	2011-06-01
184128	Hallé-Leclerc	Jean-Sébastien	1A	2011-06-01
184423	Jalbert	Sophie	3B	2011-06-01
184467	Houle	Christian	3B	2011-06-01
184764	Jardaneh	Youssef	1A	2011-06-01
184960	Jeune	Vayola	3B	2011-06-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
185218	Kalra	Rajesh	1A	2011-06-01
185252	Keita	Koly Cherif	1A	2011-06-01
185419	Héon	David	1A	2011-06-01
185422	Hammouda	Nadia	1B	2011-06-01
185574	Hamel	Hugo	1A	2011-06-01
185600	Han	Hao	1A	2011-06-01
185645	Joseph	Saintervil	1A	2011-06-01
185646	Kirkwood	Vanessa	1B	2011-06-01
185661	Houde	Mélinda	1A	2011-06-01
185703	Jurkofsky	Jennifer J.	1A	2011-06-01
185710	Ilelo	Guillaume	1B	2011-06-01
185781	Kichou	Tounsi	1A	2011-06-01
185808	Jean	Alain	5B	2011-06-01
185918	Kostadinova	Elena Ivanova	1A	2011-06-01
186278	Kupelian	Roubina	1A	2011-06-01
186391	Koki	Donatien	1B	2011-06-01
186433	Hardy	Claude	1A	2011-06-01
186472	Hassouni	Jamal	1A	2011-06-01
186486	Hourani	Sasha	1A	2011-06-01
186516	Ivan	Ion Laurentiu	1A	2011-06-01
186635	Jubinville	Mathieu	1A	2011-06-01
186692	Helal	Anthony	3B	2011-06-01
186754	Hurtado	Mavith	4B	2011-06-01
186774	Kalakauskas	Michael	4C	2011-06-01
186863	Iorio	Toni	1A	2011-06-01
187118	Joubert	Dereck	1B	2011-06-01
187140	Harrisson	Marilyn	1B	2011-06-01
187405	Jacob	Tammy Lee	1A	2011-06-01
187452	Jacques	Mélanie	1A	2011-06-01
187460	Hardy	Julien	1B	2011-06-01
187535	Iannitelli	Peter	1A	2011-06-01
187555	Jean-Paul	Leconte	1A	2011-06-01
187810	Hutasuhut	Muhammad	1A	2011-06-01
188011	Ka	Marie	3B	2011-06-01
188146	Hébert Grenier	Sarah Jane	1B	2011-06-01
188663	Kohn	Peter	1A	2011-06-01
188692	Héroux	Olivier	1A	2011-06-01
188732	Khan	Nadeem	1A	2011-06-01
188763	Journeault	Pierre-Luc	1B	2011-06-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
188971	Isabelle	Julie	1A	2011-06-01
189074	Hudon	Jean-Pierre	1A	2011-06-01
189170	Ion	Catalin Octavian	1A	2011-06-01
189277	Kirouac	Louis-Alexandre	1A	2011-06-01
189286	Kamara	Abdel Kader	1A	2011-06-01

3.5 MODIFICATION AUX REGISTRES DES INSCRITS

3.5.1 Les cessations de fonctions d'une personne physique autorisée, d'une personne désignée responsable, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

Courtiers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
JitneyTrade inc.	Amyot	Alexandre	2011-06-06

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
510793	Carrefour financier de l'Avenir inc.	Bélanger	Lise	2011-06-08
513858	Groupe gestionnaire d'assurances Totten Ltée	Simoneau	Pierre	2011-06-06

3.5.2 Les cessations d'activités

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
500520	Marc-André Girard	Assurance de personnes	2011-06-07
501353	Roger Coutu	Assurance de personnes Assurance collective de personnes Planification financière	2011-06-03
504483	François Laporte	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2011-06-06
506313	Guy Forget	Assurance de dommages	2011-06-02
508692	James Davis	Assurance de dommages	2011-06-08
508875	9100-2329 Québec inc.	Assurance de personnes	2011-06-06
509670	Groupe Financier Akman inc./Akman Financial Group inc.	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2011-06-02
510511	Samir Ebeid	Assurance de personnes	2011-06-02
511279	Assurances Ouellet, Pouliot & associés inc.	Assurance de personnes Assurance de dommages	2011-06-06
512167	Gaétan Verret assurances collectives inc.	Assurance collective de personnes	2011-06-01

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
512214	Daniel Langlois	Assurance de personnes	2011-06-08
514288	Marc-Antoine Larue	Assurance de personnes	2011-06-02
514321	Sylvain Sawyer	Assurance de personnes	2011-06-02
514362	Roger Gauthier	Assurance de personnes	2011-06-08
514660	Mohammed Mourad	Assurance de personnes	2011-06-06
514933	9222-4591 Québec inc.	Assurance de personnes	2011-06-04
515047	Robert Gingras Assurances-Conseils inc.	Assurance de personnes	2011-06-06
515225	Kathleen Lamoureux	Assurance de personnes	2011-06-07
515309	Simon Fortin	Assurance de personnes	2011-06-01
515360	Josée Lebel	Assurance de personnes	2011-06-01

3.5.3 Les ajouts concernant les personnes physiques autorisées, les personnes désignées responsables, les chefs de la conformité ou les dirigeants responsables

Courtiers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de la décision
Mérici services financiers inc.	Gauthier	Maxime	2011-06-06

Conseillers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de la décision
C. Boulanger, Conseiller En Valeurs Inc.	Boulanger	Claude	2011-06-07
Intact gestion de placements inc.	Fortin	Alain	2011-06-08
Sipar Inc.	Lussier	Pierre	2011-06-06

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
510793	Carrefour financier de l'Avenir inc.	Langlois	Daniel	2011-06-08
513858	Groupe gestionnaire d'assurances Totten Ltée	Blais	Stephen	2011-06-06

3.5.4 Les nouvelles inscriptions

Courtiers

Nom de la firme	Catégorie	Nom du chef de conformité	Date de la décision
Associés de capital Milton limitée	Marché dispensé	John Hinchey	2011-06-07

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
515356	Services financiers Robert Ringuette inc.	Robert Ringuette	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2011-06-08
515358	Services financiers Roger Coutu inc.	Roger Coutu	Assurance de personnes Assurance collective de personnes Planification financière	2011-06-03
515362	Groupe Conscia inc.	Michel Lessard	Planification financière	2011-06-01
515364	Groupe assurance Davis inc.	Ann Davis	Assurance de dommages	2011-06-08
515366	Services financiers Collin Caisse inc.	Michel Caisse	Assurance de personnes	2011-06-07
515367	9236-8968 Québec inc.	Marc-Antoine Larue	Assurance de personnes	2011-06-02
515368	Services financiers JSC inc.	Jean-Sébastien Charron	Assurance de personnes	2011-06-06
515380	Les Services Financiers Éric Levert inc.	Éric Levert	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2011-06-08
515382	Cabinet de services financiers NCS inc.	Marc-André Girard	Assurance de personnes	2011-06-07

3.6 AVIS D'AUDIENCES

Aucune information.

3.7 DÉCISIONS ADMINISTRATIVES ET DISCIPLINAIRES

3.7.1 Autorité

Aucune information.

3.7.2 BDR

Les décisions prononcées par le Bureau de décision et de révision sont publiées à la section 2.2 du bulletin.

3.7.3 OAR

Veuillez noter que les décisions rapportées ci-dessous peuvent faire l'objet d'un appel, selon les règles qui leur sont applicables.

3.7.3.1 Comité de discipline de la CSF

Aucune information.

3.7.3.2 Comité de discipline de la ChAD

Aucune information.

3.7.3.3 OCRCVM

Re Beaudoin

Affaire Intéressant:

Les règles de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières

et

Les Statuts de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières

et

Jean-Luc Beaudoin

[2011] IIROC No. 29

Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières
Formation d'instruction (conseil de section du Québec)

Dates d'audience : 21 février 2011, 22 février 2011, 23 février 2011, 25 février 2011, 28 février 2011, 1er mars 2011, 2 mars 2011, 25 mars 2011, 31 mars 2011, 8 avril 2011
Date de délibéré : 11 avril 2011
(30 paragraphes)

Formation d'instruction :
Me Jean-Pierre Lussier, président, Monsieur Gilles Archambault, Monsieur Marcel Paquette

Comparutions :
Me Diane Bouchard, pour l'OCRCVM
Me Julie-Martine Loranger, pour l'Intimé

Décision

¶ 1 Le 19 mai 2010, une poursuite était logée de la part de l'OCRCVM contre l'Intimé au moyen d'un avis d'audience lui reprochant quatre contraventions à divers règlements de l'ACCOVAM (Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières).

¶ 2 À l'été 2010, l'Intimé présentait une requête en radiation de certaines allégations de l'avis d'audience. Cette requête a été rejetée par la formation d'instruction à la fin d'août 2010 et plusieurs dates furent fixées pour l'audience au fond, laquelle a débuté le 21 février 2011.

1. Les contraventions reprochées à l'Intimée

¶ 3 L'avis d'audience renferme quatre chefs qui se lisent ainsi :

> 1. Durant la période de décembre 2004 à juillet 2006, l'intimé n'a pas rempli son rôle de protection du public dans la supervision des opérations effectuées dans les comptes personnels des représentants A, B et C, sous sa supervision, en ce qui a trait à la réception de plusieurs titres de compagnies publiques sans que cela ne suscite un quelconque questionnement de sa part et sans qu'il ne s'assure que les opérations ainsi effectuées étaient dans les limites d'une saine pratique des affaires, contrairement au Règlement 1300, au Principe directeur 2 et au Statut 29 de l'Association;

2. Durant la période de décembre 2004 à juillet 2006, l'intimé n'a pas rempli son rôle de protection du public dans la supervision des opérations effectuées dans les comptes clients des représentants A, B et C, sous sa supervision, en ce qui a trait aux recommandations et aux opérations faites sur les titres du D et de E, sans que cela ne suscite un quelconque questionnement de sa part quant à leur bien-fondé et sans qu'il ne s'assure que les opérations ainsi effectuées étaient dans les limites d'une saine pratique des affaires, contrairement au Règlement 1300, au Principe directeur 2 et au Statut 29 de l'Association;

3. Durant la période de janvier 2006 à mars 2006, l'intimé n'a pas rempli son rôle de protection du public relativement aux opérations effectuées dans le compte de F, client de l'équipe A-B, par le représentant A, sous sa supervision, sur les titres de G et H, sans que cela ne suscite un quelconque questionnement de sa part quant à leur bien-fondé et sans qu'il ne s'assure que les opérations étaient dans les limites d'une saine pratique des affaires, alors que ce client était consultant pour ces compagnies et qu'il y avait des indices d'activités de manipulation de marché, contrairement au Règlement 1300, au Principe directeur 2 et au Statut 29 de l'Association;

4. Durant la période de décembre 2004 à août 2006, l'intimé n'a pas convenablement gardé de trace et tenu un relevé de ses contrôles de surveillance quotidiens ni de ses vérifications et de leur suivi, concernant les opérations effectuées par les représentants A, B et C, contrairement au Principe directeur 2 et au Statut 29 de l'Association.

2. La preuve

¶ 4 Pour le bénéfice du lecteur, il nous apparaît utile de résumer l'essentiel de la preuve en fonction de chacun des chefs. Nous le faisons à partir des pièces et des témoignages, notamment ceux de l'enquêteur de l'OCRCVM Paul Rondeau et de l'Intimé lui-même.

a) chef numéro 1

¶ 5 L'Intimé a été nommé directeur de la succursale de Brossard en décembre 2004. À ce titre, il avait la charge de superviser les 16 ou 17 représentants de la succursale. Parmi ces représentants, il y avait A (Alain Béland), B (Natalie St-Amant) et C (Jean-Guy Ducharme). À peu près de façon concomitante, Alain Béland a formé une équipe avec Jean-Guy Ducharme (décembre 2004) et en juin 2005, Natalie St-Amant s'est jointe à l'équipe.

¶ 6 Entre décembre 2004 et juillet 2006, la preuve révèle qu'à seize occasions, un nombre important de titres de compagnies publiques ont été déposés soit dans le compte de l'un ou l'autre des trois membres de l'équipe, soit l'adjointe administrative de l'équipe, soit la conjointe d'Alain Béland. À titre de directeur de succursale, l'Intimé qui avait accès aux comptes professionnels, n'a nullement questionné les détenteurs de ces comptes sur la provenance privée de ces titres. L'Intimé, dans son témoignage, a affirmé qu'à son arrivée en poste, il savait que plusieurs initiés ou consultants de certaines de ces compagnies et les membres de l'équipe Béland avaient des actions dans ces compagnies. Il savait aussi qu'un nombre important de clients de la succursale détenaient également des titres de ces compagnies. Mais sa préoccupation, ajoute-t-il, était de s'assurer que lorsque les représentants faisaient des recommandations d'achat à leur clientèle, ils ne vendaient pas eux-mêmes leurs propres actions.

¶ 7 Par ailleurs, l'Intimé ajoute que s'il n'était pas informé par les représentants que ces derniers avaient fait un placement privé, il ne pouvait pas le savoir autrement. Et, dans les faits, il n'a pas été informé des placements privés effectués par les membres de l'équipe Béland, par l'adjointe de l'équipe et par la conjointe d'Alain Béland. Son seul outil de vérification étaient les rapports de commissions.

¶ 8 Dans son témoignage, l'Intimé a déclaré qu'il consacrait environ la moitié de son temps à servir sa propre clientèle, le reste étant réparti à peu près également entre la supervision et l'administration de la succursale. Il ne faisait pas, dit-il, une surveillance spécifique pour les comptes professionnels. Il n'a pas

détecté la réception des titres provenant de placements privés dans les comptes professionnels. Il examinait plutôt l'ordre de priorité et le volume des transactions. Il a aussi témoigné à l'effet que les dépôts de titres n'apparaissent pas au rapport journalier de commissions, le seul outil de vérification alors mis à sa disposition.

b) chef numéro 2

¶ 9 À cet égard, la preuve a révélé qu'en outre des représentants de la succursale, des initiés et des consultants des compagnies D et E (dans les notes sténographiques désignées respectivement comme C et A), 128 clients de la succursale possédaient des actions de D et 248 des actions de E. L'Intimé a confirmé à l'enquêteur de l'OCRCVM que ces compagnies n'étaient pas suivies par la firme. Il a aussi déclaré à l'enquêteur ne pas se souvenir avoir demandé à l'un ou l'autre des membres de l'équipe Béland des analyses ou d'autres documentations permettant de faire des recommandations à propos de ces titres.

¶ 10 L'Intimé a déclaré à l'audience avoir assisté à une présentation de la compagnie E à la succursale. Lui-même ne croyait pas beaucoup au potentiel de cette compagnie, pas plus qu'à celui de la compagnie D. Et il n'a nullement recommandé l'achat de ces titres à ses propres clients. À part le fait de donner son opinion aux représentants de l'équipe Béland, il s'est borné à leur dire de s'assurer d'avoir des documents pouvant étayer leur recommandation d'achat. Les représentants, par ailleurs, lui montraient à l'occasion des découpures de journaux faisant état des activités de ces compagnies. Par ailleurs, ajoute-t-il, quand il est entré en poste comme directeur, il y avait passablement de titres de la compagnie E dans les comptes de clients de la succursale ainsi que dans les comptes des membres de l'équipe Béland. C'est là la raison principale pour laquelle il n'a pas porté d'attention particulière à ces titres.

c) chef numéro 3

¶ 11 La preuve a révélé que F (désigné comme H dans les notes sténographiques) était un client desservi par Alain Béland. Policier retraité, F achetait et revendait un grand nombre d'actions des compagnies G et H (désignés respectivement comme G et F) dont il était un initié. Son formulaire d'ouverture de compte n'indique pas sa qualité d'initié de ces compagnies. Le service de conformité de la firme a détecté en janvier 2006 que ce client faisait de la manipulation de marché. Un courriel daté du 3 avril 2006 a été envoyé à Alain Béland à ce propos avec copie, entre autres, à l'Intimé. Or il n'y a aucune trace de supervision des activités du compte de ce client entre janvier et mars 2006. L'Intimé a déclaré qu'à l'époque, le compte du client F n'était pas problématique, rien n'indiquant qu'il était un initié de quelque compagnie que ce soit

d) chef numéro 4

¶ 12 Pour la période visée par ce reproche (décembre 2004 à août 2006), la supervision de l'Intimé ne se faisait que verbalement. Mises à part quelques annotations sur les rapports quotidiens de commissions, il n'y a aucune intervention documentée. L'Intimé a d'ailleurs reconnu le fait dans une lettre qu'il écrivait à la directrice « Gestion des plaintes et litiges » de la firme, Diane Lamothe, le 16 janvier 2008. En outre, l'Intimé a reconnu avoir pris une part active à l'inspection de la succursale par la Bourse de Montréal en septembre 2004. Et le rapport d'inspection mentionne l'exigence que le directeur signe ou appose ses initiales sur les rapports quotidiens et mensuels et indique la date où il a effectué les révisions. De même les suivis, comme les réponses obtenues, doivent être documentés, signés et datés. L'Intimé n'a jamais été sanctionné par sa firme à ce sujet.

e) Sur l'ensemble des chefs

¶ 13 L'Intimé a déclaré qu'Alain Béland était l'équipier le plus en vedette de son équipe. Il avait de l'entregent et un dynamisme au-dessus de la moyenne. Il était très apprécié de la lignée des ventes de la firme. Il avait été nommé recrue de l'année en 2005. À son arrivée au poste de directeur de la succursale, l'Intimé avait néanmoins certaines réserves à l'égard d'Alain Béland estimant que le cadre règlementaire habituel s'adaptait mal à ce genre de représentant. Ceci précisé, c'est en 2006 que l'Intimé a signalé des problèmes à propos d'Alain Béland au service de conformité lorsqu'il a appris que des clients avaient changé de succursale et avaient été compensés pour leurs pertes dans certaines transactions par l'équipe Béland. Le service de conformité a fait enquête et la firme a sanctionné les représentants St-Amant et Béland (l'équipier Ducharme avait quitté la firme). L'enquête interne a porté éventuellement sur d'autres gestes de Béland et ce dernier a été

congédié. C'est suite à la transmission par la firme du résultat de l'enquête interne que l'ACCOVAM a débuté sa propre enquête.

¶ 14 A également témoigné, Sylvain Thériault, embauché en mars 2005 au titre de directeur de la conformité chez VMD. Il a expliqué qu'on avait fait connaître aux représentants un manuel de conformité à compter du printemps 2005. Il a aussi déclaré que le directeur de succursale ne disposait aux fins de sa supervision que des rapports quotidiens et mensuels de commissions. Le rapport mensuel ne portait que sur les comptes générant 1500$ et plus de commissions. En mai 2005, le directeur n'avait pas en main les relevés de compte d'employés pour faire des vérifications sauf s'il y avait eu des transactions dans le compte.

3. Décision et motifs

a) chef numéro 1

¶ 15 On reproche à l'Intimé de ne pas avoir rempli son rôle de supervision à l'égard de la réception dans les comptes pro de plusieurs titres de compagnies publiques.

¶ 16 La preuve révèle que l'Intimé ne s'est pas rendu compte que des certificats d'actions avaient été déposés dans les comptes personnels des trois représentants formant l'équipe Béland.

¶ 17 La preuve révèle par ailleurs que les seuls outils véritables dont disposait l'Intimé pour sa supervision étaient les rapports quotidiens de transactions et les rapports mensuels pour les clients dont les comptes avaient généré plus de 1500$ de commissions. Le directeur pouvait également voir les rapports des comptes pro à chaque mois à condition qu'il y ait eu des transactions faites pendant le mois. Avec ces seuls outils, il était difficile de découvrir que les représentants avaient procédé à des placements privés lorsque tout ce qui apparaissait à leur compte n'était que le dépôt d'un certificat d'actions. C'était une simple entrée de journal et aucune transaction n'y était associée. Ces dépôts de certificat d'actions n'apparaissaient pas aux rapports quotidiens et mensuels de transaction. L'OCRCVM a plaidé que le directeur avait accès aux logiciels CRESUS et ISM et, par eux, il aurait pu déceler l'historique des opérations dans les comptes des représentants. C'est exact, mais de l'avis de la formation, ces logiciels ne sont jamais utilisés aux fins de supervision.

¶ 18 En somme, avec les outils mis à la disposition de l'Intimé, il est difficile de soutenir que son défaut de déceler les placements privés des représentants qui ne faisaient que déposer dans leur compte un certificat d'actions relevait d'une négligence de sa part et pour cette raison, nous acquittons l'Intimé sur ce chef.

b) chef numéro 2

¶ 19 Nous arrivons à une conclusion identique sur ce chef. Nous avons abondamment traité dans la plainte adressée à la représentante Natalie St-Amant, en particulier à l'égard du deuxième chef qui lui reprochait d'avoir recommandé à des clients d'investir dans les compagnies D et E, des raisons pour lesquelles un représentant pouvait valablement avoir un point de vue différent d'un autre représentant ou de son directeur de succursale à propos d'un titre et de sa perspective de valorisation. Nous y référons le lecteur.

¶ 20 En l'espèce, bien que l'Intimé ne partageait pas le point de vue de certains de ses représentants sur le potentiel des actions des titres de D et E, cela ne signifie pas pour autant qu'il a manqué à son devoir de supervision. Il s'est assuré d'une part que ses représentants lui expliquent ce sur quoi ils se fondaient. Il a lu aussi les découpures de journaux où l'on évoquait les perspectives d'avenir de ces compagnies. Son obligation consistait à connaître ses représentants et à s'assurer qu'ils aient procédé à une analyse d'un titre avant de le recommander aux clients. Il n'y a rien dans la preuve qui laisse entendre le contraire. À son arrivée en poste comme directeur de succursale, ces titres étaient déjà dans le portefeuille de très nombreux clients, y compris des initiés et des consultants. Il savait que les représentants de l'équipe Béland en détenaient et sa préoccupation était de s'assurer d'une part, qu'on respecte la priorité du client et, d'autre part, qu'il n'y ait pas de conflits d'intérêts entre les représentants et les clients.

¶ 21 Nous ne sommes pas d'avis que l'Intimé ait manqué à son devoir de supervision à l'égard des opérations faites sur les titres de D et de E et, en conséquence, nous ne retenons pas ce chef comme bien fondé.

c) chef numéro 3

¶ 22 Nous sommes d'avis que ce chef est bien fondé. Un examen le moindrement attentif des rapports quotidiens de transactions aurait pu permettre de constater des achats et ventes successifs de titres des mêmes compagnies sans lien logique apparent. Ces achats et ventes successifs au courant de la même journée ou au cours du même mois auraient dû faire naître un questionnement de la part de l'Intimé.

¶ 23 Notre formation est consciente que la supervision des transactions effectuées par une quinzaine de représentants n'est pas une tâche facile pour un directeur de succursale desservant lui-même une bonne clientèle. Mais ce n'est pas là une excuse pour échapper à ses obligations de chien de garde.

¶ 24 L'OCRCVM a prétendu que l'Intimé aurait dit à Béland, à propos des nombreuses transactions effectuées par le client F, d'écrire qu'elles étaient non sollicitées. Ce fait n'a pas été prouvé à notre satisfaction. La conversation téléphonique entre Laflèche Montreuil et Béland n'est que du ouï-dire quant à la véracité des faits rapportés par Béland. Ce dernier n'a pas témoigné et, de surcroît, de l'ensemble de la preuve faite à l'audience, la crédibilité de cet individu serait pour le moins très discutable. Bref, la preuve ne nous permet pas de conclure que l'Intimé s'est rendu compte de ces transactions douteuses du client F par l'entremise de Béland. Nous sommes plutôt portés à conclure au contraire, que l'Intimé ne s'est jamais rendu compte de ces transactions douteuses parce que sa supervision à partir des rapports quotidiens était lacunaire.

¶ 25 Notre formation, en conséquence, estime que l'Intimé n'a pas rempli son rôle de protection du public relativement aux opérations dans le compte de F, alors qu'il y avait des indices de manipulations de marché. Nous retenons ce chef comme bien fondé.

d) chef numéro 4

¶ 26 La preuve est claire à l'effet que l'Intimé n'a pas gardé de traces de contrôle de supervision. Il a d'ailleurs admis à la directrice des plaintes chez VMD, dans une lettre du 16 janvier 2008 (cf. P-36), que ses interventions quotidiennes sont toujours demeurées verbales. Les lacunes au plan de la supervision ont aussi été notées dans le rapport d'inspection de la firme (cf. P-40). La succursale avait été inspectée par les autorités de la Bourse de Montréal avant l'entrée en poste de l'Intimé, mais le rapport d'inspection produit après que l'Intimé eut pris la charge de la succursale faisait état de plusieurs lacunes, par exemple que les rapports quotidiens et mensuels de surveillance n'étaient ni datés, ni signés. Il n'y a aucune trace des questions soulevées et des réponses obtenues ou des suivis effectués.

¶ 27 Encore une fois, la formation réalise que les lacunes de supervision peuvent s'expliquer par le double rôle de l'Intimé qui avait en plus de la supervision, une clientèle à desservir. Nous pouvons certes considérer cette situation au chapitre de la sanction, mais ce n'est pas une excuse lui permettant d'échapper à ses obligations déontologiques. Nous estimons que ce quatrième chef est bien fondé.

POUR CES MOTIFS, LA FORMATION D'INSTRUCTION :

¶ 28 ***DÉCLARE*** non fondés les chefs numéros 1 et 2;

¶ 29 ***DÉCLARE*** fondés les chefs numéros 3 et 4;

¶ 30 ***CONVOQUE*** l'Intimé à une date à être fixée aux fins d'une audience sur la sanction.

Le 18 mai, 2011

Gilles Archambault, membre de la formation d'instruction

Marcel Paquette, membre de la formation d'instruction

Me Jean-Pierre Lussier, avocat et président de la formation d'instruction

Re St-Amant

Affaire Intéressant:

Les règles de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières

et

Les Statuts de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières

et

Natalie St-Amant

[2011] IIROC No. 30

Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières
Formation d'instruction (conseil de section du Québec)

Dates d'audience : 21 février 2011, 22 février 2011, 23 février 2011, 25 février 2011, 28 février 2011, 1er mars 2011, 2 mars 2011, 25 mars 2011, 31 mars 2011, 8 avril 2011
Date de délibéré : 11 avril 2011
(30 paragraphes)

Formation d'instruction :
Me Jean-Pierre Lussier, président, Monsieur Gilles Archambault, Monsieur Marcel Paquette

Comparutions :
Me Diane Bouchard, pour l'OCRCVM
Me Julie-Martine Loranger, pour l'Intimée

Décision

¶ 1 Le 19 mai 2010, une poursuite était engagée de la part de l'OCRCVM contre l'Intimée au moyen d'un avis d'audience lui reprochant sept contraventions à l'article 1 du Statut 29 de l'ACCOVAM (Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières).

¶ 2 À l'été 2010, l'Intimée présentait une requête en radiation de certaines allégations de l'avis d'audience. Cette requête a été rejetée par la formation d'instruction à la fin d'août 2010 et des dates furent fixées pour l'audience au fond, laquelle a débuté le 21 février 2011.

1. Les contraventions reprochées à l'Intimée

¶ 3 L'avis d'audience renferme sept chefs qui se lisent ainsi :

> 1. Au cours du mois d'août 2005, l'intimée a eu une conduite inconvenante et contraire à l'intérêt du public et n'a pas respecté des normes élevées d'éthique et de conduite professionnelle en ce qui a trait plus particulièrement à la Norme C relative au professionnalisme, contrairement à l'article 1 du Statut 29 de l'ACCOVAM, lorsqu'elle a acheté des titres de la compagnie publique A, pour son propre compte, directement auprès de l'initié B, sans divulgation préalable à la firme de l'opération projetée;

2. Au cours des années 2005 à 2006, l'intimée a eu une conduite inconvenante et contraire à l'intérêt du public et n'a pas respecté des normes élevées d'éthique et de conduite professionnelle, contrairement à l'article 1 du Statut 29 de l'ACCOVAM, à l'égard du bien-fondé et de la pertinence des recommandations de placements effectuées sur les titres de A et de C, alors que l'intimée et les représentants de l'équipe, D et E, détenaient ces titres dans leurs comptes personnels, qu'elle les avait achetés ou obtenus par l'entremise de D tout en sachant qu'il avait des liens privilégiés avec les initiés de ces compagnies, également clients de l'équipe, et qu'au 31 décembre 2005, 248 comptes de l'équipe détenaient environ 18,5% des actions en circulation de A et 128 comptes détenaient environ 1,5% des actions en circulation de C;

3. Au cours de la période de janvier à mars 2006, l'intimée a eu une conduite inconvenante et contraire à l'intérêt du public, contrairement à l'article 1 du Statut 29 de l'ACCOVAM, et a fait défaut d'exercer son devoir de protection du public à l'égard de nombreuses opérations effectuées par le représentant de l'équipe D sur les titres de F et G sur les ordres du client, H, qui s'avérait être consultant de ces compagnies, alors qu'elle savait ou aurait dû savoir que les opérations constituaient ou pouvaient constituer des indices de manipulation du marché;

4. Au cours du mois de mars 2006, l'intimée a eu une conduite inconvenante et contraire à l'intérêt du public et n'a pas respecté des normes élevées d'éthique et de conduite professionnelle en ce qui a trait plus particulièrement à la norme C relative au professionnalisme, contrairement à l'article 1 du Statut 29 de l'ACCOVAM, lorsqu'elle a acquis des titres de C, pour son propre compte, par l'entremise du représentant de l'équipe, D, sans divulgation préalable à la firme de l'opération projetée;

5. Au cours du mois d'avril 2006, l'intimée a eu une conduite inconvenante et contraire à l'intérêt du public et n'a pas respecté des normes élevées d'éthique et de conduite professionnelle en ce qui a trait plus particulièrement aux Normes B et C relatives au professionnalisme ainsi qu'aux règles prévues au Manuel sur les normes de conduite et relatives au traitement des plaintes des trois clients I, contrairement à l'article 1 du Statut 29 de l'ACCOVAM, lorsqu'elle a procédé au règlement des plaintes de ces trois clients en complicité avec un autre représentant de l'équipe, D, en les indemnisant, le tout à l'insu de la firme;

6. Au cours des mois d'avril et mai 2006, l'intimée a eu une conduite inconvenante et contraire à l'intérêt du public et n'a pas respecté des normes élevées d'éthique et de conduite professionnelle en ce qui a trait plus particulièrement à la Norme C relative au professionnalisme, contrairement à l'article 1 du Statut 29 de l'ACCOVAM, lorsqu'elle a accepté le remboursement par le représentant D de sa partie de l'indemnité versée aux clients I, lequel comprenait un paiement par chèque et la réception dans son compte personnel de titres d'une compagnie publique, C, directement de D, le tout à l'insu de la firme;

7. Au cours du mois de juin 2006 l'intimée a eu une conduite inconvenante et contraire à l'intérêt du public et n'a pas respecté des normes élevées d'éthique et de conduite professionnelle en ce qui a trait plus particulièrement à la Norme C relative au professionnalisme, contrairement à l'article 1 du Statut 29 de l'ACCOVAM, lorsqu'elle a participé à un placement privé sur le titre de la compagnie publique J, pour son propre compte, par l'entremise du représentant de l'équipe D, sans divulgation préalable à la firme de l'opération projetée;

2. La preuve

¶ 4 Pour une meilleure intelligence de la décision, il nous apparaît utile de résumer l'essentiel de la preuve en fonction de chacune des contraventions alléguées. Nous le faisons à partir des pièces et des témoignages, principalement ceux de l'enquêteur de l'OCRCVM Paul Rondeau et de l'Intimée.

a) chef numéro 1

¶ 5 Il a été mis en preuve que le 19 août 2005, l'Intimée a émis un chèque de 4000,$ à l'ordre de B pour l'acquisition de 13 000 actions de la compagnie A dont B était un dirigeant. B avait un compte à la succursale de l'Intimée et son formulaire d'ouverture de compte indiquait qu'il était un initié de la compagnie A. Le compte de B était assigné à une équipe de conseillers en placement, désignée comme l'équipe Béland, dont faisaient partie, outre Alain Béland, Jean-Guy Ducharme et l'Intimée.

¶ 6 L'Intimée déclare que c'est Béland qui est à l'origine de la transaction et qu'elle-même croyait acheter des actions en provenance de la compagnie et non des actions possédées par B personnellement. Elle s'est rendue compte que cela avait été le cas lorsqu'elle a réalisé que les actions étaient entiercées. Elle admet qu'elle savait que B était à la fois client de son équipe et président de la compagnie A. Elle ajoute par ailleurs avoir payé ces actions au prix du marché.

¶ 7 L'Intimée a été disciplinée par sa firme Valeurs Mobilières Desjardins (ci-après désignée comme VMD) le 7 septembre 2006. Sa sanction, d'après le témoignage de Diane Lamothe, directrice de la conformité et de la gestion des plaintes et litiges chez VMD, lui a été imposée essentiellement pour avoir remboursé des pertes à un client à l'insu de la firme (ce qui fait l'objet du chef no. 5). Mais la lettre de sanction fait aussi état de sa participation à des placements privés à l'insu de VMD à titre personnel, à savoir l'achat des 13 000 actions de la compagnie A par la remise d'un chèque personnel de 4 000,$ à B.

b) chef numéro 2

¶ 8 La preuve a révélé que l'Intimée, de même que les deux autres membres de son équipe (Béland et Ducharme) détenaient un grand nombre d'actions des compagnies A et C. Ces trois représentants, membres de la même équipe, avaient aussi dans leur clientèle des initiés de la compagnie A, de même que le président de la compagnie C. Ces initiés étaient tous, bien que clients de l'équipe, desservis par le représentant Alain Béland. Pour ce qui est de l'Intimée, outre les 13 000 actions de A acquises en novembre 2005, elle a acheté 40 000 actions de la compagnie C par le moyen d'un chèque de 10 000,$ émis au nom de son coéquipier Béland le 29 mars 2006.

¶ 9 Le coéquipier Béland détenait pour sa part un nombre beaucoup plus considérable d'actions des compagnies A et C. Par exemple, il avait acquis en 2006, 188 000 actions de la compagnie C directement du président de la compagnie C, transaction qui a fait l'objet d'un rapport d'initié. La conjointe de Béland avait acquis 110 000 actions de la compagnie A, actions payées au moyen de chèques à l'ordre d'initiés de cette compagnie. Il faut cependant noter que ces achats d'actions par la conjointe de Béland ont eu lieu en novembre 2004, soit avant que l'Intimée ne se joigne à l'équipe Béland en juin 2005. L'équipier Ducharme, pour sa part, a également acheté 13 000 actions de la compagnie A en remettant un chèque personnel au président de A, lequel était un client de l'équipe Béland.

¶ 10 L'Intimée, lorsqu'interrogée par l'enquêteur de l'OCRCVM de même que dans son témoignage à l'audience, a admis que les titres des compagnies A et C n'étaient pas des titres suivis par les analystes de VMD. Elle a aussi reconnu que 248 titulaires de compte de l'équipe détenaient des titres de la compagnie A (titres représentant 18.5% du total des actions) et que 128 titulaires de compte de cette même équipe détenaient des titres de la compagnie C (titres représentant 1.5% du total des actions). L'Intimée a mis en preuve que si l'on soustrait les titres de A détenus par des initiés, consultants et par les membres de l'équipe, les titres répartis dans les comptes des clients de l'équipe Béland représentent non pas 18.5% du total des actions, mais environ 9% du total. L'Intimée a également mis en preuve que la presque totalité des clients détenant des titres de A ou de C avaient rempli un formulaire d'ouverture de compte où on peut lire qu'ils consentaient à ce qu'une partie

de leurs placements soient spéculatifs.

¶ 11 Questionnée à propos des avis ou documents sur lesquels elle se serait basée pour recommander ces transactions à ses clients, elle parle de présentations à la succursale, tant pour la compagnie A que la compagnie C, d'états financiers de la compagnie C (non vérifiés) et de différents articles dans les journaux. Elle parlait régulièrement, ajoute-t-elle, à la personne qui agissait à titre d'agent à la relation avec les investisseurs pour la compagnie A. Elle a aussi demandé à Luc Girard, un analyste de VMD, d'évaluer la valeur des titres de la compagnie A à partir des états financiers et ce dernier lui a parlé de 1,00$.

¶ 12 Le directeur de la succursale, Jean-Luc Beaudoin, a témoigné à l'effet qu'il avait lui-même assisté aux présentations relatives aux compagnies A et C. Pour ce qui est de la compagnie A, il y a assisté plus par solidarité envers un ancien collègue qui travaillait maintenant pour cette compagnie. Il ne croyait pas beaucoup à l'avenir du produit promu par A et il n'a pas recommandé à ses clients d'acheter ce titre. Pas plus pour la compagnie C que pour la compagnie A. Outre le fait de donner aux représentants de sa succursale son opinion, il n'a pas fait d'autres observations sauf pour leur demander de s'assurer d'avoir de la documentation justifiant leurs recommandations aux clients. À ce sujet, les représentants lui ont montré les découpures de journaux qui traitaient de ces compagnies.

c) chef numéro 3

¶ 13 La preuve a révélé qu'un client de l'équipe (H) agissait comme consultant pour les compagnies F et G. Ce client effectuait un très grand nombre d'achats et ventes de titres des compagnies F et G. Il achetait souvent le même jour des titres à un prix supérieur à celui où il les revendait le même jour. Au mois de janvier 2006, entre le 16 et le 30, il a effectué 27 transactions de titres de la compagnie G et 7 transactions de titres de la compagnie F, transactions donnant l'apparence de manipulation du marché.

¶ 14 L'Intimée a déclaré qu'elle savait que ce client effectuait beaucoup de transactions. C'était un policier retraité de la GRC desservi par Alain Béland et l'Intimée n'a jamais pensé à l'époque qu'il faisait de la manipulation de marché. Elle ajoute que ce client avait un compte à honoraires et elle n'avait donc aucun intérêt à ce qu'il transige beaucoup. Elle s'est rendue compte seulement en août 2006, après le congédiement d'Alain Béland, que H faisait de la manipulation de marché.

d) chef numéro 4

¶ 15 La preuve a établi qu'en mars 2006, l'Intimée a acquis 40 000 actions de la compagnie C. Elle les a payées au moyen d'un chèque à l'ordre de son coéquipier Alain Béland au montant de 10 000$. L'Intimée a admis ne pas avoir rempli de document de souscription et ne pas avoir avisé préalablement son directeur de succursale de cette transaction.

e) chef numéro 5

¶ 16 L'Intimée a admis à l'enquêteur de l'OCRCVM, ainsi qu'à l'audience, avoir remboursé trois clients qui s'étaient plaints du fait que malgré des ordres de ventes d'actions de la compagnie C, ordres donnés à son coéquipier Jean-Guy Ducharme qui ne les a pas exécutés, ils avaient subi une perte de 47 776,$. Ce remboursement a été fait au moyen d'un chèque au même montant signé par l'Intimée à l'ordre de la Caisse d'Économie du CN. A. Béland avait précédemment travaillé à cette caisse et les clients compensés y avaient un compte. Ni l'Intimée, ni les deux autres membres de son équipe n'ont avisé le directeur de succursale ou quelqu'autre représentant de la firme avant de rembourser les clients.

¶ 17 L'Intimée a déclaré avoir rencontré un des clients lors de sa plainte en décembre 2005. Elle a appris par Alain Béland que Jean-Guy Ducharme n'avait pas vendu les actions de la compagnie C malgré quatre demandes en ce sens des clients, tous de la même famille. Elle savait que Jean-Guy Ducharme était dans l'erreur et elle a proposé à Alain Béland de rembourser les clients. Elle n'a pas parlé de compenser les clients à l'insu de la firme, mais elle s'est contentée de proposer à Béland qu'ils soient compensés. Elle se sentait responsable des omissions de son coéquipier Ducharme parce que, dans le passé, elle avait été tenue de rembourser à même ses

commissions les pertes encourues par un client qui avait acheté des débentures d'Air Canada d'un représentant dont elle avait hérité de la clientèle. Alain Béland, dit-elle, lui a proposé de passer par la Caisse d'Économie du CN où le client avait un compte. L'Intimée a avancé les fonds à même sa marge de crédit. Elle s'est entendue avec Béland pour que celui-ci lui rembourse la moitié du montant. Éventuellement, ce dernier lui a remis un chèque de 14 428,$ plus un certificat de 60 000 actions de la compagnie C.

¶ 18 L'Intimée affirme avoir commis une erreur de jugement en ne divulguant pas à la firme ou au directeur de succursale cette compensation aux clients lésés. Elle a d'ailleurs été sanctionnée le 7 septembre 2006 par VMD. On a exigé qu'elle repasse l'examen du cours relatif au Manuel sur les normes de conduite, qu'elle soit soumise pendant un an à une supervision interne stricte et qu'elle verse un montant de 15 000$ à un organisme de charité.

f) chef numéro 6

¶ 19 La preuve relative au chef numéro 6 est également relatée à l'égard du chef numéro 5. Ce chef vise le remboursement par Alain Béland de la moitié de la somme versée par l'Intimée à la Caisse d'Entraide du CN pour être transférée dans le compte des clients qui s'étaient plaints. L'Intimée a admis qu'Alain Béland lui avait remis un chèque, plus un certificat d'actions de la compagnie C, le tout à l'insu de la firme.

g) chef numéro 7

¶ 20 La preuve a révélé qu'en mai 2006, l'Intimée et son coéquipier Béland ont acheté respectivement 68 000 et 107 000 actions de la compagnie J pour un montant total de plus de 218 000$. La part de l'Intimée était de 85 000$. Pour l'acquitter, elle a fait un chèque à Alain Béland. Les actions étaient payées 1,25$ chacune alors qu'elles se transigeaient à 90¢ sur le parquet de la Bourse. En revanche, y étaient rattachés des droits de souscription, à raison d'un demi-bon par action.

¶ 21 L'Intimée déclare avoir fait le chèque à Alain Béland parce que c'est lui qui négociait avec la compagnie. Elle ajoute qu'elle n'était pas au courant qu'un représentant ne pouvait acheter des actions privées dans son compte personnel sans avoir l'autorisation préalable du directeur de succursale. Elle poursuit en disant qu'elle n'entendait pas agir à l'insu de la firme parce qu'elle a déposé les actions dans son compte et elle savait que les comptes professionnels (ci-aprés désigné comme les comptes pro) étaient très surveillés.

3. Décision et motifs

a) chef numéro 1

¶ 22 L'OCRCVM rappelle que les faits à la source de ce chef ont été admis aussi bien à la firme que devant la formation. Il s'agissait d'un achat hors livre et le dépôt du certificat d'actions apparaissait au compte de l'Intimée. L'achat a été fait directement d'un initié qui était aussi un client de l'équipe et l'Intimée n'a pas vérifié si des ordres d'achat et de vente d'actions de cette compagnie étaient exécutés par des clients de l'équipe sur ce titre au moment où elle a acheté les actions. L'Intimée n'a requis aucune autorisation préalable du directeur de la succursale.

¶ 23 L'Intimée, par sa procureure, a plaidé que les actions avaient été payées au prix du marché et elle n'a jamais voulu cacher ce placement privé puisqu'elle a déposé les actions à son compte pro. Elle n'a non plus effectué aucune transaction de ce titre dans le compte de ses clients durant cette période. Elle a fait l'objet d'une réprimande de sa firme. D'autre part, la règlementation sur le contrôle et le traitement des placements privés hors livre n'avait pas encore été arrêtée par l'industrie. Ce n'est que suite à une décision de la Cour d'appel de Colombie-Britannique en 2006 que l'on a formé un sous-comité pour étudier la question et qu'une directive a ultérieurement été émise. On ne pourrait donc pas reprocher à l'Intimée d'avoir contrevenu à une règle qui n'existait pas encore.

¶ 24 L'Intimée a également soutenu avoir toujours été de bonne foi et que l'article 1 du Statut 29 ne peut être violé que si l'on démontre une forme de turpitude morale ou au moins de la mauvaise foi chez le contrevenant.

¶ 25 Comme cet argument de l'Intimée a été invoqué sur l'ensemble des chefs, notre formation s'est d'abord penchée sur la portée du Statut 29 et le degré de preuve nécessaire pour reprocher avec succès à un intimé une contravention à cette disposition. Commençons par la portée de l'article 1 du Statut 29. Pour le bénéfice du lecteur, nous reproduisons ci-après cette disposition.

> « 1. Les courtiers membres ainsi que chaque associé, administrateur, dirigeant, surveillant, représentant inscrit, représentant en placement et employé d'un courtier membre (i) sont tenus d'observer des normes élevées d'éthique et de conduite professionnelle dans l'exercice de leur activité, (ii) ne doivent pas avoir de conduite ou de pratique commerciale inconvenante ou préjudiciable aux intérêts du public et (iii) doivent avoir le caractère, la réputation, l'expérience et la formation qui correspondent aux normes mentionnées aux points (i) et (ii) qui précèdent ou que le conseil peut prescrire.
>
> Aux fins des procédures disciplinaires prévues aux Règles, chaque courtier membre est responsable des actes et des omissions de chacun de ses associés, administrateurs, dirigeants, surveillants, représentants inscrits, représentants en placement et employés, et chacune des personnes susmentionnées doit se conformer à toutes les Règles auxquelles le courtier membre doit se conformer. »

¶ 26 Cet article, nous en convenons, possède une formulation générale. Un représentant inscrit, par exemple, est « tenu d'observer des normes élevées d'éthique et de conduite professionnelle », ne doit pas avoir « de conduite ou de pratique commerciale inconvenante ou préjudiciable aux intérêts du public » sans que le statut ne précise ce que sont ces normes d'éthique ou de conduite professionnelle ou encore ce que constitue une pratique inconvenante ou préjudiciable aux intérêts du public.

¶ 27 Mais ce type de formulation générale est pratiquement la règle en droit disciplinaire, un droit *sui generis* auquel il ne faut pas importer tous les principes du droit criminel. À ce sujet, notre formation estime utile de rappeler ce qu'écrivait la Cour d'appel du Québec à propos d'une infraction disciplinaire reprochée à un avocat[1]. S'exprimant au nom de la Cour, le juge Baudouin écrivait qu'une disposition générale prévoyant qu'un geste dérogatoire à l'honneur ou à la dignité de la profession ou à la discipline de ses membres est constitutif d'infraction bien qu'il permette une souplesse dans l'appréciation des faits par le comité de discipline. L'extrait suivant est éloquent sur cette question :

> « Je souscris à l'opinion du premier juge et à celle du Tribunal des professions (Béliveau c. Corporation professionnelle des avocats, (1990) D.D.C.P. 247) à l'effet que le droit disciplinaire est un droit sui generis et que c'est un tort que de vouloir à tout prix y introduire la méthodologie, la rationalisation et l'ensemble des principes du droit pénal. Une plainte devant un Comité de discipline n'est pas une procédure criminelle ou quasi criminelle (Voir R. c. Wigglesworth, (1987) 2 R.C.S. 541). La faute professionnelle pour sa part n'est pas non plus la faute criminelle (voir Y. Ouellette, « L'imprécision des Codes de déontologie professionnelle », (1977) 37 R. du B. 670; P. ISSALYS, « The Professions Tribunal and the Control of Ethical Conduct Among Professionals », (1978) 24 McGill L.J. 588; L. BORGEAT, « La faute disciplinaire sous le Code des professions », (1978) 38 R. du B. 3) et il n'est donc pas nécessaire, à mon avis, que les textes d'infractions disciplinaires soient rédigés avec la précision formaliste et rigoriste des textes de nature pénale. L'article 107 est bel et bien constitutif d'une infraction disciplinaire qui est de poser un acte contraire à l'honneur et la dignité de la profession. Il a été rédigé, par le législateur, de façon à introduire une nécessaire souplesse dans l'appréciation que pourra faire le Comité de discipline (qui, est-il besoin de le rappeler, est un Comité de pairs) de la conduite des membres du Barreau. Cette souplesse est d'ailleurs indispensable à un contrôle efficace d'une profession qui fait de tous ses membres des auxiliaires de la justice. Les règles de déontologie, et donc les textes qui indiquent les conduites considérées comme contraire à

[1] Béliveau c. Comité de discipline (Barreau du Québec) et Syndic du Barreau du Québec, C.A. Mtl no. 500-09-000946-913, décision du 3 juillet 1992;

> l'éthique, n'ont pas besoin d'énumérer de façon restrictive toutes et chacune des fautes disciplinaires potentielles (Bolduc c. Roy, (1975) C.A. 505). »

¶ 28 En somme, il est fréquent qu'en droit disciplinaire on retrouve des dispositions générales créatrices d'infraction qui permettent aux pairs d'apprécier la conduite d'un professionnel traduit en discipline. L'article 1 du Statut 29 est de cette nature. Les normes élevées d'éthique ou de conduite professionnelle sont laissées à l'appréciation des pairs en fonction des normes usuelles dans l'industrie des valeurs mobilières. La conduite ou la pratique commerciale inconvenante ou préjudiciable aux intérêts du public est également appréciée selon les normes en vigueur dans l'industrie.

¶ 29 En somme, le droit disciplinaire n'est pas du droit pénal. Il en possède certains attributs, notamment pour tout ce qui concerne la divulgation préalable de la preuve, mais il ne recèle pas toutes les caractéristiques du droit pénal. C'est le cas par exemple pour le fardeau de la preuve. Le poursuivant n'est pas tenu de démontrer la commission d'une infraction au-delà du doute raisonnable comme en droit criminel. La norme est celle de la prépondérance des probabilités bien qu'à cause de la nature de la faute reprochée, on parle souvent d'une preuve particulièrement convaincante. À cet égard, il nous apparaît utile de citer les commentaires du juge en chef Dickson de la Cour suprême du Canada qui évoquait divers degrés de probabilité selon la nature du litige. Il s'exprimait comme suit[2] :

> « La preuve peut être faite selon la prépondérance des probabilités, mais cette norme peut comporter des degrés de probabilité. Ce degré dépend de l'objet du litige. Une cour civile, saisie d'une accusation de fraude, exigera naturellement un degré de probabilité plus élevé que celui qu'elle exigerait en examinant si la faute a été établie. Elle n'adopte pas une norme aussi sévère que le ferait une cour criminelle, même en examinant une accusation de nature criminelle, mais il reste qu'elle exige un degré de probabilité proportionné aux circonstances. »

¶ 30 Il faut donc, pour que le poursuivant assume son fardeau, qu'il convainque la formation d'instruction, au moyen d'une preuve particulièrement convaincante, que les faits reprochés à l'Intimée se sont produits et que ces faits contreviennent à une norme de conduite de l'industrie ou constituent une pratique inconvenante.

¶ 31 Le procureur de l'Intimée a fort habilement plaidé que la preuve devait également convaincre la formation que l'Intimée avait un état d'esprit blâmable. Elle a parlé de turpitude morale ou de négligence grave. Invoquant ce qu'elle a appelé le caractère quasi-criminel du droit disciplinaire, elle a plaidé que d'autres formations étaient parvenues à la conclusion d'acquitter des intimés qui n'avaient pas eu d'état d'esprit blâmable. Elle a attiré notre attention d'abord sur l'affaire Argosy Securities Inc. et Sukhraj[3]. Dans cette affaire, la formation n'a pas acquitté Sukhraj mais elle s'est déclarée d'accord avec la proposition qu'une inadvertance n'entraîne pas nécessairement la preuve d'une conduite inconvenante. Selon cette formation, pour que la conduite soit inconvenante, il faut une négligence sérieuse.

¶ 32 Un bon exemple d'une simple inadvertance ayant conduit à un acquittement se retrouve dans l'affaire Doering[4]. Ce représentant inscrit a été reconnu coupable d'avoir vendu des placements privés à des clients sans l'avoir divulgué et sans y avoir été autorisé par sa firme. Il a cependant été acquitté du chef lui reprochant de ne pas avoir divulgué à sa firme qu'il était impliqué dans une compagnie à l'extérieur de son travail de courtage. Les faits révélaient qu'il était administrateur d'une compagnie, l'un des trois seuls actionnaires de cette compagnie détenant 37.5% des parts. Il avait omis de répondre au service de conformité, lors d'une enquête, qu'il avait des activités d'affaires à l'extérieur de la firme. Mais, trois mois plus tard, il a divulgué cette information de lui-même. La formation a tenu compte que l'Intimé n'avait pas divulgué sa participation dans un premier temps parce que la compagnie était inactive, qu'il n'état pas rémunéré et que, lorsqu'il a réalisé son erreur en repassant son cours sur les normes de conduite, il a dévoilé volontairement son implication.

---

2 R. c. Oakes (1986) 1 R.C.S. 103;

3 rapportée à 2008 IIROC no. 22;

4 rapportée à (2007) I.D.A. C.D. no. 27;

¶ 33 Estimant que les faits démontraient une simple négligence qui, à cause de toutes les circonstances, n'aurait pas conduit le public à conclure que la conduite était inconvenante, il n'y avait pas lieu de déclarer l'intimé coupable.

¶ 34 Nous y reviendrons plus loin, mais nous nous contentons pour l'instant de mentionner que dans la présente instance, les faits ne nous permettent pas de conclure qu'aux yeux du public, la conduite de l'Intimée n'était pas inconvenante.

¶ 35 Par son procureur, l'Intimée a également référé notre formation à deux autres affaires, celles de Re : Gareau[5] et Re : Bahcheli[6]. Encore une fois, ces deux affaires visaient des faits suffisamment particuliers pour éviter d'ériger en principes les remarques qu'on retrouve sur l'état d'esprit des intimés ayant conduit à un acquittement. Dans l'affaire Gareau, l'intimé a été trouvé coupable d'avoir fait des recommandations ne convenant pas aux objectifs de placement d'un certain nombre de clients. Il a cependant été acquitté d'un chef lui reprochant de ne pas avoir dévoilé aux clients que les débentures de Bell Canada International Inc. étaient convertibles en actions ordinaires. La formation, majoritairement (il n'y avait pas unanimité), a décidé que cette omission de l'intimé était de la nature d'une pure inadvertance, sans intention de gain personnel et sans conflit d'intérêts. Il faut, à notre avis, éviter d'interpréter cette décision de la majorité d'une formation d'instruction comme créant l'obligation au poursuivant de faire la preuve d'une intention malveillante ou d'une insouciance à l'égard de la clientèle.

¶ 36 Il en va de même pour l'affaire Bahcheli où on a évoqué l'idée d'un fardeau de preuve claire et convaincante démontrant une forme de turpitude morale ou de mauvaise foi. Dans cette affaire, l'intimé avait discuté avec un tiers qui avait fortement recommandé l'achat d'actions pour le compte de deux clients de l'intimé. L'intimé a donné suite à cette forte recommandation du tiers et les clients, via leur mandataire, ont accepté cette transaction qui a résulté éventuellement pour eux en une perte significative. L'intimé s'est alors adressé au tiers qui était à l'origine de la recommandation de transaction pour lui suggérer de rembourser les pertes des clients. Et le tiers a accepté et l'a fait en remettant à l'intimé un certificat de 50 000 actions d'une autre compagnie. L'intimé, sans le divulguer à la firme, a déposé ce certificat d'actions dans le compte des clients pour compenser leurs pertes. La formation albertaine ayant entendu cette affaire est parvenue à la conclusion que l'intimé, sans avoir eu une conduite correcte, n'avait pas eu une conduite inconvenante au sens du Statut 29 parce qu'il n'avait pas été animé d'une turpitude morale ou de mauvaise foi.

¶ 37 De l'avis de notre formation, cette décision est relativement isolée et les exigences de turpitude morale ou de mauvaise foi outrepassent ce qu'exige le droit disciplinaire. L'état d'esprit de l'intimé, nous en convenons, doit dépasser la simple inadvertance pour amener sa culpabilité. Il doit y avoir négligence et les circonstances doivent permettre de conclure qu'aux yeux du public et des membres de l'industrie, la conduite était inconvenante.

¶ 38 Si nous revenons maintenant au chef numéro 1, il ne s'agit pas d'une affaire où l'Intimée aurait acheté des actions du trésor de la compagnie et les aurait déposé dans son compte en omettant d'aviser par inadvertance son directeur de succursale. Si cela avait été le cas, la formation aurait probablement acquitté l'Intimée.

¶ 39 L'Intimée croyait peut-être acheter des actions du trésor de la compagnie. Mais son chèque n'était pas libellé à la compagnie, mais personnellement à un initié de la compagnie, de surcroît un client de son équipe. En outre, un très grand nombre de clients de son équipe possédaient aussi des actions de cette compagnie. L'Intimée savait tout cela; elle savait que son chèque était libellé à l'ordre d'un initié; elle savait que de nombreux clients de son équipe possédaient des actions de cette compagnie; et elle savait enfin que l'initié lui-même était un client.

¶ 40 La formation tient pour acquis que, dans les faits, il n'y avait peut-être pas conflit d'intérêts. Reste qu'à la même époque, il y a eu des ordres d'achat ou de vente exécutés par l'équipe sur ce titre. Nous ne sommes

---

5 rapportée à 2005 I.D.A. C.D. 25;
6 rapportée à 2004 ID.A. C.D. 12;

pas convaincus que l'Intimée avait une intention malhonnête, mais elle savait ou aurait dû savoir qu'une telle transaction pouvait faire naître la suspicion d'un conflit d'intérêts et nécessitait une autorisation préalable avant de la compléter.

¶ 41 On a plaidé qu'à cette époque, les normes réglementaires n'étaient pas claires dans l'industrie à propos de placements privés. C'est en ce sens qu'ont témoigné Sylvain Perreault et Sylvain Thériault.

¶ 42 Il est exact que l'ACCOVAM (devenue plus tard l'OCRCVM) a émis des directives particulières en 2008 à cet égard. Mais il est erroné, à notre avis, de prétendre qu'aux yeux de l'industrie et du public en 2005, la conduite de l'Intimée n'était pas inconvenante au sens du Statut 29. Le Manuel sur les normes de conduite en vigueur lorsque les faits se sont produits est assez lacunaire, c'est vrai, sur le traitement des opérations hors livre. Mais il est très clair par ailleurs sur les activités personnelles des représentants. On y lit qu'un représentant inscrit ne peut entretenir de rapports de nature financière avec un client (rappelons que l'initié ayant vendu des actions à l'Intimée était aussi un client) sans divulgation préalable à la firme afin que celle-ci puisse surveiller la situation et éviter que le rapport donne lieu à un conflit d'intérêts réel ou apparent.

¶ 43 Bref, en complétant cette transaction et déposant les titres dans son compte sans en aviser au préalable le directeur de succursale, l'Intimée avait une conduite inconvenante. Que son état d'esprit n'ait pas été malhonnête (elle aurait pu, si elle l'avait voulu, cacher la transaction en omettant de déposer le certificat d'actions dans son compte), est certes un facteur important dont notre formation tiendra compte au chapitre de la sanction, mais il ne permet pas à l'Intimée d'échapper à sa responsabilité déontologique.

¶ 44 Pour l'ensemble de ces raisons, nous estimons que l'Intimée doit être déclarée coupable de ce chef d'infraction.

b) chef numéro 2

¶ 45 Ce chef porte sur la pertinence des recommandations de placement effectuées sur les titres de deux compagnies alors que l'Intimée et les autres représentants de l'équipe détenaient eux-mêmes des titres de cette compagnie et qu'un grand nombre de leurs clients (248 pour la compagnie A et 128 pour la compagnie C) détenaient aussi des titres de ces compagnies

¶ 46 L'OCRCVM invoque un manquement à l'obligation de diligence et se questionne sur le bien-fondé des recommandations sur des titres non suivis par des analystes de la firme et pouvant laisser croire en une apparence de conflit d'intérêts.

¶ 47 L'Intimée soumet qu'elle croyait à ces titres qu'elle connaissait bien ayant assisté à des présentations et ayant parlé fréquemment avec des initiés dont plusieurs étaient également clients de l'équipe. Elle avait lu plusieurs articles de journaux portant sur les projets de développement de ces compagnies. Elle n'a jamais recommandé ces titres à des clients non désireux de consacrer une portion de leurs placements à des titres spéculatifs.

¶ 48 Notre formation a constaté qu'effectivement les clients qui ont acquis ces titres étaient d'accord pour les acheter en sachant qu'il s'agissait de placements spéculatifs. Tous ces clients avaient ouvert des comptes où l'on note qu'ils consentaient à des placements spéculatifs à divers degrés. L'Intimée a fait des recherches et a assisté à des présentations avant de faire des recommandations d'achat. Elle a aussi consulté un analyste de la firme pour qu'il établisse la valeur des parts de ces compagnies. Ce n'est pas parce qu'un titre n'est pas suivi par des analystes de la firme que la recommandation d'achat n'est pas acceptable.

¶ 49 Il est vrai que le directeur de la succursale a affirmé que lui-même ne croyait pas que ces titres constituaient un bon placement et n'a pas fait de recommandations d'achat de ces titres à sa propre clientèle; mais cela ne signifie pas qu'une recommandation d'achat n'est pas convenable pour autant. De par sa nature, un titre est spéculatif parce que les membres de l'industrie ne sont pas tous d'accord sur sa capacité d'appréciation. Il est donc incorrect de conclure que lorsqu'un directeur de succursale n'est pas du même avis qu'un représentant sur la valeur d'un titre, la recommandation faite par ce représentant à un client consentant à faire des placements spéculatifs va à l'encontre du Statut 29.

¶ 50 Nous reviendrons plus loin sur la responsabilité de l'Intimée à l'égard de gestes posés par les autres membres de son équipe mais pour ce qui est de ce chef d'accusation, nous n'avons pas de preuve nous permettant de croire que les recommandations faites par les coéquipiers Béland et Ducharme aux clients qu'ils desservaient étaient de nature différente de celles faites par l'Intimée elle-même. Aucun élément de preuve nous permet de croire que Béland et Ducharme ne possédaient pas les mêmes informations que l'Intimée à l'égard de ces titres ou encore en auraient recommandé l'achat à des clients non consentants à effectuer des placements spéculatifs.

¶ 51 Pour ces raisons, nous déclarons l'Intimée non coupable de ce chef d'infraction.

c) chef numéro 3

¶ 52 La preuve a révélé que H, un client de l'équipe Béland, faisait de nombreuses transactions par le biais de représentants de l'équipe sur des titres de deux compagnies pour lesquelles H était consultant. Ces nombreuses transactions avaient toutes les apparences d'une manipulation de marché. Les membres de l'équipe prenaient les appels de ce client et effectuaient les ordres non-sollicités. L'Intimée a elle-même pris à l'occasion des ordres de ce client. Pour sa défense, elle a affirmé qu'elle ignorait que ce client était consultant pour ces compagnies, qu'elle ignorait les transactions que ce client faisait par l'entremise de son coéquipier Béland et qu'elle n'a pas craint de manipulation de marché par un client qui était un policier retraité de la GRC et qu'elle ne tirait aucun bénéfice des transactions, le client détenant un compte à honoraires.

¶ 53 Notre formation estime que l'Intimée a fait preuve d'aveuglement volontaire à l'égard de transactions effectuées par le client de son équipe. Elle pouvait voir les nombreuses transactions effectuées par ce client qui achetait et revendait souvent à perte et le même jour des titres des compagnies concernées. Il est vrai que ce client était au départ desservi surtout par son coéquipier Béland. Mais on ne peut échapper à sa responsabilité à l'égard d'un client d'une équipe à laquelle on appartient au motif que ce client est généralement desservi par un autre membre de son équipe. Notre formation partage entièrement les vues d'une autre formation saisie d'une poursuite à l'égard d'un coéquipier lorsqu'elle écrivait ceci[7] :

> « [9] L'Intimé n'est pas celui qui a directement ouvert ces comptes, ou communiqué avec les clients ou même effectué les transactions. Mais il s'agissait des clients de son équipe et il retirait des commissions pour toutes ces transactions. Être partie à une équipe implique autant des bénéfices que des responsabilités. Nul membre d'une équipe ne peut se dégager de sa responsabilité au motif qu'il n'a pas agi intentionnellement ou qu'il n'a pas eu de rôle actif face aux clients de l'équipe. Dans le cas de l'Intimé il y a eu de la négligence, voire de l'insouciance, face aux activités de son coéquipier Pelletier et aux omissions de son coéquipier Meffé. Cette insouciance équivaut à une permission implicite, une tolérance, un aveuglement volontaire et, tout autant que Pelletier et Meffé, sa responsabilité éthique et professionnelle était totalement engagée. »

¶ 54 Dans les cas sous étude, l'Intimée ne peut se dégager de sa responsabilité du fait que H était un client desservi par Béland, non plus que du fait que l'ouverture du compte de ce client n'indiquait pas sa qualité de consultant des compagnies F et G. Elle ne peut non plus justifier son inaction par sa naïveté qui l'enjoignait à croire qu'un policier à la retraite était exempt de soupçons. Ce client, rappelons-le, effectuait un grand nombre de transactions sur les mêmes titres en très peu de temps. Par exemple, entre le 16 et le 30 janvier 2006, comme nous l'avons signalé lors du résumé de la preuve, il a effectué 27 transactions sur les titres de G et 7 sur les titres de F. Si elle ignorait que ce client de l'équipe faisait de la manipulation de marché en se servant de l'un ou l'autre des représentants de son équipe, elle aurait dû le savoir. Son inaction équivaut à une sérieuse négligence à cet égard. Notre formation la déclare donc coupable sur ce chef.

d) chef numéro 4

¶ 55 Preuve a été faite que l'Intimée a acheté des titres de C pour son compte par l'entremise de son

[7] Re Sénécal, décision du 12 novembre 2007;

coéquipier Béland en lui adressant un chèque personnel. Elle savait aussi que plusieurs clients de l'équipe détenaient des titres de C et que Béland faisait beaucoup d'opérations sur ce titre. Elle a fait cet achat sans avis préalable à son directeur de succursale. En revanche, la preuve a convaincu la formation que l'Intimée n'entendait pas cacher ce placement puisqu'elle a déposé le certificat d'actions dans son compte.

¶ 56 Notre formation réitère, sans les reprendre ici, les propos que nous tenions à propos du chef numéro 1. Encore une fois, il ne s'agit pas simplement d'un placement privé dont on a omis d'aviser le directeur de succursale au préalable. Il s'agit d'un achat à même un chèque émis au nom d'un coéquipier qui avait lui-même un compte dans la succursale et qui effectuait plusieurs transactions sur ce même titre parmi les clients de l'équipe. De ne pas s'être interrogée sur les conflits d'intérêts apparents constitue de l'aveuglement volontaire et l'ensemble de toutes ces circonstances nous amène à conclure en une conduite inconvenante au sens du Statut 29 et en conséquence, en la culpabilité de l'Intimée sur ce chef d'infraction.

e) chef numéro 5

¶ 57 Ce chef reproche à l'Intimée d'avoir indemnisé des clients ayant subi des pertes et s'étant plaints qu'un représentant de l'équipe de l'Intimée n'avait pas obtempéré à leur ordre de vendre les actions, ce qui a accru leurs pertes. L'Intimée a admis avoir rencontré les clients et proposé de les indemniser parce que, à titre de membre de l'équipe, elle se sentait responsable.

¶ 58 La méthode de remboursement était pour le moins inhabituelle pour dire le moins. L'Intimée a avancé le montant du remboursement en entier, son coéquipier Béland ne pouvant à ce moment assumer sa part du remboursement. Elle a remis un chèque au directeur d'une caisse d'économie où Béland avait déjà travaillé afin que celui-ci dépose les fonds directement dans le compte des clients.

¶ 59 L'Intimée, par son procureur, a plaidé que n'ayant pas eu d'intention malhonnête, elle devait être acquittée de ce chef, invoquant à cet égard l'affaire Bahcheli[8]. Nous avons rapporté un résumé de cette affaire en discutant du chef numéro 1 et il faut bien convenir qu'en tout état de cause la présente affaire se distingue aisément. Dans Bahcheli, le représentant avait incité un tiers à l'origine du placement à compenser les pertes du client. Dans la présente affaire, l'Intimée a non seulement elle-même remboursé les clients contrairement à la Norme C du Manuel sur les normes de conduite qui stipule que faire honneur à la profession dans ses activités personnelles suppose de « ne pas régler les pertes d'un client à partir de ses propres fonds », mais encore elle l'a fait d'une manière laissant croire à un stratagème pour éviter que cela puisse être découvert. Il y avait certes là une conduite inconvenante au sens du Statut 29 et notre formation retient donc ce chef comme bien fondé.

f) chef numéro 6

¶ 60 Ce chef vise le fait que Béland, pour satisfaire à sa part de remboursement des clients visés au chef numéro 5, a remis à l'Intimée une partie de sa part en argent et une autre avec un certificat d'actions de la compagnie C.

¶ 61 De toute évidence, l'Intimée aurait préféré recevoir de Béland un chèque représentant la totalité de sa part du remboursement. Ce certificat d'actions n'était pas désiré et on ne saurait faire grief à l'Intimée d'avoir accepté ce certificat d'actions non sollicité par elle.

¶ 62 Par ailleurs, ce chef vise les mêmes événements que ceux ayant donné lieu au chef numéro 5. Il nous apparaît redondant et nous estimons que déclarer l'Intimée coupable de ce chef d'infraction serait faire double emploi d'une même série d'événements. Pour cette raison, nous avons décidé d'acquitter l'Intimée sur ce chef.

g) chef numéro 7

¶ 63 Encore ici, les faits à l'origine de ce chef ne sauraient faire de doute. L'Intimée a d'ailleurs reconnu avoir effectué un placement privé en achetant des titres de la compagnie J sans en avoir avisé ni y être autorisée par son directeur de succursale. Elle l'a fait par un chèque émis à l'ordre de son coéquipier Béland. L'Intimée

[8] précitée en note (6);

a soutenu ne pas avoir eu d'intention malhonnête et ne pas avoir voulu cacher cet achat puisqu'elle a déposé le certificat d'actions dans son compte. Elle ajoutait avoir payé ces actions plus cher que le montant où elles se transigeaient sur le marché. Soulignons que ceci est un peu discutable car aux actions qu'elle achetait, étaient rattachés des droits de souscription à raison d'un demi-bon par action.

¶ 64 Quoiqu'il en soit, nous réitérons ce que nous écrivions à propos du chef numéro 1. Il ne s'agit pas d'actions achetées directement du trésor de la compagnie. Les actions ont été payées au moyen d'un chèque à l'ordre de son coéquipier Béland dont elle ne connaissait pas les liens exacts avec les administrateurs de cette compagnie. Il ne s'agissait pas seulement de ne pas divulguer une transaction hors livre. La manière dont cet achat a été effectué contrevenait à la norme sur les activités personnelles des représentants comme nous l'avons décidé à l'égard du chef numéro 1. Notre formation déclare donc que ce chef est bien fondé.

POUR CES MOTIFS, LA FORMATION D'INSTRUCTION :

¶ 65 ***DÉCLARE*** bien fondés les chefs numéros 1, 3, 4, 5 et 7;

¶ 66 ***DÉCLARE*** non fondés les chefs numéros 2 et 6;

¶ 67 ***CONVOQUE*** l'Intimée à une date à être fixée aux fins d'une audience sur la sanction.

Le 18 mai, 2011

Gilles Archambault, membre de la formation d'instruction

Marcel Paquette, membre de la formation d'instruction

Me Jean-Pierre Lussier, avocat et président de la formation d'instruction

3.7.3.4 Bourse de Montréal Inc.

Aucune information.

3.8 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

4.

Indemnisation

4.1 Avis et communiqués
4.2 Réglementation
4.3 Autres consultations
4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers
4.5 Fonds d'assurance-dépôts
4.6 Autres décisions

4.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

4.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

4.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

4.4 FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

Aucune information.

4.5 FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

Aucune information.

4.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

5.

Institutions financières

5.1 Avis et communiqués
5.2 Réglementation et lignes directrices
5.3 Autres consultations
5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers
5.5 Sanctions administratives
5.6 Autres décisions

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

Aucune information.

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

5.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.

Marchés des valeurs et des instruments dérivés

6.1 Avis et communiqués
6.2 Réglementation et instructions générales
6.3 Autres consultations
6.4 Sanctions administratives pécuniaires
6.5 Interdictions
6.6 Placements
6.7 Régime de l'autorité principale
6.8 Offres publiques
6.9 Information sur les valeurs en circulation
6.10 Autres décisions
6.11 Annexes et autres renseignements

6.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

6.2 RÉGLEMENTATION ET INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

6.2.1 Consultation

Projet de règlement

Loi sur les valeurs mobilières
(L.R.Q., c. V-1.1, a. 331.1, par. 1°, 2°, 3°, 8°, 11°, 18.1°, 20°, 20.1°, 32° et 34° et a. 331.2)

Règlement 51-105 sur les émetteurs cotés sur les marchés de gré à gré américains

Avis est donné par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), que, conformément à l'article 331.2 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1, le règlement suivant dont le texte est publié ci-dessous, pourra être pris par l'Autorité et ensuite soumis au ministre des Finances pour approbation, avec ou sans modification, à l'expiration d'un délai de 90 jours à compter de sa publication au Bulletin de l'Autorité :

- *Règlement 51-105 sur les émetteurs cotés sur les marchés de gré à gré américains*.

Vous trouverez également ci-dessous l'*Instruction générale relative au Règlement 51-105 sur les émetteurs cotés sur les marchés de gré à gré américains*.

Consultation

Toute personne intéressée ayant des commentaires à formuler à ce sujet est priée de les faire parvenir par écrit avant le **9 septembre 2011**, en s'adressant à :

Me Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire de l'Autorité
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : (514) 864-6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Alexandra Lee
Conseillère en réglementation
Autorité des marchés financiers
514-395-0337, poste 4465
Numéro sans frais : 1 877 525-0337
alexandra.lee@lautorite.qc.ca

Edvie Élysée
Analyste
Autorité des marchés financiers
514-395-0337, poste 4416
Numéro sans frais : 1 877 525-0337
edvie.elysee@lautorite.qc.ca

Le 10 juin 2011

Avis de consultation

Projets de *Règlement 51-105 sur les émetteurs cotés sur les marchés de gré à gré américains* et d'instruction générale

Le 10 juin 2011

Introduction

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM » ou « nous »), à l'exception de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, publient les projets de textes suivants pour une période de consultation de 90 jours :

- le *Règlement 51-105 sur les émetteurs cotés sur les marchés de gré à gré américains* (le « règlement »), dont l'*Annexe 51-105A1, Avis – Émetteur du marché de gré à gré qui cesse d'être émetteur assujetti du marché de gré à gré*, l'*Annexe 51-105A2, Avis d'activités promotionnelles*, l'*Annexe 51-105A3A, Formulaire de renseignements personnels et autorisation de collecte indirecte, d'utilisation et de communication de renseignements personnels*, l'*Annexe 51-105A3B, Formulaire de renseignements personnels et autorisation de collecte indirecte, d'utilisation et de communication de renseignements personnels* et l'*Annexe 51-105A4, Avis – Émetteur qui cesse d'être émetteur assujetti du marché de gré à gré* (désignées ensemble comme les « annexes »);

- l'*Instruction générale relative au Règlement 51-105 sur les émetteurs cotés sur les marchés de gré à gré américains* (l'« instruction générale »);

(désignés ensemble comme le « règlement sur les émetteurs du marché de gré à gré »).

On peut consulter l'avis, le règlement sur les émetteurs du marché de gré à gré et les modifications corrélatives sur les sites Web des membres des ACVM, notamment les suivants :

www.bcsc.bc.ca
www.albertasecurities.com
www.sfsc.gov.sk.ca
www.lautorite.qc.ca
www.nbsc-cvmnb.ca
www.gov.ns.ca/nssc

Nous proposons également des modifications corrélatives des textes suivants :

- l'*Instruction générale 11-203 relative au traitement des demandes de dispense dans plusieurs territoires*;

- l'*Avis 12-307 du personnel des ACVM, Demandes de décision établissant que l'émetteur n'est pas émetteur assujetti*.

Objet du règlement sur les émetteurs du marché de gré à gré

Le règlement sur les émetteurs du marché de gré à gré donnerait aux ACVM de meilleurs outils sur le plan juridique :

- en vue d'améliorer l'information fournie par les émetteurs qui ont un rattachement significatif avec un territoire du Canada et dont les titres sont cotés sur les marchés de gré à gré américains;

- en vue de décourager la création et la vente dans un territoire du Canada de sociétés coquilles cotées sur les marchés de gré à gré américains qui peuvent être utilisées à des fins abusives.

Contexte du règlement sur les émetteurs du marché de gré à gré

Le 15 septembre 2008, le *BC Instrument 51-509 Issuers Quoted in the U.S. Over-the-Counter Markets* et des modifications connexes (le « règlement sur les émetteurs du marché de gré à gré de la Colombie-Britannique ») sont entrés en vigueur comme un règlement local en Colombie-Britannique. Ce règlement régit les émetteurs qui sont cotés sur les marchés de gré à gré américains, mais sur aucun autre marché d'Amérique du Nord énuméré dans ce règlement, et qui ont un rattachement significatif avec cette province.

Le règlement sur les émetteurs du marché de gré à gré de la Colombie-Britannique visait à faire cesser l'atteinte à la réputation des marchés financiers de la province causée par les participants au marché ayant un rattachement significatif avec celle-ci qui exercent des activités abusives sur les marchés de gré à gré aux États-Unis. Ces marchés sont les systèmes de cotation de l'OTC Bulletin Board et des Pink OTC Markets. Par voie de conséquence, l'atteinte à la réputation des marchés de la Colombie-Britannique nuisait aux émetteurs légitimes, aux courtiers en placement et à d'autres participants au marché de la province.

Depuis lors, certains des émetteurs assujettis du marché de gré à gré ont élu domicile dans d'autres territoires du Canada, et c'est pourquoi nous proposons d'adopter le règlement sur les émetteurs du marché de gré à gré.

Champ d'application du règlement sur les émetteurs du marché de gré à gré

Le règlement sur les émetteurs du marché de gré à gré s'appliquerait à tout émetteur du marché de gré à gré qui a un rattachement significatif avec un territoire du Canada.

Selon le règlement sur les émetteurs du marché de gré à gré, l'émetteur du marché de gré à gré est un émetteur dont les titres sont cotés sur l'un des marchés de gré à gré des États-Unis, à moins qu'il ne soit aussi inscrit à la cote de la Bourse de croissance TSX, la Bourse de Toronto, la Bourse nationale canadienne, le New York Stock Exchange, le NYSE Amex Equities ou le NASDAQ Stock Market ou que ses titres ne soient cotés sur l'une de ces bourses. Celles-ci imposent aux émetteurs des obligations qui rendent inutile leur assujettissement au règlement sur les émetteurs du marché de gré à gré. L'émetteur assujetti du marché de gré à gré comprend aussi l'émetteur dont les titres font l'objet d'opérations sur le marché gris.

En vertu du règlement sur les émetteurs du marché de gré à gré, l'émetteur du marché de gré à gré a un rattachement significatif avec un territoire du Canada dans les cas suivants :

1. ses activités sont dirigées ou administrées ou des activités promotionnelles sont exercées dans le territoire ou à partir du territoire, en tout ou en partie;

2. il a placé des titres dans un territoire du Canada avant d'obtenir un symbole pour faire coter ses titres sur un marché de gré à gré américain et ces titres sont devenus ses titres cotés sur le marché de gré à gré.

Le règlement sur les émetteurs du marché de gré à gré s'appliquerait à l'émetteur du marché de gré à gré à compter du moment où la Financial Industry Regulatory Authority (FINRA) des États-Unis attribue un symbole à une catégorie de ses titres de sorte que les opérations sur ces titres puissent être déclarées. Une fois que l'émetteur du marché de gré à gré devient un émetteur assujetti du marché de gré à gré en vertu du règlement sur les émetteurs du marché de gré à gré, celui-ci continuera de s'appliquer à lui pendant au moins un an. Après ce délai, il ne s'appliquera que si les activités de l'émetteur sont dirigées ou administrées ou s'il exerce des activités promotionnelles dans un territoire du Canada ou à partir d'un territoire du Canada.

Le règlement sur les émetteurs du marché de gré à gré s'appliquerait aux émetteurs du marché de gré à gré qui sont émetteurs assujettis dans un territoire du Canada au moment de son entrée en vigueur. Nous avons envisagé d'exclure cette catégorie d'émetteurs du champ d'application du règlement sur les émetteurs du marché de gré à gré mais nous avons conclu que, vu les objectifs de ce règlement, il n'y avait pas de raison valable de le faire, sur le plan de la politique.

Obligations d'information

Émetteurs

Nous comptons que les obligations d'information imposées par le règlement sur les émetteurs du marché de gré à gré amélioreront l'information continue fournie par les émetteurs assujettis du marché de gré à gré. Nous surveillerons l'application de ces nouvelles obligations et les ferons respecter au moyen d'examens de l'information continue et en employant, au besoin, les outils dont nous disposons pour assurer la conformité et l'application de la loi.

Selon le règlement sur les émetteurs du marché de gré à gré, les émetteurs assujettis du marché de gré à gré doivent :

- se conformer aux obligations d'information périodique imposées aux autres émetteurs canadiens par le *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*, notamment en ce qui concerne la notice annuelle, le rapport de gestion et les états financiers audités;
- se conformer aux obligations d'information occasionnelle canadiennes;
- déposer leurs documents d'information publics au moyen de SEDAR.

Sauf pour l'obligation de déposer la notice annuelle, les émetteurs assujettis du marché de gré à gré seraient traités comme des émetteurs émergents au sens du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*.

Les émetteurs assujettis du marché de gré à gré qui sont des déposants auprès de la SEC – c'est-à-dire des émetteurs qui déposent leurs documents d'information auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis – pourraient se conformer aux obligations de dépôt des états financiers, des déclarations de changement important, du rapport de gestion et de la notice annuelle en utilisant les documents qu'ils déposent auprès de la SEC.

Le règlement sur les émetteurs du marché de gré à gré obligerait aussi les émetteurs assujettis du marché de gré à gré à déposer :

- dans certaines circonstances, la dernière déclaration d'inscription qu'ils ont déposée auprès de la SEC;
- des renseignements sur les personnes qu'ils engagent pour les activités promotionnelles, la nature et la portée de leur mandat, leur rémunération et les autres modalités importantes des conventions conclues avec elles.

Le règlement sur les émetteurs du marché de gré à gré obligerait également les émetteurs assujettis du marché de gré à gré du secteur pétrolier et gazier à se conformer au *Règlement 51-101 sur l'information concernant les activités pétrolières et gazières*. Le règlement sur les émetteurs du marché de gré à gré n'impose pas d'obligations supplémentaires relativement au *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers* du fait que ce règlement s'applique déjà aux émetteurs du marché de gré à gré.

Déclarations d'initiés

Le règlement sur les émetteurs du marché de gré à gré obligerait l'initié à l'égard d'un émetteur assujetti du marché de gré à gré à déposer ses déclarations d'initié au moyen du SEDI à moins qu'il n'en soit dispensé parce qu'il a déposé des déclarations conformément à la législation fédérale américaine en valeurs mobilières. Si l'initié à l'égard d'un émetteur assujetti du marché de gré à gré est dispensé des obligations de déclaration en vertu de la législation fédérale américaine en valeurs mobilières, il devra, en vertu du règlement sur les émetteurs du marché de gré à gré, déposer ses déclarations conformément au droit canadien.

Formulaires de renseignements personnels

Selon le règlement sur les émetteurs du marché de gré à gré, chaque administrateur, dirigeant, promoteur ou personne participant au contrôle de l'émetteur assujetti du marché de gré à gré serait tenu de transmettre aux autorités en valeurs mobilières un formulaire de renseignements personnels. Ce formulaire inclurait le consentement de la personne à une vérification de casier judiciaire. Les administrateurs et les dirigeants des émetteurs inscrits à la cote de la Bourse de croissance TSX et de la Bourse de Toronto sont tenus de déposer un formulaire analogue auprès de ces bourses. La personne qui a déposé ce formulaire peut le transmettre pour se conformer au règlement sur les émetteurs du marché de gré à gré, à condition que l'information qu'il contient n'ait pas changé.

Dispenses du régime d'information multinational pour l'émetteur étranger

Selon le règlement sur les émetteurs du marché de gré à gré, l'émetteur assujetti du marché de gré à gré peut se prévaloir des dispenses des obligations d'information continue qui sont ouvertes aux autres émetteurs assujettis qui ont une catégorie de titres inscrite en vertu de l'article 12 du *Securities Exchange Act of 1934* des États-Unis ou qui sont tenus de déposer des rapports en vertu du paragraphe *d* de l'article 15 de cette loi, sauf la dispense relative aux déclarations de changement important. L'émetteur assujetti du marché de gré à gré doit se conformer aux mêmes obligations d'information occasionnelle que les émetteurs assujettis canadiens (sauf qu'il peut se servir du formulaire 8-K *Current Report* de la SEC comme déclaration de changement important). Les dispenses des obligations d'information continue et les autres dispenses pour l'émetteur étranger visé qui sont prévues par le *Règlement 71-102 sur les dispenses en matière d'information continue et autres dispenses en faveur des émetteurs étrangers* sont ouvertes à l'émetteur assujetti du marché de gré à gré qui est un émetteur étranger visé.

Restriction des dispenses

Nous voulons que le règlement sur les émetteurs du marché de gré à gré dissuade les créateurs de sociétés coquilles de livrer à leurs acheteurs, à des fins abusives, le « flottant » provenant d'actions placées, dans le cadre de placements privés, auprès de résidents canadiens et inscrites dans une déclaration d'inscription aux États-Unis que l'émetteur dépose auprès de la SEC avant d'obtenir un symbole.

À cette fin, le règlement sur les émetteurs du marché de gré à gré :

- interdirait de se prévaloir de la dispense pour contrat de gré à gré conclu en vue d'une offre publique d'achat;

- obligerait le résident canadien qui a acquis des actions de l'émetteur du marché de gré à gré avant que celui-ci n'obtienne un symbole à ne les vendre que par l'intermédiaire d'une personne inscrite, dans un compte ouvert au nom du résident intéressé, sur le marché ou dans le cadre d'une offre publique d'achat formelle, d'une opération de regroupement, d'une fusion, d'une restructuration formelle ou d'une procédure légale analogue;

- exigerait une mention sur le certificat ou une mention de restriction à la revente sur les attestations de propriété représentant les actions de lancement détenues par des résidents canadiens qui fasse état de cette obligation.

Nous voulons aussi que le règlement sur les émetteurs du marché de gré à gré dissuade les initiés à l'égard de ceux-ci et les personnes ayant des liens étroits avec eux d'écouler leurs actions sur un marché qui a été préparé au moyen d'information promotionnelle. Par conséquent, le règlement sur les émetteurs du marché de gré à gré assure aux porteurs de titres des émetteurs assujettis du marché de gré à gré un régime transparent de revente sur le marché libre des titres acquis dans le cadre d'un placement privé.

Toutes les dispenses ordinaires relatives à la collecte de capitaux seront ouvertes à l'émetteur du marché de gré à gré tant dans la phase où il est émetteur fermé que dans celle où il est devenu émetteur faisant appel public à l'épargne. Toutefois, le règlement sur les émetteurs du marché de gré à gré imposerait des restrictions au recours aux dispenses de prospectus lorsque l'émetteur assujetti du marché de gré à gré émet des titres en contrepartie de services.

Disposition transitoire

À l'entrée en vigueur du règlement sur les émetteurs du marché de gré à gré, l'émetteur assujetti du marché de gré à gré devra commencer immédiatement à satisfaire les obligations d'information. Les premiers documents trimestriels et annuels déposés devraient contenir de l'information sur des périodes antérieures à l'entrée en vigueur du règlement sur les émetteurs du marché de gré à gré.

Il se peut que les émetteurs qui ne sont pas des déposants auprès de la SEC n'aient pas d'auditeur ni les ressources et l'expérience nécessaires pour se conformer aux nouvelles obligations d'information prévues par le règlement sur les émetteurs du marché de gré à gré. Afin de leur laisser plus de temps pour se préparer à s'y conformer, il se peut que nous offrions une période transitoire après l'adoption du règlement sur les émetteurs du marché de gré à gré. Les émetteurs assujettis du marché de gré à gré disposeraient ainsi de plus de temps pour se conformer à leurs obligations de dépôt des états financiers annuels et intermédiaires, des rapports de gestion correspondants et des notices annuelles.

Droits envisagés

Les autorités en valeurs mobilières se proposent d'imposer les mêmes droits de dépôt que ceux que les émetteurs assujettis et les initiés à leur égard paient aux autorités compétentes. Ces droits sont fixés dans la législation en valeurs mobilières applicable. Les émetteurs assujettis du marché de gré à gré devront aussi payer les droits de dépôt SEDAR ainsi que des frais de retard s'ils ne respectent pas les dates limites de dépôt.

Modifications corrélatives

Nous proposons de modifier l'*Instruction générale 11-203 relative au traitement des demandes de dispense dans plusieurs territoires* pour inviter les déposants à consulter l'instruction générale afin de connaître les facteurs servant à déterminer l'autorité principale à laquelle ils doivent s'adresser pour demander une dispense des obligations prévues par le règlement ou les annexes.

Nous proposons également de modifier l'*Avis 12-307 du personnel des ACVM, Demandes de décision établissant que l'émetteur n'est pas émetteur assujetti* pour préciser que l'émetteur assujetti du marché de gré à gré ne peut utiliser la procédure simplifiée qui y est présentée pour ne plus être émetteur assujetti.

Coûts et avantages prévus du règlement sur les émetteurs du marché de gré à gré

Les obligations d'information ne devraient pas être onéreuses pour les émetteurs assujettis du marché de gré à gré qui sont des déposants auprès de la SEC, parce qu'ils peuvent utiliser les documents qu'ils déposent auprès de la SEC à la place des déclarations

de changement important, des états financiers, du rapport de gestion et de la notice annuelle prévus au Canada.

Il se peut que les émetteurs assujettis du marché de gré à gré qui ne sont pas des déposants auprès de la SEC et qui n'ont pas d'états financiers audités aient à engager de nouveaux coûts importants pour se conformer au règlement sur les émetteurs du marché de gré à gré.

Les émetteurs assujettis du marché de gré à gré du secteur primaire sont tenus, comme les autres émetteurs assujettis, de se conformer au *Règlement 51-101 sur l'information concernant les activités pétrolières et gazières* et au *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers*. Le respect de ces règlements peut entraîner de nouveaux coûts importants pour les émetteurs assujettis du marché de gré à gré.

Étant donné que les émetteurs assujettis du marché de gré à gré ont un rattachement significatif avec un territoire du Canada, nous estimons qu'il est normal qu'ils fournissent l'information selon les mêmes normes que les autres émetteurs assujettis du Canada.

Consultation

Nous invitons les personnes intéressées à formuler des commentaires sur le règlement sur les émetteurs du marché de gré à gré et sur les modifications corrélatives en général.

Autres solutions envisagées

Étant donné qu'un règlement analogue a donné de bons résultats en Colombie-Britannique, aucune solution de rechange n'a été envisagée.

Documents non publiés

Pour rédiger le règlement sur les émetteurs du marché de gré à gré, nous n'avons utilisé aucune étude ni aucun document ou rapport important non publié.

Avis locaux

Dans certains territoires, d'autres renseignements exigés par la législation en valeurs mobilières locale sont publiés avec le présent avis.

Territoires participants

Le règlement sur les émetteurs du marché de gré à gré et les modifications corrélatives sont des projets de l'ensemble des membres des ACVM, à l'exception de l'Ontario. Chacun d'eux, à l'exception de l'Ontario, adoptera le règlement et les annexes sous forme de règlement ou de règlement de la commission et l'instruction générale et les modifications corrélatives sous forme d'instruction.

Présentation de commentaires

Veuillez présenter vos commentaires au plus tard le **9 septembre 2011**.

Prière d'adresser vos commentaires aux membres des ACVM comme suit :

British Columbia Securities Commission
Alberta Securities Commission
Saskatchewan Financial Services Commission
Commission des valeurs mobilières du Manitoba
Autorité des marchés financiers
Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick
Registrar of Securities, Île-du-Prince-Édouard

Nova Scotia Securities Commission
Securities Commission of Newfoundland and Labrador
Surintendant des valeurs mobilières, Territoires du Nord-Ouest
Surintendant des valeurs mobilières, Yukon
Surintendant des valeurs mobilières, Nunavut

Il n'est pas nécessaire d'envoyer vos commentaires à tous les membres des ACVM. Veuillez ne les envoyer qu'aux adresses suivantes et ils seront distribués aux autres membres.

Me Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire de l'Autorité
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22e étage
C. P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléc. : 514-864-6381
Courriel : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Gordon Smith
Senior Legal Counsel, Corporate Finance
British Columbia Securities Commission
PO Box 10142 Pacific Centre
701 West Georgia Street
Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1L2
Tél. : 604-899-6656
Téléc. : 604-899-6814
Courriel : gsmith@bcsc.bc.ca

Si vous ne les envoyez pas par courriel, veuillez également les fournir sur CD-ROM, en format Word.

Nous ne pouvons préserver la confidentialité des commentaires parce que la législation en valeurs mobilières de certaines provinces exige la publication d'un résumé des commentaires écrits reçus pendant la période de consultation.

Questions

Pour toute question, prière de vous adresser à l'une des personnes suivantes :

Autorité des marchés financiers

Alexandra Lee
Conseillère en réglementation
Service de la réglementation
Tél. : 514-395-0337, poste 4465
Courriel : alexandra.lee@lautorite.qc.ca

Edvie Élysée
Analyste
Direction des fonds d'investissement et de l'information continue
Tél. : 514-395-0337, poste 4416
Courriel : edvie.elysee@lautorite.qc.ca

British Columbia Securities Commission

Adrianne Marskell
Senior Compliance Counsel, Corporate Finance
Tél. : 604-899-6645
Courriel : amarskell@bcsc.bc.ca

Gordon Smith
Senior Legal Counsel, Corporate Finance
Tél. : 604-899-6656
Courriel : gsmith@bcsc.bc.ca

Alberta Securities Commission

Tracy Clark
Legal Counsel
Tél. : 403-297-4223
Courriel : Tracy.Clark@asc.ca

Saskatchewan Financial Services Commission

Ian McIntosh
Deputy Director – Corporate Finance
Tél. : 306-787-5867
Courriel : ian.mcintosh@gov.sk.ca

Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick

Wendy Morgan
Conseillère juridique
Tél. : 506-643-7202
Courriel : wendy.morgan@nbsc-cvmnb.ca

Nova Scotia Securities Commission

Junjie (Jack) Jiang
Securities Analyst, Corporate Finance
Tél. : 902-424-7059
Courriel : jiangjj@gov.ns.ca

RÈGLEMENT 51-105 SUR LES ÉMETTEURS COTÉS SUR LES MARCHÉS DE GRÉ À GRÉ AMÉRICAINS

Loi sur les valeurs mobilières
(L.R.Q., c. V-1.1, a. 331.1, par. 1°, 2°, 3°, 8°, 11°, 18.1°, 20°, 20.1°, 32° et 34°)

CHAPITRE 1 DÉFINITIONS, DÉSIGNATION ET DÉTERMINATION DE L'ÉMETTEUR ASSUJETTI

1. Définitions

Dans le présent règlement, il faut entendre par:

«activités promotionnelles»: les activités ou les communications, effectuées par un émetteur ou pour son compte, qui font la promotion ou dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles fassent la promotion de la souscription, de l'achat ou de la vente de titres de l'émetteur, à l'exclusion des activités suivantes:

a) la diffusion d'information ou l'établissement de documents dans le cours normal des activités de l'émetteur qui visent les objectifs suivants:

i) promouvoir la vente de produits ou services de l'émetteur;

ii) faire connaître l'émetteur au public;

b) les activités ou les communications nécessaires afin de se conformer aux obligations prévues par les textes suivants:

i) la législation en valeurs mobilières d'un territoire du Canada;

ii) les lois sur les valeurs mobilières d'un territoire étranger régissant l'émetteur;

iii) les règles d'une bourse ou d'un marché sur lequel les titres de l'émetteur se négocient;

«date d'entrée en vigueur»: la date d'entrée en vigueur du présent règlement prévue au paragraphe 1 de l'article 20;

«date d'attribution du symbole»: la date à laquelle un symbole est attribué pour la première fois à une catégorie de titres de l'émetteur du marché de gré à gré;

«émetteur assujetti du marché de gré à gré»: l'émetteur du marché de gré à gré qui est émetteur assujetti;

«émetteur du marché de gré à gré»: l'émetteur qui remplit les deux conditions suivantes:

a) il a émis une catégorie de titres qui sont des titres cotés sur le marché de gré à gré;

b) il n'a émis aucune catégorie de titres qui sont inscrits à la cote d'une ou de plusieurs des bourses suivantes ou cotés sur une ou plusieurs des bourses suivantes:

i) la Bourse de croissance TSX;

ii) la Bourse de Toronto;

iii) la Bourse nationale canadienne;

iv) le New York Stock Exchange;

v) le NYSE Amex Equities;

vi) le NASDAQ Stock Market;

«opération visée»: au Québec, pour l'application du présent règlement, les activités suivantes:

a) les activités visées à la définition de «courtier» prévue à l'article 5 de la Loi sur les valeurs mobilières (L.R.Q., c. V-1.1), notamment les activités suivantes:

i) la vente ou la cession de titres à titre onéreux, que les modalités de paiement soient sur marge, en plusieurs versements ou de toute autre manière, à l'exclusion du transfert de titres ou du fait de donner des titres en garantie relativement à une dette ou à l'achat de titres, à l'exception de ce qui est prévu au paragraphe *b*;

ii) la participation, à titre de négociateur, à toute opération sur des titres effectuée par l'intermédiaire d'une bourse ou d'un système de cotation et de déclaration d'opérations;

iii) la réception par une personne inscrite d'un ordre d'achat ou de vente de titres;

b) le transfert de titres d'un émetteur ou le fait de donner en garantie des titres d'un émetteur qui sont détenus par une personne participant au contrôle relativement à une dette;

«titres cotés sur le marché de gré à gré»: toute catégorie de titres à laquelle la Financial Industry Regulatory Authority des États-Unis d'Amérique a attribué un symbole à utiliser sur l'un des marchés de gré à gré de ce pays, y compris toute catégorie de titres sur lesquels des opérations visées ont été déclarées sur le marché gris.

2. Application des définitions d'un autre règlement

Les expressions qui sont définies ou interprétées dans le Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue ont le même sens dans le présent règlement.

3. Désignation et détermination de l'émetteur assujetti

L'émetteur du marché de gré à gré est un émetteur assujetti selon la législation en valeurs mobilières si au moins une des conditions suivantes est remplie:

a) à la date d'entrée en vigueur ou par la suite, ses activités sont dirigées ou administrées dans le territoire intéressé ou à partir du territoire intéressé;

b) à la date d'entrée en vigueur ou par la suite, des activités promotionnelles sont exercées dans le territoire intéressé ou à partir du territoire intéressé;

c) la date d'attribution du symbole tombe à la date d'entrée en vigueur ou par la suite, et, à la date d'attribution du symbole ou auparavant, l'émetteur a placé, auprès d'une personne résidant dans le territoire intéressé, des titres faisant partie de la catégorie des titres qui sont devenus les titres cotés sur le marché de gré à gré de l'émetteur.

4. Cessation de l'état d'émetteur assujetti du marché de gré à gré

1) Sauf au Québec, l'émetteur du marché de gré à gré cesse d'être un émetteur assujetti selon l'article 3 si les toutes conditions suivantes sont réunies:

a) ses activités ne sont plus dirigées ou administrées, depuis au moins un an, dans le territoire intéressé ou à partir du territoire intéressé;

b) les activités promotionnelles ne sont plus menées, depuis au moins un an, dans le territoire intéressé ou à partir du territoire intéressé;

c) plus d'un an s'est écoulé depuis la date d'attribution du symbole;

d) il a déposé un avis en la forme prévue à l'Annexe 51-105A1, Avis – Émetteur du marché gré à gré qui cesse d'être un émetteur assujetti du marché de gré à gré.

2) Sauf au Québec, l'émetteur assujetti du marché de gré à gré qui cesse d'être un émetteur du marché de gré à gré du fait qu'il a une catégorie de titres inscrite à la cote d'une bourse ou cotée sur un système de cotation mentionné dans la définition de l'expression «émetteur du marché de gré à gré», à l'article 1, dépose un avis en la forme prévue à l'Annexe 51-105A4, Avis - Émetteur qui cesse d'être un émetteur assujetti du marché de gré à gré, au moins 10 jours avant le dépôt du prochain document qu'il doit déposer en vertu de la législation en valeurs mobilières dans le territoire intéressé.

3) Au Québec, l'émetteur assujetti du marché de gré à gré demande à l'autorité en valeurs mobilières de révoquer son état d'émetteur assujetti du marché de gré à gré pour cesser d'être émetteur assujetti en vertu de l'article 3.

CHAPITRE 2 INFORMATION

5. Obligations d'information additionnelles

Outre les autres dispositions de la législation en valeurs mobilières qui s'appliquent à l'émetteur assujetti et aux initiés à son égard, l'émetteur assujetti du marché de gré à gré se conforme aux dispositions des règlements suivants:

a) les dispositions du Règlement 13-101 sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR) qui s'appliquent au déposant par voie électronique, malgré l'article 2.1 de ce règlement;

b) les dispositions du Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue qui s'appliquent à l'émetteur assujetti qui est un émetteur émergent;

c) la partie 6 du Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue, malgré l'article 6.1 de ce règlement;

d) les dispositions du Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs qui s'appliquent à l'émetteur assujetti qui est un émetteur émergent;

e) les dispositions du Règlement 52-110 sur le comité de vérification qui s'appliquent à l'émetteur assujetti qui est un émetteur émergent;

f) les dispositions du Règlement 58-101 sur les pratiques en matière de gouvernance qui s'appliquent à l'émetteur assujetti qui est un émetteur émergent.

6. Obligations d'information occasionnelle

1) L'article 14.2 de la Norme canadienne 71-101, Régime d'information multinational, et l'article 4.2 du Règlement 71-102 sur les dispenses en matière d'information continue et autres dispenses en faveur des émetteurs étrangers ne s'appliquent pas à l'émetteur assujetti du marché de gré à gré.

2) L'émetteur assujetti du marché de gré à gré peut déposer une copie du formulaire 8-K *Current Report* qu'il dépose auprès de la SEC pour s'acquitter de son obligation, prévue au sous-paragraphe *b* du paragraphe 1 de l'article 7.1 du Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue, de déposer une déclaration établie selon l'Annexe 51-102A3, Déclaration de changement important.

7. Déclaration d'inscription

1) L'émetteur du marché de gré à gré qui devient émetteur assujetti à la date d'attribution du symbole dépose, dans les 5 jours suivant la date où il est devenu émetteur assujetti, une copie de la dernière déclaration d'inscription qu'il a déposée auprès de la SEC.

2) L'émetteur assujetti du marché de gré à gré dépose la déclaration d'inscription en format électronique selon l'article 2.2 du Règlement 13-101 sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR).

8. Activités promotionnelles

1) Lorsqu'une personne doit exercer des activités promotionnelles en vertu d'une convention avec lui ou d'un engagement à son endroit, l'émetteur assujetti du marché de gré à gré dépose un avis en la forme prévue à l'Annexe 51-105A2, Avis d'activités promotionnelles, dans lequel il donne le nom de la personne, décrit les activités, indique sa relation avec la personne et donne des précisions sur la convention ou l'engagement.

2) L'émetteur assujetti du marché de gré à gré dépose l'avis prévu au paragraphe 1 dans le délai suivant, selon le cas:

a) au moins un jour avant le commencement des activités promotionnelles;

b) dans les 5 jours suivant la date où l'émetteur du marché de gré à gré devient émetteur assujetti du marché de gré à gré, si des activités promotionnelles sont en cours à cette date.

3) L'émetteur assujetti du marché de gré à gré dépose l'avis en format électronique conformément au Règlement 13-101 sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR).

9. Rapports techniques – terrains miniers

L'article 4.1 du Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers ne s'applique pas à l'émetteur assujetti du marché de gré à gré.

10. Formulaire de renseignements personnels et autorisation de collecte de renseignements personnels

1) Chaque administrateur, dirigeant, promoteur et personne participant au contrôle de l'émetteur assujetti du marché de gré à gré remet à l'autorité en valeurs mobilières le formulaire prévu à l'Annexe 51-105A3A, Formulaire de renseignements personnels et autorisation de collecte indirecte, d'utilisation et de communication de renseignements personnels, ou à l'Annexe 51-105A3B, Formulaire de renseignements personnels et autorisation de collecte indirecte, d'utilisation et de communication de renseignements personnels, dans les 10 jours suivant la date où l'émetteur devient émetteur assujetti du marché de gré à gré, sauf le promoteur de l'émetteur du marché de gré à gré qui devient émetteur assujetti du marché de gré à gré plus de 2 ans après la date d'attribution du symbole.

2) Chaque personne qui devient administrateur, dirigeant, promoteur ou personne participant au contrôle d'un émetteur assujetti du marché de gré à gré remet à l'autorité en valeurs mobilières un formulaire de renseignements personnels dans les 10 jours suivant la date où elle le devient.

3) Les administrateurs, dirigeants et personnes participant au contrôle du promoteur ou de la personne participant au contrôle qui n'est pas une personne physique remettent à l'autorité en valeurs mobilières le formulaire de renseignements personnels.

CHAPITRE 3 REVENTE DE TITRES ACQUIS DANS LE CADRE D'UN PLACEMENT PRIVÉ

11. Revente des actions de lancement

1) Après la date d'attribution du symbole, la personne qui a acquis des titres d'un émetteur assujetti du marché de gré à gré entre la date d'entrée en vigueur et la date d'attribution du symbole ne peut effectuer une opération visée sur ces titres, sauf dans les deux cas suivants:

a) l'opération visée est effectuée dans le cadre d'une ou de plusieurs des opérations suivantes:

i) une offre publique d'achat ou de rachat dans un territoire du Canada;

ii) un regroupement, une fusion, une réorganisation ou un arrangement conformément à une procédure légale ou à une ordonnance du tribunal;

iii) la dissolution ou la liquidation de l'émetteur conformément à une procédure légale ou à une ordonnance du tribunal;

b) toutes les conditions suivantes sont réunies:

i) le certificat représentant le titre porte la mention prévue au paragraphe 2 de l'article 12 ou l'attestation de propriété délivrée au moyen d'un système d'inscription directe ou d'un autre système électronique d'inscription en compte relative aux titres porte la mention de restriction à la revente prévue à ce paragraphe;

ii) la personne effectue une opération visée sur les titres par l'entremise d'un courtier en placement inscrit dans un territoire du Canada dans un compte à son nom chez ce courtier;

iii) le courtier en placement exécute l'opération visée par l'entremise d'un marché de gré à gré aux États-Unis d'Amérique.

12. Mentions sur les actions de lancement

1) Dès que possible après la date d'attribution du symbole, l'émetteur assujetti du marché de gré à gré appose les mentions suivantes:

a) une mention sur chaque certificat représentant un titre émis avant la date d'attribution du symbole;

b) une mention de restriction à la revente sur chaque attestation de propriété délivrée au moyen d'un système d'inscription directe ou d'un autre système électronique d'inscription en compte relative aux titres émis avant la date d'attribution du symbole.

2) La mention et la mention de restriction à la revente ont la forme suivante:

«Sauf disposition contraire de l'article 11 du Règlement 51-105 sur les émetteurs cotés sur les marchés de gré à gré américains, le porteur de ce titre ne doit pas effectuer d'opération visée sur celui-ci dans un territoire du Canada ou à partir d'un territoire du Canada à moins que les conditions suivantes ne soient réunies:

a) le porteur effectue l'opération visée par l'entremise d'un courtier en placement inscrit dans un territoire du Canada sur un compte au nom du porteur chez ce courtier;

b) le courtier exécute l'opération visée par l'entremise d'un marché de gré à gré aux États-Unis d'Amérique.»

13. Revente de titres acquis dans le cadre d'un placement privé après la date d'attribution du symbole

1) La personne qui a acquis des titres d'un émetteur assujetti du marché de gré à gré sous le régime d'une dispense de l'exigence de prospectus après la date d'attribution du symbole ne doit pas effectuer d'opération visée sur ceux-ci à moins que les conditions suivantes ne soient réunies:

a) sauf dans le cas de titres acquis à l'exercice d'options sur actions d'un administrateur ou d'un salarié, un délai de 4 mois s'est écoulé depuis celle des deux dates suivantes qui est applicable:

i) la date où l'émetteur assujetti du marché de gré à gré a placé les titres;

ii) la date où une personne participant au contrôle a placé les titres;

b) si la personne qui effectue l'opération visée est une personne participant au contrôle de l'émetteur assujetti du marché de gré à gré, elle détient les titres depuis au moins 6 mois;

c) le nombre de titres sur lesquels la personne compte effectuer une opération visée, plus le nombre de titres de l'émetteur assujetti du marché de gré à gré de la même catégorie sur lesquels la personne a effectué une opération visée dans les 12 mois précédents, n'excède pas 5% des titres en circulation de la même catégorie de l'émetteur assujetti du marché de gré à gré;

d) la personne effectue l'opération visée sur les titres par l'entremise d'un courtier en placement inscrit dans un territoire du Canada;

e) le courtier en placement exécute l'opération visée par l'entremise d'un marché de gré à gré aux États-Unis d'Amérique;

f) aucun effort inhabituel n'a été fait en vue de préparer le marché ou de stimuler la demande pour les titres;

g) aucune commission ni autre contrepartie extraordinaire ne sont versées à l'égard de l'opération visée;

h) si la personne qui effectue l'opération visée est un initié à l'égard de l'émetteur assujetti du marché de gré à gré, elle a des motifs raisonnables de croire que celui-ci ne contrevient pas à la législation en valeurs mobilières;

i) le certificat représentant le titre porte la mention suivante ou l'attestation de propriété délivrée au moyen d'un système d'inscription directe ou d'un autre système électronique d'inscription en compte relative aux titres porte la mention de restriction à la revente suivante:

«Le porteur de ce titre ne doit pas effectuer d'opération visée dans un territoire du Canada ou à partir d'un territoire du Canada à moins que les conditions prévues à l'article 13 du Règlement 51-105 sur les émetteurs cotés sur les marchés de gré à gré américains ne soient réunies.»

2) Malgré le paragraphe 1, la personne qui a acquis sous le régime d'une dispense de l'exigence de prospectus des titres d'un émetteur assujetti du marché de gré à gré peut effectuer une opération visée sur ces titres à l'occasion de ce qui suit:

a) une offre publique d'achat ou de rachat dans un territoire du Canada;

b) un regroupement, une fusion, une réorganisation ou un arrangement conformément à une procédure légale ou à une ordonnance du tribunal;

c) la dissolution ou la liquidation de l'émetteur conformément à une procédure légale ou à une ordonnance du tribunal.

14. Aucun autre délai de conservation

Les articles 2.3, 2.4, 2.5 et 2.6 du Règlement 45-102 sur la revente de titres ne s'appliquent pas à la première opération visée sur les titres d'un émetteur assujetti du marché de gré à gré placés sous le régime d'une dispense de l'exigence de prospectus.

CHAPITRE 4 AUTRES RESTRICTIONS

15. Titres en contrepartie de services

L'émetteur assujetti du marché de gré à gré ne doit pas placer de titres auprès d'un de ses administrateurs, dirigeants ou consultants en contrepartie de la fourniture d'un service, à moins que les conditions suivantes ne soient réunies:

a) la contrepartie des services est raisonnable sur le plan commercial;

b) dans le cas d'une dette, la dette est authentique;

c) les titres sont placés à un prix qui correspond au moins à leur cours actuel.

16. Offre publique d'achat

L'article 4.2 du Règlement 62-104 sur les offres publiques d'achat et de rachat ne s'applique pas à une offre publique d'achat visant un émetteur assujetti du marché de gré à gré pendant une période de 2 ans à compter de la date d'attribution du symbole.

17. Déclarations d'initié

La personne dispensée ou autrement exemptée de l'obligation de déposer une déclaration d'initié en vertu des lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières se rapportant aux déclarations d'initié ne peut se prévaloir de la dispense de déclaration d'initié prévue à l'article 17.1 de la Norme canadienne 71-101, *Régime d'information multinational* ou à l'article 4.12 du Règlement 71-102 sur les dispenses en matière d'information continue et autres dispenses en faveur des émetteurs étrangers.

CHAPITRE 5 DISPENSE

18. Dispense

L'agent responsable ou l'autorité en valeurs mobilières peut, conformément aux textes mentionnés à l'annexe B du Règlement 14-101 sur les définitions vis-à-vis du nom du territoire intéressé, accorder une dispense de l'application du présent règlement.

CHAPITRE 6 DISPOSITION TRANSITOIRE ET ENTRÉE EN VIGUEUR

19. Disposition transitoire – Information financière pour les émetteurs non déposants auprès de la SEC

Dans le cas de l'émetteur assujetti du marché de gré à gré qui n'a pas de catégorie de titres inscrite en vertu de l'article 12 de la Loi de 1934 et n'est pas tenu de déposer de rapports en vertu du paragraphe *d* de l'article 15 de cette loi, les dispositions du Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue et du Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs ne s'appliquent qu'aux périodes comptables suivantes:

a) les exercices ouverts à compter du 1er janvier 201X, pour le dépôt des états financiers annuels, du rapport de gestion correspondant et des attestations annuelles;

b) pour le dépôt des états financiers intermédiaires, des rapports de gestion correspondants et des attestations intermédiaires:

i) les périodes intermédiaires s'ouvrant à compter du 1er janvier 201X;

ii) les périodes intermédiaires se terminant après le 15 septembre 201X;

c) les exercices ouverts à compter du 1er janvier 201X, pour le dépôt des notices annuelles.

20. Entrée en vigueur

1) Sous réserve du paragraphe 2, le présent règlement entre en vigueur le XX 201X.

2) Les articles 5, 6, 7 et 8 entrent en vigueur le XX 201X.

ANNEXE 51-105A1
AVIS – ÉMETTEUR DU MARCHÉ DE GRÉ À GRÉ QUI CESSE D'ÊTRE ÉMETTEUR ASSUJETTI DU MARCHÉ DE GRÉ À GRÉ

Avis prévu au sous-paragraphe *d* du paragraphe 1 de l'article 4 du Règlement 51-105 sur les émetteurs cotés sur les marchés de gré à gré américains pour l'émetteur du marché de gré à gré qui notifie qu'il a cessé d'être émetteur assujetti du marché de gré à gré selon l'article 3 de ce règlement dans un territoire autre que le Québec.

Au Québec, l'émetteur assujetti du marché de gré à gré doit demander à l'autorité en valeurs mobilières de révoquer son état d'émetteur assujetti du marché de gré à gré pour cesser d'être émetteur assujetti.

L'émetteur

Nom de l'émetteur: _____ (l'émetteur)

Adresse du siège: _____

_____

Dernière adresse du siège
(si elle est différente
de l'adresse ci-dessus): _____

_____

Numéro de téléphone: _____

Numéro de télécopieur: _____

Adresse de courriel: _____

Date d'attribution du symbole: _____

Cessation de l'état d'émetteur assujetti

L'émetteur atteste que les déclarations suivantes sont véridiques:

1. Les activités de l'émetteur ne sont pas dirigées ou administrées, depuis au moins un an, [à/au/en/dans] (insérer le nom du territoire intéressé) ou à partir de ce territoire.

2. Aucune activité promotionnelle n'est exercée, depuis au moins un an, [à/au/en/dans] (insérer le nom du territoire intéressé) ou à partir de ce territoire.

3. Il s'est écoulé plus d'un an depuis la date d'attribution du symbole.

Si les déclarations qui précèdent sont véridiques, après le dépôt du présent avis, l'émetteur n'est plus émetteur assujetti du marché de gré [à/au/en/dans] (insérer le nom du territoire intéressé).

Après le dépôt du présent avis, l'émetteur **a cessé d'être** émetteur assujetti [à/au/en/dans] (insérer le nom du territoire intéressé).

Attestation

Au nom de l'émetteur, j'atteste que les déclarations faites dans le présent avis sont véridiques.

Date: _____

_____
Nom de l'émetteur

_____
Nom, titre et numéro de téléphone
du signataire pour le compte de l'émetteur (en caractères d'imprimerie)

_____
Signature

Mise en garde: Commet une infraction quiconque fait, dans le présent avis, une déclaration fausse ou trompeuse sur un point important ou omet des faits dont l'absence le rend faux ou trompeur sur un point important.

ANNEXE 51-105A2
AVIS D'ACTIVITÉS PROMOTIONNELLES

Avis prévu au paragraphe 1 de l'article 8 du Règlement 51-105 sur les émetteurs cotés sur les marchés de gré à gré américains pour l'émetteur assujetti du marché de gré à gré qui donne un avis d'activités promotionnelles.

Renseignements sur l'émetteur

Nom de l'émetteur: _____ (l'émetteur)

Adresse du siège: _____

_____

Numéro de téléphone: _____

Numéro de télécopieur: _____

Adresse de courriel: _____

Avis d'activités promotionnelles

1. Indiquer le nom de chaque personne exerçant des activités promotionnelles et donner son adresse, ses numéros de téléphone et de télécopieur et son adresse de courriel. S'il ne s'agit pas d'une personne physique, donner le nom de la ou des personnes physiques exerçant les activités.

_____

_____

2. Décrire la relation entre l'émetteur et chaque personne exerçant des activités promotionnelles.

_____

_____

3. Donner des précisions au sujet de toute convention ou de tout engagement liant l'émetteur et une personne exerçant des activités promotionnelles, notamment:

i) la date de prise d'effet et la durée de la convention;

ii) l'ampleur des activités;

iii) la rémunération versée ou devant l'être par l'émetteur, y compris toute rémunération autre qu'en espèces.

_____

_____

_____

L'émetteur [a émis un/n'a pas émis de] communiqué faisant état de ces renseignements.

S'il a émis un communiqué, l'émetteur peut le déposer avec le présent avis.

Attestation

Au nom de l'émetteur, j'atteste que les déclarations faites dans le présent avis sont véridiques.

Date: _____

_____
Nom de l'émetteur

_____
Nom, titre et numéro de téléphone
du signataire pour le compte de l'émetteur (en caractères d'imprimerie)

_____
Signature

Mise en garde: Commet une infraction quiconque fait, dans le présent avis, une déclaration fausse ou trompeuse sur un point important ou omet des faits dont l'absence le rend faux ou trompeur sur un point important.

ANNEXE 51-105A3A
FORMULAIRE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET AUTORISATION DE COLLECTE INDIRECTE, D'UTILISATION ET DE COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Le présent formulaire de renseignements personnels et autorisation de collecte indirecte, d'utilisation et de communication de renseignements personnels doit être rempli et remis à l'autorité en valeurs mobilières par chaque personne physique qui est tenue de le faire en vertu de l'article 10 du Règlement 51-105 sur les émetteurs cotés sur les marchés de gré à gré américains. Si une personne a présenté un formulaire de renseignements personnels (un «formulaire de la Bourse») à la Bourse de Toronto ou à la Bourse de croissance TSX et qu'elle n'a aucun changement à apporter aux renseignements fournis, elle peut transmettre le formulaire de la Bourse au lieu du présent formulaire, à condition de remplir et d'annexer au formulaire de la Bourse l'attestation et consentement figurant à la p. 10 du présent formulaire.

L'autorité en valeurs mobilières ne rend public aucun renseignement personnel figurant sur le présent formulaire, à moins d'y être obligée en vertu des lois sur l'accès à l'information.

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

Réponse obligatoire à toutes les questions

Vous devez répondre à toutes les questions. La réponse «s.o.» ou «sans application» ne sera pas acceptée, sauf aux questions 1B, 2B *iii* et 5.

Questions 6 à 9

Veuillez cocher (√) la réponse appropriée. Si vous répondez «OUI» à l'une des questions 6 à 9, vous devez joindre en annexe des renseignements détaillés, notamment les circonstances, les dates pertinentes, le nom des parties visées et l'issue, si vous la connaissez. **Toute pièce jointe en annexe doit être paraphée par la personne qui remplit le présent formulaire**. Les réponses doivent couvrir toutes les périodes.

Transmission

L'émetteur doit transmettre le formulaire rempli au moyen du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR) sous le type de document «Formulaire de renseignements personnels et autorisation». Ce document n'est pas à la disposition du public.

MISE EN GARDE

Commet une infraction quiconque fait, dans le présent formulaire, une déclaration fausse ou trompeuse sur un point important ou omet des faits dont l'absence rend le présent formulaire faux ou trompeur sur un point important. Des mesures peuvent être prises pour vérifier les réponses que vous avez fournies dans le présent formulaire, notamment la vérification des renseignements relatifs au casier judiciaire.

DÉFINITIONS

«autorité en valeurs mobilières» s'entend d'un organisme créé par une loi dans un territoire ou un territoire étranger en vue de l'application de la loi, des règlements et des instructions en matière de valeurs mobilières (par exemple, une commission des valeurs

mobilières), à l'exclusion de toute bourse et de tout organisme d'autoréglementation ou organisme professionnel.

«infraction» s'entend notamment:

a) d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire ou d'un acte criminel aux termes du *Code criminel* (L.R.C. 1985, ch. C-46);

b) d'une infraction quasi criminelle (par exemple aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. (1985), ch. 1 (5^{e} supp.)), de la *Loi sur l'immigration* (Lois du Canada, 2001, ch. 27) ou de la législation sur l'impôt, l'immigration, les stupéfiants, les armes à feu, le blanchiment d'argent ou les valeurs mobilières de tout territoire du Canada;

c) d'un délit ou acte délictueux grave aux termes de la législation pénale des États-Unis d'Amérique ou de tout État ou territoire de ce pays;

d) d'une infraction aux termes de la législation pénale de tout autre territoire étranger.

NOTE: Si une réhabilitation aux termes de la *Loi sur le casier judiciaire* (L.R.C. 1985, ch. C-47) vous a été accordée et qu'elle n'a pas été révoquée, vous êtes tenu d'indiquer l'infraction ayant fait l'objet de la réhabilitation dans le présent formulaire. Dans ce cas:

a) **vous devez fournir la réponse suivante: «Oui, réhabilitation accordée le (date)»;**

b) **vous devez fournir, en annexe au présent formulaire, tous les renseignements nécessaires.**

«organisme d'autoréglementation ou organisme professionnel» s'entend:

a) d'une bourse de valeurs, de marchandises, de contrats à terme ou d'options;

b) d'une association de courtiers en placement, en valeurs mobilières, en épargne collective, en marchandises ou en contrats à terme;

c) d'une association de conseillers en placement ou de gestionnaires de portefeuille;

d) d'une association d'autres professionnels (par exemple, d'avocats, d'experts-comptables ou d'ingénieurs);

e) de tout autre groupe, de toute autre institution ou de tout autre organisme d'autoréglementation reconnu par une autorité en valeurs mobilières qui est responsable de l'application de règles, de mesures disciplinaires ou de codes, aux termes de toute loi applicable, ou considéré comme un organisme d'autoréglementation ou organisme professionnel dans un autre pays.

«procédure» s'entend:

a) d'une procédure au civil ou au criminel ou d'une enquête devant un tribunal judiciaire;

b) d'une procédure devant un arbitre ou une personne ou un groupe de personnes autorisées en vertu de la loi à mener une enquête et à recevoir des dépositions sous serment sur l'affaire;

c) d'une procédure devant un tribunal administratif dans l'exercice d'un pouvoir légal de décision, dans le cadre de laquelle le tribunal est tenu par la loi de tenir une audience ou de donner aux parties intéressées l'occasion de se faire entendre avant de prendre une décision;

d) d'une procédure devant un organisme d'autoréglementation autorisé en vertu de la loi à réglementer les activités, les normes de pratique et la conduite des affaires de ses membres et de leurs représentants, dans le cadre de laquelle l'organisme d'autoréglementation est tenu, conformément à ses règlements ou à ses règles, de tenir une audience ou de donner aux parties intéressées l'occasion de se faire entendre avant de prendre une décision, à l'exclusion d'une procédure dans le cadre de laquelle une ou plusieurs personnes sont tenues de mener une enquête et de présenter un rapport, avec ou sans recommandation, si ce rapport a pour but d'informer ou de conseiller la personne à laquelle il s'adresse et qu'il ne lie ni ne restreint aucunement cette personne dans toute décision qu'elle peut être autorisée à prendre.

1. A. IDENTIFICATION DE LA PERSONNE QUI REMPLIT LE FORMULAIRE

NOM(S) DE FAMILLE	PRÉNOM(S)	SECOND(S) PRÉNOM(S) (Le préciser, s'il n'y en a aucun)

NOM(S) LE(S) PLUS USITÉ(S)

DÉNOMINATION DE L'ÉMETTEUR

POSTE(S) ACTUELS OU PROJETÉ(S) AU SEIN DE L'ÉMETTEUR – cocher (√) tous les postes qui s'appliquent.		ADMINISTRATEUR/ DIRIGEANT, FOURNIR LA DATE D'ÉLECTION/DE NOMINATION			DIRIGEANT – PRÉCISER LE TITRE AUTRE – DONNER DES DÉTAILS
	(√)	Jour	Mois	Année	
Administrateur					
Dirigeant					
Autre					

B.

Indiquez les noms légaux, autres que le nom indiqué à la question 1A ci-dessus, ainsi que les noms ou les surnoms sous lesquels vous avez exploité une entreprise ou êtes connu, y compris les renseignements pertinents touchant un changement de nom résultant d'un mariage, d'un divorce, d'une ordonnance judiciaire ou d'une autre procédure. Veuillez joindre une liste distincte au besoin.	DE		À	
	MM	AA	MM	AA

C.

SEXE		DATE DE NAISSANCE			LIEU DE NAISSANCE		
		Jour	Mois	Année	Ville	Province/État	Pays
Masculin							
Féminin							

D.

ÉTAT CIVIL	NOM COMPLET DU CONJOINT – y compris du conjoint de fait	PROFESSION DU CONJOINT

E.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE ET DE TÉLÉCOPIEUR ET ADRESSE COURRIEL			
RÉSIDENCE	( )	TÉLÉCOPIEUR	( )
TRAVAIL	( )	COURRIEL	

F.

LISTE DES ADRESSES RÉSIDENTIELLES - Indiquez toutes les adresses résidentielles des 10 DERNIÈRES ANNÉES en commençant par votre adresse résidentielle actuelle. Si vous ne pouvez pas donner avec exactitude l'adresse résidentielle applicable à une période quelconque, qui remonte à plus de cinq ans de la date où vous remplissez le présent formulaire, indiquez la municipalité et la province ou l'État ainsi que le pays. (L'agent responsable se réserve le droit de demander une adresse complète.)7

N° ET RUE, VILLE, PROVINCE/ÉTAT, PAYS ET CODE POSTAL	DE				À			
	MM		AA		MM		AA	

2. CITOYENNETÉ

A.

CITOYENNETÉ CANADIENNE	OUI	NON
i) Êtes-vous citoyen canadien?		
ii) Êtes-vous une personne se trouvant légalement au Canada à titre d'immigrant sans être encore citoyen canadien?		
iii) Si vous avez répondu «OUI» à la question 2A *ii)*, indiquez le nombre d'années de résidence permanente au Canada.		

B.

CITOYENNETÉ D'AUTRES PAYS	OUI	NON
i) Êtes-vous citoyen d'un autre pays que le Canada?		
ii) Si vous avez répondu «OUI» à la question 2B *i)*, indiquez le nom du ou des pays:		
iii) Veuillez indiquer votre numéro de sécurité sociale américaine, si vous avez un tel numéro.		

3. ANTÉCÉDENTS DE TRAVAIL

Indiquez vos antécédents de travail pour les **10 ANNÉES** précédant immédiatement la date du présent formulaire en commençant par votre emploi actuel. Veuillez joindre une liste distincte au besoin.

NOM DE L'EMPLOYEUR	ADRESSE DE L'EMPLOYEUR	POSTE OCCUPÉ	DE		À	
			MM	AA	MM	AA

4. POSTES AUPRÈS D'AUTRES ÉMETTEURS

A.

	OUI	NON
Pendant que vous étiez administrateur ou dirigeant d'un émetteur ou initié à l'égard de celui-ci, est-il arrivé qu'une bourse ou un organisme d'autoréglementation refuse d'approuver l'inscription ou la cotation de cet émetteur (y compris une inscription résultant d'une opération admissible, d'une prise de contrôle inversée, d'une inscription déguisée ou d'un changement des activités)? Si oui, joindre des renseignements détaillés.		

		OUI	NON
B.	Avez-vous déjà été congédié pour un motif justifié d'un poste occupé dans les services de vente, de placement ou de consultation d'une entreprise ou d'une société spécialisée dans la vente de biens immobiliers, d'assurance ou de titres d'organismes de placement collectif?		
C.	Avez-vous déjà été suspendu de vos fonctions ou congédié pour un motif justifié par une entreprise ou une société inscrite à titre de courtier en valeurs, de conseiller en valeurs ou de placeur aux termes des lois sur les valeurs mobilières d'un territoire du Canada ou d'un territoire étranger?		
D.	Êtes-vous actuellement ou avez-vous été au cours des 10 dernières années administrateur, dirigeant, promoteur d'un émetteur assujetti, ou initié à l'égard de celui-ci ou personne participant au contrôle de celui-ci?		

E. Si vous avez répondu «OUI» à la question 4D, indiquez la dénomination de chacun de ces émetteurs assujettis. Indiquez le ou les postes occupés et les périodes pendant lesquelles vous les avez occupés. Veuillez joindre une liste distincte au besoin.

DÉNOMINATION DE L'ÉMETTEUR ASSUJETTI	POSTE(S) OCCUPÉ(S)	MARCHÉ OÙ SES TITRES SE NÉGOCIENT	DE		À	
			MM	AA	MM	AA

5. ÉTUDES

A. TITRE(S) PROFESSIONNEL(S) - Indiquez vos titres professionnels ainsi que les organismes professionnels dont vous êtes membre. Par exemple, avocat, CA, CMA, CGA, ing., géol. et CFA, et précisez les organismes professionnels qui vous les ont octroyés ainsi que la date d'obtention.

TITRE PROFESSIONNEL et NUMÉRO DE MEMBRE	ORGANISME PROFESSIONNEL et TERRITOIRE ou TERRITOIRE ÉTRANGER	DATE D'OBTENTION			EN VIGUEUR?	
		JJ	MM	AA	OUI	NON

B. Indiquez les études post-secondaires que vous avez faites en commençant par les plus récentes.

ÉTABLISSEMENT	ENDROIT	GRADE OU DIPLÔME	DATE D'OBTENTION					
			JJ		MM		AA	

6. INFRACTIONS

Si vous répondez «OUI» à l'une des parties de la question 6, vous devez joindre des renseignements détaillés.

		OUI	NON
A.	Avez-vous déjà plaidé coupable à une accusation pour une infraction ou avez-vous été reconnu coupable d'une infraction?		
B.	Faites-vous l'objet d'une inculpation, d'un acte d'accusation ou d'une procédure en cours relativement à une infraction?		
C.	À votre connaissance, êtes-vous ou avez-vous déjà été, dans un territoire du Canada ou un territoire étranger et au moment des faits, administrateur, dirigeant ou promoteur d'un émetteur, initié à l'égard d'un émetteur ou personne participant au contrôle d'un émetteur:		
	i) qui a plaidé coupable à une accusation ou été reconnu coupable d'une infraction?		
	ii) qui fait l'objet d'une inculpation, d'un acte d'accusation ou d'une procédure en cours relativement à une infraction?		

7. FAILLITE

Si vous répondez «OUI» à l'une des parties de la question 7, vous devez joindre des renseignements détaillés ainsi qu'une copie de toute libération ou autre document applicable.

		OUI	NON
A.	Au cours des **10 dernières années**, dans un territoire du Canada ou un territoire étranger, avez-vous fait l'objet d'une requête de mise en faillite, avez-vous fait une cession volontaire de vos biens, avez-vous présenté une proposition aux termes d'une loi sur la faillite ou l'insolvabilité, avez-vous fait l'objet d'une procédure, d'un arrangement ou d'un concordat avec des créanciers, ou encore un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a-t-il été nommé pour gérer votre actif?		
B.	À l'heure actuelle, êtes-vous un failli non libéré?		
C.	À votre connaissance, êtes-vous ou avez-vous déjà été, dans un territoire du Canada ou un territoire étranger, au moment des faits ou pendant les 12 mois les précédant, administrateur, dirigeant ou promoteur d'un émetteur, initié à l'égard d'un émetteur ou personne participant au contrôle d'un émetteur:		
	i) qui a déposé une requête de mise en faillite, a fait une cession volontaire de ses biens, a présenté une proposition aux termes d'une loi sur la faillite ou l'insolvabilité, a fait l'objet d'une procédure, d'un arrangement ou d'un concordat avec des créanciers, ou dont les actifs sont gérés par un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite?		
	ii) qui est actuellement un failli non libéré?		

8. PROCÉDURES

Si vous répondez «OUI» à l'une des parties de la question 8, vous devez joindre des renseignements détaillés.

		OUI	NON
A.	PROCÉDURES EN COURS ENGAGÉES PAR UNE AUTORITÉ EN VALEURS MOBILIÈRES OU UN ORGANISME D'AUTORÉGLEMENTATION OU ORGANISME PROFESSIONNEL. Faites-vous actuellement l'objet, dans un territoire ou un territoire étranger, de ce qui suit:		
	i) un avis d'audience ou un avis similaire délivré par une autorité en valeurs mobilières?		
	ii) une procédure ou, à votre connaissance, une enquête engagée par une bourse ou un organisme d'autoréglementation ou organisme professionnel?		
	iii) des discussions ou des négociations en vue d'un règlement avec une autorité en valeurs mobilières ou un organisme d'autoréglementation ou organisme professionnel?		
B.	PROCÉDURES ANTÉRIEURES ENGAGÉES PAR UNE AUTORITÉ EN VALEURS MOBILIÈRES OU UN ORGANISME D'AUTORÉGLEMENTATION OU ORGANISME PROFESSIONNEL. Avez-vous déjà fait l'objet de ce qui suit:		
	i) un blâme, une suspension, une amende, une sanction administrative ou une autre mesure disciplinaire de la part d'une autorité en valeurs mobilières ou d'un organisme d'autoréglementation ou organisme professionnel dans un territoire du Canada ou un territoire étranger?		
	ii) une annulation, un refus, une restriction ou une suspension d'inscription ou de permis vous autorisant à négocier des titres, des contrats de change ou des contrats à terme standardisés sur marchandises, des biens immeubles, de l'assurance ou des titres d'organismes de placement collectif?		
	iii) une interdiction d'agir à titre d'administrateur ou de dirigeant d'un émetteur assujetti ou une incapacité à exercer ces fonctions aux termes d'une loi, notamment une loi sur les valeurs mobilières ou sur les sociétés?		
	iv) une ordonnance d'interdiction d'opérations sur valeurs ou une ordonnance similaire ou une ordonnance vous refusant le droit de vous prévaloir d'une dispense de prospectus ou d'inscription prévue par la loi?		
	v) toute autre procédure?		

C.	RÈGLEMENTS AMIABLES	OUI	NON
	Avez-vous déjà conclu un règlement amiable avec une autorité en valeurs mobilières, un organisme d'autoréglementation ou organisme professionnel, un procureur général ou un représentant officiel ou organisme similaire, dans un territoire du Canada ou un territoire étranger, dans le cadre d'une affaire, réelle ou présumée, de fraude, de vol, de tromperie, d'information fausse ou trompeuse, de complot, d'abus de confiance, de manquement à une obligation fiduciaire, de délit d'initié, d'opérations sur titres, sur contrats de change ou sur contrats à terme standardisés sur marchandises sans inscription à titre de courtier, de placements illégaux, d'omission de déclarer des faits ou des changements importants ou de conduite similaire, ou un autre règlement amiable se rapportant à une autre violation de la législation en valeurs mobilières d'un territoire ou d'un territoire étranger ou des règles d'un organisme d'autoréglementation ou organisme professionnel?		

D.	À votre connaissance, êtes-vous actuellement ou avez-vous déjà été administrateur, dirigeant, ou promoteur d'un émetteur ou initié à l'égard de celui-ci ou personne participant au contrôle de celui-ci au moment d'événements, dans un territoire du Canada ou un territoire étranger, en conséquence desquels une autorité en valeurs mobilières ou un organisme d'autoréglementation ou organisme professionnel:		
	i) a refusé, restreint, suspendu ou annulé l'inscription ou le permis d'un émetteur l'autorisant à négocier des titres, des contrats de change ou des contrats à terme standardisés sur marchandises, ou à vendre des biens immeubles, de l'assurance ou des titres d'organismes de placement collectif?		
	ii) a rendu une ordonnance d'interdiction d'opérations sur valeurs ou une ordonnance similaire ou a imposé une sanction administrative contre l'émetteur, autre qu'une ordonnance résultant de son omission de déposer des états financiers qui a été révoquée dans les 30 jours suivants ?		
	iii) a refusé de viser un prospectus ou un autre document de placement, ou refusé une demande d'inscription ou de cotation ou une demande similaire, ou rendu une ordonnance refusant à l'émetteur le droit de se prévaloir d'une dispense de prospectus ou d'inscription prévue par la loi ?		
	iv) a délivré un avis d'audience, un avis relatif à une procédure ou un avis similaire contre l'émetteur ?		
	v) a engagé toute autre procédure contre l'émetteur, y compris un arrêt ou une suspension d'opérations ou la radiation de l'émetteur (autrement que dans le cours normal des activités aux fins de la diffusion appropriée d'information, notamment dans le cas d'une prise de contrôle inversée, d'une inscription déguisée ou d'une opération similaire) ?		
	vi) a conclu un règlement amiable avec l'émetteur dans le cadre d'une affaire, réelle ou présumée, de fraude, de vol, de tromperie, d'information fausse ou trompeuse, de complot, d'abus de confiance, de manquement à une obligation fiduciaire, de délit d'initié, d'opérations sur titres, sur contrats de change ou sur contrats à terme standardisés sur marchandises sans inscription à titre de courtier, de placements illégaux, d'omission de déclarer des faits ou des changements importants ou de conduite similaire, ou un autre règlement amiable se rapportant à une autre violation de la législation en valeurs mobilières d'un territoire ou d'un territoire étranger ou des règles d'un organisme d'autoréglementation ou organisme professionnel?		

9. PROCÉDURES CIVILES

Si vous répondez «OUI» à l'une des parties de la question 9, vous devez joindre des renseignements détaillés.

		OUI	NON
A.	JUGEMENT, SAISIE-ARRÊT ET INJONCTIONS Un tribunal d'un territoire du Canada ou d'un territoire étranger a-t-il:		
	i) rendu un jugement, ordonné une saisie-arrêt, accordé une injonction ou prononcé une interdiction similaire contre vous (sur consentement ou autrement), dans le cadre d'une poursuite fondée, en totalité ou en partie, sur une affaire de fraude, de vol, de tromperie, d'information fausse ou trompeuse, de complot, d'abus de confiance, de manquement à une obligation fiduciaire, de délit d'initié, d'opérations sur titres sans inscription à titre de courtier, de placements illégaux, d'omission de déclarer des faits ou des changements importants ou sur des allégations de conduite similaire?		

ii) rendu un jugement, ordonné une saisie-arrêt, accordé une injonction ou prononcé une interdiction similaire contre un émetteur (sur consentement ou autrement), dont vous êtes actuellement ou avez été administrateur, dirigeant ou promoteur, ou à l'égard de qui vous êtes actuellement ou avez été initié ou personne participant au contrôle, dans le cadre d'une poursuite fondée, en totalité ou en partie, sur une affaire de fraude, de vol, de tromperie, de présentation d'informations fausses ou trompeuses, de complot, d'abus de confiance, de manquement à une obligation fiduciaire, de délit d'initié, d'opérations sur titres sans inscription à titre de courtier, de placements illégaux, d'omission de déclarer des faits ou des changements importants ou sur des allégations de conduite similaire?		

B.

POURSUITES EN COURS	OUI	NON
i) Faites-vous actuellement l'objet, dans un territoire du Canada ou un territoire étranger, d'une poursuite fondée, en totalité ou en partie, sur une affaire, réelle ou présumée, de fraude, de vol, de tromperie, d'information fausse ou trompeuse, de complot, d'abus de confiance, de manquement à une obligation fiduciaire, de délit d'initié, d'opérations sur titres sans inscription à titre de courtier, de placements illégaux, d'omission de déclarer des faits ou des changements importants ou sur des allégations de conduite similaire?		
ii) À votre connaissance, êtes-vous actuellement ou avez-vous déjà été administrateur, dirigeant, promoteur d'un émetteur ou initié ou personne participant au contrôle à l'égard d'un émetteur qui fait actuellement l'objet, dans un territoire du Canada ou un territoire étranger, d'une poursuite civile fondée, en totalité ou en partie, sur une affaire, réelle ou présumée, de fraude, de vol, de tromperie, d'information fausse ou trompeuse, de complot, d'abus de confiance, de manquement à une obligation fiduciaire, de délit d'initié, d'opérations sur titres sans inscription à titre de courtier, de placements illégaux, d'omission de déclarer des faits ou des changements importants ou sur des allégations de conduite similaire?		

C.

RÈGLEMENT AMIABLE	OUI	NON
i) Avez-vous déjà conclu un règlement amiable, dans un territoire du Canada ou un territoire étranger, dans le cadre d'une poursuite civile fondée sur une affaire, réelle ou présumée, de fraude, de vol, de tromperie, d'information fausse ou trompeuse, de complot, d'abus de confiance, de manquement à une obligation fiduciaire, de délit d'initié, d'opérations sur titres sans inscription à titre de courtier, de placements illégaux, d'omission de déclarer des faits ou des changements importants ou sur des allégations de conduite similaire?		
ii) À votre connaissance, êtes-vous actuellement ou avez-vous déjà été administrateur, dirigeant ou promoteur, ou initié ou personne participant au contrôle à l'égard d'un émetteur ayant conclu un règlement amiable dans un territoire du Canada ou un territoire étranger dans le cadre d'une poursuite civile fondée sur une affaire, réelle ou présumée, de fraude, de vol, de tromperie, d'information fausse ou trompeuse, de complot, d'abus de confiance, de manquement à une obligation fiduciaire, de délit d'initié, d'opérations sur titres sans inscription à titre de courtier, de placements illégaux, d'omission de déclarer des faits ou des changements importants ou sur des allégations de conduite similaire ?		

ATTESTATION ET CONSENTEMENT

Je soussigné, _____ , atteste que:
(Nom de la personne, en caractères d'imprimerie)

a) J'ai lu et je comprends les questions, avertissements, attestations et consentements contenus dans le formulaire, les réponses que j'ai faites aux questions qu'il contient et dans les pièces qui y sont jointes sont véridiques et exactes, sauf là où il est indiqué que ces renseignements sont fondés sur la connaissance que j'en ai, auquel cas je crois que les réponses sont véridiques.

b) J'ai lu et je comprends l'Appendice 1.

c) Je consens à la collecte, à l'utilisation et à la communication des renseignements fournis dans le formulaire (ou dans un formulaire de la Bourse qui a été transmis au lieu du présent formulaire) et à la collecte, à l'utilisation et à la communication d'autres renseignements personnels conformément à l'Appendice 1.

d) Je comprends que je transmets le formulaire à une ou plusieurs autorités en valeurs mobilières indiquées à l'Appendice 2 et que quiconque fait, dans le présent formulaire, une déclaration fausse ou trompeuse sur un point important ou omet un fait dont l'absence rend le présent formulaire faux ou trompeur sur un point important commet une infraction.

_____
Date

_____
Signature de la personne dont le nom figure ci-dessus

_____
Nom de l'émetteur assujetti (ou des émetteurs assujettis) du marché de gré à gré à l'égard duquel (desquels) le formulaire est transmis

APPENDICE 1
Collecte de renseignements personnels

Les autorités en valeurs mobilières indiquées à l'Appendice 2 sont autorisées, en vertu de la législation en valeurs mobilières, à recueillir des renseignements personnels. Elles ne rendent public aucun renseignement fourni en vertu du présent formulaire, à moins d'y être obligées en vertu des lois sur l'accès à l'information.

En signant l'attestation et consentement figurant dans le présent formulaire, vous consentez à fournir vos renseignements personnels dans le présent formulaire (les «renseignements») aux autorités en valeurs mobilières et à ce que celles-ci utilisent les renseignements ainsi que toute autre information nécessaire à l'application de la législation en valeurs mobilières et à l'assistance en vue de l'application des lois sur les valeurs mobilières à l'étranger, ce qui peut donner lieu à la collecte d'information provenant d'organismes d'application de la loi, d'autres autorités de réglementation publiques ou non publiques, d'organismes d'autoréglementation, de bourses et de systèmes de cotation et de déclaration d'opérations pour vérifier vos antécédents, contrôler les renseignements, mener des enquêtes et prendre les mesures d'application nécessaires.

En vertu du Règlement 51-105 sur les émetteurs cotés sur les marchés de gré à gré américains, vous êtes tenu de fournir les renseignements aux autorités en valeurs mobilières parce que vous êtes administrateur, dirigeant, promoteur ou personne participant au contrôle d'un émetteur assujetti du marché de gré à gré. En vertu des dispositions applicables des lois sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, vous avez le droit d'être informé de l'existence de tous les renseignements nominatifs que tient à votre sujet une autorité en valeurs mobilières, d'en obtenir communication et de demander qu'ils soient corrigés, sous réserve des dispositions applicables de ces lois.

En signant l'attestation et consentement figurant dans le présent formulaire, vous reconnaissez que les renseignements recueillis par les autorités en valeurs mobilières peuvent, conformément à la loi, être communiqués et utilisés aux fins susmentionnées. Les autorités en valeurs mobilières peuvent également avoir recours à des tiers pour traiter les renseignements. Le cas échéant, les tiers doivent se conformer aux restrictions à l'utilisation indiquées ci-dessus ainsi qu'aux lois provinciales et fédérales sur la protection des renseignements personnels.

Mise en garde: Commet une infraction quiconque présente de l'information qui, au moment et eu égard aux circonstances de sa présentation, est fausse ou trompeuse sur un point important.

Questions

Si vous avez des questions sur la collecte, l'utilisation et la communication des renseignements personnels que vous avez fournis à une autorité en valeurs mobilières, vous pouvez vous adresser à elle à l'adresse ou au numéro de téléphone figurant à l'Appendice 2.

APPENDICE 2
Autorités en valeurs mobilières

British Columbia Securities Commission
P.O. Box 10142, Pacific Centre
701 West Georgia Street
Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1L2
Téléphone: 604-899-6500
Sans frais en Colombie-Britannique et en Alberta: 1-800-373-6393
Télécopieur: 604-899-6506

Alberta Securities Commission
4th Floor, 300 - 5th Avenue S.W.
Calgary (Alberta) T2P 3C4
Téléphone: 403-297-6454
Télécopieur: 403-297-6156

Saskatchewan Financial Services Commission
Suite 601, 1919 Saskatchewan Drive
Regina (Saskatchewan) S4P 4H2
Téléphone: 306-787-5879
Télécopieur: 306-787-5899

Commission des valeurs mobilières du Manitoba
500 - 400 St. Mary Avenue
Winnipeg (Manitoba) R3C 4K5
Téléphone: 204-945-2548
Sans frais au Manitoba: 1-800-655-5244
Télécopieur: 204-945-0330

Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone: 514-395-0337 ou 1-877-525-0337
Télécopieur: 514-873-6155 (transmission seulement)
Télécopieur: 514-864-6381 (demande relative à la protection des renseignements personnels)

Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick
85, rue Charlotte, bureau 300
Saint John (Nouveau-Brunswick) E2L 2J2
Téléphone: 506-658-3060
Sans frais au Nouveau-Brunswick: 1-866-933-2222
Télécopieur: 506-658-3059

Nova Scotia Securities Commission
2nd Floor, Joseph Howe Building
1690 Hollis Street
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3J9
Téléphone: 902-424-7768
Télécopieur: 902-424-4265

Prince-Edward Island Securities Office
95 Rochford Street, 4th Floor, Shaw Building
P.O. Box 2000
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) C1A 7N8
Téléphone: 902-368-4569
Télécopieur: 902-368-5283

Government of Newfoundland and Labrador
Financial Services Regulation Division
P.O. Box 8700
Confederation Building
2nd Floor, West Block,
Prince Philip Drive
St. John's (Terre-Neuve) A1B 4J6
À l'attention du Director of Securities
Téléphone: 709-729-4189
Télécopieur: 709-729-6187

Gouvernement du Yukon
Department of Community Services
Andrew A. Philipsen Law Centre, 3rd Floor
2130 Second Avenue,
Whitehorse (Yukon) Y1A 5H6
Téléphone: 867-667-5314
Télécopieur: 867-873-0243

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
Bureau du surintendant des valeurs mobilières
P.O. Box 1320
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest) X1A 2L9
À l'attention du Deputy Superintendent, Legal & Enforcement
Téléphone: 867-920-8984
Télécopieur: 867-873-0243

Gouvernement du Nunavut
Department of Justice
Legal Registries Division
P.O. Box 1000, Station 570
1st Floor, Brown Building
Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0
Téléphone: 867-975-6590
Télécopieur: 867-975-6594

ANNEXE 51-105A3B
FORMULAIRE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET AUTORISATION DE COLLECTE INDIRECTE, D'UTILISATION ET DE COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Le présent formulaire de renseignements personnels et autorisation de collecte indirecte, d'utilisation et de communication de renseignements personnels doit être rempli et transmis à l'autorité en valeurs mobilières par chaque personne physique qui est tenue de le faire en vertu de l'article 10 du Règlement 51-105 sur les émetteurs cotés sur les marchés de gré à gré américains. Si une personne a transmis le formulaire prévu à l'Annexe 51-105A3A, *Formulaire de renseignements personnels et autorisation de collecte indirecte, d'utilisation et de communication de renseignements personnels* ou un formulaire de renseignements personnels à la Bourse de Toronto ou à la Bourse de croissance TSX relativement à un autre émetteur assujetti du marché de gré à gré et qu'elle n'a aucun changement à apporter aux renseignements fournis, elle peut transmettre le présent formulaire pour s'acquitter de cette obligation, à condition de remplir l'attestation et consentement ci-dessous.

L'autorité en valeurs mobilières ne rend public aucun renseignement personnel figurant sur le présent formulaire, à moins d'y être obligée en vertu des lois sur l'accès à l'information.

ATTESTATION ET CONSENTEMENT

Je soussigné, _____ atteste:
(Nom de la personne, en caractères d'imprimerie)

a) J'ai transmis le formulaire prévu à l'Annexe 51-105A3A, *Formulaire de renseignements personnels et autorisation de collecte indirecte, d'utilisation et de communication de renseignements personnels* le _____ (insérer la date) à l'égard de _____ (insérer le nom de l'émetteur). J'ai lu et compris les questions, avertissements, attestations et consentements contenus dans ce formulaire, les réponses que j'ai faites aux questions qu'il contient et dans les pièces qui y sont jointes sont véridiques et exactes, sauf là où il est indiqué que ces renseignements sont fondés sur la connaissance que j'en ai, auquel cas je crois que les réponses sont véridiques.

b) J'ai lu et je comprends l'Appendice 1 ci-joint.

c) Je consens à la collecte, à l'utilisation et à la communication des renseignements fournis dans le formulaire et de tous les autres renseignements personnels recueillis, utilisés et communiqués, ainsi que le prévoit l'Appendice 1.

d) Je comprends que je transmets le formulaire à une autorité en valeurs mobilières et que le fait de fournir une information fausse ou trompeuse à cette autorité en valeurs mobilières constitue une infraction à la législation en valeurs mobilières.

Date

Signature de la personne dont le nom figure ci-dessus

Nom de l'émetteur assujetti (ou des émetteurs assujettis)
du marché de gré à gré à l'égard duquel (desquels)
le formulaire est transmis

APPENDICE 1
Collecte de renseignements personnels

Les autorités en valeurs mobilières indiquées à l'Appendice 2 sont autorisées, en vertu de la législation en valeurs mobilières, à recueillir des renseignements personnels. Elles ne rendent public aucun renseignement fourni en vertu du présent formulaire, à moins d'y être obligées en vertu des lois sur l'accès à l'information.

En signant l'attestation et consentement figurant dans le présent formulaire, vous consentez à fournir vos renseignements personnels dans le présent formulaire (les «renseignements») aux autorités en valeurs mobilières et à ce que celles-ci utilisent les renseignements ainsi que toute autre information nécessaire à l'application de la législation en valeurs mobilières et à l'assistance en vue de l'application des lois sur les valeurs mobilières à l'étranger, ce qui peut donner lieu à la collecte d'information provenant d'organismes d'application de la loi, d'autres autorités de réglementation publiques ou non publiques, d'organismes d'autoréglementation, de bourses et de systèmes de cotation et de déclaration d'opérations pour vérifier vos antécédents, contrôler les renseignements, mener des enquêtes et prendre les mesures d'application nécessaires.

En vertu du Règlement 51-105 sur les émetteurs cotés sur les marchés de gré à gré américains, vous êtes tenu de fournir les renseignements aux autorités en valeurs mobilières parce que vous êtes administrateur, dirigeant, promoteur ou personne participant au contrôle d'un émetteur assujetti du marché de gré à gré. En vertu des dispositions applicables des lois sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, vous avez le droit d'être informé de l'existence de tous les renseignements nominatifs que tient à votre sujet une autorité en valeurs mobilières, d'en obtenir communication et de demander qu'ils soient corrigés, sous réserve des dispositions applicables de ces lois.

En signant l'attestation et consentement figurant dans le présent formulaire, vous reconnaissez que les renseignements recueillis par les autorités en valeurs mobilières peuvent, conformément à la loi, être communiqués et utilisés aux fins susmentionnées. Les autorités en valeurs mobilières peuvent également avoir recours à des tiers pour traiter les renseignements. Le cas échéant, les tiers doivent se conformer aux restrictions à l'utilisation indiquées ci-dessus ainsi qu'aux lois provinciales et fédérales sur la protection des renseignements personnels.

Mise en garde: Commet une infraction quiconque présente de l'information qui, au moment et eu égard aux circonstances de sa présentation, est fausse ou trompeuse sur un point important.

Questions

Si vous avez des questions sur la collecte, l'utilisation et la communication des renseignements personnels que vous avez fournis à une autorité en valeurs mobilières, vous pouvez vous adresser à elle à l'adresse ou au numéro de téléphone figurant à l'Appendice 2.

APPENDICE 2
Autorités en valeurs mobilières

British Columbia Securities Commission
P.O. Box 10142, Pacific Centre
701 West Georgia Street
Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1L2
Téléphone: 604-899-6500
Sans frais en Colombie-Britannique et en Alberta: 1-800-373-6393
Télécopieur: 604-899-6506

Alberta Securities Commission
4th Floor, 300 - 5th Avenue S.W.
Calgary (Alberta) T2P 3C4
Téléphone: 403-297-6454
Télécopieur: 403-297-6156

Saskatchewan Financial Services Commission
Suite 601, 1919 Saskatchewan Drive
Regina (Saskatchewan) S4P 4H2
Téléphone: 306-787-5879
Télécopieur: 306-787-5899

Commission des valeurs mobilières du Manitoba
500 - 400 St. Mary Avenue
Winnipeg (Manitoba) R3C 4K5
Téléphone: 204-945-2548
Sans frais au Manitoba: 1-800-655-5244
Télécopieur: 204-945-0330

Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone: 514-395-0337 ou 1-877-525-0337
Télécopieur: 514-873-6155 (transmission seulement)
Télécopieur: 514-864-6381 (demande relative à la protection des renseignements personnels)

Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick
85, rue Charlotte, bureau 300
Saint John (Nouveau-Brunswick) E2L 2J2
Téléphone: 506-658-3060
Sans frais au Nouveau-Brunswick: 1-866-933-2222
Télécopieur: 506-658-3059

Nova Scotia Securities Commission
2nd Floor, Joseph Howe Building
1690 Hollis Street
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3J9
Téléphone: 902-424-7768
Télécopieur: 902-424-4265

Prince-Edward Island Securities Office
95 Rochford Street, 4th Floor, Shaw Building
P.O. Box 2000
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) C1A 7N8
Téléphone: 902-368-4569
Télécopieur: 902-368-5283

Government of Newfoundland and Labrador
Financial Services Regulation Division
P.O. Box 8700
Confederation Building
2nd Floor, West Block,
Prince Philip Drive
St. John's (Terre-Neuve) A1B 4J6
À l'attention du Director of Securities
Téléphone: 709-729-4189
Télécopieur: 709-729-6187

Gouvernement du Yukon
Department of Community Services
Andrew A. Philipsen Law Centre, 3rd Floor
2130 Second Avenue,
Whitehorse (Yukon) Y1A 5H6
Téléphone: 867-667-5314
Télécopieur: 867-873-0243

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
Bureau du surintendant des valeurs mobilières
C.P. 1320
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest) X1A 2L9
À l'attention du Deputy Superintendent, Legal & Enforcement
Téléphone: 867-920-8984
Télécopieur: 867-873-0243

Gouvernement du Nunavut
Department of Justice
Legal Registries Division
P.O. Box 1000 – Station 570
1st Floor, Brown Building
Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0
Téléphone: 867-975-6590
Télécopieur: 867-975-6594

ANNEXE 51-105A4
AVIS – ÉMETTEUR QUI CESSE D'ÊTRE ÉMETTEUR ASSUJETTI DU MARCHÉ DE GRÉ À GRÉ

Avis prévu au paragraphe 2 de l'article 4 du Règlement 51-105 sur les émetteurs cotés sur les marchés de gré à gré américains. Le présent avis doit être rempli et déposé dans les territoires autres que le Québec par l'émetteur assujetti du marché de gré à gré qui a cessé d'être émetteur du marché de gré à gré du fait qu'il a une catégorie de titres inscrite à la cote d'une bourse ou cotée sur un système de cotation mentionné dans la définition de l'expression «émetteur du marché de gré à gré» à l'article 1 de ce règlement.

Au Québec, l'émetteur assujetti du marché de gré à gré qui a une catégorie de titres inscrite à la cote d'une bourse ou cotée sur un système de cotation mentionné dans la définition de l'expression «émetteur du marché de gré à gré» à l'article 1 de ce règlement doit demander à l'autorité en valeurs mobilières de révoquer son état d'émetteur assujetti du marché de gré à gré pour cesser d'être émetteur du marché de gré à gré.

L'émetteur

Nom de l'émetteur: _____ (l'émetteur)

Adresse du siège: _____

_____

Dernière adresse du siège
(si elle est différente
de l'adresse ci-dessus): _____

_____

Numéro de téléphone: _____

Numéro de télécopieur: _____

Adresse de courriel: _____

Cessation de l'état d'émetteur assujetti du marché de gré à gré

Les _____ (indiquer la catégorie de titres) de l'émetteur sont inscrit(e)s à la cote de _____ (nom de la bourse) ou cotés sur _____ (nom du système de cotation), figurant dans la liste donnée dans la définition de «émetteur du marché de gré à gré» à l'article 1 du Règlement 51-105 sur les émetteurs cotés sur les marchés de gré à gré américains.

Si l'émetteur a cessé d'être émetteur du marché de gré à gré, il n'est plus émetteur assujetti du marché de gré à gré selon le Règlement 51-105 sur les émetteurs cotés sur les marchés de gré à gré américains.

L'émetteur **[ne sera plus/restera]** émetteur assujetti dans [aucun/un] territoire du Canada.

Attestation

Au nom de l'émetteur, j'atteste que les déclarations faites dans le présent avis sont véridiques.

Date: _____

_____
Nom de l'émetteur

_____
Nom, titre et numéro de téléphone
du signataire pour le compte de l'émetteur (en caractères d'imprimerie)

_____
Signature

Mise en garde: Commet une infraction quiconque fait, dans le présent avis, une déclaration fausse ou trompeuse sur un point important ou omet des faits dont l'absence le rend faux ou trompeur sur un point important.

INSTRUCTION GÉNÉRALE RELATIVE AU RÈGLEMENT 51-105 SUR LES ÉMETTEURS COTÉS SUR LES MARCHÉS DE GRÉ À GRÉ AMÉRICAINS

CHAPITRE 1 COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

1.1. Introduction

La présente instruction générale indique de quelle façon les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (« nous ») interprètent ou appliquent les dispositions du *Règlement 51-105 sur les émetteurs cotés sur les marchés de gré à gré américains* (le « règlement ») et de la législation en valeurs mobilières connexe.

Exception faite du chapitre 1, la numérotation des chapitres et des articles de la présente instruction générale correspond à celle du règlement. Les indications générales relatives à un chapitre figurent immédiatement après son titre. Les indications concernant des articles particuliers suivent les indications générales. En l'absence d'indications sur un article, la numérotation de la présente instruction générale passe à l'article suivant qui fait l'objet d'indications.

En vertu du règlement, l'émetteur qui remplit les deux conditions suivantes est émetteur assujetti (émetteur assujetti du marché de gré à gré) dans un territoire du Canada :

a) il a émis une catégorie de titres qui sont cotés sur un des marchés de gré à gré des États-Unis, dont l'OTC Bulletin Board et les Pink OTC Markets, et déclarés sur le marché gris, mais n'a pas de titres inscrits à la cote d'une bourse ou d'un système de cotation nord-américain énuméré dans le règlement ou cotés sur l'un de ces marchés (un « émetteur du marché de gré à gré »);

b) il satisfait à un ou plusieurs des critères de rattachement significatif à ce territoire exposés à l'article 3 du règlement.

L'émetteur assujetti du marché de gré à gré doit se conformer aux dispositions de la législation en valeurs mobilières qui s'appliquent aux émetteurs assujettis dans ce territoire de façon générale. Le règlement oblige l'émetteur assujetti du marché de gré à gré à fournir certaines informations supplémentaires et restreint les possibilités d'utiliser certaines dispenses des obligations de prospectus et d'information ainsi que certaines dispenses relatives aux offres publiques d'achat.

Étant donné que l'émetteur assujetti du marché de gré à gré sera probablement un émetteur assujetti non coté au sens du *Règlement 45-106 sur les dispenses d'inscription et de prospectus*, l'article 2.25 de ce règlement s'applique aux placements de titres de l'émetteur effectués par l'émetteur lui-même ou une personne participant au contrôle auprès d'un administrateur, d'un membre de la haute direction, d'un salarié, d'un consultant ou d'une autre personne visée à l'article 2.24 de ce règlement. L'article 2.25 exige l'approbation de ces placements par les actionnaires ne faisant pas partie de la direction si les limites prévues à cet article sont dépassées.

1.2. Définitions

Sous réserve des définitions prévues par le règlement, les expressions utilisées dans le règlement et la présente instruction générale ont le sens qui leur est donné dans la législation en valeurs mobilières de chaque territoire, le *Règlement 14-101 sur les définitions* ou le *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*. Par exemple :

a) l'expression « émetteur assujetti » est définie dans la législation en valeurs mobilières de chaque territoire;

b) les expressions « exigence de prospectus », « législation en valeurs mobilières », « Loi de 1934 », « SEC », « territoire du Canada » et « territoire intéressé » sont définies dans le *Règlement 14-101 sur les définitions*;

c) les expressions « notice annuelle » et « rapport de gestion » sont définies dans le *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*.

1.3. Désignation et détermination de l'émetteur assujetti

Direction et administration des activités

Les activités de l'émetteur du marché de gré à gré peuvent être dirigées ou administrées dans plus d'un territoire ou à partir de plus d'un territoire. Pour l'application de l'article 3 du règlement, nous considérons en règle générale que les activités de l'émetteur du marché de gré à gré sont dirigées ou administrées dans un territoire ou à partir d'un territoire dans les cas suivants :

a) son siège ou un autre bureau où des fonctions de direction sont exercées est situé dans ce territoire;

b) la totalité ou une partie de ses administrateurs se trouvent dans ce territoire;

c) un administrateur, un dirigeant, un consultant ou une autre personne exerce des fonctions de direction pour l'émetteur à partir d'un bureau situé dans ce territoire ou réside dans ce territoire.

Les fonctions de direction sont celles qu'exerce normalement le président, le vice-président, le secrétaire, le trésorier ou le directeur général d'une société ou autre entité, ou le président d'un conseil d'administration. Ces fonctions comprennent la responsabilité à l'égard d'activités importantes de l'entreprise, comme l'exploration, le développement de produits, l'acquisition et la mise en valeur d'actifs, le financement, les relations avec les investisseurs et l'exploitation.

En règle générale, nous ne considérerons pas que les activités de l'émetteur du marché de gré à gré soient dirigées ou administrées dans un territoire ou à partir d'un territoire si le seul rattachement au territoire consiste en ce que se trouvent dans le territoire :

a) un actif de l'émetteur, comme un terrain minier ou une installation de distribution ou d'entreposage;

b) des membres du personnel de vente ou un expert, dont aucun n'exerce de fonctions de direction pour l'émetteur.

Activités promotionnelles

Nous considérerons probablement que l'émetteur du marché de gré à gré qui emploie ou engage une personne physique ou une entreprise située dans un territoire du Canada pour exercer des activités promotionnelles exerce des activités promotionnelles à partir de ce territoire.

Le règlement définit l'expression « activités promotionnelles ». Pour l'application du règlement, nous considérerons que ces activités comprennent de façon générale les communications au moyen d'une lettre financière ou d'une autre publication qui fait la promotion ou dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elle fasse la promotion de l'achat ou de la vente de titres de l'émetteur du marché de gré à gré. De façon générale, nous considérerons que ces activités comprennent aussi la fourniture d'information aux investisseurs éventuels qui en font la demande ou à des investisseurs potentiels dans le cadre d'un placement privé.

Nous considérons que l'émetteur du marché de gré à gré exerce des activités promotionnelles dans un territoire du Canada s'il communique d'un endroit quelconque avec des personnes dans ce territoire ou s'il communique à partir d'un territoire du Canada avec des personnes se trouvant à un endroit quelconque, d'une manière qui fait la promotion ou dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elle fasse la promotion de l'achat ou de la vente de ses titres.

Date d'attribution du symbole

Dans le règlement, la date d'attribution du symbole correspond à la date à laquelle un symbole est attribué pour la première fois à un émetteur sur un marché ou un système de cotation, quel que soit l'endroit où celui-ci se trouve. Elle ne correspond pas à la date à laquelle le symbole attribué à l'émetteur est modifié, s'il y a lieu.

Nouveaux émetteurs du marché de gré à gré

L'émetteur du marché de gré à gré qui a placé des titres auprès d'un résident d'un territoire du Canada avant la date d'attribution du symbole est un émetteur assujetti selon le paragraphe *c* de l'article 3 du règlement si les titres font partie de la catégorie des titres qui sont devenus les titres cotés sur le marché de gré à gré de l'émetteur. Cette disposition ne s'applique qu'à l'émetteur du marché de gré à gré dont la date d'attribution du symbole tombe à la date d'entrée en vigueur du règlement dans ce territoire ou après cette date. La date d'entrée en vigueur du règlement est le ** 2012. L'émetteur dont la date d'attribution du symbole tombe avant le ** 2012 ne devient émetteur assujetti du marché de gré à gré que s'il remplit la condition énoncée au paragraphe *a* ou *b* de l'article 3 du règlement.

La condition énoncée au paragraphe *c*, qui fait en sorte qu'un émetteur devient un émetteur assujetti du marché de gré à gré s'il vend des actions de lancement à un résident canadien, ne s'applique qu'à l'émetteur dont la date d'attribution du symbole tombe à la date d'entrée en vigueur du règlement ou après cette date.

Application aux émetteurs assujettis existants

Le règlement s'applique à l'émetteur assujetti qui est « émetteur du marché de gré à gré » au sens de l'article 1 du règlement et à l'émetteur qui est devenu émetteur assujetti en vertu de l'article 3.

1.4. Cessation de l'état d'émetteur assujetti du marché de gré à gré

L'émetteur assujetti du marché de gré à gré peut cesser d'être émetteur du marché de gré à gré et émetteur assujetti. Dans certains cas, il peut cesser d'être émetteur du marché de gré à gré mais demeurer émetteur assujetti dans un ou plusieurs territoires.

Cessation de l'état d'émetteur du marché de gré à gré et d'émetteur assujetti dans un territoire autre que le Québec

Sauf au Québec, l'émetteur assujetti du marché de gré à gré peut cesser d'être émetteur du marché de gré à gré et émetteur assujetti dans les trois cas suivants :

a) il satisfait à toutes les conditions du paragraphe 1 de l'article 4 du règlement, notamment le dépôt de l'avis prévu à l'Annexe 51-105A1, *Avis – Émetteur du marché de gré à gré qui cesse d'être émetteur assujetti du marché de gré à gré*, et il ne tombe pas, par ailleurs, sous la définition d'émetteur assujetti prévue par la législation en valeurs mobilières;

b) il cesse d'être un émetteur du marché de gré à gré parce qu'une catégorie de ses titres est inscrite à la cote de l'une des bourses ou cotée sur l'un des systèmes de négociation énumérés à l'article 1 du règlement et il ne tombe pas, par ailleurs, sous la définition d'émetteur assujetti prévue par la législation en valeurs mobilières;

c) il obtient de l'autorité en valeurs mobilières du territoire une décision établissant qu'il n'est plus émetteur assujetti dans ce territoire.

Cessation de l'état d'émetteur du marché de gré à gré et d'émetteur assujetti au Québec

Au Québec, l'émetteur assujetti du marché de gré à gré peut cesser d'être émetteur du marché de gré à gré et émetteur assujetti si, à la suite d'une demande de révocation de son état d'émetteur assujetti du marché de gré à gré, il obtient de l'autorité en valeurs

mobilières une décision indiquant qu'il n'est plus émetteur assujetti. La demande doit être présentée en vertu de l'article 69 de la *Loi sur les valeurs mobilières* du Québec.

Autres procédures de cessation qui ne peuvent être utilisées

L'émetteur assujetti du marché de gré à gré ne peut invoquer ni le *BC Instrument 11-502 Voluntary Surrender of Reporting Issuer Status* ni l'*Avis 12-307 du personnel des ACVM, Demandes de décision établissant que l'émetteur n'est pas émetteur assujetti*.

Rétablissement de l'état d'émetteur assujetti du marché de gré à gré

L'émetteur assujetti du marché de gré à gré qui cesse de l'être peut le redevenir si sa situation change. Par exemple, s'il a cessé de l'être parce qu'il satisfaisait à toutes les conditions du paragraphe 1 de l'article 4 du règlement et qu'il ne tombait pas sous la définition d'émetteur assujetti prévue par la législation en valeurs mobilières ou qu'il avait obtenu, au Québec, une décision révoquant sont état d'émetteur assujetti, il le redeviendrait si, par la suite, il déménageait son siège social dans un territoire du Canada et qu'il était émetteur du marché de gré à gré à ce moment-là.

Cessation de l'état d'émetteur du marché de gré à gré et maintien de celui d'émetteur assujetti

L'émetteur assujetti du marché de gré à gré qui cesse de l'être en vertu du règlement continue d'être émetteur assujetti selon la législation en valeurs mobilières s'il tombe sous la définition d'émetteur assujetti prévue par celle-ci. Par exemple, l'émetteur qui cesse d'être émetteur assujetti du marché de gré à gré parce que ses titres ont été inscrits à la cote du NASDAQ reste émetteur assujetti selon la législation en valeurs mobilières s'il a obtenu le visa d'un prospectus dans un territoire du Canada ou s'il a échangé ses titres avec un autre émetteur assujetti dans un territoire du Canada ou avec les porteurs de titres de celui-ci à l'occasion d'une fusion.

Avis à déposer lorsque l'émetteur cesse d'être émetteur assujetti du marché de gré à gré dans un territoire autre que le Québec

Selon le paragraphe 1 de l'article 4 du règlement, sauf au Québec, l'émetteur assujetti du marché de gré à gré qui n'a de rattachement significatif à aucun territoire du Canada depuis au moins un an cesse d'être émetteur assujetti du marché de gré à gré en déposant l'avis prévu à l'*Annexe 51-105A1, Avis – Émetteur du marché de gré à gré qui cesse d'être émetteur assujetti du marché de gré à gré*. Cette annexe prévoit que l'émetteur doit indiquer s'il restera émetteur assujetti dans un territoire du Canada.

Sauf au Québec, l'avis prévu à l'*Annexe 51-105A4, Avis - Émetteur qui cesse d'être émetteur assujetti du marché de gré à gré*, est celui que doit déposer l'émetteur assujetti du marché de gré à gré qui cesse d'être émetteur du marché de gré à gré parce qu'une catégorie de ses titres devient inscrite à la cote de l'une des bourses ou cotée sur l'un des systèmes de cotation énumérés à l'article 1 du règlement. Cette annexe prévoit que l'émetteur doit indiquer s'il restera émetteur assujetti dans un territoire du Canada. Si l'émetteur ne prévoit pas rester émetteur assujetti dans un territoire du Canada, le dépôt du formulaire permettra aux autorités en valeurs mobilières d'éviter de l'inscrire sur la liste des émetteurs en défaut ou de prononcer une interdiction d'opérations sur ses titres en raison du non-dépôt de documents.

CHAPITRE 2 INFORMATION

5. Obligations d'information additionnelles

Règlements

L'émetteur assujetti du marché de gré à gré a les mêmes obligations d'information que les autres émetteurs assujettis en vertu de la législation en valeurs mobilières, sous réserve du chapitre 2 du règlement. Par exemple, il est tenu à des obligations prévues par d'autres règlements, notamment :

a) le *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers*, selon lequel la plupart des émetteurs assujettis du marché de gré à gré du secteur minier doivent déposer avec leur première notice annuelle un rapport technique sur chaque terrain minier important;

b) le *Règlement 51-101 sur l'information concernant les activités pétrolières et gazières*, selon lequel la plupart des émetteurs assujettis du marché de gré à gré du secteur pétrolier ou gazier doivent déposer, au moment du dépôt de leurs premiers états financiers annuels audités, un relevé des données relatives aux réserves et d'autres informations, le rapport du vérificateur de réserves qualifié indépendant et le rapport correspondant de la direction et du conseil d'administration;

c) le *Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables*, qui prévoit les principes comptables et normes d'audit que les émetteurs assujettis doivent utiliser;

d) le *Règlement 52-108 sur la surveillance des auditeurs*, qui prévoit les obligations des auditeurs des émetteurs assujettis, y compris l'obligation d'être un cabinet d'audit participant inscrit auprès du Conseil canadien sur la reddition de comptes.

La plupart des règlements qui imposent des obligations d'information sont accompagnés d'une instruction générale qui fournit également des indications.

Instructions générales

Les instructions générales suivantes donnent des indications supplémentaires aux émetteurs assujettis au sujet des obligations d'information :

a) l'*Instruction générale 51-201, Lignes directrices en matière de communication de l'information;*

b) l'*Instruction générale 58-201 relative à la gouvernance*.

Obligations d'information des initiés à l'égard d'un émetteur assujetti du marché de gré à gré

Les initiés à l'égard d'un émetteur assujetti du marché de gré à gré ont les mêmes obligations d'information que les initiés à l'égard des autres émetteurs assujettis en vertu de la législation canadienne en valeurs mobilières.

Dispenses pour les déposants auprès de la SEC et les initiés à leur égard

L'émetteur assujetti du marché de gré à gré qui a une catégorie de ses titres inscrite conformément à l'article 12 de la Loi de 1934 ou qui est tenu de déposer des rapports en vertu du paragraphe *d* de l'article 15 de cette loi peut se prévaloir de dispenses de la plupart des obligations d'information continue. Toutefois, l'article 6 du règlement et le *BC Instrument 71-503 Material Change Reporting by OTC Reporting Issuers* prévoient que l'émetteur assujetti du marché de gré à gré n'est pas dispensé de déposer les déclarations de changement important.

L'émetteur assujetti du marché de gré à gré doit se conformer aux mêmes obligations d'information occasionnelle que les autres émetteurs assujettis. Ces obligations consistent à publier un communiqué et à le déposer avec une déclaration de changement important au moyen de SEDAR. L'émetteur assujetti du marché de gré à gré qui dépose un formulaire 8-K *Current Report* auprès de la SEC au sujet d'un changement important peut déposer ce formulaire au moyen de SEDAR en guise de déclaration de changement important.

L'initié à l'égard d'un émetteur assujetti du marché de gré à gré qui est constitué à l'étranger et qui est un déposant auprès de la SEC est dispensé de l'exigence de déclaration d'initié s'il dépose ses déclarations d'initié auprès de la SEC conformément à la législation fédérale américaine en valeurs mobilières. Toutefois, l'initié à l'égard d'un émetteur

assujetti du marché de gré à gré qui est dispensé de déposer des déclarations en vertu de cette législation doit en déposer au Canada.

Les dispenses des obligations d'information continue les plus courantes pour les déposants auprès de la SEC et les initiés à leur égard sont prévues dans les textes suivants :

a) le *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*;

b) le *Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables*;

c) le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*;

d) le *Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance*;

e) la *Norme canadienne 71-101, Régime d'information multinational*;

f) le *Règlement 71-102 sur les dispenses en matière d'information continue et autres dispenses en faveur des émetteurs étrangers.*

Dispenses pour l'émetteur étranger visé et les initiés à son égard

Les dispenses des obligations d'information continue et les autres dispenses pour l'émetteur étranger visé qui sont prévues par le *Règlement 71-102 sur les dispenses en matière d'information continue et autres dispenses en faveur des émetteurs étrangers* sont ouvertes à l'émetteur assujetti du marché de gré à gré qui est un émetteur étranger visé.

7. Déclaration d'inscription

L'obligation de déposer une déclaration d'inscription conformément à l'article 7 du règlement ne s'applique qu'à l'émetteur qui devient un émetteur assujetti du marché de gré à gré en vertu du règlement à la date d'attribution du symbole. Si c'est le cas, il doit déposer la dernière déclaration d'inscription qu'il a déposée auprès de la SEC; il s'agira, en général, d'une déclaration d'inscription se rapportant à la vente de titres incessibles déjà émis.

8. Activités promotionnelles

L'avis prévu à l'article 8 du règlement est celui prévu à l'*Annexe 51-105A2, Avis d'activités promotionnelles*. Si les activités promotionnelles constituent un changement important, l'obligation de déclaration de changement important s'applique. Dans ce cas, l'émetteur assujetti du marché de gré à gré peut se conformer à l'obligation de déposer un communiqué prévue à l'article 7.1 du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* en incluant dans l'avis prévu à l'*Annexe 51-105A2, Avis d'activités promotionnelles*, l'information prévue au paragraphe *a* de l'article 7.1 du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*.

10. Formulaire de renseignements personnels et autorisation de collecte de renseignements personnels

Les autorités en valeurs mobilières ne rendent public aucun renseignement fourni sur ces formulaires, à moins d'y être obligées en vertu des lois sur l'accès à l'information.

CHAPITRE 3 REVENTE DE TITRES ACQUIS DANS LE CADRE D'UN PLACEMENT PRIVÉ

11. Revente des actions de lancement

Les restrictions à la revente des actions de lancement prévues au chapitre 3 du règlement ne s'appliquent qu'aux actions de lancement acquises après la date d'entrée en vigueur du règlement dans le territoire du Canada où réside l'acquéreur.

La personne qui acquiert des titres de l'émetteur après la date d'entrée en vigueur et avant la date d'attribution du symbole peut vendre ses titres en se prévalant de n'importe quelle dispense jusqu'à la date d'attribution du symbole.

À compter de la date d'attribution du symbole de l'émetteur assujetti du marché de gré à gré, la personne qui a acquis des titres de l'émetteur entre la date d'entrée en vigueur et la date d'attribution du symbole peut effectuer une opération visée sur ces titres seulement dans les circonstances et aux conditions prévues à l'article 11 du règlement.

13. Revente de titres acquis dans le cadre d'un placement privé après la date d'attribution du symbole

L'article 13 du règlement restreint la revente de titres acquis dans la cadre d'un placement privé après la date d'attribution du symbole de l'émetteur aux opérations visées qui satisfont aux conditions prévues par cet article, notamment un délai de conservation, des limites de volume et l'obligation d'effectuer la vente par l'entremise d'un courtier en placement qui exécute l'opération par l'intermédiaire d'un marché de gré à gré des États-Unis d'Amérique.

Aucune autre dispense de l'exigence de prospectus ne s'applique à la première opération visée effectuée par le porteur de titres de l'émetteur assujetti du marché de gré à gré placés auprès de lui après la date d'attribution du symbole sous le régime d'une telle dispense.

CHAPITRE 4 AUTRES RESTRICTIONS

15. Titres en contrepartie de services

L'émetteur du marché de gré à gré ne peut émettre de titres en contrepartie de services en faveur de ses administrateurs, dirigeants ou consultants que si les conditions de cet article sont remplies et qu'une dispense de l'exigence de prospectus est ouverte.

CHAPITRE 6 DISPOSITION TRANSITOIRE ET ENTRÉE EN VIGUEUR

19. Disposition transitoire – Information financière pour les émetteurs non déposants auprès de la SEC

Le règlement prévoit une période de transition pour l'émetteur assujetti du marché de gré à gré qui n'est pas un déposant auprès de la SEC.

a) **Documents annuels** – le premier exercice pour lequel l'émetteur doit déposer ses états financiers annuels et le rapport de gestion correspondant s'ouvre à compter du 1er janvier 20XX. Par conséquent, l'émetteur dont l'exercice se termine le 31 décembre 20XX serait tenu de déposer ses premiers états financiers annuels audités et le rapport de gestion correspondant pour l'exercice terminé le 31 décembre 20XX. Le dépôt devrait se faire dans le délai de 120 jours, soit le 30 avril 20XX.

b) **Documents intermédiaires –** la première période pour laquelle l'émetteur doit déposer ses états financiers intermédiaires et le rapport de gestion correspondant s'ouvre à compter du 1er janvier 20XX et se termine après le 15 septembre 20XX. Par conséquent, l'émetteur dont l'exercice se termine le 31 décembre 20XX serait tenu de déposer ses premiers états financiers intermédiaires et le rapport de gestion correspondant pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 20XX. Le dépôt devrait se faire dans le délai de 60 jours, soit le 1er décembre 20XX.

Selon l'article 4.1 du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*, l'émetteur doit déposer des états financiers annuels audités comprenant l'information comparative pour l'exercice précédent. L'émetteur assujetti du marché de gré à gré doit faire auditer les états financiers de l'exercice précédent.

CHAPITRE 7 TRAITEMENT DES DEMANDES DE DISPENSE

Les demandes de dispense de l'application du règlement feront l'objet d'un examen coordonné conformément à l'article 3.4 de l'*Instruction générale 11-203 relative au traitement des demandes de dispense dans plusieurs territoires*. Cet article indique que l'autorité principale examine la demande et que chaque autorité autre que l'autorité principale coordonne son examen avec celui de l'autorité principale. La décision de l'autorité principale d'accorder la dispense fait foi de la décision de chaque autorité autre que l'autorité principale qui a pris la même décision qu'elle.

Dans le cas d'une demande de dispense d'une obligation prévue par le règlement, les facteurs que le déposant doit prendre en considération pour désigner l'autorité principale pour la demande en fonction du rattachement le plus significatif sont les suivants, par ordre de prépondérance :

a) le lieu où les activités de l'émetteur assujetti du marché de gré à gré sont dirigées ou administrées; si ses activités sont dirigées ou administrées à plusieurs endroits, le lieu où son plus haut dirigeant se trouve;

b) le lieu où la majorité des activités promotionnelles de l'émetteur assujetti du marché de gré à gré sont menées;

c) le lieu où se situe la majorité des porteurs canadiens de titres l'émetteur assujetti du marché de gré à gré.

Draft Regulation

Securities Act
(R.S.Q. c. V-1.1, s. 331.1, pars. (1), (2), (3), (8), (11), (18.1), (20), (20.1), (32) and (34), and s. 331.2)

Regulation 51-105 respecting Isssuers Quoted in the U.S. Over-the Counter Markets

Notice is hereby given by the *Autorité des marchés financiers* (the "Authority") that, in accordance with section 331.2 of the *Securities Act*, R.S.Q. c. V-1.1, the following Regulation, the text of which is published hereunder, may be made by the Authority and subsequently submitted to the Minister of Finance for approval, with or without amendment, after 90 days have elapsed since its publication in the Bulletin of the Authority:

- *Regulation 51-105 respecting Isssuers Quoted in the U.S. Over-the Counter Markets*.

Also, the *Policy Statement to Regulation 51-105 respecting Isssuers Quoted in the U.S. Over-the Counter Markets* is published hereunder.

Request for comment

Comments regarding the above may be made in writing before **September 9, 2011**, to the following:

Me Anne-Marie Beaudoin
Corporate Secretary
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Fax: (514) 864-6381
E-mail: consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Further information

Further information is available from:

Alexandra Lee
Senior Policy Advisor
Autorité des marchés financiers
514-395-0337, ext. 4465
Toll-free: 1 877 525-0337
alexandra.lee@lautorite.qc.ca

Edvie Elysée
Analyst
Autorité des marchés financiers
514-395-0337, ext. 4416
Toll-free: 1 877 525-0337
edvie.elysee@lautorite.qc.ca

June 10, 2011

Notice and Request for Comment

Draft *Regulation 51-105 respecting Issuers Quoted in the U.S. Over-the-Counter Markets* and *Policy Statement to Regulation 51-105 respecting Issuers Quoted in the U.S. Over-the-Counter Markets*

Date: June 10, 2011

Introduction

We, the Canadian Securities Administrators (CSA) except the Ontario Securities Commission, are publishing for a 90-day comment period the following proposed documents:

- *Regulation 51-105 respecting Issuers Quoted in the U.S. Over-the-Counter Markets* (the Regulation), including *Form 51-105F1, Notice – OTC Issuer Ceases to be an OTC Reporting Issuer*, *Form 51-105F2, Notice of Promotional Activities*, *Form 51-105F3A, Personal Information Form and Authorization of Indirect Collection, Use and Disclosure of Personal Information*, *Form 51-105F3B, Personal Information Form and Authorization of Indirect Collection, Use and Disclosure of Personal Information* and *Form 51-105F4, Notice – Issuer Ceases to be an OTC Reporting Issuer* (collectively, the Forms);

- Policy Statement to *Regulation 51-105 respecting Issuers Quoted in the U.S. Over-the-Counter Markets* (the Policy Statement);

(together, the OTC Regulation).

The Notice and OTC Regulation are available on the websites of CSA members, including the following:

www.bcsc.bc.ca
www.albertasecurities.com
www.sfsc.gov.sk.ca
www.lautorite.qc.ca
www.nbsc-cvmnb.ca
www.gov.ns.ca/nssc

We are also proposing consequential changes to:

- National Policy 11-203 *Process for Exemptive Relief Applications in Multiple Jurisdictions*

- CSA Staff Notice 12-307 *Applications for a Decision that an Issuer is not a Reporting Issuer*

Substance and Purpose of the OTC Regulation

The OTC Regulation would give us better legal tools to:

- improve disclosure by issuers with a significant connection to a Canadian jurisdiction whose securities are quoted in the U.S. over-the-counter markets

- discourage the manufacture and sale in a Canadian jurisdiction of U.S. over-the-counter quoted shell companies that can be used for abusive purposes

Background to the OTC Regulation

On September 15, 2008, BC Instrument 51-509 *Issuers Quoted in the U.S. Over-the-Counter Markets* and related amendments (the BC OTC Regulation) came into force as

a local rule in British Columbia. The BC OTC Rule regulates issuers that are quoted in the U.S. over-the-counter markets but not on another North American exchange listed in the rule and that have a significant connection to British Columbia.

The BC OTC Rule was an initiative to address the harm caused to the reputation of British Columbia's capital markets by market participants with a significant connection to British Columbia that engage in abusive activities through the over-the-counter markets in the United States. These markets consist of the OTC Bulletin Board and Pink OTC Markets quotation systems. Damage to British Columbia's market reputation, in turn, was harming legitimate issuers, investment dealers, and other British Columbia market participants.

Since then, some of the OTC reporting issuers migrated to other Canadian jurisdictions. As a result, we are proposing to adopt the OTC Regulation.

Application of the OTC Regulation

The OTC Regulation would apply to any OTC issuer that has a significant connection to a local Canadian jurisdiction.

Under the OTC Regulation, an OTC issuer is an issuer whose securities are quoted on any U.S. over-the-counter markets unless the issuer is also listed or quoted on the TSX Venture Exchange, The Toronto Stock Exchange, the Canadian National Stock Exchange, the New York Stock Exchange, the NYSE Amex Equities, or the NASDAQ Stock Market. Those exchanges impose requirements on issuers that make it unnecessary for them to be subject to the OTC Regulation. An OTC reporting issuer also includes an issuer if trades in its securities are reported in the grey market.

Under the OTC Regulation, an OTC issuer has a significant connection to a Canadian jurisdiction if

1. it is directed or administered or promotional activities are conducted in or from the jurisdiction, in whole or in part, or

2. it distributed securities in a Canadian jurisdiction prior to obtaining a ticker-symbol for the purpose of having its securities quoted on an over-the-counter market in the U.S. and those securities became the issuer's OTC–quoted securities.

The OTC Regulation would apply to an OTC issuer when the U.S. Financial Industry Regulatory Authority (FINRA) assigns a ticker symbol to a class of its securities so that trades in those securities may be reported. Once an OTC issuer becomes an OTC reporting issuer under the OTC Regulation, the OTC Regulation will continue to apply to it for at least one year. After that, the OTC Regulation would apply only if the issuer is directed or administered or carries out promotional activities in or from a jurisdiction of Canada.

The OTC Regulation would apply to an OTC issuer that is a reporting issuer in a Canadian jurisdiction at the time the regulation comes into force. We considered excluding the application of the OTC Regulation to this class of OTC issuers but concluded, given the objectives of the OTC Regulation, that there is no persuasive policy reason to exclude its application to this class of OTC issuers.

Disclosure requirements

Issuers

We intend the OTC Regulation's disclosure requirements to improve continuous disclosure for OTC reporting issuers. We will monitor and enforce compliance with the new requirements through continuous disclosure reviews and the use of compliance and enforcement tools when appropriate.

Under the OTC Regulation, OTC reporting issuers must:

- meet the same periodic disclosure requirements imposed on other domestic reporting issuers under *Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations*, including an annual information form (AIF), management's discussion and analysis (MD&A), and audited financial statements

- comply with Canadian timely disclosure requirements

- file their public disclosure on SEDAR

Other than the requirement to file an AIF, OTC reporting issuers would be treated as venture issuers, as defined in *Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations*.

OTC reporting issuers that are SEC filers – issuers that file disclosure with the United States Securities and Exchange Commission – could comply with the draft regulation's requirements to file financial statements, material change reports, MD&A and AIFs using documents they file with the SEC.

The OTC Regulation would also require an OTC reporting issuer to file

- in certain circumstances, the most recent registration statement it filed with the SEC, and

- information about persons it retains for promotional activities, the nature and scope of the engagement, compensation, and other material terms of the agreements entered into with those persons.

The OTC Regulation would also require OTC reporting issuers in the oil and gas business to comply with *Regulation 51-101 respecting Standards of Disclosure for Oil and Gas Activities*. The OTC Regulation does not impose additional requirements with respect to *Regulation 43-101 respecting Standards of Disclosure for Mineral Projects* because that regulation currently applies to OTC issuers.

Insider reports

The OTC Regulation would require an insider of an OTC reporting issuer to file an insider report on SEDI unless the insider is exempted from those requirements because it has filed its insider report in compliance with U.S. federal securities law. If an insider of an OTC reporting issuer is exempted from reporting requirements under U.S. federal securities law, the OTC Regulation will require that it file an insider report under Canadian law.

Personal Information Forms

Under the OTC Regulation, each director, officer, promoter or control person of an OTC reporting issuer would be required to deliver to the securities regulatory authorities a personal information form (PIF). This form would include the person's consent to a criminal record search. Directors and officers of issuers listed on the TSX Venture Exchange and the Toronto Stock Exchange must file a similar form with the Exchange. If a person has submitted a PIF to the TSX Venture Exchange or the Toronto Stock Exchange and the information contained in it has not changed, the person may deliver it to satisfy the requirements of the OTC Regulation.

Foreign Issuer and MJDS Exemptions

Under the OTC Regulation, an OTC reporting issuer may rely on exemptions from continuous disclosure requirements that are available to other reporting issuers that have a class of securities registered under section 12 of the United States *Securities Exchange Act of 1934* or are required to file reports under section 15(d) of that Act, except for the

exemption regarding material change reporting. An OTC reporting issuer must comply with the same timely disclosure requirements for material change reporting as domestic reporting issuers, except that it may use SEC Form 8-K *Current Report* as a material change report. The continuous disclosure and other exemptions for a designated foreign issuer under *Regulation 71-102 respecting Continuous Disclosure and Other Exemptions Relating to Foreign Issuers* are available to an OTC reporting issuer that is a designated foreign issuer.

Restriction of exemptions

We intend the OTC Regulation to deter manufacturers of shell companies from delivering to buyers of shell companies, for abusive purposes, the "public float" that is created from shares sold in private placements to Canadian residents and registered in a US registration statement that an issuer files with the SEC prior to obtaining a ticker-symbol.

To effect this, the OTC Regulation would:

- deny the use of the private agreement take-over bid exemption that could be used for this purpose

- require a Canadian resident who acquired shares from an OTC issuer before it obtained a ticker-symbol to sell the shares only through a registrant, from an account in the person's own name, into the market or into a formal take-over bid, amalgamation, merger, reorganization or other similar statutory procedure, and

- require a legend on the certificates or a legend restriction notation on the ownership statements representing the seed stock held by Canadian residents to that effect.

We also intend the OTC Regulation to deter insiders and persons who have close ties to issuers from dumping shares into a market that has been prepared with promotional disclosure. Therefore, the OTC Regulation provides security holders of OTC reporting issuers with a transparent, open-market resale regime for securities acquired in a private placement.

All of the usual capital raising exemptions would be available to an OTC issuer during both its private and public stages. However, the OTC Regulation would place restrictions on the use of prospectus exemptions when an OTC reporting issuer is issuing securities for services.

Transition Provisions

When the OTC Regulation comes into force, an OTC reporting issuer will have to begin making disclosure immediately. The first quarterly and annual filings would require reporting on periods prior to the effective date of the OTC Regulation.

Issuers that are not SEC filers may not have an auditor or the resources and experience to meet the OTC Regulation's new disclosure requirements. To give these issuers more time to prepare for compliance with the new regulation, we are considering providing a transition period following the adoption of the OTC Regulation. This would give OTC reporting issuers more time to comply with their requirements to file annual and interim financial statements, related MD&A and AIFs.

Proposed Fees

The securities regulatory authorities propose to impose the same filing fees that reporting issuers, and insiders of reporting issuers, pay to the applicable securities regulatory authority. These fees are set out in the applicable securities legislation. OTC reporting issuers will also have to pay SEDAR fees as well as late fees for failure to meet filing deadlines.

Consequential changes

We propose amending National Policy 11-203 *Process for Exemptive Relief Applications in Multiple Jurisdictions* to direct filers to the Policy Statement for the factors a filer should consider in identifying the principal regulator for an application for exemptive relief from the requirements of the Regulation or the Forms.

We also propose amending CSA Staff Notice 12-307 *Applications for a Decision that an Issuer is not a Reporting Issuer* to state that the simplified procedure for ceasing to be a reporting issuer detailed in that staff notice is not available for an OTC reporting issuer.

Anticipated costs and benefits of the OTC Regulation

The disclosure requirements should not be onerous for OTC reporting issuers who are SEC filers, because they can use the documents they file with the SEC in lieu of the Canadian forms for material change reports, financial statements, MD&A and AIF.

OTC reporting issuers who are not SEC filers and who do not have audited financial statements may incur significant new costs to comply with the OTC Regulation.

OTC reporting issuers in the resource sector, like other reporting issuers, must comply with *Regulation 51-101 respecting Standards of Disclosure for Oil and Gas Activities* and *Regulation 43-101 respecting Standards of Disclosure for Mineral Projects*. Compliance with these regulations may result in significant new costs to OTC reporting issuers.

Since an OTC reporting issuer has a significant connection with a jurisdiction of Canada, we think it is appropriate that those issuers make disclosure to the same standard as other Canadian reporting issuers.

Request for Comment on the OTC Regulation and consequential changes

We invite comment on the OTC Regulation and the consequential changes generally.

Alternatives Considered

Since a similar regulation has worked effectively in British Columbia, we did not consider other alternatives.

Unpublished Materials

In developing the OTC Regulation, we did not rely upon any significant unpublished study, report, or other written materials.

Local Notices

Certain jurisdictions will publish other information required by local securities legislation in Appendix A to this Notice.

Publishing Jurisdictions

The OTC Regulation and the consequential changes are initiatives of all CSA members except Ontario. Other than Ontario, each CSA member would adopt the Regulation and the Forms as a regulation, commission regulation, or regulation, and the Policy Statement and consequential changes as policies.

How to Provide Your Comments

Please provide your comments by **September 9, 2011**.

Please address your submission to the following CSA member commissions, as follows:

British Columbia Securities Commission
Alberta Securities Commission
Saskatchewan Financial Services Commission – Securities Division
Manitoba Securities Commission
Autorité des marchés financiers
New Brunswick Securities Commission
Registrar of Securities, Prince Edward Island
Nova Scotia Securities Commission
Securities Commission of Newfoundland and Labrador
Superintendent of Securities, Northwest Territories
Superintendent of Securities, Yukon Territory
Superintendent of Securities, Nunavut

You do not need to deliver your comments to all CSA members. Please deliver your comments **only** to the following addresses, and CSA members' staff will distribute your comments to all other jurisdictions.

Anne-Marie Beaudoin
Corporate Secretary
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal, Québec H4Z 1G3
Fax: 514-864-6381
E-mail: consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Gordon Smith
Senior Legal Counsel, Corporate Finance
British Columbia Securities Commission
PO Box 10142 Pacific Centre
701 West Georgia Street
Vancouver, BC V7Y 1L2
Tel: 604-899-6656
Fax: 604-899-6814
E-mail: gsmith@bcsc.bc.ca

If you are not sending your comments by e-mail, please send a CD-ROM containing your comments in MS Word format.

We cannot keep submissions confidential because securities legislation in certain provinces requires that we publish a summary of the written comments received during the comment period.

Questions

If you have any questions, please refer them to any of the following:

Autorité des marchés financiers
Alexandra Lee
Senior Policy Advisor
Policy and Regulations Department
Tel: 514-395-0337, ext: 4465
E-mail: alexandra.lee@lautorite.qc.ca

Edvie Elysée
Analyst
Investment Funds and
Continuous Disclosure Department
Tel: 514-395-0337, ext: 4416
E-mail: edvie.elysee@lautorite.qc.ca

British Columbia Securities Commission
Adrianne Marskell
Senior Compliance Counsel, Corporate Finance
Tel: 604-899-6645
E-mail: amarskell@bcsc.bc.ca

Alberta Securities Commission
Tracy Clark
Legal Counsel
Tel: 403-355-4424
Email: Tracy.Clark@asc.ca

Saskatchewan Financial Services Commission
Ian McIntosh
Deputy Director – Corporate Finance
Tel: 306-787-5867
E-mail: ian.mcintosh@gov.sk.ca

New Brunswick Securities Commission
Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick
Wendy Morgan
Legal Counsel / Conseillère juridique
Tel: 506-643-7202
E-mail: wendy.morgan@nbsc-cvmnb.ca

Nova Scotia Securities Commission
Junjie (Jack) Jiang
Securities Analyst, Corporate Finance
Tel: (902) 424-7059
E-mail: jiangjj@gov.ns.ca

Gordon Smith
Senior Legal Counsel, Corporate Finance
Tel: 604-899-6656
E-mail: gsmith@bcsc.bc.ca

REGULATION 51-105 RESPECTING ISSUERS QUOTED IN THE U.S. OVER-THE-COUNTER MARKETS

Securities Act
(R.S.Q., c. V-1.1, s. 331.1, par. (1), (2), (3), (8), (11), (18.1), (20), (20.1), (32) and (34))

PART 1 DEFINITIONS AND REPORTING ISSUER DESIGNATION AND DETERMINATION

1. Definitions

In this Regulation

"effective date" means the date this Regulation comes into force under subsection 20(1);

"OTC issuer" means an issuer

(a) that has issued a class of securities that are OTC-quoted securities, and

(b) that has not issued any class of securities that are listed or quoted on one or more of the following exchanges:

(i) TSX-Venture Exchange,

(ii) The Toronto Stock Exchange,

(iii) Canadian National Stock Exchange,

(iv) New York Stock Exchange,

(v) NYSE Amex Equities,

(vi) NASDAQ Stock Market;

"OTC-quoted securities" means a class of securities that has been assigned a ticker symbol by the Financial Industry Regulatory Authority in the United States of America for use on any of the over-the-counter markets in the United States of America and includes a class of securities whose trades have been reported in the grey market;

"OTC reporting issuer" means an OTC issuer that is a reporting issuer;

"promotional activities" means activities or communications, by or on behalf of an issuer, that promote or could reasonably be expected to promote the purchase or sale of securities of the issuer, but does not include

(a) the dissemination of information or preparation of records in the ordinary course of the business of the issuer

(i) to promote the sale of products or services of the issuer, or

(ii) to raise public awareness of the issuer; or

(b) activities or communications necessary to comply with the requirements of

(i) the securities legislation of any jurisdiction of Canada,

(ii) the securities laws of any foreign jurisdiction governing the issuer, or

(iii) any exchange or market on which the issuer's securities trade;

"ticker-symbol date" means the date that an OTC issuer is first assigned a ticker symbol for any class of its securities;

"trade", in Québec, for the purpose of this Regulation, refers to any of the following activities:

(a) the activities described in the definition of "dealer" in section 5 of the Securities Act (R.S.Q., c. V-1.1), including the following activities:

(i) the sale or disposition of a security by onerous title, whether the terms of payment be on margin, instalment or otherwise, but does not include a transfer or the giving in guarantee of securities in connection with a debt or the purchase of a security, except as provided in paragraph (b);

(ii) participation as a trader in any transaction in a security through the facilities of an exchange or a quotation and trade reporting system;

(iii) the receipt by a registrant of an order to buy or sell a security;

(b) a transfer or the giving in guarantee of securities of an issuer from the holdings of a control person in connection with a debt.

2. Regulation definitions apply

Terms used in this Regulation that are defined or interpreted in Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations have the same meaning in this Regulation.

3. Reporting issuer designation and determination

An OTC issuer is a reporting issuer under securities legislation if one or more of the following apply:

(a) on or after the effective date, its business has been directed or administered in or from the local jurisdiction,

(b) on or after the effective date, promotional activities have been carried on in or from the local jurisdiction,

(c) the ticker-symbol date is on or after the effective date, and, on or before the ticker-symbol date, the issuer distributed a security to a person resident in the local jurisdiction and that security is of the class of securities that became the issuer's OTC–quoted securities.

4. Ceasing to be an OTC reporting issuer

(1) Except in Québec, an OTC issuer ceases to be a reporting issuer under section 3 if all of the following conditions are met:

(a) its business is not directed or administered, and has not been directed or administered for at least one year, in or from the local jurisdiction;

(b) promotional activities are not carried on, and have not been carried on for at least one year, in or from the local jurisdiction;

(c) more than one year has passed since the ticker-symbol date;

(d) it has filed Form 51-105F1 Notice – OTC Issuer Ceases to be an OTC Reporting Issuer.

(2) Except in Québec, an OTC reporting issuer that ceases to be an OTC issuer because it has a class of securities listed or quoted on an exchange or quotation system specified in the definition of "OTC issuer" in section 1 must file Form 51-105F4 *Notice – Issuer Ceases to be an OTC Reporting Issuer* at least 10 days before its next required filing under securities legislation in the local jurisdiction.

(3) In Québec, an OTC reporting issuer must apply to the securities regulatory authority to have its status as an OTC reporting issuer revoked in order to cease to be a reporting issuer under section 3.

PART 2 DISCLOSURE

5. Additional disclosure requirements

In addition to all other provisions of securities legislation that apply to a reporting issuer and its insiders, an OTC reporting issuer must comply with the provisions of the following Regulations:

(a) Regulations 13-101 respecting System for Electronic Document Analysis and Retrieval (SEDAR) that apply to an electronic filer, despite section 2.1 of that Regulation;

(b) Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations that apply to a reporting issuer that is a venture issuer;

(c) Part 6 of Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations despite section 6.1 of that Regulation;

(d) Regulation 52-109 respecting Certification of Disclosure in Issuers' Annual and Interim Filings that apply to a reporting issuer that is a venture issuer;

(e) Regulation 52-110 respecting Audit Committees that apply to a reporting issuer that is a venture issuer;

(f) Regulation 58-101 respecting Disclosure of Corporate Governance Practices that apply to a reporting issuer that is a venture issuer.

6. Timely disclosure obligations

(1) Section 14.2 of Regulation 71-101 respecting The Multijurisdictional Disclosure System and section 4.2 of Regulation 71-102 respecting Continuous Disclosure and Other Exemptions Relating to Foreign Issuers do not apply to an OTC reporting issuer.

(2) An OTC reporting issuer may file a copy of the Form 8-K Current Report that it files with the SEC to comply with its obligation in paragraph 7.1(1)(b) of Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations to file a Form 51-102F3 Material Change Report.

7. Registration statement

(1) If an OTC issuer becomes a reporting issuer on the ticker-symbol date, the OTC reporting issuer must file, within 5 days of the date it became a reporting issuer, a copy of the most recent registration statement it filed with the SEC.

(2) The OTC reporting issuer must file the registration statement in electronic format under section 2.2 of Regulation 13-101 respecting System for Electronic Document Analysis and Retrieval (SEDAR).

8. Promotional activities

(1) If a person will carry on promotional activities under an agreement, arrangement, commitment or understanding with an OTC reporting issuer, the OTC reporting issuer must file a notice in the form of Form 51-105F2 Notice of Promotional Activities naming the person and describing the activities and the relationship of the OTC reporting issuer with the person, and the particulars of their agreement, arrangement, commitment or understanding with the OTC reporting issuer.

(2) The OTC reporting issuer must file the notice under subsection (1)

(a) at least 1 day before the promotional activities commence, or

(b) if, on the date the OTC issuer became an OTC reporting issuer, promotional activities are being carried on, within 5 days of that date.

(3) The OTC reporting issuer must file the notice in electronic format in accordance with Regulation 13-101 respecting System for Electronic Document Analysis and Retrieval (SEDAR).

9. Technical reports – mineral properties

Section 4.1 of Regulation 43-101 respecting Standards of Disclosure for Mineral Projects does not apply to an OTC reporting issuer.

10. Personal information form and authorization

(1) Each director, officer, promoter and control person of an OTC reporting issuer must deliver to the securities regulatory authorities Form 51-105F3A Personal Information Form and Authorization of Indirect Collection, Use and Disclosure of Personal Information or Form 51-105F3B Personal Information Form and Authorization of Indirect Collection, Use and Disclosure of Personal Information within 10 days of the issuer becoming an OTC reporting issuer, except for a promoter of an OTC issuer that becomes an OTC reporting issuer more than two years after the ticker-symbol date.

(2) Each person that becomes a director, officer, promoter or control person of an OTC reporting issuer must deliver to the securities regulatory authorities a personal information form within 10 days of becoming a director, officer, promoter or control person of an OTC reporting issuer.

(3) If a promoter or control person is not an individual, then its directors, officers and control persons must deliver personal information forms to the securities regulatory authorities.

PART 3 RESALE OF PRIVATE PLACEMENT SECURITIES

11. Resale of seed stock

(1) After the ticker-symbol date, a person must not trade a security of an OTC reporting issuer that the person acquired on or after the effective date and before the ticker-symbol date unless

(a) the trade is in connection with one or more of the following:

(i) a take-over bid or an issuer bid in a jurisdiction of Canada;

(ii) an amalgamation, merger, reorganization or arrangement that is under a statutory procedure or court order; or

(iii) a dissolution or winding-up of the issuer that is under a statutory procedure or court order; or

(b) all of the following conditions are met:

(i) the certificate representing the security carries the legend, or the ownership statement issued under a direct registration system or other electronic book entry system relating to the security bears the legend restriction notation, set out in subsection 12(2);

(ii) the person trades the security through an investment dealer registered in a jurisdiction of Canada from an account at that investment dealer in the name of that person;

(iii) the investment dealer executes the trade through any of the over-the-counter markets in the United States of America.

12. Legends on seed stock

(1) As soon as practicable after the ticker-symbol date, an OTC reporting issuer must place

(a) a legend on each certificate representing a security issued before the ticker-symbol date, and

(b) a legend restriction notation on each ownership statement issued under a direct registration system or other electronic book entry system relating to a security issued before the ticker-symbol date.

(2) The legend and legend restriction notation must state the following:

"Unless permitted under section 11 of Regulation 51-105 respecting Issuers Quoted in the U.S. Over-the-Counter Markets, the holder of this security must not trade the security in or from a jurisdiction of Canada unless

(a) the security holder trades the security through an investment dealer registered in a jurisdiction of Canada from an account at that dealer in the name of that security holder, and

(b) the dealer executes the trade through any of the over-the-counter markets in the United States of America."

13. Resale of private placement securities acquired after ticker-symbol date –

(1) A person must not trade a security of an OTC reporting issuer that the person acquired under an exemption from the prospectus requirement after the ticker-symbol date unless the following conditions are satisfied:

(a) unless the security was acquired under a director or employee stock option, a 4-month period has passed from one of the following:

(i) the date the OTC reporting issuer distributed the security;

(ii) the date a control person distributed the security;

(b) if the person trading the security is a control person of the OTC reporting issuer, the person has held the security for at least 6 months,

(c) the number of securities the person proposes to trade, plus the number of securities of the OTC reporting issuer of the same class that the person has traded in the preceding 12-month period, does not exceed 5% of the OTC reporting issuer's outstanding securities of the same class,

(d) the person trades the security through an investment dealer registered in a jurisdiction of Canada,

(e) the investment dealer executes the trade through any of the over-the-counter markets in the United States of America,

(f) there has been no unusual effort made to prepare the market or create a demand for the security,

(g) no extraordinary commission or other consideration is paid to a person for the trade,

(h) if the person trading the security is an insider of the OTC reporting issuer, the person reasonably believes that the OTC reporting issuer is not in default of securities legislation, and

(i) the certificate representing the security bears a legend, or the ownership statement issued under a direct registration system or other electronic book entry system relating to the security bears a legend restriction notation, stating the following:

"The holder of this security must not trade the security in or from a jurisdiction of Canada unless the conditions in section 13 of Regulation 51-105 respecting Issuers Quoted in the U.S. Over-the-Counter Markets are met."

(2) Despite subsection (1), a person may trade a security of an OTC reporting issuer that the person acquired under an exemption from the prospectus requirement if the trade is in connection with one or more of the following:

(a) a take-over bid or an issuer bid in a jurisdiction of Canada,

(b) an amalgamation, merger, reorganization or arrangement that is under a statutory procedure or court order,

(c) a dissolution or winding-up of the issuer that is under a statutory procedure or court order.

14. No other hold periods

Sections 2.3, 2.4, 2.5 and 2.6 of Regulation 45-102 respecting Resale of Securities do not apply to the first trade of a security of an OTC reporting issuer distributed under an exemption from the prospectus requirement.

PART 4 OTHER RESTRICTIONS

15. Securities for services

An OTC reporting issuer must not distribute a security to a director, officer, or consultant of the issuer for the provision of a service, unless

(a) the consideration for the services is commercially reasonable,

(b) in the case of a debt, the debt is a bona fide debt, and

(c) the securities are distributed for a price that is at least at their current market value.

16. Take-over bid

Section 4.2 of Regulation 62-104 respecting Take-Over Bids and Issuer Bids does not apply to a take-over bid for an OTC reporting issuer for 2 years after the ticker-symbol date.

17. Insider reports

A person that is exempt or otherwise not required to file an insider report under U.S. federal securities law relating to insider reporting may not rely on the exemption from insider reporting under section 17.1 of Regulation 71-101 respecting The Multijurisdictional Disclosure System or section 4.12 of Regulation 71-102 respecting Continuous Disclosure and Other Exemptions Relating to Foreign Issuers.

PART 5 EXEMPTION

18. Exemption

The regulator or securities regulatory authority may, under the statute referred to in Appendix B of Regulation 14-101 respecting Definitions opposite the name of the local jurisdiction, grant an exemption from this Regulation.

PART 6 TRANSITION AND COMING INTO FORCE

19. Transition – financial disclosure for non-SEC filers

For an OTC reporting issuer that does not have a class of securities registered under section 12 of the 1934 Act and is not required to file reports under section 15 (d) of the 1934 Act, the requirements of Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations and Regulation 52-109 respecting Certification of Disclosure in Issuers' Annual and Interim Filings concerning the filing of

(a) annual financial statements, related MD&A and annual certificates apply only to financial years beginning on or after January 1, 201X,

(b) interim financial statements, related MD&A and interim certificates apply only to interim periods that

(i) begin on or after January 1, 201X, and

(ii) end after September 15, 201X,

(c) AIFs apply only to financial years beginning on or after January 1, 201X.

20. Coming into force

(1) Subject to subsection (2), this Regulation comes into force on XX, 201X.

(2) Sections 5, 6, 7, and 8 come into force on XX, 201X.

FORM 51-105F1
NOTICE – OTC ISSUER CEASES TO BE AN OTC REPORTING ISSUER

This is the form required under paragraph 4(1)(d) of Regulation 51-105 respecting Issuers Quoted in the U.S. Over-the-Counter Markets for an OTC issuer to give notice that it has ceased to be an OTC reporting issuer under section 3 of the Regulation in a jurisdiction other than Québec.

In Québec, an OTC reporting issuer must apply to the securities regulatory authority to have its status as an OTC reporting issuer revoked in order to cease to be a reporting issuer.

The Issuer

Name of Issuer: _____ (the Issuer)

Head office address: _____

_____

Last head office address (if different from above): _____

_____

Telephone number: _____

Fax number: _____

E-mail address: _____

Ticker-symbol date: _____

Ceasing to be a Reporting Issuer

The Issuer certifies the following statements to be true:

1. The Issuer's business is not directed or administered, and has not been directed or administered for at least one year, in or from (insert name of local jurisdiction).

2. Promotional activities are not carried on, and have not been carried on for at least one year, in or from (insert name of local jurisdiction).

3 More than one year has passed since the ticker-symbol date.

If the foregoing are true, on filing this Notice, the Issuer is no longer an OTC reporting issuer in (insert name of local jurisdiction).

On filing this Notice, the Issuer **has ceased to be** a reporting issuer in (name of local jurisdiction).

Certificate

On behalf of the Issuer, I certify that the statements made in this Notice are true.

Date: _____

_____
Name of Issuer

_____
Print name, title and telephone number
of person signing on behalf of the Issuer

_____
Signature

Warning: It is an offence to make a statement in this Notice that is false or misleading in a material respect, or to omit facts that make this Notice false or misleading in a material respect.

FORM 51-105F2
NOTICE OF PROMOTIONAL ACTIVITIES

This is the form required under subsection 8(1) of Regulation 51-105 respecting Issuers Quoted in the U.S. Over-the-Counter Markets for an OTC reporting issuer to give notice of promotional activities.

Issuer Information

Name of Issuer: _____ (the Issuer)

Head office address: _____

_____

Telephone number: _____

Fax number: _____

E-mail address: _____

Notice of Promotional Activities

1. Identify each person engaged in promotional activities and provide the person's address, telephone and fax number, and email address. If the person is not an individual, provide the name(s) of the individual(s) carrying on the activities.

_____

_____

2. Describe the relationship between the Issuer and each person engaged in promotional activities.

_____

_____

3. Include particulars of any agreement, arrangement, commitment or understanding between the Issuer and a person engaged in promotional activities. Include:

i. the effective date and duration of the agreement,

ii. the scope of activities being conducted, and

iii. the compensation paid or to be paid by the Issuer, including any non-cash compensation

_____

_____

_____

The Issuer [has / has not] issued a news release disclosing this information.

If the Issuer has issued a news release, the Issuer may file it with this form.

Certificate

On behalf of the Issuer, I certify that the statements made in this Notice are true.

Date: _____

_____
Name of Issuer

_____
Print name, title and telephone number
of person signing on behalf of the Issuer

_____
Signature

Warning: It is an offence to make a statement in this Notice that is false or misleading in a material respect, or to omit facts that make this Notice false or misleading in a material respect.

FORM 51-105F3A
PERSONAL INFORMATION FORM AND AUTHORIZATION OF INDIRECT COLLECTION, USE AND DISCLOSURE OF PERSONAL INFORMATION

This Personal Information Form and Authorization of Indirect Collection, Use and Disclosure of Personal Information must be completed and delivered to the securities regulatory authority by each individual who is required to do so by section 10 of Regulation 51-105 respecting Issuers Quoted in the U.S. Over-the-Counter Markets. If an individual has submitted a personal information form (an "Exchange Form") to the Toronto Stock Exchange or the TSX Venture Exchange and the information has not changed, the Exchange Form may be delivered in lieu of this Form if the Certificate and Consent on page 9 of this Form is completed and attached to the Exchange Form.

The securities regulatory authority does not make any of the personal information provided in this Form public, unless required under freedom of information legislation.

GENERAL INSTRUCTIONS

All Questions

All questions must have a response. The response of "N/A" or "Not Applicable" for any questions, except Questions 1(B), 2B(iii) and 5, will not be accepted.

Questions 6 to 9

Please check (√) in the appropriate space provided. If your answer to any of questions 6 to 9 is "YES", you must, in an attachment, provide complete details, including the circumstances, relevant dates, names of the parties involved and final disposition, if known. **Any attachment must be initialled by the person completing this Form.** Responses must consider all time periods.

Delivery

The issuer must deliver completed Forms electronically via the System for Electronic Document Analysis and Retrieval (SEDAR) under the document type "Personal Information Form and Authorization". Access to this document type is not available to the public.

CAUTION

It is an offence to make a statement in this Form that is false or misleading in a material respect, or to omit facts that make this Form false or misleading in a material respect. Steps may be taken to verify the answers you have given in this Form, including verification of information relating to any previous criminal record.

DEFINITIONS

"Offence" An offence includes:

(a) a summary conviction or indictable offence under the Criminal Code (R.S., 1985, c. C-46);

(b) a quasi-criminal offence (for example under the Income Tax Act (R.S.C. 1985, c. 1 (5th Suppl.)), the Immigration Act (S.C., 2001, c. 27) or the tax, immigration, drugs, firearms, money laundering or securities legislation of any jurisdiction of Canada;

(c) a misdemeanour or felony under the criminal legislation of the United States of America, or any state or territory therein; or

(d) an offence under the criminal legislation of any other foreign jurisdiction;

NOTE: If you have received a pardon under the Criminal Records Act (R.S., 1985, c. C-47) and it has not been revoked, you must disclose the pardoned offence in this Form. In such circumstances:

(a) the appropriate written response would be "Yes, pardon granted on (date)"; and

(b) you must provide complete details in an attachment to this Form.

"Proceedings" means:

(a) a civil or criminal proceeding or inquiry before a court;

(b) a proceeding before an arbitrator or umpire or a person or group of persons authorized by law to make an inquiry and take evidence under oath in the matter;

(c) a proceeding before a tribunal in the exercise of a statutory power of decision making where the tribunal is required by law to hold or afford the parties to the proceeding an opportunity for a hearing before making a decision; or

(d) a proceeding before a self-regulatory organization authorized by law to regulate the operations and the standards of practice and business conduct of its members and their representatives, in which the self-regulatory organization is required under its by-laws or rules to hold or afford the parties the opportunity for a hearing before making a decision, but does not apply to a proceeding in which one or more persons are required to make an investigation and to make a report, with or without recommendations, if the report is for the information or advice of the person to whom it is made and does not in any way bind or limit that person in any decision the person may have the power to make;

"securities regulatory authority" means a body created by statute in any jurisdiction or in any foreign jurisdiction to administer securities law, regulation and policy (e.g. securities commission) but does not include an exchange or other self regulatory or professional organization;

"self-regulatory or professional organization" means:

(a) a stock, commodities, futures or options exchange;

(b) an association of investment, securities, mutual fund, commodities, or future dealers;

(c) an association of investment counsel or portfolio managers;

(d) an association of other professionals (e.g. legal, accounting, engineering); and

(e) any other group, institution or self-regulatory entity, recognized by a securities regulatory authority, that is responsible for the enforcement of rules, disciplines or codes under any applicable legislation, or considered a self-regulatory or professional organization in another country.

1. A. IDENTIFICATION OF INDIVIDUAL COMPLETING FORM

LAST NAME(S)	FIRST NAME(S)	MIDDLE NAME(S) (If none, please state)

NAME(S) MOST COMMONLY KNOWN BY:

NAME OF ISSUER

PRESENT or PROPOSED POSITION(S) WITH THE ISSUER – check (√) all positions below that are applicable.	(√)	IF DIRECTOR / OFFICER DISCLOSE THE DATE ELECTED / APPOINTED			IF OFFICER – PROVIDE TITLE IF OTHER – PROVIDE DETAILS
		Month	Day	Year	
Director					
Officer					
Other					

B.

Other than the name given in Question 1A above, provide any legal names, assumed names, or nicknames, under which you have carried on business or have otherwise been known, including information regarding any name change(s) resulting from marriage, divorce, court order or any other process. Use an attachment if necessary.	FROM		TO	
	MM	YY	MM	YY

C.

GENDER		DATE OF BIRTH			PLACE OF BIRTH		
		Month	Day	Year	City	Province/ State	Country
Male							
Female							

D.

MARITAL STATUS	FULL NAME OF SPOUSE – include common-law	OCCUPATION OF SPOUSE

E.

TELEPHONE AND FACSIMILE NUMBERS AND E-MAIL ADDRESS			
RESIDENTIAL	( )	FACSIMILE	( )
BUSINESS	( )	E-MAIL	

F.

RESIDENTIAL HISTORY – Provide all residential addresses for the past 10 YEARS starting with your current principal residential address. If you are unable to correctly identify the complete residential address for a period, which is beyond five years from the date of completion of this Form, the municipality and province or state and country must be identified. The regulator reserves the right to require the full address.								
STREET ADDRESS, CITY, PROVINCE/STATE, COUNTRY & POSTAL/ZIP CODE	FROM				TO			
	MM		YY		MM		YY	

2. CITIZENSHIP

A.

CANADIAN CITIZENSHIP	YES	NO
(i) Are you a Canadian Citizen?		
(ii) Are you a person lawfully in Canada as an immigrant but are not yet a Canadian citizen?		
(iii) If "Yes" to Question 2A(ii), the number of years of continuous residence in Canada:		

B.

OTHER CITIZENSHIP	YES	NO
(i) Do you hold citizenship in any country other than Canada?		
(ii) If "Yes" to Question 2B(i), the name of the country(s):		
(iii) Please provide U.S. Social Security number, where you have such a number		

3. EMPLOYMENT HISTORY

Provide your employment history for the **10 YEARS** immediately prior to the date of this Form starting with your current employment. Use an attachment if necessary.

EMPLOYER NAME	EMPLOYER ADDRESS	POSITION HELD	FROM		TO	
			MM	YY	MM	YY

4. POSITIONS WITH OTHER ISSUERS

		YES	NO
A.	While you were a director, officer or insider of an issuer, did any exchange or self-regulatory organization refuse approval for listing or quotation of that issuer (including a listing resulting from a qualifying transaction, reverse takeover, backdoor listing or change of business)? If yes, attach full particulars.		
B.	Has your employment in a sales, investment or advisory capacity with any firm or company engaged in the sale of real estate, insurance or mutual funds ever been terminated for cause?		
C.	Has a firm or company registered under the securities laws of any jurisdiction of Canada or of any foreign jurisdiction as a securities dealer, broker, investment advisor or underwriter, suspended or terminated your employment for cause?		
D.	Are you or have you during the last 10 years been a director, officer, promoter, insider or control person for any reporting issuer?		

E. **If "YES" to 4D above, provide the names of each reporting issuer. State the position(s) held and the period(s) during which you held the position(s). Use an attachment if necessary.**

NAME OF REPORTING ISSUER	POSITION(S) HELD	MARKET TRADED ON	FROM		TO	
			MM	YY	MM	YY

5. EDUCATIONAL HISTORY

A. **PROFESSIONAL DESIGNATION(S) – Provide any professional designation held and professional associations to which you belong. For example, Barrister & Solicitor, C.A., C.M.A., C.G.A., P.Eng., P.Geol., and CFA, etc. and indicate which organization and the date the designations were granted.**

PROFESSIONAL DESIGNATION And MEMBERSHIP NUMBER	GRANTOR OF DESIGNATION And JURISDICTION OR FOREIGN JURISDICTION	DATE GRANTED			ACTIVE?	
		MM	DD	YY	YES	NO

B. **Provide your post-secondary educational history starting with the most recent.**

SCHOOL	LOCATION	DEGREE OR DIPLOMA	DATE OBTAINED					
			MM		DD		YY	

6. OFFENCES

If you answer "YES" to any item in Question 6, you must provide complete details in an attachment.

		YES	NO
A.	Have you ever pleaded guilty to or been found guilty of an offence?		
B.	Are you the subject of any current charge, indictment or proceeding for an offence?		
C.	To the best of your knowledge, are you or have you ever been a director, officer, promoter, insider, or control person of an issuer, in any jurisdiction of Canada or in any foreign jurisdiction, at the time of events, where the issuer:		
	(i) has ever pleaded guilty to or been found guilty of an offence?		

(ii) is the subject of any current charge, indictment or proceeding for an offence?		

7. BANKRUPTCY

If you answer "YES" to any item in Question 7, you must provide complete details in an attachment and attach a copy of any discharge, release or other applicable document.

		YES	NO
A.	Have you, in any jurisdiction of Canada or in any foreign jurisdiction, within the past **10 years** had a petition in bankruptcy issued against you, made a voluntary assignment in bankruptcy, made a proposal under any bankruptcy or insolvency legislation, been subject to any proceeding, arrangement or compromise with creditors, or had a receiver, receiver-manager or trustee appointed to manage your assets?		
B.	Are you now an undischarged bankrupt?		
C.	To the best of your knowledge, are you or have you ever been a director, officer, promoter, insider, or control person of an issuer, in any jurisdiction of Canada or in any foreign jurisdiction, at the time of events, or for a period of 12 months preceding the time of events, where the issuer:		
	(i) has made a petition in bankruptcy, a voluntary assignment in bankruptcy, a proposal under any bankruptcy or insolvency legislation, been subject to any proceeding, arrangement or compromise with creditors or had a receiver, receiver-manager or trustee appointed to manage the issuer's assets?		
	(ii) is now an undischarged bankrupt?		

8. PROCEEDINGS

If you answer "YES" to any item in Question 8, you must provide complete details in an attachment.

		YES	NO
A.	**CURRENT PROCEEDINGS BY SECURITIES REGULATORY AUTHORITY OR SELF-REGULATORY OR PROFESSIONAL ORGANIZATION Are you now, in any jurisdiction or in any foreign jurisdiction, the subject of:**		
	(i) a notice of hearing or similar notice issued by a securities regulatory authority?		
	(ii) a proceeding or to your knowledge, under investigation, by an exchange or other self- regulatory or professional organization?		
	(iii) settlement discussions or negotiations for settlement with a securities regulatory authority or any self-regulatory or professional organization?		

		YES	NO
B.	**PRIOR PROCEEDINGS BY SECURITIES REGULATORY AUTHORITY OR SELF-REGULATORY OR PROFESSIONAL ORGANIZATION Have you ever:**		

(i) been reprimanded, suspended, fined, been the subject of an administrative penalty, or otherwise been the subject of any disciplinary proceedings, in any jurisdiction of Canada or in any foreign jurisdiction, by a securities regulatory authority or self- regulatory or professional organization?		
(ii) had a registration or licence for the trading of securities, exchange or commodity futures contracts, real estate, insurance or mutual fund products cancelled, refused, restricted or suspended?		
(iii) been prohibited or disqualified under securities, corporate or any other legislation from acting as a director or officer of a reporting issuer?		
(iv) had a cease trading or similar order issued against you or an order issued against you that denied you the right to use any statutory prospectus or registration exemption?		
(v) been the subject of any other proceeding?		

C.

SETTLEMENT AGREEMENT(S)		
Have you ever entered into a settlement agreement with a securities regulatory authority, self-regulatory or professional organization, an attorney general or comparable official or body, in any jurisdiction of Canada or in any foreign jurisdiction, in a matter that involved, actual or alleged, fraud, theft, deceit, misrepresentation, conspiracy, breach of trust, breach of fiduciary duty, insider trading, unregistered trading in securities or exchange or commodity futures contracts, illegal distributions, failure to disclose material facts or changes or similar conduct, or any other settlement agreement with respect to any other violation of securities legislation in a jurisdiction or in a foreign jurisdiction or the rules of any self-regulatory or professional organization?		

D.

To the best of your knowledge, are you now or have you ever been a director, officer, promoter, insider, or control person of an issuer at the time of such event, in any jurisdiction of Canada or in any foreign jurisdiction, for which a securities regulatory authority or self-regulatory or professional organization has:		
(i) refused, restricted, suspended or cancelled the registration or licensing of an issuer to trade securities, exchange or commodity futures contracts, or to sell or trade real estate, insurance or mutual fund products?		
(ii) issued a cease trade or similar order or imposed an administrative penalty against the issuer, other than an order for failure to file financial statements that was revoked within 30 days of its issuance?		
(iii) refused a receipt for a prospectus or other offering document, denied any application for listing or quotation or any other similar application, or issued an order that denied the issuer the right to use any statutory prospectus or registration exemptions?		
(iv) issued a notice of hearing, notice as to a proceeding or similar notice against the issuer?		
(v) taken any other proceeding against the issuer, including a trading halt, suspension or delisting of the issuer (other than in the normal course for proper dissemination of information, pursuant to a reverse takeover, backdoor listing or similar transaction)?		

(vi) entered into a settlement agreement with the issuer in a matter that involved actual or alleged fraud, theft, deceit, misrepresentation, conspiracy, breach of trust, breach of fiduciary duty, insider trading, unregistered trading in securities or exchange or commodity futures contracts, illegal distributions, failure to disclose material facts or changes or similar conduct by the issuer, or involved in any other violation of securities legislation in a jurisdiction or in a foreign jurisdiction or a self-regulatory or professional organization's rules?		

9. CIVIL PROCEEDINGS

If you answer "YES" to any item in Question 9, you must provide complete details in an attachment.

		YES	NO
A.	**JUDGMENT, GARNISHMENT AND INJUNCTIONS** **Has a court in any jurisdiction of Canada or in any foreign jurisdiction:**		
	(i) rendered a judgment, ordered garnishment or issued an injunction or similar ban (whether by consent or otherwise) against you in a claim based in whole or in part on fraud, theft, deceit, misrepresentation, conspiracy, breach of trust, breach of fiduciary duty, insider trading, unregistered trading, illegal distributions, failure to disclose material facts or changes or allegations of similar conduct?		
	(ii) rendered a judgment, ordered garnishment or issued an injunction or similar ban (whether by consent or otherwise) against an issuer, for which you are currently or have ever been a director, officer, promoter, insider or control person, in a claim based in whole or in part on fraud, theft, deceit, misrepresentation, conspiracy, breach of trust, breach of fiduciary duty, insider trading, unregistered trading, illegal distributions, failure to disclose material facts or changes or allegations of similar conduct?		

B.	**CURRENT CLAIMS**		
	(i) Are you now the subject, in any jurisdiction of Canada or in any foreign jurisdiction, of a claim that is based in whole or in part on actual or alleged fraud, theft, deceit, misrepresentation, conspiracy, breach of trust, breach of fiduciary duty, insider trading, unregistered trading, illegal distributions, failure to disclose material facts or changes or allegations of similar conduct?		
	(ii) To the best of your knowledge, are you currently or have you ever been a director, officer, promoter, insider or control person of an issuer now subject, in any jurisdiction of Canada or in any foreign jurisdiction, of a claim that is based in whole or in part on actual or alleged fraud, theft, deceit, misrepresentation, conspiracy, breach of trust, breach of fiduciary duty, insider trading, unregistered trading, illegal distributions, failure to disclose material facts or changes or allegations of similar conduct?		

C.	**SETTLEMENT AGREEMENT**		
	(i) Have you ever entered into a settlement agreement, in any jurisdiction of Canada or in any foreign jurisdiction, in a civil action that involved actual or alleged fraud, theft, deceit, misrepresentation, conspiracy, breach of trust, breach of fiduciary duty, insider trading, unregistered trading, illegal distributions, failure to disclose material facts or changes or allegations of similar conduct?		
	(ii) To the best of your knowledge, are you currently or have you ever been a director, officer, promoter, insider or control person of an issuer that has entered into a settlement agreement, in any jurisdiction of Canada or in any foreign jurisdiction, in a civil action that involved actual or alleged fraud, theft, deceit, misrepresentation, conspiracy, breach of trust, breach of fiduciary duty, insider trading, unregistered trading, illegal distributions, failure to disclose material facts or changes or allegations of similar conduct?		

CERTIFICATE AND CONSENT

I, _____ hereby certify that:
(Please Print – Name of Individual)

(a) I have read and understand the questions, cautions, acknowledgement and consent in this Form, and the answers I have given to the questions in this Form and in any attachments to it are true and correct, except where stated to be to the best of my knowledge, in which case I believe the answers to be true;

(b) I have read and understand Schedule 1;

(c) I consent to the collection, use and disclosure of the information in this Form (or in a delivered Exchange Form if one is delivered in lieu of this Form) and to the collection, use and disclosure of further personal information in accordance with Schedule 1; and

(d) I understand that I am delivering this Form with one or more securities regulatory authorities listed in Schedule 2 and it is an offence to make a statement in this Form that is false or misleading in a material respect, or to omit facts that make this Form false or misleading in a material respect.

_____
Date

_____
Signature of person named above

_____
Name(s) of OTC reporting issuer(s) for which this form is delivered

SCHEDULE 1
Collection of Personal Information

The securities regulatory authorities listed in Schedule 2 are authorized, under securities legislation, to collect personal information. The securities regulatory authorities do not make any of the information provided in this Form public, unless required under freedom of information legislation.

By signing the Certificate and Consent in this Form, you are consenting to submitting your personal information in this Form (the "Information") to the securities regulatory authorities and to the collection and use by the securities regulatory authorities of the Information, as well as any other information that may be necessary to administer securities legislation and assist in the administration of securities laws elsewhere. This may include the collection of information from law enforcement agencies, other government or non-governmental regulatory authorities, self-regulatory organizations, exchanges, and quotation and trade reporting systems in order to conduct background checks, verify the Information, perform investigations and conduct enforcement proceedings.

Under Regulation 51-105 respecting Issuers Quoted in the U.S. Over-the-Counter Markets, you are required to deliver the Information to the securities regulatory authorities because you are a director, officer, promoter or control person of an OTC Reporting Issuer. Under freedom of information and protection of privacy legislation, you have a right to be informed of the existence of personal information about you that is kept by a securities regulatory authority, to request access to that information, and to request that such information be corrected, subject to applicable freedom of information and protection of privacy legislation.

By signing the Certificate and Consent in this Form, you acknowledge that the securities regulatory authorities may disclose the Information they collect about you, as permitted by law, where its use and disclosure is for the purposes described above. The securities regulatory authorities may use a third party to process the Information, but when that happens, the third party is obligated to comply with the limited use restrictions described above and federal and provincial privacy legislation.

Warning: It is an offence to submit information that, in a material respect, and at the time and in the light of the circumstances in which it is submitted, is misleading or untrue.

Questions

If you have any questions about the collection, use and disclosure of the information you provide to a securities regulatory authority, you may contact the securities regulatory authority at the address or telephone number listed in Schedule 2.

SCHEDULE 2
Securities Regulatory Authorities

British Columbia Securities Commission
P.O. Box 10142, Pacific Centre
701 West Georgia Street
Vancouver, British Columbia V7Y 1L2
Telephone: 604-899-6500
Toll free in British Columbia and Alberta 1-800-373-6393
Facsimile: 604-899-6506

Alberta Securities Commission
4th Floor, 300 – 5 th Avenue SW
Calgary, Alberta T2P 3C4
Telephone: 403-297-6454
Facsimile: 403-297-6156

Saskatchewan Financial Services Commission
Suite 601 - 1919 Saskatchewan Drive
Regina, Saskatchewan S4P 4H2
Telephone: 306-787-5879
Facsimile: 306-787-5899

The Manitoba Securities Commission
500 – 400 St Mary Avenue
Winnipeg, Manitoba R3C 4K5
Telephone: 204-945-2548
Toll free in Manitoba 1-800-655-5244
Facsimile: 204-945-0330

Autorité des marchés financiers
800, Square Victoria, 22 e étage
C.P. 246, Tour de la Bourse
Montréal, Québec H4Z 1G3
Telephone: 514-395-0337
Or 1-877-525-0337
Facsimile: 514-873-6155 (For delivery purposes only)
Facsimile: 514-864-6381 (For privacy requests only)

New Brunswick Securities Commission
85 Charlotte Street, Suite 300
Saint John, New Brunswick E2L 2J2
Telephone: 506-658-3060
Toll Free in New Brunswick 1-866-933-2222
Facsimile: 506-658-3059

Nova Scotia Securities Commission
2 nd Floor, Joseph Howe Building
1690 Hollis Street
Halifax, Nova Scotia B3J 3J9
Telephone: 902-424-7768
Facsimile: 902-424-4625

Prince Edward Island Securities Office
95 Rochford Street, 4th Floor Shaw Building
P.O. Box 2000
Charlottetown, Prince Edward Island C1A 7N8
Telephone: 902-368-4569
Facsimile: 902-368-5283

Government of Newfoundland and Labrador
Financial Services Regulation Division
P.O. Box 8700
Confederation Building
2nd Floor, West Block
Prince Philip Drive
St. John's, NFLD A1B 4J6
Attention: Director of Securities
Telephone: 709-729-4189
Facsimile: 709-729-6187

Government of Yukon
Department of Community Services
Andrew A. Philipsen Law Centre, 3rd Floor
2130 Second Avenue
Whitehorse, YT Y1A 5H6
Telephone: 867-667-5314
Facsimile: 867-393-6251

Government of the Northwest Territories
Government of the Northwest Territories
Office of the Superintendent of Securities
P.O. Box 1320
Yellowknife, NT X1A 2L9
Attention: Deputy Superintendent, Legal & Enforcement
Telephone: 867-920-8984
Facsimile: 867-873-0243

Government of Nunavut
Department of Justice
Legal Registries Division
P.O. Box 1000, Station 570
1st Floor, Brown Building
Iqaluit, Nunavut X0A 0H0
Telephone: 867-975-6590
Facsimile: 867-975-6594

FORM 51-105F3B
PERSONAL INFORMATION FORM AND AUTHORIZATION OF INDIRECT COLLECTION, USE AND DISCLOSURE OF PERSONAL INFORMATION

This Personal Information Form and Authorization of Indirect Collection, Use and Disclosure of Personal Information must be completed and delivered to the securities regulatory authority by each individual who is required to do so by section 10 of Regulation 51-105 respecting Issuers Quoted in the U.S. Over-the-Counter Markets. If an individual has delivered either Form 51-105F3A Personal Information Form and Authorization of Indirect Collection, Use and Disclosure of Personal Information or a personal information form to the Toronto Stock Exchange or TSX Venture Exchange in connection with another OTC Reporting Issuer and the information has not changed, the individual may deliver this Form in satisfaction of the requirement in section 10 of Regulation 51-105 respecting Issuers Quoted in the U.S. Over-the-Counter Markets if the Certificate and Consent below is completed.

The securities regulatory authority does not make any of the personal information provided in this Form public, unless required under freedom of information legislation.

CERTIFICATE AND CONSENT

I, _____ hereby certify that:
(Please Print – Name of Individual)

(a) I delivered form 51-105F3A Personal Information Form and Authorization of Indirect Collection, Use and Disclosure of Personal Information on _____ (insert date) for _____ (insert name of issuer). I have read and understood the questions, cautions, acknowledgement and consent in that Form, and the answers I have given to the questions in that Form and in any attachments to it are true and correct, except where stated to be to the best of my knowledge, in which case I believe the answers to be true;

(b) I have read and understand the attached Schedule 1;

(c) I consent to the collection, use and disclosure of the information in this Form and to the collection, use and disclosure of further personal information in accordance with Schedule 1; and

(d) I understand that I am delivering this Form to a securities regulatory authority, and it is an offence under securities legislation to provide false or misleading information to the securities regulatory authority.

_____
Date

_____
Signature of person named above

_____
Name(s) of OTC reporting issuer(s) for which this Form is delivered

SCHEDULE 1
Collection of Personal Information

The securities regulatory authorities listed in Schedule 2 are authorized, under securities legislation, to collect personal information. The securities regulatory authorities do not make any of the information provided in this Form public, unless required under freedom of information legislation.

By signing the Certificate and Consent in this Form, you are consenting to submitting your personal information in this Form (the "Information") to the securities regulatory authorities and to the collection and use by the securities regulatory authorities of the Information, as well as any other information that may be necessary to administer securities legislation and assist in the administration of securities laws elsewhere. This may include the collection of information from law enforcement agencies, other government or non-governmental regulatory authorities, self-regulatory organizations, exchanges, and quotation and trade reporting systems in order to conduct background checks, verify the Information, perform investigations and conduct enforcement proceedings.

Under Regulation 51-105 respecting Issuers Quoted in the U.S. Over-the-Counter Markets, you are required to deliver the Information to the securities regulatory authorities because you are a director, officer, promoter or control person of an OTC Reporting Issuer. Under freedom of information and protection of privacy legislation, you have a right to be informed of the existence of personal information about you that is kept by a securities regulatory authority, to request access to that information, and to request that such information be corrected, subject to applicable freedom of information and protection of privacy legislation.

By signing the Certificate and Consent in this Form, you acknowledge that the securities regulatory authorities may disclose the Information they collect about you, as permitted by law, where its use and disclosure is for the purposes described above. The securities regulatory authorities may use a third party to process the Information, but when that happens, the third party is obligated to comply with the limited use restrictions described above and federal and provincial privacy legislation.

Warning: It is an offence to submit information that, in a material respect, and at the time and in the light of the circumstances in which it is submitted, is misleading or untrue.

Questions

If you have any questions about the collection, use and disclosure of the information you provide to a securities regulatory authority, you may contact the securities regulatory authority at the address or telephone number listed in Schedule 2.

SCHEDULE 2
Securities Regulatory Authorities

British Columbia Securities Commission
P.O. Box 10142, Pacific Centre
701 West Georgia Street
Vancouver, British Columbia V7Y 1L2
Telephone: 604-899-6500
Toll free in British Columbia and Alberta 1-800-373-6393
Facsimile: 604-899-6506

Alberta Securities Commission
4th Floor, 300 – 5 th Avenue SW
Calgary, Alberta T2P 3C4
Telephone: 403-297-6454
Facsimile: 403-297-6156

Saskatchewan Financial Services Commission
Suite 601 - 1919 Saskatchewan Drive
Regina, Saskatchewan S4P 4H2
Telephone: 306-787-5879
Facsimile: 306-787-5899

The Manitoba Securities Commission
500 – 400 St Mary Avenue
Winnipeg, Manitoba R3C 4K5
Telephone: 204-945-2548
Toll free in Manitoba 1-800-655-5244
Facsimile: 204-945-0330

Autorité des marchés financiers
800, Square Victoria, 22 e étage
C.P. 246, Tour de la Bourse
Montréal, Québec H4Z 1G3
Telephone: 514-395-0337
Or 1-877-525-0337
Facsimile: 514-873-6155 (For delivery purposes only)
Facsimile: 514-864-6381 (For privacy requests only)

New Brunswick Securities Commission
85 Charlotte Street, Suite 300
Saint John, New Brunswick E2L 2J2
Telephone: 506-658-3060
Toll Free in New Brunswick 1-866-933-2222
Facsimile: 506-658-3059

Nova Scotia Securities Commission
2 nd Floor, Joseph Howe Building
1690 Hollis Street
Halifax, Nova Scotia B3J 3J9
Telephone: 902-424-7768
Facsimile: 902-424-4625

Prince Edward Island Securities Office
95 Rochford Street, 4th Floor Shaw Building
P.O. Box 2000
Charlottetown, Prince Edward Island C1A 7N8
Telephone: 902-368-4569
Facsimile: 902-368-5283

Government of Newfoundland and Labrador
Financial Services Regulation Division
P.O. Box 8700
Confederation Building
2nd Floor, West Block
Prince Philip Drive
St. John's, NFLD A1B 4J6
Attention: Director of Securities
Telephone: 709-729-4189
Facsimile: 709-729-6187

Government of Yukon
Department of Community Services
Andrew A. Philipsen Law Centre, 3rd Floor
2130 Second Avenue
Whitehorse, YT Y1A 5H6
Telephone: 867-667-5314
Facsimile: 867-393-6251

Government of the Northwest Territories
Government of the Northwest Territories
Office of the Superintendent of Securities
P.O. Box 1320
Yellowknife, NT X1A 2L9
Attention: Deputy Superintendent, Legal & Enforcement
Telephone: 867-920-8984
Facsimile: 867-873-0243

Government of Nunavut
Department of Justice
Legal Registries Division
P.O. Box 1000, Station 570
1st Floor, Brown Building
Iqaluit, Nunavut X0A 0H0
Telephone: 867-975-6590
Facsimile: 867-975-6594

FORM 51-105F4
NOTICE – ISSUER CEASES TO BE AN OTC REPORTING ISSUER

This is the form required under subsection 4(2) of Regulation 51-105 respecting Issuers Quoted in the U.S. Over-the-Counter Markets. This form must be completed and filed in jurisdictions other than Québec if an OTC reporting issuer has ceased to be an OTC issuer because it has a class of securities listed or quoted on an exchange or quotation system specified in the definition of "OTC issuer" in section 1 of the Regulation.

In Québec, an OTC reporting issuer that has a class of securities listed or quoted on an exchange or quotation system specified in the definition of "OTC issuer" in section 1 of the Regulation must apply to the securities regulatory authority to have its status as an OTC reporting issuer revoked in order to cease to be an OTC issuer.

The Issuer

Name of Issuer: _____ (the Issuer)

Head office address: _____

_____

Last head office address (if different from above): _____

_____

Telephone number: _____

Fax number: _____

E-mail address: _____

Ceasing to be an OTC Reporting Issuer

The Issuer's _____(describe class of securities) are listed or quoted on _____ (name of exchange or quotation system listed in definition of OTC issuer in section 1 of Regulation 51-105 respecting Issuers Quoted in the U.S. Over-the-Counter Markets).

If the Issuer has ceased to be an OTC issuer, the Issuer is no longer an OTC Reporting Issuer under Regulation 51-105 respecting Issuers Quoted in the U.S. Over-the-Counter Markets.

The Issuer [**will not be / will remain]** a reporting issuer in a jurisdiction of Canada.

Certificate

On behalf of the Issuer, I certify that the statements made in this Notice are true.

Date: _____

_____
Name of Issuer

_____
Print name, title and telephone number
of person signing on behalf of the Issuer

_____
Signature

Warning: It is an offence to make a statement in this Notice that is false or misleading in a material respect, or to omit facts that make this Notice false or misleading in a material respect.

POLICY STATEMENT TO REGULATION 51-105 RESPECTING ISSUERS QUOTED IN THE U.S. OVER-THE-COUNTER MARKETS

PART 1 GENERAL COMMENTS

1.1. Introduction

This Policy Statement sets out how the Canadian Securities Administrators (we) interpret or apply the provisions of *Regulation 51-105 respecting Issuers Quoted in the U.S. Over-the-Counter Markets* (Regulation) and related securities legislation.

Except for Part 1, the numbering of Parts and sections in this Policy Statement correspond to the numbering in the Regulation. Any general guidance for a Part appears immediately after the Part name. Any specific guidance on sections in the Regulation follows the general guidance. If there is no guidance for a section, the numbering in this Policy Statement will skip to the next provision that does have guidance.

The Regulation designates or determines as a reporting issuer (OTC reporting issuer) in a jurisdiction of Canada an issuer that:

(a) has issued a class of securities that are quoted on any of the over-the-counter markets in the United States of America, including the OTC Bulletin Board, the Pink OTC Markets and reported in the grey markets, and has no securities listed or quoted on another North American exchange or quotation system listed in the Regulation (OTC issuer), and

(b) meets one or more of the tests for a significant connection to that jurisdiction set out in section 3 of the Regulation.

An OTC reporting issuer must comply with the requirements of securities legislation that apply to reporting issuers in that jurisdiction generally. The Regulation requires an OTC reporting issuer to make some additional disclosure, and restricts the use of some of the prospectus, take-over bid and disclosure exemptions.

Because an OTC reporting issuer is likely to be an unlisted reporting issuer under *Regulation 45-106 respecting Registration and Prospectus Exemptions*, section 2.25 of that regulation applies to distributions of the issuer's securities by the issuer or a control person to a director, executive officer, employee, consultant or other person described in section 2.24 of that regulation. Section 2.25 of that regulation requires non-management shareholders to approve those distributions if the limitations in that section are exceeded.

1.2. Definitions

Unless defined in the Regulation, terms used in the Regulation or in this Policy Statement have the meaning given to them in the securities legislation of each jurisdiction, in *Regulation 14-101 respecting Definitions* or in *Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations*. For example,

(a) "reporting issuer" is defined in the securities legislation of each jurisdiction,

(b) "1934 Act", "local jurisdiction", "jurisdiction of Canada", "prospectus requirement", "securities legislation", and "SEC" are defined in *Regulation 14-101 respecting Definitions*, and

(c) "AIF" and "MD&A" are defined in *Regulation 51-102* respecting *Continuous Disclosure Obligations*.

1.3. Reporting issuer designation and determination

Direction and administration of business

An OTC issuer's business may be directed or administered in or from more than one jurisdiction. For the purposes of section 3 of the Regulation, generally, we will consider that an OTC issuer's business is directed or administered in or from a jurisdiction if:

(a) its head office, or another office where executive functions take place, is located in that jurisdiction,

(b) some or all of its directors are located in that jurisdiction, or

(c) any director, officer, consultant or other person who carries out executive functions for the issuer does so from an office in that jurisdiction, or is resident in that jurisdiction.

Executive functions are those a president, a vice president, a secretary, a treasurer or a general manager of a corporation or other entity, or the chair of a board of directors, normally performs. These functions include responsibility for important corporate activities such as exploration, product development, asset acquisition and development, financing, investor relations and operations.

Generally, we will not consider that an OTC issuer's business is directed or administered in or from a jurisdiction if the only connection to the jurisdiction is the location, in the jurisdiction, of:

(a) an asset of the issuer, such as a mineral property or distribution or warehouse facility, or

(b) sales personnel, or an expert, none of whom performs executive functions for the issuer.

Promotional activities

If an OTC issuer employs or retains an individual or a firm located in a jurisdiction of Canada to conduct promotional activities, we will likely conclude that the OTC issuer is carrying out promotional activities from that jurisdiction.

The Regulation defines "promotional activities." For the purposes of the Regulation, we will consider generally that these activities include communications through an investment newsletter or other publication that promotes, or reasonably could be expected to promote, the purchase or sale of securities of the OTC issuer. Generally, we will consider that these activities also include providing information to potential investors who request information, or to potential private placement investors.

We will consider that an OTC issuer is carrying out promotional activities in a jurisdiction of Canada if it communicates from anywhere with persons in that jurisdiction, or communicates from a jurisdiction of Canada with persons anywhere, in a way that promotes, or reasonably could be expected to promote, the purchase or sale of its securities.

Ticker-symbol date

In the Regulation, the ticker-symbol date is the date an issuer is first assigned a ticker-symbol on any market or quotation system anywhere in the world. If an issuer's ticker-symbol changes, that is not a "ticker-symbol date" under the Regulation.

New OTC issuers

If an OTC issuer has distributed a security to a resident of a jurisdiction of Canada before the ticker-symbol date, it will be a reporting issuer under paragraph 3(c) of the Regulation if the security distributed is of the class of securities that became the issuer's OTC-quoted securities. This provision applies only to an OTC issuer with a ticker-symbol date on or after the effective date of the Regulation in that jurisdiction. The effective date of the Regulation is **, 2012. Issuers with ticker-symbol dates prior to **, 2012 do not become OTC reporting issuers until the conditions in section 3(a) or (b) of the Regulation are met.

The condition in (c) which makes an issuer an OTC reporting issuer if it sells seed stock to a Canadian resident only applies to an issuer whose ticker-symbol date is on or after the effective date of the Regulation.

Application to existing reporting issuers

The Regulation applies to a reporting issuer that is an "OTC issuer" as defined in section 1 of the Regulation and an issuer that has become a reporting issuer under section 3 of the Regulation.

1.4. Ceasing to be an OTC reporting issuer

OTC reporting issuers may cease to be OTC issuers as well as cease to be reporting issuers. In certain circumstances, they may cease to be OTC issuers but remain reporting issuers in one or many of the jurisdictions.

Ceasing to be an OTC issuer and a reporting issuer in jurisdictions other than Québec

Other than in Québec, an OTC reporting issuer may cease to be an OTC issuer and a reporting issuer under one of the following three circumstances:

(a) it satisfies all the conditions in subsection 4(1) of the Regulation, including filing Form 51-105F1 *Notice - OTC Issuer Ceases to be an OTC Reporting Issuer*, and it does not otherwise meet the definition of reporting issuer in securities legislation;

(b) it ceases to be an OTC issuer because a class of its securities becomes listed or quoted on one of the exchanges or quotation systems listed in section 1 of the Regulation and it does not otherwise meet the definition of reporting issuer in securities legislation;

(c) it receives an order from the securities regulatory authority in the jurisdiction that it is no longer a reporting issuer in that jurisdiction.

Ceasing to be an OTC issuer and a reporting issuer in Québec

In Québec, an OTC reporting issuer may cease to be an OTC issuer and a reporting issuer if pursuant to making an application for a decision to revoke its OTC reporting issuer status, it receives an order from the securities regulatory authority that it is no longer a reporting issuer. The application must be made pursuant to section 69 of the Québec *Securities Act*.

Other cessation procedures unavailable

BC Instrument 11-502 *Voluntary Surrender of Reporting Issuer Status* and CSA Staff Notice 12-307 *Applications for a Decision that an Issuer is not a Reporting Issuer* are not available to an OTC reporting issuer.

Regaining OTC reporting issuer status

An OTC reporting issuer that ceases to be an OTC reporting issuer might become an OTC reporting issuer again if its circumstances change. For example, an OTC reporting

issuer that ceased to be an OTC reporting issuer because it satisfied all the conditions in subsection 4(1) of the Regulation and did not otherwise meet the definition of reporting issuer in securities legislation, or, in Québec, obtained a decision revoking its reporting issuer status, would again become an OTC reporting issuer if it subsequently re-located its head office to a jurisdiction of Canada and was an OTC issuer at that time.

Ceasing to be an OTC issuer but remaining a reporting issuer

An OTC reporting issuer that ceases to be an OTC reporting issuer under the Regulation continues to be a reporting issuer under securities legislation if it meets the definition of reporting issuer in securities legislation. For example, if an issuer ceases to be an OTC reporting issuer because its securities have become listed on NASDAQ, it would remain a reporting issuer under securities legislation if it had filed and obtained a receipt for a prospectus in a jurisdiction of Canada or if it has exchanged its securities with another reporting issuer in a jurisdiction of Canada or with the holders of the securities of that other reporting issuer in connection with an amalgamation.

Forms to be filed on ceasing to be an OTC reporting issuer in jurisdictions other than Québec

Subsection 4(1) of the Regulation provides that, except in Québec, if an OTC reporting issuer has no significant connection to any jurisdiction of Canada for at least one year, it may cease to be an OTC reporting issuer on filing Form 51-105F1 *Notice - OTC Issuer Ceases to be an OTC Reporting Issuer*. Form 51-105F1 also requires the issuer to disclose whether or not it will remain a reporting issuer in a jurisdiction of Canada.

Form 51-105F4 *Notice - Issuer Ceases to be an OTC Reporting Issuer* is the form that is required to be filed, except in Québec, for an OTC reporting issuer that ceases to be an OTC issuer because a class of its securities becomes listed or quoted on one of the exchanges or quotation systems listed in section 1 of the Regulation. Form 51-105F4 requires the issuer to disclose whether or not it will remain a reporting issuer in a jurisdiction of Canada. If the issuer will not remain a reporting issuer in a jurisdiction of Canada, filing the form will help prevent the securities regulatory authorities from placing the issuer on the defaulting issuer list, or cease trading the issuer's securities, for failure to file documents.

PART 2 DISCLOSURE

5. Additional disclosure requirements

Regulations

An OTC reporting issuer has the same disclosure obligations as other reporting issuers under securities legislation, subject to Part 2 of the Regulation. For example, an OTC reporting issuer is subject to requirements in addition to those described in the Regulation, including:

(a) *Regulation 43-101 respecting Standards of Disclosure for Mineral Projects*, which will require most OTC reporting issuers in the mineral business to file with their first AIF a technical report for each material mineral property;

(b) *Regulation 51-101 respecting Standards of Disclosure for Oil and Gas Activities*, which will require most OTC reporting issuers in the oil and gas business to file, when they first file audited annual financial statements, a statement of reserves data and other information, a report of an independent qualified reserves auditor, and a related report of management and directors;

(c) *Regulation 52-107 respecting Acceptable Accounting Principles and Auditing Standards* which sets out the accounting principles and auditing standards that must be used by reporting issuers;

(d) *Regulation 52-108 respecting Auditor Oversight* which sets out the requirements that must be satisfied by auditors of reporting issuers, including the requirement that an auditor must be a participating audit firm with the Canadian Public Accountability Board.

Most regulations that impose disclosure obligations have policy statements that also provide guidance.

National Policies

The following policies provide additional guidance to reporting issuers about disclosure obligations;

(a) National Policy 51-201 *Disclosure Standards*;

(b) National Policy 58-201 *Corporate Governance Guidelines.*

Disclosure obligations of insiders of OTC reporting issuers

Insiders of an OTC reporting issuer have the same disclosure obligations as insiders of other reporting issuers under Canadian securities legislation.

Exemptions for SEC filers and their insiders

An OTC reporting issuer that has a class of securities registered under section 12 of the *1934* Act or is required to file reports under paragraph 15(d) of that Act may have exemptions from most continuous disclosure requirements available to it. However, section 6 of the Regulation and BC Instrument 71-503 *Material Change Reporting by OTC Reporting Issuers* provide that an OTC reporting issuer is not exempt from material change reporting requirements.

An OTC reporting issuer must comply with the same timely disclosure requirements for material change reporting as other reporting issuers. The requirements are to issue a news release and file the news release and a material change report on SEDAR. An OTC reporting issuer that files a Form 8-K *Current Report* with the SEC disclosing the material change may file the Form 8-K *Current Report* on SEDAR as its material change report.

An insider of an OTC reporting issuer that is incorporated outside of Canada and is an SEC filer is exempted from insider reporting requirements if the insider files insider reports with the SEC under U.S. federal securities law. However, an insider of an OTC reporting issuer that is exempted from filing insider reports under U.S. federal securities law must file insider reports in Canada.

The most common exemptions from continuous disclosure requirements for SEC filers and their insiders are in:

(a) *Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations*;

(b) *Regulation 52-107 respecting Acceptable Accounting Principles and Auditing Standards*;

(c) *Regulation 52-109 respecting Certification of Disclosure in Issuers' Annual and Interim Filings*;

(d) *Regulation 58-101 respecting Disclosure of Corporate Governance Practices*;

(e) *Regulation 71-101 respecting The Multijurisdictional Disclosure System*;

(f) *Regulation 71-102 respecting Continuous Disclosure and Other Exemptions relating to Foreign Issuers.*

Exemptions for designated foreign issuers and their insiders

The continuous disclosure and other exemptions for a designated foreign issuer under *Regulation 71-102 respecting Continuous Disclosure and Other Exemptions Relating to Foreign Issuers* are available to an OTC reporting issuer that is a designated foreign issuer.

7. Registration statement

The requirement to file a registration statement under section 7 of the Regulation applies only to an issuer that becomes an OTC reporting issuer under the Regulation on its ticker-symbol date. If it does, then it must file the last registration statement it filed with the SEC – generally speaking, this will be a registration statement to register the sale of previously issued, restricted securities.

8. Promotional activities

The required form under section 8 of the Regulation is Form 51-105F2 *Notice of Promotional Activities*. If the promotional activities are a material change then the requirements for material change reporting apply. In that case, the OTC reporting issuer may comply with its obligation to file a news release under section 7.1 of *Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations* by including in Form 51-105F2 *Notice of Promotional Activities* the information required by section 7.1(a) of *Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations*.

10. Personal information form and authorization

Securities regulatory authorities do not make any of the information provided in these forms public, unless required under freedom of information legislation.

PART 3 RESALE OF PRIVATE PLACEMENT SECURITIES

11. Resale of seed stock

The restrictions on resale of seed stock in Part 3 of the Regulation apply only to seed stock that a person purchases after the effective date of the Regulation in the jurisdiction of Canada where the purchaser resides.

A person who acquires securities of the issuer after the effective date and before the ticker-symbol date, may sell his or her securities using any available exemption until the issuer's ticker-symbol date.

On and after an OTC reporting issuer's ticker-symbol date, a person who acquired securities of the issuer after the effective date and before the ticker-symbol date may trade those securities only under the circumstances and conditions set out in section 11 of the Regulation.

13. Resale of private placement securities acquired after ticker-symbol date

Section 13 of the Regulation restricts the resale of securities acquired in a private placement after the issuer's ticker-symbol date to trades that meet the conditions of the section, which include a hold period, volume limitations, and a requirement that the sale be made through an investment dealer who executes the trade through an over-the-counter market in the United States of America.

No other exemptions from the prospectus requirement(s) apply to the first trade by a holder of a security of an OTC reporting issuer distributed to that person after the ticker-symbol date under an exemption from the prospectus requirement(s).

PART 4 OTHER RESTRICTIONS

15. Securities for services

An OTC issuer may only issue securities for services to any of its directors, officers, or consultants if the conditions in this section are met and there is an available exemption from the prospectus requirements.

PART 6 TRANSITION AND COMING INTO FORCE

19. Transition - financial disclosure for non-SEC filers

The Regulation provides a transition period for an OTC reporting issuer that is not an SEC filer.

(a) **annual** – the issuer's first financial year for which it must file annual financial statements and related MD&A is the financial year that begins on or after January 1, 20XX. Therefore, an issuer whose financial year ends on December 31, 20XX would be required to file its first annual audited financial statements and related MD&A for the financial year ended December 31, 20XX. The filing deadline would be 120 days later, on April 30, 20XX.

(b) **interim** – the issuer's first period for which it must file interim financial statements and related MD&A begins on or after January 1, 20XX and ends after September 15, 20XX. Therefore, an issuer whose financial year ends on December 31, 20XX would be required to file its first interim financial statements and related MD&A for the nine-month period ended September 30, 20XX. The filing deadline would be 60 days later, on December 1, 20XX.

Section 4.1 of *Regulation 51-102 respecting Continuous Disclosure Obligations* requires an issuer to file annual financial statements that include comparative information for the immediately preceding year and that are audited. An OTC reporting issuer must ensure that it has financial statements for its comparative period audited.

PART 7 PROCESS FOR EXEMPTIVE RELIEF APPLICATIONS

Exemptive relief requests from the application of the Regulation will be considered on a coordinated review basis under section 3.4 of National Policy 11-203 *Process for Exemptive Relief Applications in Multiple Jurisdictions*. This section states that the principal regulator reviews the application, and each non-principal regulator coordinates its review with the principal regulator. The decision of the principal regulator to grant exemptive relief evidences the decision of each non-principal regulator that has made the same decision as the principal regulator.

For an application for an exemption from a requirement in the Regulation, the factors a filer should consider in identifying the principal regulator for the application based on the most significant connection test are, in order of influential weight:

(a) location of direction or administration of the OTC reporting issuer's business; if direction or administration of the OTC reporting issuer's business occurs in more than one location, the location of the OTC reporting issuer's most senior officer,

(b) location of conduct of majority of promotional activities of the OTC reporting issuer, and

(c) location of majority of Canadian security holders of the OTC reporting issuer.

6.2.2 Publication

Aucune information.

6.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

6.4 SANCTIONS ADMINISTRATIVES PÉCUNIAIRES

Aucune information.

6.5 INTERDICTIONS

Aucune information.

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	**Date du visa**	**Autorité principale**[1]
Corporation de capital de risque Kanosak	3 juin 2011	Québec
Everton Resources Inc.	7 juin 2011	Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Ontario
Fonds de portefeuille à taux variable O'Leary	6 juin 2011	Québec
ActiveIndex REIT Class	2 juin 2011	Alberta
Canadian Energy Convertible Debenture Fund	3 juin 2011	Ontario
Fiducie de placement immobilier internationale Dundee	9 juin 2011	Ontario
Fonds Beutel Goodman Fonds d'actions mondiales Beutel Goodman	2 juin 2011	Ontario
Fonds Matrix Fonds à versement mensuel Matrix Fonds de revenu et de dividendes modéré Matrix Fonds de revenu à impôt différé Matrix Fonds d'actions américaines Matrix	1er juin 2011	Colombie-Britannique

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]
Fonds d'exploration Matrix Fonds de revenu diversifié Matrix		
Fonds Webb	3 juin 2011	Ontario
Fonds de croissance bonifiée Webb Fonds de revenu bonifié Webb		
Keyera Corp.	2 juin 2011	Alberta
Middlefield Income Plus Class	2 juin 2011	Alberta
Middlefield Income and Growth Class		
Middlefield Global Agriculture Class		
Mines Agnico-Eagle Limitée	7 juin 2011	Ontario
Nexen Inc.	7 juin 2011	Alberta
OCP Credit Strategy Fund	3 juin 2011	Ontario
Primary Corp.	3 juin 2011	Ontario
Société des métaux primaires Sentry Select	3 juin 2011	Ontario

[1] Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]
Ressources Monarques inc.	3 juin 2011	Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Ontario
Brookfield Asset Management Inc.	7 juin 2011	Ontario
Canadian Capital Auto Receivables Asset Trust II	9 juin 2011	Ontario
Fiducie canadienne de bourses d'études - Régime d'épargne individuel Fiducie canadienne de bourses d'études - Régime d'épargne familial Fiducie canadienne de bourses d'études - Régime d'épargne collective de 2011	6 juin 2011	Ontario
FNB PowerShares PowerShares 1-5 Year Laddered Investment Grade Corporate Bond Index ETF PowerShares Ultra DLUX Long Term Government Bond Index ETF PowerShares Fundamental High Yield Corporate Bond (CAD Hedged) Index ETF PowerShares Canadian Dividend Index ETF PowerShares Canadian Preferred Share Index ETF PowerShares QQQ (CAD Hedged) Index ETF	8 juin 2011	Ontario
Fonds Claymore Advantaged Convertible Bond ETF	8 juin 2011	Ontario
Fonds de revenu de ressources stratégiques Canoe	3 juin 2011	Alberta
Fonds institutionnels de trésorerie RBC	6 juin 2011	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]
Fonds institutionnel gouvernemental de trésorerie Plus RBC Fonds institutionnel de trésorerie RBC Fonds institutionnel de trésorerie $US RBC Fonds institutionnel de trésorerie à long terme RBC		
Fonds NexGen	3 juin 2011	Ontario
Fonds enregistré du marché monétaire canadien NexGen Fonds enregistré d'obligations canadien NexGen Fonds enregistré de revenu diversifié canadien NexGen Fonds enregistré de revenu et de croissance canadien NexGen Fonds enregistré de croissance équilibrée canadien NexGen Fonds enregistré de dividendes et de revenu canadien NexGen Fonds enregistré de forte capitalisation canadien NexGen Fonds enregistré de croissance canadien NexGen Fonds enregistré de forte capitalisation nord-américain NexGen Fonds enregistré de croissance nord-américain NexGen Fonds enregistré de faible ou moyenne capitalisation nord-américain NexGen Fonds enregistré de valeur mondial NexGen Fonds enregistré de ressources mondial NexGen Fonds enregistré équilibré canadien Tortue NexGen Fonds enregistré d'actions canadien Tortue Nexgen Fonds à gestion fiscale du marché		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]
monétaire canadien NexGen Fonds à gestion fiscale équilibré canadien Tortue NexGen Fonds à gestion fiscale d'actions canadien Tortue NexGen Fonds à gestion fiscale d'obligations canadien NexGen Fonds à gestion fiscale de revenu diversifié canadien NexGen Fonds à gestion fiscale de revenu et de croissance canadien NexGen Fonds à gestion fiscale de croissance équilibrée canadien NexGen Fonds à gestion fiscale de dividendes et de revenu canadien NexGen Fonds à gestion fiscale de forte capitalisation canadien NexGen Fonds à gestion fiscale de croissance canadien NexGen Fonds à gestion fiscale de forte capitalisation nord-américain NexGen Fonds à gestion fiscale de croissance nord-américain NexGen Fonds à gestion fiscale de faible ou moyenne capitalisation nord-américain NexGen Fonds à gestion fiscale de valeur mondial NexGen Fonds à gestion fiscale de ressources mondial NexGen		
Fortis Inc.	8 juin 2011	Ontario
Gibson Energy Inc.	6 juin 2011	Alberta
Great-West Lifeco Inc.	6 juin 2011	Manitoba
Primaris Retail Real Estate Investment Trust	6 juin 2011	Ontario
UBS (Canada) Global Allocation Fund	7 juin 2011	Ontario

[1] Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]
Fonds négociés en bourse BMO	6 juin 2011	Ontario
FINB BMO contrats à terme sur produits énergétiques		
FINB BMO contrats à terme sur denrées		
FINB BMO contrats à terme sur métaux de base		
FINB BMO contrats à terme sur métaux précieux		
FINB BMO équipondéré S&P/TSX banques		

[1] Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Royale du Canada	31 mai 2011	23 septembre 2009

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Royale du Canada	31 mai 2011	23 septembre 2009
Banque Toronto-Dominion (La)	6 juin 2011	18 mai 2010
Bell Canada	16 mai 2011	3 septembre 2009
First Capital Realty Inc.	7 juin 2011	25 mai 2011
Intact Corporation Financière	2 juin 2011	21 mai 2009

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* (« Règlement 45-106 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
7678576 Canada Inc.	2011-05-19	17 424 000 reçus de souscription	4 356 000 $	2	64	2.3
Arius3D Corp.	2011-05-25	9 955 284 unités	1 194 634 $	1	37	2.3
Banque Royale du Canada	2011-05-18 et 2011-05-19	billets	1 696 615 $	6	1	2.3
BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V.	2011-05-12	600 certificats	600 000 $	1	0	2.3
Callidus Software Inc.	2011-05-18	billets	1 944 600 $	1	0	2.3
Chrysler Group LLC	2011-05-24	billets	195 480 $	1	0	2.3
Coral Hill Energy Ltd.	2011-05-19	9 260 000 actions ordinaires	54 171 000 $	1	228	2.3 / 2.5
Dividend Growth Split Corp.	2011-05-18	468 480 actions privilégiées	4 825 344 $	3	55	2.3
Integra Gold Corp.	2011-01-05 et 2011-01-15	522 000 unités accréditives et 3 382 444 unités	1 787 800 $	3	17	2.3 / 2.5 / 2.13
International Lease Finance Corporation	2011-05-19	billets	1 455 150 $	1	0	2.3
LinkedIn Corporation	2011-05-18	27 500 actions ordinaires	1 203 221 $	2	4	2.3
Milagro Oil & Gas Inc.	2011-05-11	billets	5 597 683 $	1	2	2.3
ONCAP III (Canada) LP	2011-05-23	intérêts de société en commandite	77 500 000 $	1	6	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Orbotech Ltd.	2011-05-25	25 000 actions ordinaires	305 156 $	1	0	2.3
Pathocept Corporation	2011-05-24	1 313 520 actions ordinaires	1 418 602 $	2	31	2.3
Portex Minerals Inc.	2011-05-19	1 726 334 unités	207 160 $	1	11	2.3
The Magpie Mines Inc.	2011-05-19	300 000 actions ordinaires et 4 406 428 actions ordinaires accréditives	3 234 500 $	3	5	2.3
The Sheridan Group Inc.	2011-04-15	billets	11 731 200 $	1	2	2.3
Thomson Creek Metals Company Inc.	2011-05-20	billets	340 725 000 $	1	109	2.3
Walton MD Protomac Crossing LP	2011-05-20	122 533 parts de société en commandite	1 190 163 $	1	33	2.3 / 2.9
Walton Silver Crossing LP	2011-05-20	131 243 parts de société en commandite	1 274 763 $	1	8	2.3 / 2.9
Xplornet Communications Inc.	2011-05-20	230 000 unités	230 000 000 $	1	15	2.3

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Aucune information.

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Ressources Everton Inc.

Vu la demande présentée par Ressources Everton Inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 2 juin 2011 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir une dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française du prospectus simplifié provisoire que l'émetteur prévoit déposer le ou vers le 7 juin 2011 et du prospectus simplifié s'y rapportant (le « prospectus »), incluant les documents intégrés par renvoi dans le prospectus (la « dispense demandée »);

Vu les considérations suivantes :

1. L'émetteur est un émetteur émergent au sens du Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue;

2. Le placement envisagé aura lieu uniquement dans trois provinces du Canada et aux États-Unis et n'est pas le premier appel public à l'épargne de l'émetteur;

3. La taille du placement envisagé;

4. Aucune sollicitation ne sera effectuée auprès d'investisseurs du Québec;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée.

Fait à Montréal, le 7 juin 2011.

Patrick Théorêt
Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2011-FS-0106

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.7 RÉGIME DE L'AUTORITÉ PRINCIPALE (RÈGLEMENT 11-101)

La section 6.7 du Bulletin ne contient désormais plus d'information vu l'entrée en vigueur du *Règlement 11-102 sur le régime de passeport.*

6.8 OFFRES PUBLIQUES

6.8.1 Avis

Aucune information.

6.8.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.8.3 Refus

Aucune information.

6.8.4 Divers

Aucune information.

6.9 INFORMATION SUR LES VALEURS EN CIRCULATION

6.9.1 Actions déposées entre les mains d'un tiers

Aucune information.

6.9.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.9.3 Refus

Aucune information.

6.9.4 Révocations de l'état d'émetteur assujetti

Aucune information.

6.9.5 Divers

Aucune information.

6.10 AUTRES DÉCISIONS

DÉCISION N° 2011-PDG-0081

Interactive Courtage Canada inc.

Vu la décision n° 2009-PDG-0027 du 12 mars 2009 par laquelle l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a accordé, à certaines conditions, une dispense de l'obligation d'agrément prévue au premier alinéa de l'article 82 de la *Loi sur les instruments dérivés*, L.R.Q. c. I-14.01 (la « Loi ») à Interactive Courtage Canada inc. (la « société ») pour la création ou la mise en marché de dérivés de gré à gré sur devises visés par la Loi (les « dérivés offerts »), et qui sont offerts au public;

Vu la décision n° 2010-PDG-0137 du 1er septembre 2010 par laquelle l'Autorité a accordé, à certaines conditions, une dispense de l'obligation d'agrément prévue au premier alinéa de l'article 82 de la Loi à la société pour la création ou la mise en marché des dérivés offerts au public;

Vu l'expiration de cette dernière dispense le 16 avril 2011, la société a déposé une demande le 28 février 2011 auprès de l'Autorité visant l'obtention d'une dispense de l'obligation d'agrément prévue à l'article 82 de la Loi substantiellement similaire aux dispenses précédemment obtenues;

Vu l'article 86 de la Loi qui prévoit notamment que l'Autorité peut dispenser un dérivé, une personne, un groupement de personnes, une offre ou une opération de tout ou partie des obligations prévues par la Loi lorsqu'elle estime que cette dispense ne porte pas atteinte à l'intérêt public;

Vu l'article 99 de la Loi qui prévoit notamment que l'Autorité peut, selon les modalités et aux conditions qu'elle détermine, prendre une décision ayant une portée générale ou particulière et pouvant s'appliquer spécifiquement à toute matière relevant de sa compétence en vertu de la Loi;

Vu le premier alinéa de l'article 70 de la Loi qui prévoit l'obligation pour le courtier qui effectue des opérations sur dérivés pour le compte d'un client de lui remettre, avant la première opération, le document sur les risques prévu par règlement;

Vu l'article 35.1 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers,* L.R.Q., c. A-33.2, selon lequel l'Autorité peut, à tout moment, réviser ses décisions, sauf dans le cas d'une erreur de droit;

Vu les déclarations suivantes faites par la société :

1. La société est inscrite à titre de courtier en placement et de courtier en dérivés auprès de l'Autorité;

2. La société est membre de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (l'« OCRCVM ») et est surveillée par celui-ci;

3. La société, à sa connaissance, ne fait l'objet d'aucune enquête ni de sanction de nature administrative ou judiciaire;

4. Les dérivés offerts sont des dérivés qui permettent une exposition économique à la fluctuation de la valeur ou du prix d'une devise sous-jacente sans nécessiter la propriété ou le règlement physique de la devise sous-jacente.

5. La société dispose des ressources financières et humaines nécessaires à la poursuite de ses activités et au respect de ses engagements;

6. La société a fourni à l'Autorité le nom et l'occupation principale de ses dirigeants et ses administrateurs et le formulaire intitulé « Inscription d'une personne physique et examen d'une personne physique autorisée » prévu à l'annexe 33-109A4 du *Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription*, complété par tout dirigeant ou tout administrateur au sens de la Loi;

7. La société a fourni à l'Autorité les informations détaillées et les modalités afférentes aux dérivés offerts, notamment en décrivant :

   a) les caractéristiques de ceux-ci eu égard à l'échéance du contrat, au règlement, à la taille ou la quotité de négociation, à l'unité de fluctuation et à la procédure de calcul et de diffusion du prix;

   b) le risque lié à ceux-ci;

   c) le mode de négociation incluant l'information sur l'utilisation de la plate-forme électronique, les caractéristiques de celle-ci à l'égard des mesures d'urgence, du support technique à la clientèle et de la procédure de surveillance et de prévention d'abus, de fraude ou manipulation du marché;

   d) les mesures nécessaires prises pour assurer la sécurité et la fiabilité des opérations et des activités;

   e) les exigences de marge incluant leur gestion, leur méthode de calcul et les conséquences d'un non respect de celles-ci; les frais afférents à leur négociation incluant les frais d'utilisation du système, les frais financiers et la rémunération de la société;

8. La société offre et met en marché les dérivés offerts par l'entremise d'un système électronique de négociation (le « système de négociation électronique ») ou d'une personne inscrite pour son compte;

9. La société prend les moyens requis pour identifier et évaluer adéquatement les besoins du client lors de l'ouverture du compte, eu égard au degré de connaissance, d'expérience et de tolérance au risque du dérivé offert;

10. La société remet aux clients le document d'information sur les risques conformément à l'article 70 de la Loi et au *Règlement sur les instruments dérivés* (le « Règlement »);

11. La société souhaite offrir et mettre en marché les dérivés offerts auprès de clients qui ne sont pas des contreparties qualifiées au sens de la Loi, sans être tenue d'être agréée aux termes du premier alinéa de l'article 82 de la Loi, et ce, jusqu'à l'entrée en vigueur de la réglementation concernant le processus d'agrément d'une personne et d'autorisation d'un dérivé prévus à l'article 82 de la Loi;

Vu la recommandation du directeur du Centre d'excellence en dérivés;

En conséquence :

L'Autorité prolonge à compter du 16 avril 2011 la dispense accordée à la société de l'obligation d'agrément prévue au premier alinéa de l'article 82 de la Loi pour la création ou la mise en marché des dérivés offerts aux conditions suivantes :

1. L'activité sur les dérivés offerts se fait par l'entremise du système de négociation électronique de la société ou par une personne inscrite pour son compte;

2. La société et les personnes inscrites pour son compte exercent cette activité en conformité avec les règles de l'OCRCVM, les obligations prévues au chapitre II du Titre III de la Loi, au Règlement et à tout autre règlement pouvant leur être applicable en matière de dérivés;

3. La société informe par écrit l'Autorité dès que possible de tout changement important la concernant, à savoir, une modification dans ses activités, son exploitation ou sa situation financière, dont il serait raisonnable de s'attendre à ce qu'elle soit considérée importante par une contrepartie à un dérivé offert ou par l'Autorité;

4. La société informe par écrit l'Autorité dès que possible lorsqu'un tribunal, un organisme d'autoréglementation ou tout autre autorité ou organisme de réglementation prend une procédure ou rend une décision de nature disciplinaire à l'encontre de la société ou une personne inscrite pour son compte eu égard à l'exercice d'activités relatives aux dérivés offerts;

5. La société transmet à l'Autorité au plus tard 90 jours suivant la fin de son exercice financier le document intitulé « Rapport et questionnaire financiers réglementaires uniformes » établi par l'OCRCVM et un état du nombre de contrats conclus au Québec pour tout dérivé offert au public au cours du dernier exercice.

La dispense cessera d'avoir effet à la première des dates suivantes :

- la date de l'entrée en vigueur de dispositions réglementaires prises en vertu du paragraphe 21º ou du paragraphe 22º de l'article 175 de la Loi;

- le 16 avril 2012.

La présente décision remplace la décision n° 2010-PDG-0137.

Fait le 8 juin 2011.

Mario Albert
Président-directeur général

6.11 ANNEXES ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

ANNEXE 1 DÉPÔTS DE DOCUMENTS D'INFORMATION

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
ACORN ENERGY INC.	2011-03-31
AIRBOSS OF AMERICA CORP.	2011-03-31
ALTUS GROUP LIMITED	2011-03-31
ASTON HILL FINANCIAL INC.	2011-03-31
BAM INVESTMENTS CORP.	2011-03-31
BANQUE CANADIENNE DE L'OUEST	2011-04-30
BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA	2011-04-30
BONTERRA ENERGY CORP.	2011-03-31
BRICK LTD. (THE)	2011-05-01
CELTIC EXPLORATION LTD.	2011-03-31
CHESSWOOD GROUP LIMITED	2011-03-31
COMPTON PETROLEUM CORPORATION	2011-03-31
CORPORATION HYPOTHECAIRE XCEED	2011-04-30
CORPORATION ROYAL NICKEL	2011-03-31
DESCARTES SYSTEMS GROUP INC. (THE)	2011-04-30
DIAGNOCURE INC.	2011-04-30
ENERFLEX LTD.	2011-03-31
ESPIAL GROUP INC.	2011-03-31
FONDS CENTRAL DU CANADA LIMITEE	2011-04-30
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER INNVEST	2011-03-31
FP NEWSPAPERS INC.	2011-03-31
GENTERRA CAPITAL INC.	2011-03-31
GROUPE FORZANI LTEE (LE)	2011-05-01
GROUPE RESTAURANTS IMVESCOR INC.	2011-05-01
HOLLOWAY LODGING REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2011-03-31
HORIZON SCIENCES & TECHNOLOGIES INC.	2011-03-31
HYDROGENICS CORPORATION	2011-03-31
INFRASTRUCTURES ARMTEC INC.	2011-03-31
INNERGEX ENERGIE RENOUVELABLE INC.	2011-03-31
INTERMAP TECHNOLOGIES CORPORATION	2011-03-31
INTERRENT REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2011-03-31
ISOTECHNIKA PHARMA INC.	2011-03-31
LOGAN INTERNATIONAL INC.	2011-03-31
LUNETTERIE NEW LOOK INC.	2011-03-26
MIDWAY ENERGY LTD.	2011-03-31
NORDION INC.	2011-04-30
OPEL SOLAR INTERNATIONAL INC.	2011-03-31
ORSU METALS CORPORATION	2011-03-31
PETROLE GALE FORCE INC.	2011-03-31
PHARMAGAP INC.	2011-03-31
PRT FOREST REGENERATION INCOME FUND	2011-03-31
RESSOURCES CLAUDE INC. (LES)	2011-03-31
RMP ENERGY INC.	2011-03-31
ROCKY MOUNTAIN LIQUOR INC.	2011-03-31
ROYAL HOST INC.	2011-03-31
RUBICON MINERALS CORPORATION	2011-03-31
SEARS CANADA INC.	2011-04-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS	Date du document
SECOND CUP LTD. (THE)	2011-04-02
SHORE GOLD INC.	2011-03-31
STELLA-JONES INC.	2011-03-31
SYMAX LIFT (HOLDING) CO. LTD.	2011-03-31
SYSTEMES ENGHOUSE LTEE.	2011-04-30
TRANSAT A.T. INC.	2011-04-30
TRANSCONTINENTAL INC.	2011-04-30
TUSCANY INTERNATIONAL DRILLING INC.	2011-03-31
WESTERN FINANCIAL GROUP INC.	2011-03-31
WI-LAN INC.	2011-03-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS	Date du document
BRITISH COLUMBIA FERRY SERVICES INC.	2011-03-31
BT GROUP PLC	2011-03-31
DIVERSIFIED PRIVATE EQUITY CORP.	2011-03-15
FIRST URANIUM CORPORATION	2011-03-31
FONDS D'OBLIGATIONS DES SERVICES FINANCIERS DES INST. LOCALES (#12484)	2010-12-31
FONDS DE CROISSANCE TEMPLETON, LTEE (#9072)	2011-04-30
FONDS DE MARCHE MONETAIRE DES SERVICES FINANCIERS DES INST. LOCALES (#12484)	2010-12-31
JUST ENERGY GROUP INC.	2011-03-31
MIGAO CORPORATION	2011-03-31
NORTH AMERICAN ENERGY PARTNERS INC.	2011-03-31
SAPUTO INC.	2011-03-31
WESTPORT INNOVATIONS INC.	2011-03-31
ZARLINK SEMICONDUCTOR INC.	2011-03-25

RAPPORTS ANNUELS	Date du document
BRITISH COLUMBIA FERRY SERVICES INC.	2011-03-31
BT GROUP PLC	2011-03-31
DIVERSIFIED PRIVATE EQUITY CORP.	2011-03-15
FIRST URANIUM CORPORATION	2011-03-31
FONDS DE CROISSANCE TEMPLETON, LTEE (#9072)	2011-04-30
JUST ENERGY GROUP INC.	2011-03-31
MIGAO CORPORATION	2011-03-31
NORTH AMERICAN ENERGY PARTNERS INC.	2011-03-31
SAPUTO INC.	2011-03-31
WESTPORT INNOVATIONS INC.	2011-03-31
ZARLINK SEMICONDUCTOR INC.	2011-03-25

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION	Date du document

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION	Date du document
ADHEREX TECHNOLOGIES INC.	
AFRICO RESOURCES LTD.	
APTILON CORPORATION	
BENNETT ENVIRONMENTAL INC.	
C.A. BANCORP INC.	
CANADIAN ENERGY SERVICES & TECHNOLOGY CORP.	
CANUC RESOURCES CORPORATION	
CENTURY MINING CORPORATION	
CHATEAU INC. (LE)	
CORPORATION DE SYSTEMES BRIDGEWATER	
CORPORATION RESSOURCES NEVADO	
CORPORATION VECTOR AEROSPATIALE	
ENDEAVOUR SILVER CORP.	
EURO RESSOURCES S.A.	
EXPLORATION DIOS INC.	
EXPLORATION KNICK INC.	
EXPLORATION MINIERE MACDONALD LTEE	
EXPLORATION ORBITE V.S.P.A. INC.	
FONDS CANADIEN GROWTHWORKS LTEE	
HIGH RIVER GOLD MINES LTD	
INDIGO BOOKS & MUSIC INC.	
JAYDEN RESOURCES INC.	
JUST ENERGY GROUP INC.	
LANESBOROUGH REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	
MADISON PACIFIC PROPERTIES INC.	
MEGA PRECIOUS METALS INC.	
METRO VANCOUVER PROPERTIES CORP.	
MINES D'ARGENT ECU INC. (LES)	
MINES D'OR ET DE CUIVRE NEWBASKA LTEE.	
MINES DE LA VALLEE DE L'OR LTEE	
MISTANGO RIVER RESOURCES INC.	
MP WESTERN PROPERTIES INC.	
NEWPORT INC.	
PREMIER GOLD MINES LIMITED	
RESSOURCES JOURDAN INC.	
ROAD NEW MEDIA CORPORATION	
RUBICON MINERALS CORPORATION	
SAPUTO INC.	
SOCIETE IMMOBILIERE INVESTUS INC.	
SYNCHRONICA PLC	
TRANZEO WIRELESS TECHNOLOGIES INC.	
TRINORTH CAPITAL INC.	
TUSCANY INTERNATIONAL DRILLING INC.	
VAALDIAM MINING INC.	
VILLAGE FARMS INTERNATIONAL, INC.	
WESCAST INDUSTRIES INC.	
ZARLINK SEMICONDUCTOR INC.	

NOTICE ANNUELLE

	Date du document
DIVERSIFIED PRIVATE EQUITY CORP.	2011-03-15
EXPLORATION ORBITE V.S.P.A. INC.	2010-12-31
INDIGO BOOKS & MUSIC INC.	2011-04-02
NORTH AMERICAN ENERGY PARTNERS INC.	2011-03-31
SAPUTO INC.	2011-03-31
SILVERCORP METALS INC.	2011-03-31
WESTPORT INNOVATIONS INC.	2011-03-31
ZARLINK SEMICONDUCTOR INC.	2011-03-25

ANNEXE 2 DÉCLARATIONS D'INITIÉS CONFORMES (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

Liste des symboles SEDI

Prenez note que la période de transition concernant la réduction du délai de dix à cinq jours civils pour déposer une déclaration d'initié (sauf pour la déclaration initiale) prendra fin le 31 octobre 2010.
À partir du 1er novembre 2010, le délai de dépôt d'une déclaration d'initié passera donc à cinq jours civils (sauf pour les déclarations initiales).

RELATIONS AVEC L'ÉMETTEUR ASSUJETTI

1 : Émetteur assujetti ayant acquis ses propres titres
2 : Filiale de l'émetteur assujetti
3 : Porteur de titres qui détient en propriété véritable ou contrôle plus de % des titres d'un émetteur assujetti (Loi sur les valeurs mobilières du Québec – 10 % d'une catégorie d'actions) comportant le droit de vote ou droit de participer, sans limite, au bénéfice et au partage en cas de liquidation.
4 : Administrateur d'un émetteur assujetti
5 : Dirigeant d'un émetteur assujetti
6 : Administrateur ou dirigeant d'un porteur de titres visé en 3
7 : Administrateur ou dirigeant d'un initié à l'égard de l'émetteur assujetti ou d'une filiale de l'émetteur assujetti, autre que 4, 5 et 6
8 : Initié présumé – six mois avant de devenir initié

NATURE DE L'OPÉRATION

Généralités

00 : Solde d'ouverture – Déclaration initiale format SEDI
10 : Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché
11 : Acquisition ou aliénation effectuée privément
15 : Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus
16 : Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus
22 : Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, un regroupement ou une acquisition
30 : Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat
35 : Dividende en actions
36 : Conversion ou échange
37 : Division ou regroupement d'actions
38 : Rachat – annulation
40 : Vente à découvert
45 : Contrepartie d'un bien
46 : Contrepartie de services
47 : Acquisition ou aliénation par don
48 : Acquisition par héritage ou aliénation par legs

Dérivés émis par l'émetteur

50 : Attribution d'options
51 : Levée d'options
52 : Expiration d'options
53 : Attribution de bons de souscription
54 : Exercice de bons de souscription
55 : Expiration de bons de souscription
56 : Attribution de droits de souscription
57 : Exercice de droits de souscription
58 : Expiration de droits de souscription
59 : Exercice au comptant

Dérivés émis par un tiers

70 : Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers
71 : Exercice d'un dérivé émis par un tiers
72 : Autre règlement d'un dérivé émis par un tiers
73 : Expiration d'un dérivé émis par un tiers

Divers

90 : Changements relatifs à la propriété
97 : Autres
99 : Correction d'information

NATURE DE L'EMPRISE

D : Propriété directe
I : Propriété indirecte
C : Contrôle

AUTRES MENTIONS

O : Opération originale
M : Première modification
M' : Deuxième modification
M" : Troisième modification, etc.
R : Opération déclarée hors délai (en retard).
* : L'astérisque en regard d'un solde de clotûre signifie que l'initié ou son agent déposant a aussi indiqué un solde calculé par lui-même lorsque l'opération a été déposée.

AVIS

L'information publiée dans cette annexe est tirée du rapport hebdomadaire produit par le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI).

Les initiés ou leurs agents autorisés sont responsables des informations entrées dans le système et, par conséquent, de celles contenues dans le présent rapport. L'information entrée directement dans SEDI prévaut toutefois sur celle présentée cidessous. Certaines informations entrées par les initiés ou leurs agents, qui ne sont pas automatiquement traduites par le système, peuvent être publiées en français ou en anglais. Le personnel de l'Autorité rappelle aux initiés qu'ils doivent, en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières, déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti au Québec dans un délai de 10 jours, sauf dans certains cas précis. Ces opérations doivent être rapportées de façon exacte et claire. Pour informations, veuillez communiquer avec l'Autorité des marchés financiers.

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
A&W Revenue Royalties Income Fund									
Parts de fiducie									
Hollands, Paul Francis Bruce	6								
Maria Wiesner	PI		O	2002-02-15	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	145	20.0000	145
Absolute Software Corporation									
Actions ordinaires									
Absolute Software Corporation	1		O	2009-01-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	123 000	3.2000	
			M	2009-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	123 000	3.2000	903 400
			O	2009-01-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	122 700	3.1500	
			M	2009-01-19	D	38 - Rachat ou annulation	122 700	3.1500	1 026 100
			O	2009-01-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	122 700	3.1828	
			M	2009-01-20	D	38 - Rachat ou annulation	122 700	3.1828	1 148 800
			O	2009-01-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	3.1500	
			M	2009-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	700	3.1500	1 149 500
			O	2009-01-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 800	3.2000	
			M	2009-01-23	D	38 - Rachat ou annulation	15 800	3.2000	1 165 300
			O	2009-01-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 500	3.2000	
			M	2009-01-26	D	38 - Rachat ou annulation	6 500	3.2000	1 171 800
			O	2009-01-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 300	3.2000	
			M	2009-01-27	D	38 - Rachat ou annulation	10 300	3.2000	1 182 100
			O	2009-02-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	3.2000	
			M	2009-02-02	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	3.2000	1 183 200
			O	2009-02-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	26 200	3.1597	
			M	2009-02-03	D	38 - Rachat ou annulation	26 200	3.1597	1 209 400
			O	2009-02-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500 000	3.3300	
			M	2009-02-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 500 000	3.3300	2 709 400
			O	2009-02-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 600	3.3983	
			M	2009-02-11	D	38 - Rachat ou annulation	3 600	3.3983	2 713 000
			O	2009-02-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 500	3.4528	
			M	2009-02-13	D	38 - Rachat ou annulation	16 500	3.4528	2 729 500
			O	2009-02-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	75 000	3.4694	
			M	2009-02-17	D	38 - Rachat ou annulation	75 000	3.4694	2 804 500
			O	2009-02-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	3.4200	
			M	2009-02-20	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	3.4200	2 806 500
			O	2009-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 000	3.4958	
			M	2009-02-23	D	38 - Rachat ou annulation	12 000	3.4958	2 818 500
			O	2009-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	3.5000	
			M	2009-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	3.5000	2 819 500
			O	2009-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	3.5000	
			M	2009-02-25	D	38 - Rachat ou annulation	200	3.5000	2 819 700
			O	2009-03-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 500	3.5000	
			M	2009-03-02	D	38 - Rachat ou annulation	5 500	3.5000	2 825 200
			O	2009-03-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 800	3.4900	
			M	2009-03-03	D	38 - Rachat ou annulation	11 800	3.4900	2 837 000
			O	2009-03-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 300	3.4488	
			M	2009-03-06	D	38 - Rachat ou annulation	20 300	3.4488	2 857 300
			O	2009-03-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	70 200	3.4082	
			M	2009-03-09	D	38 - Rachat ou annulation	70 200	3.4082	2 927 500
			O	2009-03-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	3.5500	
			M	2009-03-10	D	38 - Rachat ou annulation	500	3.5500	2 928 000
			O	2009-03-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 800	3.6200	
			M	2009-03-11	D	38 - Rachat ou annulation	15 800	3.6200	2 943 800

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2009-03-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	87 500	3.6006	
			M	2009-03-17	D	38 - Rachat ou annulation	87 500	3.6006	3 105 000
			O	2009-03-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	73 700	3.7554	
			M	2009-03-13	D	38 - Rachat ou annulation	73 700	3.7554	3 017 500
			O	2009-03-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 000	3.9500	
			M	2009-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	9 000	3.9500	3 114 000
			O	2009-03-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	123 000	3.9700	
			M	2009-03-23	D	38 - Rachat ou annulation	123 000	3.9700	3 237 000
			O	2009-03-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	4.0000	
			M	2009-03-24	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	4.0000	3 257 000
			O	2009-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	5.0625	
			M	2009-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	5.0625	3 277 000
			O	2010-05-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 500	4.2362	
			M	2010-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	13 500	4.2362	3 290 500
			O	2010-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	4.2400	
			M	2010-05-10	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	4.2400	3 310 500
			O	2010-05-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	4.0000	
			M	2010-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	4.0000	3 330 500
			O	2010-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 700	4.1900	
			M	2010-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	4.1900	3 333 200
			O	2010-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	4.1000	
			M	2010-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19 800	4.1000	
			M'	2010-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	19 800	4.1000	3 353 000
			O	2010-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 900	4.1000	
			M	2010-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	7 900	4.1000	3 360 900
			O	2010-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	4.0617	
			M	2010-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	4.0617	3 380 900
			O	2010-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	4.0700	
			M	2010-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	4.0700	
			M'	2010-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	800	4.0700	3 381 700
			O	2010-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 400	4.1466	
			M	2010-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	9 400	4.1466	3 391 100
			O	2010-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 500	4.1084	
			M	2010-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	5 500	4.1084	3 396 600
			O	2010-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	4.2000	
			M	2010-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	7 000	4.2000	3 403 600
			O	2010-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 800	4.2100	
			M	2010-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	4 800	4.2100	3 408 400
			O	2010-05-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	4.2000	
			M	2010-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	4.2000	3 409 400
			O	2010-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 700	4.1500	
			M	2010-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	4.1500	3 411 100
			O	2010-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 700	4.1765	
			M	2010-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	4.1765	3 415 400
			O	2010-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	4.1500	
			M	2010-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	4.1500	3 435 400
			O	2010-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 600	4.2000	
			M	2010-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	4.2000	3 413 700
			O	2010-06-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17 500	4.1000	
			M	2010-06-10	D	38 - Rachat ou annulation	17 500	4.1000	3 452 900
			O	2010-06-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 200	4.1600	
			M	2010-06-11	D	38 - Rachat ou annulation	4 200	4.1600	3 457 100
			O	2010-06-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	4.2000	
			M	2010-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	4.2000	3 458 100
			O	2010-06-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 000	4.2457	
			M	2010-06-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 000	4.2457	

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			M'	2010-06-16	D	38 - Rachat ou annulation	9 000	4.2457	3 467 100
			O	2010-06-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	4.2200	
			M	2010-06-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	4.2200	
			M'	2010-06-17	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	4.2200	3 468 500
			O	2010-06-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	4.1300	
			M	2010-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	4.1300	3 477 100
			O	2010-06-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 200	4.1000	
			M	2010-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	5 200	4.1000	3 482 300
			O	2010-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	4.0800	
			M	2010-06-24	D	38 - Rachat ou annulation	200	4.0800	3 482 500
			O	2010-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	4.1000	
			M	2010-06-25	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	4.1000	3 485 500
			O	2010-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 200	4.1200	
			M	2010-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	4 200	4.1200	3 489 700
			O	2010-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 800	4.0500	
			M	2010-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	4 800	4.0500	3 494 500
			O	2010-06-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 900	4.1024	
			M	2010-06-18	D	38 - Rachat ou annulation	5 900	4.1024	3 474 400
			O	2010-06-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	4.0900	
			M	2010-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	4.0900	3 475 600
		R	O	2010-07-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17 800	4.2021	
			M	2010-07-02	D	38 - Rachat ou annulation	17 800	4.2021	3 512 300
		R	O	2010-07-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	4.1913	
			M	2010-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	4.1913	3 527 300
		R	O	2010-07-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	4.0000	
			M	2010-07-07	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	4.0000	3 547 300
		R	O	2010-07-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 200	3.9000	
			M	2010-07-08	D	38 - Rachat ou annulation	4 200	3.9000	3 551 500
		R	O	2010-07-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 200	3.9931	
			M	2010-07-09	D	38 - Rachat ou annulation	3 200	3.9931	3 554 700
		R	O	2010-07-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	4.1153	
			M	2010-07-12	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	4.1153	3 574 700
		R	O	2010-07-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	4.2300	
			M	2010-07-16	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	4.2300	3 594 700
		R	O	2010-07-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	4.1000	
			M	2010-07-19	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	4.1000	3 614 700
		R	O	2010-07-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	4.1300	
			M	2010-07-20	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	4.1300	3 617 700
			O	2010-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	4.2000	
			M	2010-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	4.2000	3 637 700
			O	2010-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19 100	4.1000	
			M	2010-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	19 100	4.1000	3 656 800
			O	2010-08-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	4.2500	
			M	2010-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	4.2500	3 676 800
			O	2010-08-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	4.1842	
			M	2010-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	4.1842	3 696 800
			O	2010-08-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19 300	4.1297	
			M	2010-08-26	D	38 - Rachat ou annulation	19 300	4.1297	3 716 100
			O	2010-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	4.2100	
			M	2010-08-27	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	4.2100	3 736 100
			O	2010-08-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	4.2500	
			M	2010-08-31	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	4.2500	3 756 100
			O	2010-09-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	4.1200	
			M	2010-09-01	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	4.1200	3 776 100
			O	2010-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	4.1000	
			M	2010-09-07	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	4.1000	3 796 100

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2010-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	4.1000	
			M	2010-09-08	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	4.1000	3 816 100
			O	2010-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	4.0000	
			M	2010-09-10	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	4.0000	3 836 100
			O	2010-09-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	3.9900	
			M	2010-09-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19 600	3.9900	
			M'	2010-09-13	D	38 - Rachat ou annulation	19 600	3.9900	3 855 700
			O	2010-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	3.9100	
			M	2010-09-14	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	3.9100	3 875 700
			O	2010-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	386 800	4.0000	
			M	2010-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	386 800	4.0000	4 262 500
			O	2010-09-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 700	4.0000	
			M	2010-09-17	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	4.0000	4 264 200
			O	2010-09-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	4.0500	
			M	2010-09-27	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	4.0500	4 284 200
			O	2010-09-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	4.0000	
			M	2010-09-28	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	4.0000	4 304 200
			O	2010-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	4.0000	
			M	2010-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	4.0000	4 324 200
			O	2011-02-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	3.9100	
			M	2011-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	500	3.9100	6 209 550
			O	2011-02-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 100	3.9800	
			M	2011-02-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 600	3.9800	
			M'	2011-02-02	D	38 - Rachat ou annulation	12 600	3.9800	6 222 150
			O	2011-02-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 800	3.8000	
			M	2011-02-03	D	38 - Rachat ou annulation	9 800	3.8000	6 231 950
			O	2011-02-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 100	3.8500	
			M	2011-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	13 100	3.8500	6 245 050
			O	2011-02-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	3.8100	
			M	2011-02-07	D	38 - Rachat ou annulation	900	3.8100	6 245 950
			O	2011-02-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	3.7700	
			M	2011-02-08	D	38 - Rachat ou annulation	500	3.7700	6 246 450
			O	2011-02-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 100	3.7700	
			M	2011-02-09	D	38 - Rachat ou annulation	3 100	3.7700	6 249 550
			O	2011-02-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 100	3.7800	
			M	2011-02-10	D	38 - Rachat ou annulation	10 100	3.7800	6 259 650
			O	2011-02-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 500	3.7300	
			M	2011-02-11	D	38 - Rachat ou annulation	9 500	3.7300	6 269 150
			O	2011-02-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 100	3.7796	
			M	2011-02-14	D	38 - Rachat ou annulation	13 100	3.7796	6 282 250
			O	2011-02-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	3.6492	
			M	2011-02-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	3.6492	6 283 450
			O	2011-03-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 170	3.7095	
			M	2011-03-04	D	38 - Rachat ou annulation	13 170	3.7095	6 296 620
			O	2011-03-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 600	3.6936	
			M	2011-03-07	D	38 - Rachat ou annulation	7 600	3.6936	6 304 220
			O	2011-03-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 100	3.6936	
			M	2011-03-08	D	38 - Rachat ou annulation	13 100	3.6936	6 317 320
			O	2011-03-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	3.6866	
			M	2011-03-09	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	3.6866	6 320 320
			O	2011-03-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	124 000	3.7232	
			M	2011-03-10	D	38 - Rachat ou annulation	124 000	3.7232	6 444 320
			O	2011-03-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	3.6019	
			M	2011-03-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	3.6019	6 445 320
			O	2011-03-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	3.6600	
			M	2011-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	3.6600	6 455 320

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2011-03-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 100	3.6200	
			M	2011-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	13 100	3.6200	6 468 420
			O	2011-03-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 500	3.5887	
			M	2011-03-16	D	38 - Rachat ou annulation	9 500	3.5887	6 477 920
			O	2011-03-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 100	3.5900	
			M	2011-03-17	D	38 - Rachat ou annulation	13 100	3.5900	6 491 020
			O	2011-03-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 500	3.5085	
			M	2011-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	8 500	3.5085	6 499 520
			O	2011-03-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 100	3.5376	
			M	2011-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	13 100	3.5376	6 512 620
			O	2011-03-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 100	3.6572	
			M	2011-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	13 100	3.6572	6 525 720
			O	2011-03-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 100	3.5000	
			M	2011-03-23	D	38 - Rachat ou annulation	13 100	3.5000	6 538 820
			O	2011-03-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 100	3.4685	
			M	2011-03-24	D	38 - Rachat ou annulation	13 100	3.4685	6 551 920
			O	2011-03-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 100	3.4775	
			M	2011-03-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 100	3.4775	
			M'	2011-03-25	D	38 - Rachat ou annulation	13 100	3.4775	6 565 020
			O	2011-03-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 100	3.4400	
			M	2011-03-28	D	38 - Rachat ou annulation	13 100	3.4400	6 578 120
			O	2011-03-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 100	3.3500	
			M	2011-03-29	D	38 - Rachat ou annulation	13 100	3.3500	6 591 220
			O	2011-03-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 100	3.3000	
			M	2011-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	13 100	3.3000	6 604 320
			O	2011-03-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 100	3.2800	
			M	2011-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	13 100	3.2800	6 617 420
			O	2011-04-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 600	3.2395	
			M	2011-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	7 600	3.2395	6 625 020
			O	2011-04-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 100	3.3034	
			M	2011-04-04	D	38 - Rachat ou annulation	13 100	3.3034	6 638 120
			O	2011-04-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	3.2300	
			M	2011-04-05	D	38 - Rachat ou annulation	4 500	3.2300	6 642 620
			O	2011-04-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 100	3.2900	
			M	2011-04-06	D	38 - Rachat ou annulation	13 100	3.2900	6 655 720
			O	2011-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 100	3.3100	
			M	2011-04-07	D	38 - Rachat ou annulation	13 100	3.3100	6 668 820
			O	2011-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 100	3.3393	
			M	2011-04-08	D	38 - Rachat ou annulation	13 100	3.3393	6 681 920
			O	2011-04-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 900	3.3091	
			M	2011-04-11	D	38 - Rachat ou annulation	8 900	3.3091	6 690 820
			O	2011-04-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 100	3.3986	
			M	2011-04-12	D	38 - Rachat ou annulation	13 100	3.3986	6 703 920
			O	2011-04-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 100	3.3800	
			M	2011-04-13	D	38 - Rachat ou annulation	13 100	3.3800	6 717 020
			O	2011-04-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 100	3.1900	
			M	2011-04-14	D	38 - Rachat ou annulation	13 100	3.1900	6 730 120
			O	2011-04-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 600	3.2001	
			M	2011-04-15	D	38 - Rachat ou annulation	7 600	3.2001	6 737 720
			O	2011-04-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 300	3.1500	
			M	2011-04-18	D	38 - Rachat ou annulation	6 300	3.1500	6 744 020
			O	2011-04-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 100	3.0500	
			M	2011-04-19	D	38 - Rachat ou annulation	13 100	3.0500	6 757 120
			O	2011-04-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 100	3.1725	
			M	2011-04-20	D	38 - Rachat ou annulation	13 100	3.1725	6 770 220
			O	2011-04-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 100	3.3518	

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			M	2011-04-21	D	38 - Rachat ou annulation	13 100	3.3518	6 783 320
			O	2011-04-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	3.2700	
			M	2011-04-25	D	38 - Rachat ou annulation	500	3.2700	6 783 820
			O	2011-04-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 100	3.2200	
			M	2011-04-26	D	38 - Rachat ou annulation	13 100	3.2200	6 796 920
			O	2011-04-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 100	3.2218	
			M	2011-04-27	D	38 - Rachat ou annulation	13 100	3.2218	6 810 020
			O	2011-04-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	3.2500	
			M	2011-04-28	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	3.2500	6 812 020
			O	2011-04-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 100	3.3928	
			M	2011-04-29	D	38 - Rachat ou annulation	13 100	3.3928	6 825 120
			O	2011-05-02	D	38 - Rachat ou annulation	13 100	3.3916	6 838 220
			O	2011-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	13 100	3.3824	6 851 320
			O	2011-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	6 300	3.3100	6 857 620
			O	2011-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	3.3000	6 862 620
			O	2011-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	13 100	3.5000	6 875 720
			O	2011-05-09	D	38 - Rachat ou annulation	5 900	3.4164	6 881 620
			O	2011-05-10	D	38 - Rachat ou annulation	13 100	3.4547	6 894 720
			O	2011-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	13 100	4.0000	6 907 820
			O	2011-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	13 100	4.0493	6 920 920
			O	2011-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	13 100	4.0799	6 934 020
			O	2011-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	13 100	4.0500	6 947 120
			O	2011-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	13 100	4.0285	6 960 220
			O	2011-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	13 100	4.1593	6 973 320
			O	2011-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	4.2500	6 976 320
			O	2011-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	4 800	4.2500	6 981 120
			O	2011-05-24	D	38 - Rachat ou annulation	13 100	4.1600	6 994 220
			O	2011-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	13 100	4.2500	7 007 320
Libin, Terry	4		O	2011-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	4.3500	683 350
ACTIVEnergy Income Fund									
Parts de fiducie									
Activenergy Income Fund	1		O	2011-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	9.1200	20 973 204
			O	2011-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	700	9.1000	20 973 904
Brasseur, Murray	4, 5								
RRSP	PI		O	2011-06-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 400)	9.1000	0
Ainsworth Lumber Co. Ltd.									
Actions ordinaires									
Burton, Vyvian	5		O	2011-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	2.8000	6 800
			O	2011-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	2.6300	10 300
Feustel, Robert	5		O	2011-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 800	2.5900	5 500
Paul, Houston	4		O	2011-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	2.4500	101 650
			O	2011-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	2.4700	102 450
			O	2011-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	2.4800	102 650
			O	2011-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	47 000	2.5000	149 650
Droits Director Deferred Share Units									
Chadwick, Robert	4		O	2008-07-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 889		
		R	M	2011-05-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 265		5 265
Gagne, Paul Ernest	4		O	2011-05-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 206		
		R	M	2011-05-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 232		3 232
Lacey, John Stewart	4		O	2008-07-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 010		
		R	M	2011-05-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 386		5 386
Lancaster, Gordon	4		O	2008-07-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2011-05-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 593		3 593

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Paul, Houston	4		O	2008-07-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 098		
		R	M	2011-05-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 992		4 992
AIRBOSS OF AMERICA CORP.									
Actions ordinaires									
Ambeault, Yvan	2		O	2011-06-03	D	51 - Exercice d'options	7 234	7.0500	18 434
Options									
Ambeault, Yvan	2		O	2011-06-03	D	51 - Exercice d'options	(12 000)	7.0500	26 000
AirIQ Inc.									
Actions ordinaires									
Inwentash, Sheldon	6, 3								
Pinetree Capital Ltd.	PI		O	2011-05-31	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 964 395
Akita Drilling Ltd.									
Actions sans droit de vote									
AKITA DRILLING	1		O	2011-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	400	12.2600	400
			O	2011-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	(400)		0
			O	2011-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	12.1000	1 100
			O	2011-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	(1 100)		0
			O	2011-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 596	12.7500	1 596
			O	2011-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	(1 596)		0
Alexis Minerals Corporation									
Options									
Lehoux, Sylvain	5		O	2011-06-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2011-06-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-06-06	D	50 - Attribution d'options	1 500 000		1 500 000
AllBanc Split Corp.									
Bons de souscription									
Hinds, James David	4		O	2011-06-06	D	55 - Expiration de bons de souscription	(500)		0
Anaconda Mining Inc.									
Actions ordinaires									
Angelo, Dustin	4, 5		O	2011-06-03	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	412 833	0.0700	850 070
Lawrick, Victor Lewis	5		O	2011-06-03	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	325 666	0.0700	800 140
Thorsen-Fordyce Merchant Capital Inc.	PI		O	2011-06-03	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	651 332	0.0700	11 716 541
			O	2011-06-06	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(948 948)	0.0700	10 767 593
Anderson Energy Ltd.									
Actions ordinaires									
Fong, Christopher Lee	4		O	2009-08-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.9500	25 000
Débentures convertibles 7.25 Convertible Unsecured Subordinated Debentures									
Anderson, James C	4		O	2005-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-06-08	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	$ 1 000 000.00		$ 1 000 000.00
Dau, Brian Harold	4, 5								
Brian Dau and Patricia Carswell Jt Acct	PI		O	2005-09-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-06-08	C	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	$ 300 000.00		$ 300 000.00
Fong, Christopher Lee	4		O	2009-08-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-06-08	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	$ 25 000.00		$ 25 000.00
Hockley, Glenn Douglas	4								
Marawyntor Assets Ltd.	PI		O	2005-09-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-06-08	C	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	$ 200 000.00		$ 200 000.00
Apella Resources Inc.									
Actions ordinaires									
Adams, Brian Frank	4								
RBC Action Direct RRSP	PI		O	2011-05-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 000)	0.1800	8 000
			O	2011-05-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 000)	0.1750	0

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Artis Real Estate Investment Trust									
Options									
Warkentin, Edward	4, 5		O	2011-06-08	D	51 - Exercice d'options	3 000	11.2800	47 000
Parts									
Warkentin, Edward	4, 5		O	2011-06-08	D	51 - Exercice d'options	3 000	11.2800	3 000
E L Warkentin (2008) Law Corporation	PI		O	2011-06-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 000	14.0100	27 725
Astral Media inc.									
Actions sans droit de vote Class A									
Astral Media Inc.	1		O	2011-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	6 500	36.6858	7 949 039
			O	2011-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	63 700	36.9836	8 012 739
			O	2011-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	37.0000	8 032 739
			O	2011-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	36.9992	8 052 739
			O	2011-05-24	D	38 - Rachat ou annulation	9 100	36.8322	8 061 839
			O	2011-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	18 000	36.8411	8 079 839
			O	2011-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	17 400	36.7956	8 097 239
			O	2011-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	18 300	36.9787	8 115 539
			O	2011-05-30	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	37.0000	8 135 539
			O	2011-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	37.2500	8 137 139
Atlantic Power Corporation									
Deferred Share Units									
HARTWICK, KENNETH	4	R	O	2011-03-31	D	46 - Contrepartie de services	695		53 553
		R	O	2011-04-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	339		53 892
Nichols, Holli	4	R	O	2011-03-31	D	46 - Contrepartie de services	645		1 840
		R	O	2011-04-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	12		1 852
ATS Automation Tooling Systems Inc.									
Actions ordinaires									
Hock, Helmut	5								
ESPP	PI		O	2011-03-07	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-06-01	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	84		84
Martino, Michael E.	4								
Mason Capital Management, LLC	PI		O	2011-06-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	7.2000	14 559 775
			O	2011-06-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	102 800	7.2200	14 662 575
			O	2011-06-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	7.4500	14 712 575
			O	2011-06-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	22 500	7.4400	14 735 075
			O	2011-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	177 000	7.4900	14 912 075
Defered Share Unit									
Arnold, Neil D.	4		O	2011-06-01	D	46 - Contrepartie de services	(419)		37 548
Trangucci, Neale X.	4		O	2011-06-01	D	46 - Contrepartie de services	(1 199)	6.0300	34 935
Options									
Galloway, Carl	5		O	2011-04-01	D	52 - Expiration d'options	(4 318)	20.0000	159 907
Kiisel, Eric	5		O	2011-04-01	D	52 - Expiration d'options	(971)	20.0000	204 489
B2Gold Corp.									
Options									
Ivany, John William	4		O	2011-05-31	D	50 - Attribution d'options	100 000	3.1100	400 000
Korpan, Jerry	4		O	2011-05-31	D	50 - Attribution d'options	100 000	3.1100	400 000
Banque Canadienne Imperiale de Commerce									
Actions ordinaires									
Tysoe, Ronald William	4		O	2011-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	80.0700USD	11 000
BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA									
Actions ordinaires									
ANCTIL, Pierre	4		O	2011-06-07	D	46 - Contrepartie de services	165	45.6153	2 965
Bastarache, Lise	4		O	2011-06-07	D	46 - Contrepartie de services	164	45.6153	3 219
Bazin, Jean	4		O	2011-06-07	D	46 - Contrepartie de services	164	45.6153	4 464
Genest, Pierre	4		O	2011-06-07	D	46 - Contrepartie de services	350	45.6153	5 790
Poulin, Marie-France	4		O	2011-06-07	D	46 - Contrepartie de services	156	45.6153	2 442
Wener, Jonathan I.	4		O	2011-06-07	D	46 - Contrepartie de services	311	45.6153	3 110

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Unités d'actions différées									
Bazin, Jean	4		O	2011-06-06	D	35 - Dividende en actions	3	50.2868	351
Biron, Ève-Lyne	4		O	2011-06-06	D	35 - Dividende en actions	11	50.2868	1 468
Courville, Isabelle	4		O	2011-06-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	332	50.7900	2 567
			O	2011-06-06	D	35 - Dividende en actions	20	50.2868	2 587
Labonté, Michel	4		O	2011-06-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	148	50.7900	803
			O	2011-06-06	D	35 - Dividende en actions	6	50.2868	809
Poulin, Marie-France	4		O	2011-06-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	147	50.7900	1 151
			O	2011-06-06	D	35 - Dividende en actions	9	50.2868	1 160
Banque Nationale du Canada									
Actions ordinaires									
Banque Nationale du Canada	1		O	2011-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	78.8100	80 000
			O	2011-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	78.9800	81 000
			O	2011-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	79.1300	82 000
			O	2011-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	79.5000	84 000
			O	2011-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	7 500	79.7400	91 500
			O	2011-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	3 500	80.1600	95 000
			O	2011-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	6 500	80.1800	101 500
			O	2011-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	11 000	80.7000	112 500
			O	2011-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	13 500	78.5000	126 000
			O	2011-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	4 500	78.7000	130 500
			O	2011-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	78.7600	134 500
			O	2011-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	78.7800	139 500
			O	2011-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	78.8300	142 500
			O	2011-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	8 500	79.2100	151 000
			O	2011-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	8 000	79.2500	159 000
			O	2011-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	79.4100	174 000
			O	2011-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	78.5400	176 700
			O	2011-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	78.6300	186 700
			O	2011-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	7 800	78.7100	194 500
			O	2011-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	78.8600	204 500
			O	2011-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	800	78.8800	205 300
			O	2011-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	200	78.9500	205 500
			O	2011-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	79.0000	207 900
			O	2011-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	10 500	79.1100	218 400
			O	2011-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	3 300	79.1700	221 700
			O	2011-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	800	79.2000	222 500
			O	2011-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	12 900	79.2500	235 400
			O	2011-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	100	79.3100	235 500
			O	2011-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	(37 500)		198 000
Cieslak, John Bernard	5		O	2011-06-07	D	51 - Exercice d'options	10 000	53.8500	23 666
			O	2011-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	79.0000	13 666
Marchand, Elaine	5		O	2011-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	78.5600	200
			O	2011-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40	78.5500	240
Options									
Cieslak, John Bernard	5		O	2011-06-07	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	53.8500	142 136
Baytex Energy Corp.									
Actions ordinaires									
Brownridge, Stephen	5		O	2011-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	50.7100	13 200
Desrosiers, Murray Joseph	5		O	2011-06-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	500	17.9700	4 046
Incentive Rights									
Desrosiers, Murray Joseph	5		O	2011-06-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	(500)	17.9700	126 500
BCE Inc.									
Actions ordinaires									
Simmonds, Robert	4		O	2011-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	38.6000	10 000
			O	2011-05-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	38.8100	5 000

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Bellatrix Exploration Ltd.									
Deferred Share Units									
Baker, Douglas N	4		O	2009-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-06-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	18 762		18 762
Cobbe, Murray Lynn	4		O	2009-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-06-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	18 762		18 762
Cuthbertson, John	4		O	2002-07-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-06-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	18 762		18 762
Dunn, William Carmichael	4		O	2002-07-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-06-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	18 762		18 762
Hawkrigg, Melvin M.	4		O	2009-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-06-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	18 762		18 762
Johnson, Robert Anthony	4		O	2009-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-06-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	18 762		
			M	2011-06-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	18 762		18 762
Macdonald, Keith Elliott	4		O	2009-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-06-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	18 762		18 762*
Todd, Murray B.	4		O	2009-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-06-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	18 762		18 762
Options									
BLAIR, TIMOTHY	5		O	2011-06-06	D	50 - Attribution d'options	200 000	5.3300	400 000
Brown, Edward John	5		O	2011-06-06	D	50 - Attribution d'options	200 000	5.3300	715 000
Oicle, Russell G.	5		O	2011-06-06	D	50 - Attribution d'options	200 000	5.3300	550 000
Smith, Raymond George	4		O	2011-06-06	D	50 - Attribution d'options	200 000	5.3300	950 000
Woo, Ving Yee	5		O	2011-06-06	D	50 - Attribution d'options	200 000	5.3300	550 000
BELLUS Santé inc.									
Actions ordinaires									
Quebec No. 2 Holdings, LLC	3		O	2011-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(999 999)	0.0785	
			O	2011-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(999 999)	0.0785	
			O	2011-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(999 999)	0.0736	
			O	2011-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(703 000)	0.0735	
ARE Quebec No.2 Inc	PI		M	2011-05-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(999 999)	0.0785	30 478 914
			M	2011-05-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(999 999)	0.0785	29 478 915
			M	2011-05-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(999 999)	0.0736	28 478 916
			M	2011-05-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(703 000)	0.0735	27 775 916
			O	2011-05-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(999 999)	0.0740	26 775 917
			O	2011-05-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(999 999)	0.0740	25 775 918
			O	2011-05-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(602 000)	0.0740	25 173 918
			O	2011-06-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(518 000)	0.0739	24 655 918
			O	2011-06-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(113 000)	0.0734	24 542 918
Cash Incentive Compensation Units									
Cavell, Charles G.	4		O	2010-05-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	550 000		
			M	2010-05-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	550 000		550 000
Tolar, Martin	4		O	2010-11-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	550 000		
			M	2010-11-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	550 000		550 000
Bennett Environmental Inc.									
Actions ordinaires									
Dery, Gilles	7		O	2011-06-03	D	51 - Exercice d'options	46 666	0.2400	46 666
Landry, Jean-Francois	7		O	2011-05-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 900)	2.1800	131 433
			O	2011-05-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	2.1900	130 433
			O	2011-05-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	2.2000	127 433
			O	2011-05-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(22 000)	2.2100	105 433
			O	2011-05-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	2.2200	104 533
			O	2011-05-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 100)	2.2300	93 433
			O	2011-05-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	2.2400	91 633
			O	2011-05-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 900)	2.2500	74 733

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2011-05-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	2.2600	73 833
			O	2011-05-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	2.2700	73 733
			O	2011-05-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	2.2800	72 333
			O	2011-05-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 057)	2.3000	71 276
			O	2011-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 850)	2.1200	65 426
			O	2011-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	2.1300	65 326
			O	2011-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	2.1400	65 026
			O	2011-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 276)	2.1500	44 750
			O	2011-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	2.1600	43 750
Options									
Dery, Gilles	7		O	2011-06-03	D	51 - Exercice d'options	(46 666)	0.2400	46 668
Bioniche Life Sciences Inc.									
Actions ordinaires									
McLeod, Bruce James	5		O	2011-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 400)	1.1200	14 201
Phillips, Nigel Charles	5		O	2011-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 800)	1.0500	60 420
TD Waterhouse	PI		O	2011-06-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(36 200)	1.0500	0
Blue Note Mining Inc.									
Actions ordinaires									
Consolidated International Investment Holdings Inc.	3								
Pathway Multi Series Fund Inc.	PI		O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300 000)	0.0800	4 370 332
Blue Ribbon Income Fund (formerly Citadel Diversified Investment Trust)									
Parts de fiducie									
Blue Ribbon Income Fund	1		O	2011-05-02	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	11.1500	
			M	2011-05-02	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	11.1500	1 400
			O	2011-05-02	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	11.1500	
			M	2011-05-02	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)	11.1500	0
			O	2011-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	11.1400	2 000
			O	2011-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	11.1400	0
			O	2011-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	11.0500	2 000
			O	2011-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	11.0500	0
			O	2011-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	600	11.1000	600
			O	2011-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	(600)	11.1000	0
			O	2011-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	11.1000	2 000
			O	2011-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	11.1000	0
			O	2011-05-10	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	11.0000	2 000
			O	2011-05-10	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	11.0000	0
Bombardier Inc.									
Deferred Stock Units/Unités d'actions différées									
Alary, Pierre	5		O	2011-06-08	D	97 - Autre	121 000		295 000
BRADEEN, RICHARD	5		O	2011-06-08	D	97 - Autre	67 000		179 000
Rambaud-Measson, Stéphane	5		O	2011-06-08	D	97 - Autre	55 000		117 000
Options									
Alary, Pierre	5		O	2011-06-08	D	50 - Attribution d'options	156 000		1 186 000
BRADEEN, RICHARD	5		O	2011-06-08	D	50 - Attribution d'options	87 000		732 000
Rambaud-Measson, Stéphane	5		O	2011-06-08	D	50 - Attribution d'options	70 000		610 000
Bonavista Energy Corporation									
Actions ordinaires									
McKenzie, Margaret Anne	4		O	2011-06-06	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 000	20.0200	8 389
Options									
McKenzie, Margaret Anne	4		O	2010-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Restricted Share Units (RSU)									
McKenzie, Margaret Anne	4		O	2011-06-06	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 000)		0
Breakwater Resources Ltd.									
Options Share Option Plan									
Langille, David Carlo	5		O	2011-06-07	D	52 - Expiration d'options	(25 000)		36 000*

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Brompton Advantaged Oil & Gas Income Fund									
Parts de fiducie									
Brompton Advantaged Oil & Gas Income Fund	1		O	2011-05-02	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	5.8500	3 000
			O	2011-05-02	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	5.8500	0
			O	2011-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	5.9000	3 000
			O	2011-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	5.9000	0
			O	2011-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	5.6900	1 900
			O	2011-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	(1 900)	5.6900	0
			O	2011-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	5.7500	3 000
			O	2011-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	5.7500	0
			O	2011-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	5.6500	2 000
			O	2011-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	5.6500	0
			O	2011-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	5.7500	3 000
			O	2011-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	5.7500	0
			O	2011-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	5.7000	3 000
			O	2011-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	5.7000	0
			O	2011-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	5.8000	3 000
			O	2011-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	5.8000	0
			O	2011-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	5.8000	1 000
			O	2011-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	5.8000	0
			O	2011-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	500	5.8500	500
			O	2011-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	5.8500	0
Brompton Advantaged VIP Income Fund									
Parts									
Brompton Advantaged VIP Income Fund	1		O	2011-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	800	10.2800	800
			O	2011-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	(800)	10.2800	0
			O	2011-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	10.2700	3 000
			O	2011-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	10.2700	0
			O	2011-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	900	10.2200	900
			O	2011-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	(900)	10.2200	0
			O	2011-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	10.3000	3 000
			O	2011-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	10.3000	0
			O	2011-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	10.3000	3 000
			O	2011-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	10.3000	0
			O	2011-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	10.4000	1 400
			O	2011-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)	10.4000	0
			O	2011-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	10.4000	3 000
			O	2011-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	10.4000	0
			O	2011-05-24	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	10.4300	3 000
			O	2011-05-24	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	10.4300	0
			O	2011-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	400	10.3800	400
			O	2011-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	(400)	10.3800	0
			O	2011-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	10.4500	3 000
			O	2011-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	10.4500	0
			O	2011-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	10.4500	3 000
			O	2011-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	10.4500	0
Brompton Oil & Gas Income Fund									
Parts de fiducie									
Brompton Oil & Gas Income Fund	1		O	2011-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	5.7800	3 000
			O	2011-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	5.7800	0
			O	2011-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	5.7000	3 000
			O	2011-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	5.7000	0
			O	2011-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	5.6500	3 000
			O	2011-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	5.6500	0
			O	2011-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	5.7500	3 000
			O	2011-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	5.7500	0

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2011-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	5.6000	1 000
			O	2011-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	5.6000	0
			O	2011-05-24	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	5.7500	3 000
			O	2011-05-24	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	5.7500	0
Brompton VIP Income Fund									
Parts de fiducie									
Brompton VIP Income Fund	1		O	2011-05-02	D	38 - Rachat ou annulation	300	9.4600	300
			O	2011-05-02	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	9.4600	0
			O	2011-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.5000	3 000
			O	2011-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.5000	0
			O	2011-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.4500	3 000
			O	2011-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.4500	0
			O	2011-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.4200	3 000
			O	2011-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.4200	0
			O	2011-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.4000	3 000
			O	2011-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.4000	0
			O	2011-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	9.6000	2 400
			O	2011-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	(2 400)	9.6000	0
			O	2011-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	300	9.8000	300
			O	2011-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	9.8000	0
			O	2011-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.8000	3 000
			O	2011-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.8000	0
			O	2011-05-24	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	9.6800	2 200
			O	2011-05-24	D	38 - Rachat ou annulation	(2 200)	9.6800	0
			O	2011-05-24	D	38 - Rachat ou annulation	800	9.7000	800
			O	2011-05-24	D	38 - Rachat ou annulation	(800)	9.7000	0
			O	2011-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	600	9.7000	600
			O	2011-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	(600)	9.7000	0
			O	2011-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.7900	3 000
			O	2011-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.7900	0
			O	2011-05-30	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.7500	3 000
			O	2011-05-30	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.7500	0
			O	2011-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.6500	3 000
			O	2011-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.6500	0
Brookfield Office Properties Inc.									
Actions ordinaires									
Brookfield Asset Management Inc.	3								
Brascan Asset Management Holdings Limited	PI		O	2001-03-07	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-06-01	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	88 139 080		88 139 080
Placements La Rondelle Ltee	PI		O	2011-06-01	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(88 139 080)		0
C.A. Bancorp Inc.									
Actions ordinaires									
CDJ Global Catalyst	3								
Fully Managed Accounts	PI	R	O	2011-05-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 500	2.3000USD	2 163 151
		R	O	2011-05-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	2.3000USD	2 188 151
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	2.3000USD	2 194 151
			O	2011-06-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	2.3000USD	2 204 151
Calfrac Well Services Ltd.									
Actions ordinaires									
Dadge, Stephen Terry	5		O	2011-06-02	D	51 - Exercice d'options	6 250	22.4800	7 114
			O	2011-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 250)	34.5000	864
Gall, Christopher Kenneth	5		O	2011-04-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-06-02	D	51 - Exercice d'options	3 750		3 750
			O	2011-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 050)	34.5000	700
			O	2011-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	34.5700	600
			O	2011-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	34.5800	200

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2011-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	34.5900	0
Medvedic, Tom	5		O	2011-06-02	D	51 - Exercice d'options	6 250	8.3500	11 191
			O	2011-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 150)	34.0000	5 041
			O	2011-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	34.0100	4 941
Options 2004 Stock Option Plan									
Dadge, Stephen Terry	5		O	2011-06-02	D	51 - Exercice d'options	(6 250)	22.4800	58 000
Gall, Christopher Kenneth	5		O	2011-06-02	D	51 - Exercice d'options	(3 750)	23.0900	23 250
Medvedic, Tom	5		O	2011-06-02	D	51 - Exercice d'options	(6 250)	8.3500	93 000
Calian Technologies Ltd.									
Actions ordinaires									
McConnell, Brent Alan	5		O	2011-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 700)	19.1500	7 031
Deferred Share Units (Cash Value of Common Shares)									
Cellucci, Argeo Paul	4		O	2011-06-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	1	19.0900	273
Hewson, Conrad William	4		O	2011-06-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	1	19.0900	546
loeb, kenneth jeffrey	4		O	2011-06-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	3	19.0900	820
O'Brien, Larry	4, 5		O	2011-06-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	1	19.0900	273
Vickers, Richard Allan	4		O	2011-06-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	1	19.0900	273
Calloway Real Estate Investment Trust									
Class C Series 4Units									
Goldhar, Mitchell	3								
The Smartcentres Realty - CWT Partnership	PI		O	2011-05-03	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(67 089)	25.1900	
			M	2011-05-30	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(67 089)	25.1900	918 299
Parts de société en commandite Class B Series 4 Units									
Goldhar, Mitchell	3								
SmartCentres Realty Inc.	PI		O	2003-10-31	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-30	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	25 424	25.1900	25 424
			O	2011-05-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(25 424)		0
The Smartcentres Realty - CWT Partnership	PI		O	2011-05-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	25 424		518 415
Special Voting Units									
Goldhar, Mitchell	3								
SmartCentres Realty Inc.	PI		O	2003-10-31	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-30	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	25 424	25.1900	25 424
			O	2011-05-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(25 424)		0
The Smartcentres Realty - CWT Partnership	PI		O	2011-05-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	25 424		3 929 231
Calyx Bio-Ventures Inc.									
Actions ordinaires									
Notman, William Hugh	3								
William Hugh Notman	PI		O	2011-06-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	0.1500	2 230 278
Canaccord Financial Inc.									
Actions ordinaires									
McDonald, Bruce	5								
Canaccord Capital Corporation	PI		O	2011-05-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	93 068		77 996
			O	2011-06-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	12.4281	62 996
			O	2011-06-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(35 000)	12.2517	27 996
HSBC InvestDirect	PI		O	2011-05-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6)	14.0100	92 633
			O	2011-05-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(93 068)		(435)
Sepahi-Donboli, Giti	5								
Canaccord Capital Corporation	PI		O	2011-05-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(200)		341
Canaccord Capital Corporation on behalf of the insider's RRSP	PI		O	2011-05-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	200		5 886
Canadian Energy Services & Technology Corp.									
Actions ordinaires									
Canadian Fluid Systems Ltd.	3		O	2011-05-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 100)	36.3736	1 466 876
			O	2011-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(31 700)	35.2975	1 435 176
Zinger, Kenneth Earl	5		O	2011-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(19 600)	32.5000	384 400
Canadian High Income Equity Fund									
Parts									

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Canadian High Income Equity Fund	1		O	2011-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	11.9000	3 000
			O	2011-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	11.9000	0
			O	2011-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	11.8500	3 000
			O	2011-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	11.8500	0
			O	2011-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	11.8000	3 000
			O	2011-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	11.8000	0
			O	2011-05-10	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	11.8500	3 000
			O	2011-05-10	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	11.8500	0
			O	2011-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	11.8500	3 000
			O	2011-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	11.8500	0
			O	2011-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	11.8000	3 000
			O	2011-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	11.8000	0
			O	2011-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	11.8000	3 000
			O	2011-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	11.8000	0
			O	2011-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	11.9000	2 700
			O	2011-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	(2 700)	11.9000	0
			O	2011-05-24	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	11.9500	3 000
			O	2011-05-24	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	11.9500	0
Canadian Natural Resources Limited									
Actions ordinaires									
Markin, Allan	4								
Markin Petroleums Ltd.	PI		O	2011-06-02	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(17 860)	40.4600	10 979 040
Canadian Oil Recovery & Remediation Enterprises Ltd.									
Actions ordinaires									
Gress, Alexander Edward	4		O	2011-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.4000	838 916
Lorenzo, John Michael	4		O	2011-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	0.4210	1 892 429
			O	2011-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 000	0.4150	1 904 429
			O	2011-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	0.4210	1 907 929
			O	2011-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	0.4100	1 937 929
			O	2011-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 000	0.4200	1 946 929
			O	2011-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.4220	1 949 929
			O	2011-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.4200	1 950 929
			O	2011-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	0.4180	1 952 429
			O	2011-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	0.4000	1 956 929
Canadian Oil Sands Limited									
Actions ordinaires									
Shultz, C.E. (Chuck)	4		O	2011-06-03	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(1 000)	29.7200	107 960
			O	2011-06-03	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(2 000)	29.7200	105 960
Canadian Spirit Resources Inc.									
Actions ordinaires									
CANADIAN SPIRIT RESOURCES INC.	1								
CIBC World Markets Inc.	PI		O	2011-06-02	I	38 - Rachat ou annulation	500	1.3500	115 300
			O	2011-06-03	I	38 - Rachat ou annulation	10 000	1.3500	125 300
			O	2011-06-08	I	38 - Rachat ou annulation	11 700	1.3197	27 900
			O	2011-06-07	I	38 - Rachat ou annulation	(109 100)		16 200
Inwentash, Sheldon	3		O	2011-05-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	48 000	1.4000	1 834 500
Canadian Western Bank									
Actions ordinaires									
Ball, Tracey Colleen	5								
RESP	PI		O	2011-06-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(220)	30.8300	7 021
Bobinski, Trent Carey Raymond	5		O	2011-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	31.0000	8
Burke, James Orville	5								
Nesbitt Burns C$	PI		O	2011-06-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 392	31.0300	19 670
Protti, Raymond Joseph	4		O	2011-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	30.8420	14 204
Options									
Burke, James Orville	5		O	2011-06-07	D	51 - Exercice d'options	(11 000)	21.4590	22 352

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Canfor Pulp Products Inc.									
Actions ordinaires									
Curran, Sean Joseph	5		O	2011-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	18.5600	4 500
			O	2011-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	18.5700	4 200
Cangene Corporation									
Actions ordinaires									
Cangene Corporation	1		O	2011-05-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	61 900	2.3900	3 758 300
Canso Credit Income Fund									
Exposure to Issuer through Canso Partners Fund									
Burns, Brenda Ellen	7		O	2011-05-16	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	236	10.5973	
			M	2011-05-16	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	241	10.3918	241
Carswell, John Paul	7		O	2011-02-28	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	14 384	10.4282	
			M	2011-02-28	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	14 634	10.2498	20 334
			O	2011-05-16	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	9 436	10.5973	
			M	2011-05-16	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	9 622	10.3918	
			M'	2011-05-16	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	9 623	10.3918	29 957
Mason-Wood, Heather Elizabeth	7		O	2011-05-16	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	2 359	10.5973	
			M	2011-05-16	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	2 406	10.3918	6 406
Mudie, Gail Roberta	7		O	2011-02-28	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	2 877	10.4282	
			M	2011-02-28	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	2 926	10.2498	
			M'	2011-02-28	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	2 927	10.2498	5 927
			O	2011-05-16	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	5 662	10.5973	
			M	2011-05-16	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	5 774	10.3918	11 701
Usher-Jones, Brian Richard	7		O	2011-05-16	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	4 718	10.5973	
			M	2011-05-16	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	4 811	10.3918	14 811
Canuc Resources Corporation									
Actions ordinaires									
Berlet, Christopher James	4		O	2011-06-01	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	792 000	0.1000	3 250 000
Hinde Gold Fund	3		O	2011-05-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	67 000	0.2150	6 500 500
Lohman, Gary Howard Tracy	5		O	2011-06-01	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	288 000	0.1000	1 124 000
Canyon Services Group Inc.									
Stock Based Units									
Ratushny, M. Scott	4		O	2011-05-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-06-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 500		7 500
Cascades inc.									
Actions ordinaires									
Cascades inc.	1		O	2011-05-02	D	38 - Rachat ou annulation	4 700	6.8900	4 700
			O	2011-05-02	D	38 - Rachat ou annulation	(4 700)		0
			O	2011-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	6.8100	25 000
			O	2011-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)		0

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2011-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	12 000	6.7300	12 000
			O	2011-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	(12 000)		0
			O	2011-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	21 800	6.6900	21 800
			O	2011-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	(21 800)		0
			O	2011-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	6.6500	30 000
			O	2011-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	(30 000)		0
			O	2011-05-09	D	38 - Rachat ou annulation	16 000	6.6000	16 000
			O	2011-05-09	D	38 - Rachat ou annulation	(16 000)		0
			O	2011-05-10	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	6.5400	30 000
			O	2011-05-10	D	38 - Rachat ou annulation	(30 000)		0
			O	2011-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	17 000	6.4000	17 000
			O	2011-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	(17 000)		0
			O	2011-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	9 000	6.1700	9 000
			O	2011-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	(9 000)		0
			O	2011-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	6 400	6.1400	6 400
			O	2011-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	(6 400)		0
			O	2011-05-24	D	38 - Rachat ou annulation	14 000	6.1100	14 000
			O	2011-05-24	D	38 - Rachat ou annulation	(14 000)		0
			O	2011-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	6.1400	4 000
			O	2011-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)		0
Catalyst Paper Corporation									
Actions ordinaires									
Third Avenue Management LLC	3								
Separately Managed Accounts	PI		O	2011-05-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(148 500)	0.1667	51 982 115
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(779 000)	0.1600	51 203 115
			O	2011-06-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(534 000)	0.1580	50 669 115
			O	2011-06-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(489 700)	0.1550	50 179 415
Cell-Loc Location Technologies Inc.									
Actions ordinaires									
Junqueira Neto, Roberto Diniz	4		O	2010-05-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	433 333	0.1200	
		R	M	2011-05-12	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	433 333	0.1200	433 333
Souza Filho, Alvaro Schocair de	4		O	2010-06-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	433 333	0.1200	
		R	M	2011-05-12	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	433 333	0.1200	433 333
Bons de souscription									
Junqueira Neto, Roberto Diniz	4		O	2010-05-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-12	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	433 333	0.1800	433 333
Souza Filho, Alvaro Schocair de	4		O	2010-06-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-12	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	433 333	0.1800	433 333
Celtic Exploration Ltd.									
Actions ordinaires									
Franks, Alan G.	5								
Employee Stock Savings Plan	PI		O	2011-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	69	20.1300	11 704
Lalani, Sadiq	5								
Employee Stock Savings Plan (ESSP)	PI		O	2011-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	81	20.1300	12 904
Shea, Michael	5								
Employee Stock savings Plan(ESSP)	PI		O	2011-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	69	20.1300	11 954
Wilson, David John	4, 5, 3								
Employee Stock Savings Plan	PI		O	2011-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	86	20.1300	13 745
Cenovus Energy Inc.									
Actions ordinaires									
Hofstetter, Larry Allen	7		O	2011-05-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			605
Droits SARs exercisable for cash									
Hofstetter, Larry Allen	7		O	2011-05-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			13 950
Options									

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Hofstetter, Larry Allen	7		O	2011-05-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			16 100
Performance Share Units									
Hofstetter, Larry Allen	7		O	2011-05-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 900
Centerra Gold Inc.									
Actions ordinaires									
Colquhoun, Ronald Hugh	5		O	2011-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	16.0100	22 750
			O	2011-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	16.0050	23 250
			O	2011-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	16.0200	23 950
Cequence Energy Ltd.									
Actions ordinaires									
Colborne, Paul	4		O	2011-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	3.4000	155 237
Chemtrade Logistics Income Fund									
Parts de fiducie									
Aarts, Leon	5		O	2011-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	14.8900USD	25 500
Waisberg, Lorie	4								
L. Waisberg - RRSP	PI		O	2011-06-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	14.5000	5 500
Chinook Energy Inc.									
Actions ordinaires									
Wierzba, P. Grant	4, 5								
RRSP	PI		O	2011-06-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 100	1.8800	860 384
			O	2011-06-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 600	1.9000	868 984
			O	2011-06-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 900	1.9100	872 884
			O	2011-06-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 900	1.9500	885 784
			O	2011-06-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	26 700	1.9600	912 484
			O	2011-06-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 200	1.9500	928 684
CI Financial Corp.									
Actions ordinaires									
Blair, Lorraine P.	7		O	2011-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	22.7400	50 015
Chang, G. Raymond	7								
G. Raymond Chang Ltd.	PI		O	2011-05-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	23.8750	
			M	2011-05-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	23.8850	12 477 640
			O	2011-06-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	22.7500	12 472 640
			O	2011-06-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	22.7500	12 467 640
Cineplex Inc.									
Deferred Share Units									
Briant, Heather	5		O	2011-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	18		4 328
Jacob, Ellis	5		O	2011-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	86		21 168
Nelson, Gordon	5		O	2011-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	20		4 879
Options									
Jacob, Ellis	5		O	2011-05-31	D	59 - Exercice au comptant	(75 000)		1 018 218
Performance Share Units									
Briant, Heather	5		O	2011-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	18		4 502
Fitzgerald, Anne Tunstall	5		O	2011-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	18		4 502
Jacob, Ellis	5		O	2011-02-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	114 944		
			M	2011-02-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	114 994		114 994
			O	2011-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	475		116 485
Kennedy, Michael	5		O	2011-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	34		8 404
Kent, Jeff	5		O	2011-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	32		7 739
Kirkpatrick, Stuart Earle	7		O	2011-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	8		1 891
Mandryk, Suzanna	5		O	2011-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	18		4 414
McGrath, Daniel F.	5		O	2011-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	76		18 608
Nelson, Gordon	5		O	2011-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	50		12 194
Nonis, Paul	5		O	2011-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	18		4 414
Sautter, George	5		O	2011-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	17		4 203
Stanghieri, Fabrizio	5		O	2011-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	15		3 782
Clarke Inc.									

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Actions ordinaires									
Armoyan, George	6								
Joint RESP George & Sami Armoyan	PI		O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	4.4000	3 600
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	4.3500	4 500
			O	2011-06-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	4.4000	8 500
Clarke Inc.	1		O	2011-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	(4 200)		0
			O	2011-05-24	D	38 - Rachat ou annulation	600	4.5000	600*
			O	2011-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	100	4.5000	700*
			O	2011-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	4.5000	2 100*
			O	2011-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	100	4.5000	2 200*
Débentures convertibles 6 Dec 2013 (CKI.DB.A)									
Geosam Capital Inc.	3		O	2011-05-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	($ 23 000.00)	100.0000	$ 500.00
			O	2011-05-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	($ 500.00)	99.9900	$ 0.00
Clearwater Seafoods Income Fund									
Parts									
MacDonald, Colin	7		O	2011-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 700	1.6000	95 700
			O	2011-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 900	1.5900	103 600
Clemex Technologies Inc.									
Actions ordinaires									
Brassard, Karol	3		O	2011-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.1900	5 380 800
			O	2011-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	70 000	0.1950	5 450 800
			O	2011-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	37 500	0.1925	5 488 300
CMP Gold Trust									
Parts de fiducie									
CMP Gold Trust, CMP Gold Trust	1		O	2011-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	5 400	13.7740	5 400
			O	2011-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	13.5300	3 000
			O	2011-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	13.1750	10 000
			O	2011-05-09	D	38 - Rachat ou annulation	8 800	13.1500	8 800
			O	2011-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	7 200	13.0310	7 200
			O	2011-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	2 800	13.2500	2 800
			O	2011-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	(2 800)	13.2500	0
			O	2011-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	(7 200)	13.0310	0
			O	2011-05-09	D	38 - Rachat ou annulation	(8 800)	13.1500	0
			O	2011-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	13.1750	0
			O	2011-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	13.5300	0
			O	2011-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	(5 400)	13.7740	0
Coast Wholesale Appliances Inc.									
Actions ordinaires									
Peck, Jack G.	5								
RRSP	PI		O	2011-06-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	4.3493	5 563
Colt Resources Inc.									
Actions ordinaires									
Perrault, Nikolas	4, 5		O	2011-05-27	D	90 - Changements relatifs à la propriété	259 294		1 405 275
Caroline Duquette	PI		O	2011-05-27	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(259 294)		595 706
Options									
Costelloe, Declan	4		O	2011-06-06	D	50 - Attribution d'options	500 000	0.7300	750 000
Depatie, Jean	4		O	2011-06-06	D	50 - Attribution d'options	500 000	0.7300	1 000 000
Johnson, David A.	4		O	2011-06-06	D	50 - Attribution d'options	350 000	0.7300	700 000
Ladner, James	4		O	2011-06-06	D	50 - Attribution d'options	350 000	0.7300	700 000
Perrault, Nikolas	4, 5		O	2011-06-06	D	50 - Attribution d'options	350 000	0.7300	1 600 000
Useche Gutierrez, Aurelio Antonio	4		O	2011-06-06	D	50 - Attribution d'options	350 000	0.7300	900 000
Ziraldo, Donald	4		O	2011-06-06	D	50 - Attribution d'options	350 000	0.7300	700 000
Commercial Solutions Inc.									
Actions ordinaires									
Harrison, Kenneth	4		O	2011-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	0.9000	83 300
Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada									

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Actions ordinaires									
Canadian National Railway Company	1		O	2011-05-02	D	38 - Rachat ou annulation	41 000	77.8468USD	180 753
			O	2011-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	(41 000)		280 000
			O	2011-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	140 000	77.2787USD	185 480
			O	2011-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	(140 000)		280 000
			O	2011-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	14 000	76.2316USD	
			M	2011-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	140 000	76.2316USD	321 000
			O	2011-05-09	D	38 - Rachat ou annulation	(140 000)		280 000
			O	2011-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	140 000	75.9271USD	420 000
			O	2011-05-10	D	38 - Rachat ou annulation	(140 000)		280 000
			O	2011-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	140 000	76.7646USD	420 000
			O	2011-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	(140 000)		280 000
			O	2011-05-09	D	38 - Rachat ou annulation	140 000	76.8554USD	420 000
			O	2011-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	(140 000)		280 000
			O	2011-05-10	D	38 - Rachat ou annulation	140 000	77.4900USD	420 000
			O	2011-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	(140 000)		280 000
			O	2011-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	140 000	76.9533USD	420 000
			O	2011-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	(140 000)		280 000
			O	2011-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	140 000	76.2391USD	420 000
			O	2011-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	(140 000)		280 000
			O	2011-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	140 000	75.8459USD	420 000
			O	2011-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	(140 000)		280 000
			O	2011-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	140 000	75.9840USD	420 000
			O	2011-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	(140 000)		280 000
			O	2011-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	140 000	75.0095USD	420 000
			O	2011-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	(140 000)		280 000
			O	2011-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	140 000	75.6053USD	420 000
			O	2011-05-23	D	38 - Rachat ou annulation	(140 000)		280 000
			O	2011-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	140 000	77.1616USD	420 000
			O	2011-05-24	D	38 - Rachat ou annulation	(140 000)		280 000
			O	2011-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	140 000	77.0097USD	420 000
			O	2011-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	(140 000)		420 000
			O	2011-05-23	D	38 - Rachat ou annulation	140 000	75.9160USD	420 000
			O	2011-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	(140 000)		420 000
			O	2011-05-24	D	38 - Rachat ou annulation	140 000	75.4053USD	420 000
			O	2011-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	(140 000)		420 000
			O	2011-05-24	D	38 - Rachat ou annulation	140 000	75.4050USD	560 000
			O	2011-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	(140 000)		280 000
			O	2011-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	140 000	75.3517USD	560 000
			O	2011-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(140 000)		280 000
			O	2011-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	140 000	76.4499USD	560 000
			O	2011-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(140 000)		214 247
			O	2011-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	140 000	77.7003USD	420 000
			O	2011-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	(140 000)		74 247
			O	2011-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	74 247	77.9068USD	354 247
			O	2011-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	(74 247)		0
Compagnie Pétrolière Impériale Ltée									
Actions ordinaires									
Masschelin, Paul	5								
Morgan Stanley Smith Barney	PI		O	2011-06-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	46.5000USD	4 525
			O	2011-01-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8		3 518
			O	2011-04-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7		3 525
Merkel, Bradley Guy	7								
SunLife	PI		O	2011-06-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 300
Smith, Simon Massey	7								
SunLife	PI		O	2011-01-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	39	41.5100	4 492

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2011-01-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1)	41.7000	4 491
			O	2011-02-28	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	24	46.7900	4 515
			O	2011-02-28	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1)	44.8500	4 514
			O	2011-03-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	22	50.4800	4 536
			O	2011-03-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1)	49.2300	4 535
			O	2011-04-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	32	50.2500	4 567
			O	2011-04-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1)	50.9500	4 566
			O	2011-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	25	47.8100	4 591
			O	2011-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1)	47.1600	4 590
Droits									
Merkel, Bradley Guy	7		O	2011-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			66 350
Corporation Big Red Diamond									
Actions ordinaires									
Perrault, Jean-Francois	4		O	2007-05-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2007-04-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Bons de souscription									
Perrault, Jean-Francois	4		O	2007-05-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2007-04-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Options									
Perrault, Jean-Francois	4		O	2007-05-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2007-04-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Corporation Cott									
Actions ordinaires									
Rosenfeld, Eric Stuart	4		O	2011-05-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 667)	8.7000USD	795 904
			O	2011-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 903)	8.7400USD	792 001
Crescendo Partners II, L.P., Series I	PI		O	2011-05-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(33 333)	8.7000USD	229 626
			O	2011-06-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 807)	8.7400USD	221 819
Corporation Minière Osisko									
Actions ordinaires									
Burzynski, John Feliks	5		O	2011-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(33 100)	14.2500	626 500
			O	2011-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 200)	14.2600	612 300
			O	2011-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	14.2700	611 200
			O	2011-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	14.2750	609 600
			O	2011-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	14.3200	579 600
Le Bel, André	5		O	2011-06-02	D	51 - Exercice d'options	20 000	5.4600	39 811
			O	2011-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	14.1800	19 811
Mailhot, Robert	5		O	2011-06-02	D	51 - Exercice d'options	15 000	5.8800	17 154
			O	2011-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	14.1800	12 154
			O	2011-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 600)	14.1900	9 554
			O	2011-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 400)	14.2000	2 154
Options									
Le Bel, André	5		O	2011-06-02	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	5.4600	467 600
Mailhot, Robert	5		O	2011-06-02	D	51 - Exercice d'options	(15 000)	5.8800	263 000
Corporation Minière Rocmec Inc.									
Actions ordinaires									
Molgat, Emile Pierre	4		O	2011-05-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(571 282)		30 067
Bons de souscription									
Molgat, Emile Pierre	4		O	2011-05-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(95 000)		5 000
Options									
Molgat, Emile Pierre	4		O	2011-05-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(722 000)		38 000
Corporation Ressources Nevado									
Actions ordinaires									
curtis, Michael Charles Peter	5		O	2011-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	49 500	0.4100	229 500
CORUS Entertainment Inc.									
Actions ordinaires Class A Voting Shares									
Roozen, Catherine M.	4								

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Cathton Investments Ltd.	PI		O	2011-06-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			343 332
Actions sans droit de vote Class B									
Roozen, Catherine M.	4								
Cathton Investments Ltd.	PI		O	2011-06-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			365 726
Deferred Share Units (DSUs) - Director Plan									
Belisle, Fernand	4		O	2011-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	921	20.3500	3 909
Erker, Dennis	4		O	2011-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	921	20.3500	31 284
Hursh, Carolyn Anne	4		O	2011-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 007	20.3500	7 095
Leaney, Wendy Ann	4		O	2011-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	307	20.3500	891
Mey, Susan Elizabeth	4		O	2011-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	614	20.3500	1 183
ROGERS, Ronald D.	4		O	2011-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	614	20.3500	1 782
Roozen, Catherine M.	4		O	2011-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Royer, Terrance Eldon	4		O	2011-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 136	20.3500	32 403
Shaw, Julie Marie	4		O	2011-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	276	20.3500	2 205
Crescent Point Energy Corp.									
Actions ordinaires									
Colborne, Paul	4		O	2011-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	45.9500	127 974
			O	2011-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 300)	45.9300	123 674
			O	2011-05-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	46.8000	128 674
			O	2011-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 800)	46.0000	119 874
			O	2011-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	46.0200	119 674
			O	2011-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	46.0300	119 274
			O	2011-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	46.0320	118 674
ROMANZIN, GERALD A.	4		O	2011-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	46.0600	624
			O	2011-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	46.0660	424
Cymbria Corporation									
Actions sans droit de vote Class A Shares									
Tang, Norman Chen-Yu	5		O	2011-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 650	13.3700	6 975
DELPHI ENERGY CORP.									
Options									
Angelidis, Tony	4, 5	R	O	2011-05-31	D	50 - Attribution d'options	170 000	2.5600	545 000
Batteke, Hugo	5	R	O	2011-05-31	D	50 - Attribution d'options	150 000	2.5600	500 000
Galvin, Michael	5	R	O	2011-05-31	D	50 - Attribution d'options	150 000	2.5600	250 000
Hume, Rod Allan	5	R	O	2011-05-31	D	50 - Attribution d'options	150 000	2.5600	450 000
Kaluza, Michael Sam	5	R	O	2011-05-31	D	50 - Attribution d'options	180 000	2.5600	520 000
Kohlhammer, Brian	5	R	O	2011-05-31	D	50 - Attribution d'options	180 000	2.5600	615 000
Reid, David James	4, 5	R	O	2011-05-31	D	50 - Attribution d'options	200 000	2.5600	775 000
Detour Gold Corporation									
Actions ordinaires									
Morrison, Alexander	4		O	2010-05-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	30.1700	1 000
DHX Media Ltd.									
Options									
Court, Neil	4	R	O	2011-05-16	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.9300	140 000
Day, Graham	4	R	O	2011-05-16	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.9300	340 000
Medjuck, Joeseph Allen	4	R	O	2011-05-16	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.9300	340 000
Ritchie, John William	4	R	O	2011-05-16	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.9300	340 000
DirectCash Payments Inc.									
Actions ordinaires									
KATHOL, BRIAN BERNARD	5		O	2011-06-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Valiant Trust Company	PI		O	2011-06-06	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
DPF India Opportunities Fund									
Parts de fiducie									
DPF India Opportunities Fund, DPF India Opportunities Fund	1		O	2011-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	5 200	4.3580	5 200
			O	2011-05-09	D	38 - Rachat ou annulation	5 800	4.2650	5 800
			O	2011-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	4.2500	4 000

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2011-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	4.1520	5 000
			O	2011-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	39 000	4.1310	39 000
			O	2011-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	29 200	4.1370	29 200
			O	2011-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	11 800	4.1100	11 800
			O	2011-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	4.0760	10 000
			O	2011-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	4.1080	20 000
			O	2011-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	4.1100	10 000
			O	2011-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	4.1000	10 000
			O	2011-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	4.1000	0
			O	2011-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	4.1100	0
			O	2011-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)	4.1080	0
			O	2011-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	4.0760	0
			O	2011-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	(11 800)	4.1100	0
			O	2011-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	(29 200)	4.1370	0
			O	2011-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	(39 000)	4.1310	0
			O	2011-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	4.1520	0
			O	2011-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)	4.2500	0
			O	2011-05-09	D	38 - Rachat ou annulation	(5 800)	4.2650	0
			O	2011-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	(5 200)	4.3580	0
DragonWave Inc.									
Actions ordinaires									
Allen, Peter	4, 5		O	2011-06-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	553	6.5200	447 882
Farrar, David Russell	7, 5		O	2011-06-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	369	6.5200	225 437
Frederick, Russell, James	5		O	2011-06-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	184	6.5200	76 024
LAWLOR, JOHN RICHARD	5		O	2011-06-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	206	6.5200	3 279
DualEx Energy International Inc.									
Options									
Rain, David James	4		O	2011-06-08	D	52 - Expiration d'options	(150 000)	0.4000	300 000
Dundee Corporation									
Actions à droit de vote subalterne Class A									
Dundee Corporation	1		O	2011-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	2 148 100	24.5400	2 148 100
			O	2011-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(2 148 100)	24.5400	0
DundeeWealth Inc. (formerly Dundee Wealth Management Inc.)									
Actions privilégiées 4.75 Cum. Redeemable First Preference Shares, Series 1									
O'Bee, Michael William	5		O	2011-05-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Billets 5.10 Unsecured Series 1 Notes due September 25, 2014									
O'Bee, Michael William	5		O	2011-05-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Eacom Timber Corporation									
Actions ordinaires									
Lemky, Melvin Ralph	5	R	O	2011-05-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			6 000
O'Blenis, Mike Raymond	5	R	O	2011-05-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			8 500
Options									
Blanchette, Stephane	5	R	O	2011-05-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			175 000
Lemky, Melvin Ralph	5		O	2011-05-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			40 000
Michaud, Eric	5	R	O	2011-05-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			300 000
Nicks, Brian David	5	R	O	2011-05-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			150 000
O'Blenis, Mike Raymond	5		O	2011-05-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			150 000
Eldorado Gold Corporation									
Options									
BAKER, TIMOTHY CLIVE	4		O	2011-05-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-06-01	D	50 - Attribution d'options	100 000	15.3700	100 000
Chubbs, Fabiana Elizabeth	5		O	2011-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2011-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			45 000
			O	2011-06-01	D	50 - Attribution d'options	33 646	15.3700	78 646
Jones, Douglas Matthew	5		O	2011-05-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2011-06-01	D	50 - Attribution d'options	150 000	15.3700	150 000
Restricted Share Units									
Chubbs, Fabiana Elizabeth	5								
Valiant Trust	PI		O	2011-06-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-06-01	I	56 - Attribution de droits de souscription	13 419		13 419
Jones, Douglas Matthew	5								
Valiant Trust	PI		O	2011-05-24	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-06-01	I	56 - Attribution de droits de souscription	16 103		16 103
Enbridge Inc.									
Actions ordinaires									
Robottom, David Thomas	5		O	2011-05-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	119	59.6600	17 802
			O	2011-05-25	D	37 - Division ou regroupement d'actions	17 802		35 604
			O	2011-05-31	D	51 - Exercice d'options	48 000	18.2850	83 604
			O	2011-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(27 131)	32.3500	56 473
			O	2011-05-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 869)	32.3500	35 604
Bonnie Joy Robottom	PI		O	2011-03-01	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	20	56.3100	2 378
			O	2011-05-25	C	37 - Division ou regroupement d'actions	2 378		4 756
Droits - 2009 Performance Units (PUs) - December 31, 2011 Expiry									
Robottom, David Thomas	5		O	2011-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	49		5 841
			O	2011-05-25	D	37 - Division ou regroupement d'actions	5 842		11 683
Droits - 2010 Performance Units (PUs) - December 31, 2012 Expiry									
Robottom, David Thomas	5		O	2011-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	148		17 522
			O	2011-05-25	D	37 - Division ou regroupement d'actions	17 523		35 045
Droits - 2011 Performance Units (PUs) - December 31, 2013 Expiry									
Robottom, David Thomas	5		O	2011-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	45		5 345
			O	2011-05-25	D	37 - Division ou regroupement d'actions	5 345		10 690
Options $17.275 ($34.55) - June 1, 2016 Expiry									
Robottom, David Thomas	5		O	2011-05-25	D	37 - Division ou regroupement d'actions	28 400		56 800
Options $18.285 ($36.57) - August 15, 2015 Expiry									
Robottom, David Thomas	5		O	2011-05-25	D	37 - Division ou regroupement d'actions	120 000		240 000
			O	2011-05-31	D	51 - Exercice d'options	(48 000)		192 000
Options $19.13 ($38.26) - February 9, 2017 Expiry									
Robottom, David Thomas	5		O	2011-05-25	D	37 - Division ou regroupement d'actions	16 750		33 500
Options $19.805 ($39.61) - February 25, 2019									
Robottom, David Thomas	5		O	2011-05-25	D	37 - Division ou regroupement d'actions	35 000		70 000
Options $20.21 ($40.42) - February 19, 2018 Expiry									
Robottom, David Thomas	5		O	2011-05-25	D	37 - Division ou regroupement d'actions	35 000		70 000
Options $23.295 ($46.59) - February 16, 2020 Expiry									
Robottom, David Thomas	5		O	2011-05-25	D	37 - Division ou regroupement d'actions	28 500		57 000
Options $28.775 ($57.55) - February 14, 2021 Expiry									
Robottom, David Thomas	5		O	2011-05-25	D	37 - Division ou regroupement d'actions	37 900		75 800
Endeavour Silver Corp.									
Actions ordinaires									
Szotlender, Mario	4		O	2011-06-03	D	51 - Exercice d'options	100 000	2.8500	219 200
			O	2011-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 400)	9.2500	213 800
			O	2011-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	9.2400	212 400
			O	2011-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	9.2300	210 700
			O	2011-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	9.2200	209 900
			O	2011-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	9.3100	208 700
			O	2011-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	9.3000	208 400
			O	2011-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	9.2600	206 700
			O	2011-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	9.2700	205 600
			O	2011-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	9.2800	204 600

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2011-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	9.1900	203 000
			O	2011-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	9.2000	202 000
			O	2011-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	9.2100	201 700
			O	2011-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	9.1800	199 700
			O	2011-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 400)	9.1500	197 300
			O	2011-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	9.0600	193 300
			O	2011-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	9.0500	192 300
			O	2011-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	9.1400	192 200
			O	2011-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	9.1000	189 200
			O	2011-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	9.1300	188 200
			O	2011-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	9.1100	187 700
			O	2011-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	9.0400	186 700
			O	2011-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	9.2200	186 400
			O	2011-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	9.2000	183 900
			O	2011-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	9.1700	183 800
			O	2011-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 400)	9.1600	181 400
			O	2011-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	9.1500	178 900
			O	2011-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	9.1400	178 100
			O	2011-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	9.1200	174 100
			O	2011-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	9.1100	172 100
			O	2011-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	9.1000	170 100
Options									
Szotlender, Mario	4		O	2011-06-03	D	51 - Exercice d'options	(100 000)		280 000
EnerCare Inc. (formerly The Consumers' Waterheater Income Fund)									
Actions ordinaires									
Octavian Advisors, LP	3								
Octavian Special Master Fund, LP and Tiberius OC Fund, Ltd	PI		O	2011-06-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 500	7.4800	5 682 681
			O	2011-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 800	7.4800	5 689 481
Enerflex Ltd.									
Actions ordinaires									
Boswell, Robert Stephen	4		O	2011-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	10 000		10 000*
Dunn, William Byron	4		O	2011-05-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Goertzen, John Blair	4, 5		O	2011-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	37 311		37 311*
BMO Harris	PI		O	2011-06-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-06-01	I	36 - Conversion ou échange	19 865		19 865*
BMO Nesbitt	PI		O	2011-06-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-06-01	I	36 - Conversion ou échange	35 126		35 126*
Harbilas, James	5		O	2011-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	20 500		20 500*
ESPP	PI		O	2011-06-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-06-01	I	36 - Conversion ou échange	182		182*
Heidecker, Ivan	5		O	2011-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	6 800		6 800*
ESPP	PI		O	2011-06-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-06-01	I	36 - Conversion ou échange	375		375*
Haywood Acct #CM2-2659-C	PI		O	2011-06-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-06-01	I	36 - Conversion ou échange	19 200		19 200*
Haywood RSP Acct #CR2-2659-C	PI		O	2011-06-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-06-01	I	36 - Conversion ou échange	4 097		4 097*
Hill, Wayne S.	4		O	2011-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			58 500
FORUSONS Holdings Inc.	PI		O	2011-06-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			165 100
Ionel, Carol Ann	5		O	2011-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
ESPP	PI		O	2011-06-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2011-06-01	I	36 - Conversion ou échange	183		183*
RRSP	PI		O	2011-06-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-06-01	I	36 - Conversion ou échange	500		500*
Moore, William Angus	5		O	2011-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	20 107		20 107*
ESPP	PI		O	2011-06-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-06-01	I	36 - Conversion ou échange	127		127*
Reyes, Catherine Blanca	5		O	2011-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Samkoe, John Michael	5								
ESPP	PI		O	2011-06-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-06-01	I	36 - Conversion ou échange	134		134*
Savidant, Stephen James	4		O	2011-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2011-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	10 000		10 000*
Steven, Graham	5								
ESPP	PI		O	2011-06-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-06-01	I	36 - Conversion ou échange	162		162
Stewart, Gregory Dean	5		O	2011-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	7 089		7 089*
ESPP	PI		O	2011-06-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-06-01	I	36 - Conversion ou échange	169		169*
Weill, Michael	4		O	2011-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Options									
Boswell, Robert Stephen	4		O	2011-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	5 000		5 000*
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	5 000		10 000*
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	5 000		15 000*
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	5 000		20 000*
Dunn, William Byron	4		O	2011-05-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Goertzen, John Blair	4, 5		O	2011-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	45 000		45 000*
Harbilas, James	5		O	2011-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	30 000		30 000*
Heidecker, Ivan	5		O	2011-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	10 000		10 000*
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	15 000		25 000*
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	20 000		45 000*
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	20 000		65 000*
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	20 000		85 000*
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	30 000		115 000*
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	30 000		145 000*
Hill, Wayne S.	4		O	2011-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	30 000		30 000*
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	30 000		60 000*
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	5 000		65 000*
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	15 000		80 000*
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	15 000		95 000*
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	5 000		100 000*
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	5 000		105 000*
Ionel, Carol Ann	5		O	2011-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Moore, William Angus	5		O	2011-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	30 000		30 000*
Samkoe, John Michael	5		O	2011-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Savidant, Stephen James	4		O	2011-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2011-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	5 000		5 000

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	5 000		10 000*
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	5 000		15 000*
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	5 000		20 000*
Steven, Graham	5		O	2011-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	5 000	12.9635	5 000
Stewart, Gregory Dean	5		O	2011-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	5 000		5 000*
Weill, Michael	4		O	2011-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Enghouse Systems Limited									
Options Employee Stock Option									
Dodenhoff, Steven W.	7		O	2011-04-15	D	51 - Exercice d'options	10 000	5.1500	
			M	2011-04-15	D	52 - Expiration d'options	(10 000)		
			M'	2011-04-15	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	5.1500	180 100
Enseco Energy Services Corp.									
Actions ordinaires									
Ratushny, M. Scott	4		O	2011-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900 000	0.1000	7 000 000
Ensign Energy Services Inc.									
Actions ordinaires									
Edwards, Norman Murray	4, 5, 3		O	2011-06-02	D	97 - Autre	8 263	18.6800	19 784 002
Kangas, Leonard	4		O	2011-04-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	400	18.2500	
			M	2011-04-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	18.2500	74 266*
			O	2011-04-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	300	18.2500	
			M	2011-04-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	18.2500	74 566*
			O	2011-04-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 500	18.2600	
			M	2011-04-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	18.2600	76 066*
			O	2011-04-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	300	18.2600	
			M	2011-04-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	18.2600	76 366*
			O	2011-04-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 500	18.2900	
			M	2011-04-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	18.2900	78 866*
Equinox Minerals Limited									
Actions ordinaires									
Barrick Canada Inc.	3		O	2011-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			18 198 753
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	728 695 105	8.1500	746 893 858
			O	2011-06-06	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	24 515 589	8.1500	771 409 447
			O	2011-06-07	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	11 370 813	8.1500	782 780 260
Klessens, Michael John Everhard	5		O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(138 987)	8.1500	0
Pantelidis, James	4		O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(10 000)	8.1500	0
Reeves, Anthony	4		O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(8 900)	8.1500	0
TOMSETT, PETER WILLIAM	4		O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(50 000)	8.1500	0
Williams, Russell Craig	5								
Anna Williams	PI		O	2011-06-01	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(6 200)	8.1500	0
C.R. Williams Family Trust	PI		O	2011-06-01	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(805 970)	8.1500	0
Durras Super Pty Ltd	PI		O	2011-06-01	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(100 000)	8.1500	0
Jennifer Williams	PI		O	2011-06-01	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(100 368)	8.1500	0
Justin Williams	PI		O	2011-06-01	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat,	(3 333)	8.1500	0

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						regroupement ou acquisition			
Lucy Williams	PI		O	2011-06-01	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(375)	8.1500	0
Orpheus Geoscience Pty Ltd	PI		O	2011-06-01	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(461 803)	8.1500	0
Tessa Williams	PI		O	2011-06-01	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(375)	8.1500	0
Deferred Share Unit									
McAusland, David L.	4		O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(4 797)	5.0400	154 816
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(8 869)	4.5100	145 947
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(14 235)	2.8100	131 712
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(31 008)	1.2900	100 704
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(20 833)	1.9200	79 871
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(14 706)	2.7200	65 165
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(12 270)	3.2600	52 895
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(9 852)	4.0600	43 043
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(11 089)	3.7200	31 954
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(10 470)	3.9400	21 484
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(7 174)	5.7500	14 310
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(6 864)	6.0100	7 446
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(7 446)	5.5400	0
Mosher, David Vaughn	4		O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(7 508)	3.3300	156 551
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(6 234)	4.0100	150 317
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(4 664)	5.3600	145 653
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(4 960)	5.0400	140 693
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(5 543)	4.5100	135 150
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(8 897)	2.8100	126 253
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(19 380)	1.2900	106 873
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(21 484)	1.9200	85 389
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(15 165)	2.7200	70 224
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(12 653)	3.2600	57 571
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(10 160)	4.0600	47 411

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(15 457)	3.7200	31 954
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(10 470)	3.9400	21 484
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(7 174)	5.7500	14 310
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(6 864)	6.0100	7 446
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(7 446)	5.5400	0
Pantelidis, James	4		O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(2 248)	5.0400	87 864
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(4 157)	4.5100	83 707
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(6 673)	2.8100	77 034
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(14 535)	1.2900	62 499
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(10 742)	1.9200	51 757
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(7 583)	2.7200	44 174
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(6 327)	3.2600	37 847
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(5 080)	4.0600	32 767
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(6 048)	3.7200	26 719
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(5 235)	3.9400	21 484
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(7 174)	5.7500	14 310
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(6 864)	6.0100	7 446
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(7 446)	5.5400	0
Penny, Brian W.	4		O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(11 261)	3.3300	132 419
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(9 352)	4.0100	123 067
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(6 996)	5.3600	116 071
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(4 134)	5.0400	111 937
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(6 467)	4.5100	105 470
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(10 380)	2.8100	95 090
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(22 610)	1.2900	72 480
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(15 191)	1.9200	57 289
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(10 723)	2.7200	46 566
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(8 947)	3.2600	37 619

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(7 184)	4.0600	30 435
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(7 841)	3.7200	22 594
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(7 403)	3.9400	15 191
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(5 073)	5.7500	10 118
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(4 853)	6.0100	5 265
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(5 265)	5.5400	0
TOMSETT, PETER WILLIAM	4		O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(22 523)	3.3300	325 500
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(18 703)	4.0100	306 797
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(13 993)	5.3600	292 804
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(15 377)	5.0400	277 427
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(16 630)	4.5100	260 797
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(26 690)	2.8100	234 107
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(58 140)	1.2900	175 967
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(39 063)	1.9200	136 904
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(27 574)	2.7200	109 330
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(23 006)	3.2600	86 324
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(18 473)	4.0600	67 851
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(20 161)	3.7200	47 690
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(19 036)	3.9400	28 654
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(13 043)	5.7500	15 611
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(7 488)	6.0100	8 123
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(8 123)	5.5400	0
Options									
Gibson, Ralph Leslie	5		O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(40 000)	1.3500	487 678
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(200 000)	2.2400	287 678
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(68 154)	3.8600	219 524
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(20 000)	4.9600	199 524
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(49 524)	5.6700	150 000
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat,	(150 000)	2.2400	0

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						regroupement ou acquisition			
Hallion, Carl Bernard	5		O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(500 000)	2.6200	137 445
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(75 359)	3.8600	62 086
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(62 086)	5.6700	0
Johnstone, Colin	5		O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(263 158)	3.8600	95 613
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(95 613)	5.6700	0
Klessens, Michael John Everhard	5		O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(233 334)	0.7200	
			M	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(146 667)	0.7200	1 763 569
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(100 000)	0.8500	1 663 569
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(700 000)	0.9500	963 569
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(70 000)	1.3500	893 569
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(700 000)	2.2400	193 569
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(91 836)	3.8600	101 733
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(35 000)	4.9600	66 733
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(66 733)	5.6700	0
McAusland, David L.	4		O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(250 000)	4.6600	0
Mosher, David Vaughn	4		O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(100 000)	0.7200	550 000
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(150 000)	0.8500	400 000
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(400 000)	0.9500	0
Pantelidis, James	4		O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(250 000)	4.6600	0
Penny, Brian W.	4		O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(150 000)	0.8500	600 000
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(600 000)	0.9500	0
Rigo, Roberto Luigi	5		O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(350 000)	0.7200	1 837 607
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(100 000)	0.8500	1 737 607
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(700 000)	0.9500	1 037 607
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(110 000)	1.3500	927 607
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(700 000)	2.2400	227 607
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(99 966)	3.8600	127 641
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat,	(55 000)	4.9600	72 641

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						regroupement ou acquisition			
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(72 641)	5.6700	0
Stark, Sonya	5		O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(166 667)	2.6200	56 371
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(33 912)	3.8600	22 459
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(22 459)	5.6700	0
TOMSETT, PETER WILLIAM	4		O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(1 000 000)	3.3300	0
Williams, Russell Craig	5		O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(50 000)	0.8500	2 230 605
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(333 334)	0.9500	1 897 271
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(450 000)	1.3500	1 447 271
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(666 667)	2.2400	780 604
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(307 260)	3.8600	473 344
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(225 000)	4.9600	248 344
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(248 344)	5.6700	0
Wright, Adam Nicholas	7		O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(107 656)	3.8600	78 228
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(78 228)	5.6700	0
Restricted Share Units									
Gibson, Ralph Leslie	5		O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(32 821)	4.3400	24 927
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(24 927)	6.0000	0
Hallion, Carl Bernard	5		O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(36 290)	4.3400	31 250
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(31 250)	6.0000	0
Johnstone, Colin	5		O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(126 728)	4.3400	48 125
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(48 125)	6.0000	0
Klessens, Michael John Everhard	5		O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(44 225)	4.3400	33 589
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(33 589)	6.0000	0
Rigo, Roberto Luigi	5		O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(48 140)	4.3400	36 562
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(36 562)	6.0000	0
Stark, Sonya	5		O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(16 325)	4.0300	11 304
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(11 304)	6.0000	0
Williams, Russell Craig	5		O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(147 966)	4.3400	125 000

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(125 000)	6.0000	0
Wright, Adam Nicholas	7		O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(51 843)	4.3400	39 375
			O	2011-06-01	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(39 375)	6.0000	0
Equitable Group Inc.									
Actions ordinaires									
Downie, David	5	R	O	2011-05-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	31.9000	4 400*
Eurogas Corporation									
Droits									
Dundee Corporation	3		O	2008-04-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	(63 231 043)	0.9700	
			M	2008-04-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	(63 231 043)	0.9700	
			M'	2008-04-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	(63 231 043)	0.9700	0
Exchange Income Corporation									
Actions ordinaires									
Streuber, Donald	4								
Drew Foundation Inc.	PI		O	2009-07-28	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			169 682
Exploration Azimut inc.									
Actions ordinaires									
Tognetti, John	3								
san jacopo trading	PI		O	2011-06-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 200	1.1500	564 900
EXPLORATION NEMASKA INC.									
Actions ordinaires									
Cantore, Victor	7		O	2011-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	0.4750	1 813 000
Options achat d'actions									
Baker, Judith Catharine	4	R	O	2011-05-31	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.4800	450 000
Caron, Yves	4		O	2011-05-31	D	50 - Attribution d'options	50 000		525 000
		R	O	2010-12-24	D	50 - Attribution d'options	250 000	0.5300	475 000
lessard, rené	4	R	O	2011-05-31	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.4800	525 000
Nadeau, Steve	5		O	2011-05-31	D	50 - Attribution d'options	35 000	0.4800	285 000
		R	O	2010-12-24	D	50 - Attribution d'options	175 000	0.5300	250 000
Exploration NQ inc.									
Actions ordinaires									
Société de développement de la Baie-James (SDBJ)	3		O	2011-06-02	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	115 068	0.1300	
			M	2011-06-02	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	115 068	0.1300	5 947 464
Exploration Orbite VSPA Inc.									
Options									
Primeau, Denis	5		O	2011-05-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2011-05-31	D	50 - Attribution d'options	400 000		400 000
Exploration Puma Inc.									
Actions ordinaires									
Robillard, Marcel	5		O	2011-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	0.1950	571 500
Exploration Typhon Inc.									
Actions ordinaires catégorie "A"									
The K2 Principal Fund L.P.	3		O	2011-05-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.7600	2 537 100
			O	2011-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300 000	0.8000	2 837 100
Faircourt Split Trust									
Parts de fiducie									
Faircourt Asset Management Inc.	8		O	2011-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	7.3800	15 359
FairWest Energy Corporation									
Bons de souscription									
ZIA, Angelo	4								
Canada Link Resources Dev. Co. Ltd.	PI		O	2011-06-01	I	38 - Rachat ou annulation	(162 867)		0
Options									

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Fauth, Sean Conrad	4		O	2011-06-01	D	50 - Attribution d'options	200 000		900 000
Fauth, Vernon Ray	4, 5		O	2011-06-01	D	50 - Attribution d'options	3 000 000		4 200 000
Kelcher, David	4		O	2011-06-01	D	50 - Attribution d'options	200 000		900 000
Lambros, Michael	5		O	2011-06-01	D	50 - Attribution d'options	500 000	0.2000	1 200 000
Mackie, Marion Dorothea	5		O	2011-06-01	D	50 - Attribution d'options	500 000		1 400 000
McNICHOL, DOUGLAS OLIVER	4, 5		O	2011-06-01	D	50 - Attribution d'options	1 000 000	0.2000	2 400 000
Rodd, Philip Alexander	5		O	2011-06-02	D	50 - Attribution d'options	200 000		800 000
ZECK, Darlene J.	5		O	2011-06-01	D	50 - Attribution d'options	50 000		600 000
ZIA, Angelo	4		O	2011-06-01	D	50 - Attribution d'options	350 000		1 050 000
Flaherty & Crumrine Investment Grade Fixed Income Fund									
Parts de fiducie									
Flaherty & Crumrine Investment Grade Fixed Income Fund	1		O	2011-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	10.6000	3 000
			O	2011-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	10.6000	0
			O	2011-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	10.6000	1 500
			O	2011-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	10.6000	0
			O	2011-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	300	11.0500	300
			O	2011-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	11.0500	0
			O	2011-05-24	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	11.0500	1 600
			O	2011-05-24	D	38 - Rachat ou annulation	(1 600)	11.0500	0
			O	2011-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	500	11.1000	500
			O	2011-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	11.1000	0
			O	2011-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	11.1000	3 000
			O	2011-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	11.1000	0
			O	2011-05-30	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	10.9500	3 000
			O	2011-05-30	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	10.9500	0
			O	2011-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	10.9500	1 900
			O	2011-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(1 900)	10.9500	0
Fonds de croissance et de revenu BRIC-Plus O'Leary									
Parts de fiducie									
O'Leary BrIC-Plus Income & Growth Fund	1		O	2011-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	500	10.9000	500
			O	2011-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	(500)		0
			O	2011-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	4 400	10.9000	4 400
			O	2011-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	(4 400)		0
Fonds de placement immobilier BTB									
Options									
Beauchamp, Normand	4		O	2006-10-03	D	50 - Attribution d'options	60 000		
			M	2006-10-03	D	50 - Attribution d'options	60 000		90 000
Lachapelle, Luc	4, 5		O	2011-06-08	D	52 - Expiration d'options	(20 000)		
			M	2011-01-26	D	52 - Expiration d'options	(20 000)		310 000
Proteau, Jocelyn	4		O	2006-10-03	D	50 - Attribution d'options	100 000		
			M	2006-10-03	D	50 - Attribution d'options	100 000		
			M'	2006-10-03	D	50 - Attribution d'options	100 000		
			M''	2006-10-03	D	50 - Attribution d'options	100 000		130 000
Foraco International SA									
Actions ordinaires									
Foraco International SA	1		O	2011-05-02	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	2.6000	1 158 100
			O	2011-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	2.6000	1 159 300
			O	2011-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	2.6000	1 162 300
			O	2011-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	2.6000	1 164 300
			O	2011-05-09	D	38 - Rachat ou annulation	17 400	2.7000	1 181 700
			O	2011-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	2.8900	1 182 700
			O	2011-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	17 400	3.0400	1 200 100
			O	2011-05-24	D	38 - Rachat ou annulation	17 400	3.1310	1 217 500
			O	2011-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	7 900	3.1335	1 225 400
			O	2011-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	17 400	3.1357	1 242 800
			O	2011-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	8 200	3.0739	1 251 000

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2011-05-30	D	38 - Rachat ou annulation	17 000	3.0547	1 268 000
			O	2011-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	12 400	2.9702	1 280 400
Fortis Inc.									
Actions ordinaires									
Dall'Antonia, Roger Attilio	7		O	2011-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	39	33.0053	10 422
Gosse, Karen J.	5		O	2011-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	24	33.0000	3 890
Hynes, Madonna G.	5		O	2011-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	114	33.0000	11 743
Leeners, Michele Irene	7		O	2011-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	147	33.2890	24 740
Marshall, H. Stanley	5		O	2011-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	422	33.0000	309 765
Keira Marshall	PI		O	2011-06-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2	33.0000	63 947
McCabe, Ronald William	5		O	2011-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	223	33.0000	65 812
Andrew McCabe	PI		O	2011-06-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7	33.0000	699
Jean Dawe	PI		O	2011-06-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	58	33.0000	6 010
Matthew McCabe	PI		O	2011-06-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6	33.0000	609
Meghan McCabe	PI		O	2011-06-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6	33.0000	609
Mulcahy, Michael A.	7		O	2011-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5	33.0053	4 169
			O	2011-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	32	33.2890	4 201
Brett Mulcahy	PI		O	2011-06-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	10	33.0053	1 027
Cindy Moore-Mulcahy	PI		O	2011-06-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	59	33.0053	6 055
Cindy Moore-Mulcahy DRIP Accts	PI		O	2011-06-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	12	33.2890	1 385
Gavin Mulcahy	PI		O	2011-06-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	10	33.0053	982
Sean Mulcahy	PI		O	2011-06-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7	33.0053	757
Norris, David	4		O	2011-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	32	33.0000	
			M	2011-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	32	32.6200	3 708
Pavey, Michael Arnold	4		O	2011-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	26	33.0000	
			M	2011-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	26	33.2900	2 205
Perry, Barry	5		O	2011-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	132	33.0000	90 557
			O	2011-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	603	33.0000	
			M	2011-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	603	32.3800	91 160
Nadine Perry	PI		O	2011-06-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	223	33.0000	
			M	2011-06-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	91	33.0000	15 718
			O	2011-06-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	55	33.0000	
			M	2011-06-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	55	32.3800	15 773
Spinney, James	5		O	2011-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	29	33.0000	19 497
Thomson, Scott A.	7		O	2011-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	61	33.0053	11 983
Walker, John C.	7		O	2011-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	62	33.0053	6 426
Joint Account: John Walker/Lise Noseworthy	PI		O	2011-06-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	421	33.2890	71 254
			O	2011-06-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2	33.2890	
Lise Noseworthy	PI		O	2011-06-01	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	28	33.0053	7 122
			O	2011-06-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	37	33.2890	7 159
RESP	PI		M	2011-06-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2	33.2890	270
Trust Account for Lise Noseworthy	PI		O	2011-06-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	269	33.0053	27 837
Deferred Share Unit									
Case, Peter E	4		O	2011-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	72		8 288
Crothers, Frank	4		O	2011-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	82		9 446
Goodreau, Ida Jacqueline	4		O	2011-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	70		8 145
Haughey, Douglas J.	4		O	2011-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	33		3 797
McCallum, John S.	4		O	2011-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	281		32 543
McWatters, Ralph Henry Harry	4		O	2011-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	125		14 518
Munkley, Ronald David	4		O	2011-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	33		3 797
Norris, David	4		O	2011-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	227		26 329
Pavey, Michael Arnold	4		O	2011-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	144		16 676
Rideout, Roy P.	4		O	2011-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	185		21 435
Performance Share Unit									
Marshall, H. Stanley	5		O	2011-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 312		151 883
Franco-Nevada Corporation									

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Actions ordinaires									
Alfers, Stephen Douglas	5		O	2010-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-30	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 212		1 212
Brink, Paul	5		O	2011-05-30	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 210		176 210
Harquail, David	4, 5		O	2011-05-30	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 060		1 118 975
Jones, Jacqueline	5		O	2011-05-30	D	57 - Exercice de droits de souscription	350		350
Rana, Sandip	5		O	2011-05-30	D	57 - Exercice de droits de souscription	616		616
Waterman, Geoffrey	5		O	2011-05-30	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 231		101 231
Deferred Share Units									
Gignac, Louis P.	4		O	2011-06-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	309		2 461
Droits Restricted Share Units (Time-based)									
Alfers, Stephen Douglas	5		O	2011-05-30	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 212)		2 424
Brink, Paul	5		O	2011-05-30	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 210)		2 421
Harquail, David	4, 5		O	2011-05-30	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 060)		4 119
Jones, Jacqueline	5		O	2011-05-30	D	57 - Exercice de droits de souscription	(350)		701
Rana, Sandip	5		O	2011-05-30	D	57 - Exercice de droits de souscription	(616)		1 231
Waterman, Geoffrey	5		O	2011-05-30	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 231)		2 463
Gale Force Petroleum Inc.									
Actions ordinaires									
Hood, Stephen Ray	4								
Innovative Consolidations,LLC	PI		O	2010-05-14	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2011-05-04	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2010-05-15	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			541 731
Options									
Hood, Stephen Ray	4		O	2010-05-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2011-05-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2010-05-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100 000
Gazit America Inc.									
Actions ordinaires									
Spackman, Pamela Jean	4		O	2011-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 900	5.8500	16 040*
General Donlee Canada Inc.									
Actions ordinaires									
Bowers, Peter R.	4, 5								
Ann Bowers RRSP account	PI		O	2011-05-31	I	37 - Division ou regroupement d'actions	2 300		4 600
Peter Bowers LRSP	PI		O	2011-05-31	I	37 - Division ou regroupement d'actions	1 500		3 000
RRSP	PI		O	2011-05-31	I	37 - Division ou regroupement d'actions	1 550		3 100
Geosam Investments Limited	3		O	2011-06-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	1 263 338		2 526 676
Genworth MI Canada Inc.									
Actions ordinaires									
Carbonelli, Cecilia	7		O	2011-06-01	D	35 - Dividende en actions	1		
			M	2011-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1		128
Cheung, Samantha	5		O	2011-06-01	D	35 - Dividende en actions	1	26.3300	
			M	2011-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1	26.3300	773
Hurley, Brian Leo	4, 5		O	2011-06-01	D	35 - Dividende en actions	12	26.3300	
			M	2011-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12	26.3300	17 853
Levings, Stuart Kendrick	5		O	2011-06-01	D	35 - Dividende en actions	3	26.3300	
			M	2011-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3	26.3300	1 596
MacDonald, Gordon	7		O	2011-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1	26.3300	446
Macdonell, Winsor James	5		O	2011-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1	26.3300	2 863
Mayers, Philip Adrian Virgil	5		O	2011-06-01	D	35 - Dividende en actions	3	26.3300	
			M	2011-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3	26.3300	3 437
McPherson, Deborah Lynn	5		O	2011-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3	26.3300	2 665
Noonan, Susan Ellen	7		O	2011-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1	26.3300	1 469
Vukanovich, Peter Michael	4, 5		O	2011-06-01	D	35 - Dividende en actions	9	26.3300	
			M	2011-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9	26.3300	5 048
Deferred Share Units									

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Gillespie, Robert T.E	4		O	2011-06-01	D	35 - Dividende en actions	38	26.3300	
			M	2011-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	38	26.3300	
			M'	2011-06-01	D	35 - Dividende en actions	38	26.3300	3 876
Horn, Sidney M.	4		O	2011-06-01	D	35 - Dividende en actions	38	26.3300	
			M	2011-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	38	26.3300	
			M'	2011-06-01	D	35 - Dividende en actions	38	26.3300	3 876
Kelly, Brian Michael	4, 7		O	2011-06-01	D	35 - Dividende en actions	38	26.3300	
			M	2011-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	38	26.3300	
			M'	2011-06-01	D	35 - Dividende en actions	38	26.3300	3 876
Performance Share Unit									
Hurley, Brian Leo	4, 5		O	2011-06-01	D	35 - Dividende en actions	129	26.3300	
			M	2011-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	129	26.3300	
			M'	2011-06-01	D	35 - Dividende en actions	129	26.3300	13 170
Levings, Stuart Kendrick	5		O	2011-06-01	D	35 - Dividende en actions	32	26.3300	
			M	2011-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	32	26.3300	
			M'	2011-06-01	D	35 - Dividende en actions	32	26.3300	3 291
MacDonald, Gordon	7		O	2011-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15	26.3300	
			M	2011-06-01	D	35 - Dividende en actions	15	26.3300	1 545
Macdonell, Winsor James	5		O	2011-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16	26.3300	
			M	2011-06-01	D	35 - Dividende en actions	16	26.3300	1 646
Mayers, Philip Adrian Virgil	5		O	2011-06-01	D	35 - Dividende en actions	39	26.3300	
			M	2011-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	39	26.3300	
			M'	2011-06-01	D	35 - Dividende en actions	39	26.3300	4 011
McPherson, Deborah Lynn	5		O	2011-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	28	26.3300	
			M	2011-06-01	D	35 - Dividende en actions	28	26.3300	2 880
Vukanovich, Peter Michael	4, 5		O	2011-06-01	D	35 - Dividende en actions	103	26.3300	
			M	2011-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	103	26.3300	
			M'	2011-06-01	D	35 - Dividende en actions	103	26.3300	10 495
Restricted Share Units									
Carbonelli, Cecilia	7		O	2011-06-01	D	35 - Dividende en actions	13	26.3300	
			M	2011-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13	26.3300	
			M'	2011-06-01	D	35 - Dividende en actions	13	26.3300	1 300
Cheung, Samantha	5		O	2011-06-01	D	35 - Dividende en actions	12	26.3300	
			M	2011-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12	26.3300	
			M'	2011-06-01	D	35 - Dividende en actions	12	26.3300	1 199
Hurley, Brian Leo	4, 5		O	2011-06-01	D	35 - Dividende en actions	211	26.3300	
			M	2011-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	211	26.3300	
			M'	2011-06-01	D	35 - Dividende en actions	211	26.3300	21 610
Kirby, Robert	7		O	2011-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12	26.3300	
			M	2011-06-01	D	35 - Dividende en actions	12	26.3300	1 199
Levings, Stuart Kendrick	5		O	2011-06-01	D	35 - Dividende en actions	79	26.3300	
			M	2011-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	79	26.3300	
			M'	2011-06-01	D	35 - Dividende en actions	79	26.3300	8 067
MacDonald, Gordon	7		O	2011-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12	26.3300	
			M	2011-06-01	D	35 - Dividende en actions	12	26.3300	1 269
Macdonell, Winsor James	5		O	2011-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	39	26.3300	
			M	2011-06-01	D	35 - Dividende en actions	39	26.3300	4 033
Mayers, Philip Adrian Virgil	5		O	2011-06-01	D	35 - Dividende en actions	85	26.3300	
			M	2011-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	85	26.3300	
			M'	2011-06-01	D	35 - Dividende en actions	85	26.3300	8 681
McPherson, Deborah Lynn	5		O	2011-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	55	26.3300	
			M	2011-06-01	D	35 - Dividende en actions	55	26.3300	5 594
Noonan, Susan Ellen	7		O	2011-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12	26.3300	
			M	2011-06-01	D	35 - Dividende en actions	12	26.3300	1 199
Vukanovich, Peter Michael	4, 5		O	2011-06-01	D	35 - Dividende en actions	190	26.3300	
			M	2011-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	190	26.3300	

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			M'	2011-06-01	D	35 - Dividende en actions	190	26.3300	19 385
George Weston Limitee									
Actions ordinaires									
Rebanks, Mary Diane Wendy	6								
Sknaber Limited	PI		O	2011-06-06	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(430)	70.4000	494 491
Global Advantaged Telecom & Utilities Income Fund									
Parts de fiducie									
Global Advantaged Telecom & Utiltiies Income Fund	1		O	2011-03-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000		1 000
			O	2011-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
Global Uranium Fund Inc.									
Equity Share									
Global Uranium Fund Inc.	1		O	2011-05-02	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	2.7000	3 000
			O	2011-05-02	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	2.7000	0
			O	2011-05-09	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	2.7000	2 100
			O	2011-05-09	D	38 - Rachat ou annulation	(2 100)	2.7000	0
			O	2011-05-10	D	38 - Rachat ou annulation	500	2.7000	500
			O	2011-05-10	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	2.7000	0
			O	2011-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	2.7000	2 000
			O	2011-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	2.7000	0
			O	2011-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	2.6500	2 000
			O	2011-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	2.6500	0
			O	2011-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	2 900	2.6500	2 900
			O	2011-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	(2 900)	2.6500	0
			O	2011-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	500	2.6000	500
			O	2011-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	2.6000	0
			O	2011-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	2.6000	3 000
			O	2011-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	2.6000	0
			O	2011-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	2.5000	3 000
			O	2011-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	2.5000	0
			O	2011-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	2.5000	3 000
			O	2011-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	2.5000	0
			O	2011-05-24	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	2.5000	3 000
			O	2011-05-24	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	2.5000	0
			O	2011-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	2.5800	3 000
			O	2011-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	2.5800	0
			O	2011-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	2.5900	3 000
			O	2011-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	2.5900	0
GMIncome & Growth Fund									
Parts									
GMIncome & Growth Fund	1		O	2011-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	11.4200	121 700
			O	2011-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	11.4200	123 200
GMP Capital Inc.									
Actions ordinaires									
GMP Capital Inc.	1		O	2011-05-10	D	38 - Rachat ou annulation	18 700	15.1414	18 700
			O	2011-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	38 291	14.8763	56 991
			O	2011-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	38 291	14.5429	95 282
			O	2011-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	38 291	14.4745	133 573
			O	2011-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	38 291	14.4493	153 164
			O	2011-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	31 500	14.1193	146 373
			O	2011-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	158 300	14.2169	266 382
			O	2011-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	38 291	14.4147	266 382
			O	2011-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	32 600	14.3465	298 982
			O	2011-05-24	D	38 - Rachat ou annulation	31 300	14.6056	260 491
			O	2011-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	31 400	14.4399	133 591
			O	2011-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	32 000	14.2021	127 300

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2011-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	8 700	14.4069	103 400
			O	2011-05-30	D	38 - Rachat ou annulation	15 400	14.6102	87 500
			O	2011-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	38 291	14.6693	94 391
			O	2011-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	(18 700)		114 873
			O	2011-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	(38 291)		114 873
			O	2011-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	(38 291)		108 082
			O	2011-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	(38 291)		228 091
			O	2011-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	(69 791)		229 191
			O	2011-05-24	D	38 - Rachat ou annulation	(158 300)		102 191
			O	2011-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	(38 291)		95 300
			O	2011-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	(32 600)		94 700
			O	2011-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	(31 300)		72 100
			O	2011-05-30	D	38 - Rachat ou annulation	(31 400)		56 100
			O	2011-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(32 000)		62 391
			O	2011-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(8 700)		53 691
			O	2011-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	(15 400)		38 291
			O	2011-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	(38 291)		0
Gold Reserve Inc.									
Actions ordinaires Class A Common Shares									
Belanger, A. Douglas	4, 5		O	2011-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(47 500)	1.7770USD	1 468 456*
McGuinness, Robert	5		O	2011-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(35 000)	1.7777USD	143 132*
Smith, Mary	5		O	2011-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	1.7770USD	151 888*
Timm, Rockne	4, 5		O	2011-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	1.7770USD	1 160 125*
Options Stock Options									
Potvin, Jean-Charles	4		O	2011-05-27	D	52 - Expiration d'options	(13 333)	4.8340	
			M	2011-05-27	D	52 - Expiration d'options	(13 333)	4.8340USD	258 336
GOLDEN HOPE MINES LIMITED									
Actions ordinaires									
Candido, Francesco	4, 5		O	2011-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.1650	668 579
			O	2011-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.1700	678 579
Golden Moor Inc.									
Actions ordinaires									
SAINT-ONGE, Marc-Alain	4, 5, 3		O	2011-06-01	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(4 874 000)		43 866 000
Golden Queen Mining Co. Ltd.									
Actions ordinaires									
Gutrath, Gordon	4	R	O	2011-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	3.5300	195 000
			O	2011-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(24 800)	3.5700	170 200
Shynkaryk, Chester	4		O	2011-05-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	3.7000	104 900
			O	2011-05-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	3.6500	103 000
			O	2011-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	3.6500	100 000
Golden Valley Mines Ltd.									
Actions ordinaires									
Karahissarian, Annie	5		O	2011-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	0.4100	7 500
Goldgroup Mining Inc. (formerly Sierra Minerals Inc.)									
Actions ordinaires									
VanDoorselaere, Dustin Simon	8		O	2011-05-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Bons de souscription									
VanDoorselaere, Dustin Simon	8		O	2011-05-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Options									
VanDoorselaere, Dustin Simon	8		O	2011-05-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Goldrush Resources Ltd.									
Actions ordinaires									
Brownlie, Leonard William	4, 5, 3		O	2011-06-01	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	47 500	0.1600	3 367 233
warrants									
Brownlie, Leonard William	4, 5, 3		O	2011-06-01	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	23 750		263 750
Great Canadian Gaming Corporation									

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Options									
Rao, Kiran Sheshagiri	5		O	2011-05-30	D	52 - Expiration d'options	(15 000)		145 440
Great-West Lifeco Inc.									
Actions ordinaires									
Faulds, Tyrone Giles	7		O	2011-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	981	25.7075	7 298
Executive Performance Share Units									
Faulds, Tyrone Giles	7		O	2002-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	800	25.9428	800
MacNicholas, Garry	5		O	2004-05-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-06-01	D	97 - Autre	3 566	25.9428	3 566
Options Common Share - Stock Options									
Faulds, Tyrone Giles	7		O	2011-06-01	D	50 - Attribution d'options	4 000	27.1575	7 800
MacNicholas, Garry	5		O	2011-06-01	D	97 - Autre	15 700	27.1575	135 900
Groupe Aeroplan Inc.									
Actions ordinaires									
Groupe Aeroplan Inc.	1		O	2011-05-02	D	38 - Rachat ou annulation	76 000	12.9890	76 000
			O	2011-05-02	D	38 - Rachat ou annulation	(76 000)		0
			O	2011-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	76 000	12.9782	76 000
			O	2011-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	(76 000)		0
			O	2011-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	76 000	12.8754	76 000
			O	2011-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	(76 000)		0
			O	2011-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	76 000	12.7093	76 000
			O	2011-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	(76 000)		0
			O	2011-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	76 000	12.7184	76 000
			O	2011-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	(76 000)		0
			O	2011-05-09	D	38 - Rachat ou annulation	76 000	12.5720	76 000
			O	2011-05-09	D	38 - Rachat ou annulation	(76 000)		0
			O	2011-05-10	D	38 - Rachat ou annulation	76 000	12.5429	76 000
			O	2011-05-10	D	38 - Rachat ou annulation	(76 000)		0
			O	2011-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	76 000	12.4791	76 000
			O	2011-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	(76 000)		0
			O	2011-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	76 000	12.3978	76 000
			O	2011-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	(76 000)		0
			O	2011-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	77 231	12.8720	77 231
			O	2011-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	(77 231)		0
			O	2011-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	12.8844	5 000
			O	2011-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
			O	2011-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	12.6208	5 000
			O	2011-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
			O	2011-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	75 000	12.7108	75 000
			O	2011-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	(75 000)		0
			O	2011-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	75 000	12.7617	75 000
			O	2011-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	(75 000)		0
			O	2011-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	75 000	12.7763	75 000
			O	2011-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	(75 000)		0
			O	2011-05-24	D	38 - Rachat ou annulation	75 000	13.0455	75 000
			O	2011-05-24	D	38 - Rachat ou annulation	(75 000)		0
			O	2011-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	75 000	13.1781	75 000
			O	2011-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	(75 000)		0
			O	2011-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	75 000	13.3290	75 000
			O	2011-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	(75 000)		0
			O	2011-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	13.2195	20 000
			O	2011-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)		0
			O	2011-05-30	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	13.4066	20 000
			O	2011-05-30	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)		0
			O	2011-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	13.3468	20 000

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2011-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)		0
Groupe CGI inc.									
Actions à droit de vote subalterne Classe A									
Groupe CGI inc.	1		O	2011-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(1 115 900)		0
Groupe CVTech inc.									
Actions ordinaires									
Groupe CVTech inc.	1		O	2011-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	1.3600	62 000
			O	2011-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	1.3700	64 000
			O	2011-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	1.3500	65 000
			O	2011-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	1.3800	67 000
			O	2011-05-09	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	1.4300	69 000
			O	2011-05-09	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	1.4000	71 000
			O	2011-05-09	D	38 - Rachat ou annulation	500	1.3500	71 500
			O	2011-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	1.3800	73 500
			O	2011-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	(60 000)		13 500
			O	2011-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	1.3800	15 500
			O	2011-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	1.3600	17 500
			O	2011-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	1.3700	18 800
			O	2011-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	500	1.3800	19 300
			O	2011-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	1.3800	20 600
			O	2011-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	1.3700	22 600
			O	2011-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	1.3800	24 600
			O	2011-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	1.3300	26 600
			O	2011-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	500	1.3500	27 100
			O	2011-05-30	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	1.3500	31 100
			O	2011-05-30	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	1.3400	32 100
			O	2011-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	1.3400	34 100
Groupe Opmedic Inc.									
Options									
Basile, Hani	4		O	2011-06-01	D	50 - Attribution d'options	5 274		5 274
Landreville, Jacques	4		O	2007-12-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-06-01	D	50 - Attribution d'options	10 549		10 549
Larivée, Jean	4		O	2011-06-01	D	50 - Attribution d'options	5 274		5 274
Newport, Ken	4		O	2011-06-01	D	50 - Attribution d'options	5 274		5 274
St-Michel, Pierre	5, 3		O	2011-06-01	D	50 - Attribution d'options	5 274		5 274
Villeneuve, Marc	4, 3		O	2011-06-01	D	50 - Attribution d'options	5 274		5 274
Groupe SNC-Lavalin Inc.									
Actions ordinaires									
BEAUDOIN, Jean	5		O	2011-06-02	D	51 - Exercice d'options	7 900	37.6400	53 236
			O	2011-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 900)	56.0000	45 336
			O	2011-06-02	D	51 - Exercice d'options	100	37.6400	45 436
			O	2011-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.0100	45 336
LAVERDIÈRE, Yves	5		O	2011-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20	56.2300	58 852
REER Personnel	PI		O	2011-06-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	56.2400	26 741
			O	2011-06-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	80	56.2500	26 821
			O	2011-06-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17	56.2300	26 838
Options									
BEAUDOIN, Jean	5		O	2011-06-02	D	51 - Exercice d'options	(7 900)	37.6400	68 100
			O	2011-06-02	D	51 - Exercice d'options	(100)	37.6400	68 000
GSI Group Inc.									
Actions ordinaires									
Roush, John A	4, 5	R	O	2011-05-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	11.9800USD	476 667
			O	2010-12-29	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(666 667)		333 333
Guyana Goldfields Inc.									
Actions ordinaires									
Sheridan, Patrick John	4	R	O	2011-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(19 300)	8.9800	2 942 634

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2011-05-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 400)	8.9600	2 902 234
			O	2011-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(35 200)	8.7800	2 867 034
			O	2011-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 500)	8.6000	2 854 534
			O	2011-06-06	D	51 - Exercice d'options	250 000	7.2400	3 104 534
Options									
Sheridan, Patrick John	4		O	2011-06-06	D	51 - Exercice d'options	(250 000)	7.2400	1 750 000
Hardwoods Distribution Income Fund									
Performance Unit									
Blanco, Lance Richard	5		O	2011-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 227		29 077
Brown, Robert James	5		O	2011-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 702		17 833
Warner, Garry W.	5		O	2011-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 702		17 833
Restricted Unit									
Besen, Daniel A.	5		O	2011-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 702		28 965
Blanco, Lance Richard	5		O	2011-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 227		46 928
Brown, Robert James	5		O	2011-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 702		28 965
Warner, Garry W.	5		O	2011-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 702		28 965
Hartco Inc.									
Actions ordinaires									
Hartco Inc.	1		O	2011-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	100	3.9000	300
			O	2011-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	3.9500	1 200
			O	2011-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	3.9000	2 200
			O	2011-05-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 545	3.9000	3 745
			O	2011-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 745	3.9000	5 490
			O	2011-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	1 745	3.9000	5 035
			O	2011-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	500	3.9000	5 535
			O	2011-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	400	3.9900	400
			O	2011-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	3.8700	1 400
			O	2011-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 645	4.0100	2 645
			O	2011-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	1 445	3.7300	4 090
			O	2011-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		100
			O	2011-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		5 390
			O	2011-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	(1 100)		4 290
			O	2011-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		3 290
			O	2011-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	(1 545)		3 990
			O	2011-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	(1 745)		2 245
			O	2011-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	(1 745)		500
			O	2011-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	(500)		0
			O	2011-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	(400)		1 000
Héroux-Devtek Inc.									
Unités d'actions différées/Deffered Share Units									
Boivin, Claude	4		O	2004-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Hinterland Metals Inc.									
Actions ordinaires									
Thiersch, Peter	4		O	2011-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 500)	0.1600	38 500
			O	2011-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(38 500)	0.1650	0
Home Capital Group Inc.									
Actions ordinaires									
Copperthwaite, Stephen	5		O	2011-05-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	17	56.8547	5 810
Stephen Copperthwaite RSP	PI		O	2011-05-27	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4	56.8547	53
Decina, Pino	5		O	2011-05-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	56.8547	469
Pino Decina RSP	PI		O	2011-05-27	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	56.8547	206
Home Capital Group Inc.	1		O	2011-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	56.5000	1 000
			O	2011-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	56.5000	0
			O	2011-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	700	55.2500	700
			O	2011-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(700)	55.2500	0
			O	2011-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	55.8300	2 000

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2011-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	55.8300	0
			O	2011-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	500	55.9400	500
			O	2011-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	55.9400	0
			O	2011-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	100	55.9600	100
			O	2011-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	55.9600	0
			O	2011-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	55.9800	1 400
			O	2011-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)	55.9800	0
			O	2011-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	55.1000	1 000
			O	2011-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	55.1000	0
			O	2011-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	55.1500	1 000
			O	2011-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	55.1500	0
			O	2011-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	53.1500	2 000
			O	2011-06-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(2 000)	53.1500	
			M	2011-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	53.1500	0
			O	2011-06-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 000	52.8000	
			M	2011-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	52.8000	2 000
			O	2011-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	52.8000	0
Marsh, John M.	4								
Roseanne Marsh	PI		O	2011-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	52.7600	117 550
			O	2011-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	371	52.7700	117 921
Mosko, Brian Robert	5		O	2011-05-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	42	56.8547	1 655
Reid, Martin	5		O	2011-05-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	43	56.8547	3 775
Soloway, Gerald M.	4, 5		O	2011-05-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	56	56.8547	293 746
HOMEQ Corporation									
Actions ordinaires									
Samuel, Gary	4								
Perek Bet Inc.	PI		O	2011-06-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	7.8000	7 000
RRSP	PI		O	2011-06-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	7.6500	21 120
HudBay Minerals Inc.									
Actions ordinaires									
Garofalo, David	7, 5		O	2011-06-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	980	14.6000	82 089
HUMBOLDT CAPITAL CORPORATION									
Actions ordinaires									
Lamond, Robert William	4, 5, 3								
Lamond Investments Ltd.	PI		O	2011-06-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 100	2.5200	6 429 232
Imaflex Inc.									
Actions ordinaires Class A									
Abbandonato, Joseph Marino	4, 5								
Roncon Consultants Inc.	PI		O	2011-06-06	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	1 315 789	0.3800	1 594 100
Bons de souscription									
Abbandonato, Joseph Marino	4, 5								
Roncon Consultants Inc.	PI		O	2003-03-13	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-06-06	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	1 315 789		1 315 789
IMAX Corporation									
Options 1:1									
Braun, Neil S.	4		O	2011-06-02	D	50 - Attribution d'options	8 000	37.3100USD	24 000
Copland, Kenneth G.	4		O	2011-06-02	D	50 - Attribution d'options	8 000	37.3100USD	70 404
			O	2011-06-02	D	50 - Attribution d'options	2 402	37.3100USD	72 806
Demirian, Eric	4		O	2011-06-02	D	50 - Attribution d'options	8 000	37.3100USD	16 757
			O	2011-06-02	D	50 - Attribution d'options	2 402	37.3100USD	19 159
Girvan, Gary	4		O	2011-06-02	D	50 - Attribution d'options	8 000	37.3100USD	56 233
			O	2011-06-02	D	50 - Attribution d'options	2 402	37.3100USD	58 635
Leebron, David W.	4		O	2011-06-02	D	50 - Attribution d'options	8 000	37.3100USD	70 404
			O	2011-06-02	D	50 - Attribution d'options	2 402	37.3100USD	72 806
Pompadur, I Martin	4		O	2011-06-02	D	50 - Attribution d'options	8 000	37.3100USD	16 757
			O	2011-06-02	D	50 - Attribution d'options	2 402	37.3100USD	19 159

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Utay, Marc A.	4		O	2011-06-02	D	50 - Attribution d'options	8 000	37.3100USD	60 529
			O	2011-06-02	D	50 - Attribution d'options	2 402	37.3100USD	62 931
Wechsler, Bradley J.	4, 5		O	2011-06-02	D	50 - Attribution d'options	12 000	37.3100USD	1 062 000
INDEXPLUS Dividend Fund									
Parts de fiducie									
Brasseur, Murray	3								
Middlefield Realty Limited	PI		O	2011-06-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	11.8000	2 000
			O	2011-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	11.7600	2 500
Indexplus Dividend Fund	1		O	2011-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	14 200	11.7800	136 700
			O	2011-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	11.9000	138 400
			O	2011-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	600	11.9000	139 000
			O	2011-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	8 800	11.8300	147 800
			O	2011-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	11.7300	149 300
			O	2011-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	900	11.8000	150 200
Indigo Books & Music Inc.									
Actions ordinaires									
McGill, Jim	5		O	2011-06-03	D	51 - Exercice d'options	40 000	8.2500	45 000
			O	2011-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	12.5595	5 000
			O	2011-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	12.5000	4 000
Options									
McGill, Jim	5		O	2011-06-03	D	51 - Exercice d'options	(40 000)	8.2500	45 000
Innergex Énergie renouvelable Inc.									
Actions ordinaires									
Lafrance, Daniel	4		O	2011-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	9.5954	19 600
Intact Corporation financière									
Actions ordinaires									
Intact Financial Corporation	1		O	2011-05-02	D	38 - Rachat ou annulation	7 500	48.0707	25 000
			O	2011-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	7 500	48.4539	32 500
			O	2011-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	4 500	49.0020	37 000
			O	2011-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	49.4548	42 000
			O	2011-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	50.4020	44 500
			O	2011-05-09	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	50.8888	47 000
			O	2011-05-10	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	51.7276	49 500
			O	2011-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	51.7444	52 000
			O	2011-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	51.1384	54 500
			O	2011-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	51.3416	57 000
			O	2011-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	51.1080	59 500
			O	2011-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	50.6148	62 000
			O	2011-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	49.9448	64 500
			O	2011-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	49.9892	67 000
			O	2011-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	49.9344	69 500
			O	2011-05-24	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	49.4384	72 000
			O	2011-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	49.8976	74 500
			O	2011-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	50.3748	77 000
			O	2011-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	50.1780	79 500
			O	2011-05-30	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	50.0904	82 000
			O	2011-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	49.8968	84 500
			O	2011-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(77 000)		7 500
Subscription receipts									
BLAIR, ALAN JOHN	5		O	2004-12-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-06-09	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	1 500	47.8000	1 500
Cantor, Paul George Samuel	4		O	2006-05-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-06-09	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	500	47.8000	500
Côté, Marcel	4		O	2004-12-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-06-09	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	1 000	47.8000	1 000
Guénette, Françoise	5		O	2004-12-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2011-06-09	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	400	47.8000	400
Ott, Jack	5		O	2008-01-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-06-09	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	300	47.8000	300
Snyder, Stephen Gregory	4		O	2009-05-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-06-09	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	4 000	47.8000	4 000
Stephenson, Carol M.	4		O	2004-12-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-06-09	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	1 000	47.8000	1 000
Tullis, Mark Alan	5		O	2004-12-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-06-09	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	5 300	47.8000	5 300
Inter Pipeline Fund									
Deferred Unit Right									
Dusevic Oliva, Anita Elizabeth	5		O	2011-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 646		29 089
Intermap Technologies Corporation									
Actions ordinaires Class A									
Oseth, Todd	5		O	2010-12-17	D	46 - Contrepartie de services	751 740	0.5000	
			M	2010-12-17	D	97 - Autre	834 615	0.3900	834 615
International Datacasting Corporation									
Actions ordinaires									
Adamou, Adam Evagoras	4		O	2011-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.3450	3 325 000*
			O	2011-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.3400	3 330 000*
Little, David Presgrave	4		O	2011-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.3800	43 800*
			O	2011-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	0.3700	50 800*
			O	2011-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	0.3700	57 800*
International Minerals Corporation									
Actions ordinaires									
McKeen, Roderick Charles	4, 5		O	2011-05-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	8.0200	32 400
			O	2011-05-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	8.0500	31 200
			O	2011-05-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 700)	8.0000	26 500
			O	2011-06-03	D	51 - Exercice d'options	25 000	1.0000	51 500
Options									
McKeen, Roderick Charles	4, 5		O	2011-06-03	D	51 - Exercice d'options	(25 000)		127 500
IOU Financial Inc.									
Actions à droit de vote multiple CATEGORIE B (known as Class B common Shares)									
The Marleau Capital Corporation Inc.	3		O	2011-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 500	0.3900	5 118 678
			O	2011-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.3900	5 121 678
IROC Energy Services Corp.									
Actions ordinaires									
Troob Capital Management LLC	3								
TCM MPS Series Fund LP - Crossways Series	PI		O	2011-06-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	68 800	1.8052	896 763
			O	2011-06-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	1.8312	916 763
			O	2011-06-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	35 700	1.8114	952 463
			O	2011-06-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	24 600	1.8444	977 063
Ivanhoe Energy Inc.									
Actions ordinaires									
Martin, David	4, 5		O	2003-03-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2003-03-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			957 460
Silverman, Michael	5		O	2011-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	2.0300USD	23 259*
Options									
Balloch, Howard	4		O	2011-05-27	D	52 - Expiration d'options	(50 000)	3.1200	250 000*
Graham, Robert G.	4		O	2011-05-27	D	52 - Expiration d'options	(50 000)	3.1200	400 000*
Martin, David	4, 5		O	2003-03-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2003-03-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 400 000
Restricted Share Unit									
Martin, David	4, 5		O	2003-03-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2003-03-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Jaguar Financial Corporation									
Actions ordinaires									
Jaguar Financial Corporation	1		O	2011-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	(30 500)		0
Keyera Corp.									
Actions ordinaires									
Sentes, David A.	5		O	2011-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	41.2700	3 321
Kinross Gold Corporation									
Actions ordinaires									
Roberts, Lauren Martin	7		O	2011-06-03	D	97 - Autre	3 076		10 919
Droits Deferred Share Units									
Roberts, Lauren Martin	7		O	2009-08-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			24 178
Options									
Roberts, Lauren Martin	7		O	2011-06-03	D	97 - Autre	55 693		125 049
La Banque de Nouvelle - Ecosse									
Actions ordinaires									
Shaw, Allan Cameron	4		O	2011-03-25	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(160)	59.1800	
			M	2011-03-25	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(160)	59.1800	15 055
La Banque Toronto-Dominion									
Actions ordinaires CUSIP 891160 50 9									
Thompson, John Munro	4		O	2011-06-07	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(4 400)	79.6000	46 778
La Societe Canadian Tire Limitee									
Actions sans droit de vote Class A									
Canadian Tire Corporation, Limited	1		O	2011-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	9 100	61.1747	9 100
			O	2011-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	(9 100)	61.1747	0
			O	2011-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	7 660	61.7501	7 660
			O	2011-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	(7 660)	61.7501	0
Collver, Robyn Anne	7, 5, 3								
Sun Life Financial	PI		O	2011-06-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1 738)	64.3356	334
Sun Life Financial - Group RRSP	PI		O	2003-03-21	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-06-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	473	64.3356	473
Trustees of Deferred Profit Sharing Plan	PI		O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	64.6500	742 983
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	64.4500	742 783
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	64.4500	742 683
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	64.4500	742 583
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	64.5000	742 283
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	64.0500	742 183
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	64.0500	742 083
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	64.0700	741 883
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	64.0500	741 783
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	64.0500	741 683
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	64.0500	741 483
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.9000	741 383
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.6700	741 283
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.6700	741 083
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.6700	740 883
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.6700	740 683
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.3700	740 583
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.3800	740 483
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.3600	740 383
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.3600	740 183
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.3600	740 083
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.3600	739 983
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.3600	739 883
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.2900	739 783
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.2900	739 683
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.2900	739 483

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.1000	739 383
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.1000	739 283
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.1100	739 183
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.1200	739 083
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.1100	738 883
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.1200	738 783
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.0900	738 683
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.0900	738 583
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	63.0600	738 083
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.0000	737 983
			O	2011-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	61.3000	738 083
			O	2011-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	61.3000	738 283
			O	2011-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	61.3000	738 383
			O	2011-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	61.3000	738 483
			O	2011-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	61.3000	738 783
			O	2011-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	61.3000	738 883
			O	2011-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	61.3000	738 983
			O	2011-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	61.3000	739 083
			O	2011-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	61.3000	739 283
			O	2011-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	61.3000	739 583
			O	2011-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	61.3000	739 683
			O	2011-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	61.3000	739 783
			O	2011-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	61.3000	739 983
			O	2011-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	61.5500	740 083
			O	2011-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	61.5500	740 283
			O	2011-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	61.5500	740 383
			O	2011-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	61.5500	740 583
			O	2011-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	61.5500	740 683
			O	2011-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	61.5000	740 783
			O	2011-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	61.5000	740 883
			O	2011-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	61.4000	740 983
			O	2011-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	61.4000	741 083
			O	2011-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	61.4000	741 883
			O	2011-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	61.7200	742 183
			O	2011-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	61.7200	742 483
			O	2011-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	61.7200	742 583
			O	2011-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	61.7200	742 683
			O	2011-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	61.7200	742 783
			O	2011-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	61.7400	742 883
Lynar, Hugh	3								
Trustees of Deferred Profit Sharing Plan	PI		O	2011-05-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	62.9300	745 083
			O	2011-05-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	62.9300	744 983
			O	2011-05-30	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(100)	62.9300	744 883
			O	2011-05-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	62.9300	744 783
			O	2011-05-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	62.9400	744 683
			O	2011-05-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	62.9300	744 483
			O	2011-05-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	62.9300	744 283
			O	2011-05-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	62.9300	744 083
			O	2011-05-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	62.9300	743 983
			O	2011-05-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	62.9400	743 883
			O	2011-05-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	62.9300	743 783
			O	2011-05-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	62.9300	743 683
			O	2011-05-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	62.9300	743 583
			O	2011-05-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	62.9200	743 483
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	64.5500	742 983
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	64.4500	742 783

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	64.4500	742 683
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	64.4500	742 583
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	64.5000	742 283
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	64.0500	742 183
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	64.0500	742 083
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	64.0700	741 883
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	64.0500	741 783
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	64.0500	741 683
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	64.0500	741 483
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.9000	741 383
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.5700	741 283
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.6700	741 083
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.6700	740 883
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.6700	740 683
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.6700	740 583
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.3800	740 483
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.3600	740 383
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.3600	740 183
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.3600	740 083
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.3600	739 983
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.3600	739 883
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.2900	739 783
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.2900	739 683
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.2900	739 483
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.1000	739 383
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.1000	739 283
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.1100	739 183
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.1200	739 083
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.1200	738 983
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.1100	738 783
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.0900	738 683
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.0900	738 583
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	63.0600	738 083
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.0000	737 983
			O	2011-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	61.3000	738 083
			O	2011-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	61.3000	738 283
			O	2011-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	61.3000	738 383
			O	2011-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	61.3000	738 483
			O	2011-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	61.3000	738 783
			O	2011-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	61.3000	738 883
			O	2011-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	61.3000	738 983
			O	2011-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	61.3000	739 183
			O	2011-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	61.3000	739 483
			O	2011-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	61.3000	739 583
			O	2011-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	61.3000	739 683
			O	2011-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	61.3000	739 783
			O	2011-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	61.3000	739 983
			O	2011-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	61.5500	740 083
			O	2011-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	61.5500	740 283
			O	2011-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	61.5500	740 383
			O	2011-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	61.5500	740 483
			O	2011-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	61.5500	740 683
			O	2011-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	61.5000	740 783
			O	2011-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	61.5000	740 883
			O	2011-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	61.4000	740 983
			O	2011-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	61.4000	741 083

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2011-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	61.4000	741 883
			O	2011-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	61.7200	742 183
			O	2011-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	61.7200	742 483
			O	2011-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	61.7200	742 583
			O	2011-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	61.7200	742 683
			O	2011-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	61.7200	742 783
			O	2011-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	61.7400	742 883
McCann, Dean Charles	7, 5								
Trustees of Deferred Profit Sharing Plan	PI		O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	64.6500	742 983
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	64.4500	742 783
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	64.4500	742 683
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	64.4500	742 583
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	64.5000	742 283
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	64.0500	742 183
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	64.0500	742 083
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	64.0700	741 883
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	64.0500	741 783
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	64.0500	741 683
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	64.0500	741 483
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.9000	741 383
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.6700	741 283
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.6700	741 083
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.6700	740 883
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.6700	740 683
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.3700	740 583
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.3800	740 483
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.3600	740 383
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.3600	740 183
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.3600	740 083
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.3600	739 983
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.3600	739 883
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.2900	739 783
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.2900	739 683
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.2900	739 483
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.1000	739 383
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.1000	739 283
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.1100	739 183
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.1200	739 083
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.1200	738 983
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.1100	738 783
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.0900	738 683
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.0900	738 583
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	63.0600	738 083
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	63.0000	737 983
			O	2011-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	61.3000	738 083
			O	2011-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	61.3000	738 283
			O	2011-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	61.3000	738 383
			O	2011-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	61.3000	738 483
			O	2011-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	61.3000	738 783
			O	2011-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	61.3000	738 883
			O	2011-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	61.3000	738 983
			O	2011-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	61.3000	739 183
			O	2011-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	61.3000	739 483
			O	2011-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	61.3000	739 583
			O	2011-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	61.3000	739 683
			O	2011-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	61.3000	739 783

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2011-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	61.3000	739 983
			O	2011-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	61.5500	740 083
			O	2011-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	61.5500	740 283
			O	2011-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	61.5500	740 383
			O	2011-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	61.5500	740 483
			O	2011-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	61.5500	740 683
			O	2011-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	61.5000	740 783
			O	2011-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	61.5000	740 883
			O	2011-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	61.4000	740 983
			O	2011-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	61.4000	741 083
			O	2011-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	61.4000	741 883
			O	2011-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	61.7200	742 183
			O	2011-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	61.7200	742 483
			O	2011-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	61.7200	742 583
			O	2011-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	61.7200	742 683
			O	2011-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	61.7200	742 783
			O	2011-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	61.7400	742 883
CTC Share Unit Fund (DPSP)									
Collver, Robyn Anne	7, 5, 3								
Sun Life Financial	PI		O	2011-06-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 350	42.5200	2 424
La Societe de Gestioin AGF Limitee									
Restricted Share Units									
Badun, Robert	7		O	2011-04-20	D	46 - Contrepartie de services	469	19.2400	35 174
Bogart, Robert	5		O	2011-04-20	D	46 - Contrepartie de services	89	19.2400	6 690
CAMMARERI, ROSE	5		O	2011-04-20	D	46 - Contrepartie de services	188	19.2400	14 079
Goldring, Blake Charles	4, 5		O	2011-04-20	D	46 - Contrepartie de services	867	19.2400	76 476
Goldring, Judy	4, 5		O	2011-04-20	D	46 - Contrepartie de services	453	19.2400	38 722
Hubbes, Martin	5		O	2011-04-20	D	46 - Contrepartie de services	55	55.0000	4 113
Laboratoires Paladin Inc.									
Actions ordinaires									
Freeman, Michael	5		O	2011-06-01	D	51 - Exercice d'options	20 000	6.6000	24 623
			O	2011-06-01	D	51 - Exercice d'options	10 000	11.0600	34 623
			O	2011-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	40.2500	4 623
Lande, Robert Nathaniel	4		O	2011-06-01	D	51 - Exercice d'options	5 000	4.1900	8 000
			O	2011-06-01	D	51 - Exercice d'options	5 000	8.1000	13 000
McDole, Gerald P.	4		O	2011-06-01	D	51 - Exercice d'options	4 000	5.8500	5 618
			O	2011-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	40.5300	1 618
Options Stock Options									
Freeman, Michael	5		O	2011-06-01	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	6.6000	126 250
			O	2011-06-01	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	11.0600	116 250
Gale, James	4		O	2011-05-30	D	50 - Attribution d'options	5 000	40.8500	15 000
Lande, Robert Nathaniel	4		O	2011-05-30	D	50 - Attribution d'options	5 000	40.8500	
			M	2011-05-30	D	50 - Attribution d'options	5 000	40.8500	35 000
			O	2011-06-01	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	8.1000	30 000
			O	2011-06-01	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	4.1900	25 000
McDole, Gerald P.	4		O	2011-05-30	D	50 - Attribution d'options	5 000	40.8500	40 000
			O	2011-06-01	D	51 - Exercice d'options	(4 000)	5.8500	36 000
Raby, Joel	4		O	2011-05-30	D	50 - Attribution d'options	5 000	40.8500	25 000
Wise, Ted	4		O	2011-05-30	D	50 - Attribution d'options	5 000	40.8500	35 000
Le Groupe Intertape Polymer Inc.									
Actions ordinaires									
Foster, Robert J	4		O	2011-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	1.5400	26 000
			O	2011-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	1.5500	27 000
			O	2011-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 300	1.5500	30 300
			O	2011-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	1.5600	30 900
			O	2011-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	1.5700	31 900

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2011-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	1.5800	32 900
			O	2011-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 100	1.5800	35 000
Options									
Baker, Eric	4		O	2011-06-07	D	50 - Attribution d'options	20 000	1.5500	70 000
Beil, Robert	4		O	2011-06-07	D	48 - Acquisition par héritage ou aliénation par legs	20 000	1.5500	
			M	2011-06-07	D	50 - Attribution d'options	20 000	1.5500	70 000
Bunze, George J.	4		O	2011-06-07	D	50 - Attribution d'options	20 000	1.5500	70 000
Foster, Robert J	4		O	2011-06-07	D	50 - Attribution d'options	20 000	1.5500	50 000
Quintas, Jorge Nelson	4		O	2011-06-07	D	50 - Attribution d'options	20 000	1.5500	60 000
Schermer, Torsten	4		O	2011-06-07	D	50 - Attribution d'options	20 000	1.5500	70 000
Yull, Gregory	5		O	2011-06-07	D	50 - Attribution d'options	350 000	1.5500	1 247 073
Yull, Melbourne F.	4		O	2011-06-07	D	50 - Attribution d'options	20 000	1.5500	280 000
Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc.									
Droits à la plus-value des actions									
Coutu, François Jean	4, 5		O	2010-06-04	D	97 - Autre	169 332		
			M	2010-06-04	D	97 - Autre	169 332		169 332
			O	2011-01-19	D	97 - Autre	86 136		
			M	2011-01-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	86 136		255 468
Options									
Raymond, Marcel A.	7		O	2007-01-17	D	50 - Attribution d'options	13 780	14.9200	
			M	2007-01-17	D	50 - Attribution d'options	13 780	14.9200	45 236
les aliments High Liner incorporee									
Actions ordinaires									
Brown, Joanne	5		O	2007-01-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-06-08	D	51 - Exercice d'options	4 000	6.9000	4 000
Options									
Brown, Joanne	5		O	2011-06-08	D	51 - Exercice d'options	(4 000)	6.9000	20 700
Les Distilleries Corby Limitee									
Actions ordinaires									
Alexander, Andrew	5		O	2011-05-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	191	16.7950	12 029
Holub, Paul	5		O	2011-05-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	152	16.7950	8 058
Lussier, Donald Vincent	4		O	2011-05-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	33	16.7950	795
O'Driscoll, Roland Patrick	4, 5		O	2011-05-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	105	16.7950	2 218
Pourchet, Thierry Roger Jacques Marie	4, 5		O	2011-05-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	75	16.7950	1 631
Valencia, Marc Andrew	5		O	2011-05-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	153	16.7950	8 321
Les Industries Dorel Inc.									
Actions à droit de vote subalterne Class B									
Dorel Industries Inc.	1		O	2011-05-24	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	31.3600	10 000
			O	2011-05-24	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)		0
			O	2011-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	29.6500	10 000
			O	2011-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)		0
			O	2011-05-30	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	27.9200	6 000
			O	2011-05-30	D	38 - Rachat ou annulation	(6 000)		0
Droits Executive Deferred Share Units									
Baird, Robert	5		O	2011-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	149		2 822
			O	2011-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	14		2 836
Les Mines Argex Inc.									
Actions ordinaires									
Luxor Capital Group, LP	3		O	2011-06-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			8 617 500
Bons de souscription									
Luxor Capital Group, LP	3		O	2011-06-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 705 000
Les Petroles Calvalley Inc.									
Actions ordinaires Class A									
Perrault, Nikolas	4		O	2011-05-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	2.1000	10 000
Options									

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Magnan, Zacharie Joseph	5		O	2011-05-31	D	50 - Attribution d'options	50 000	2.7800	130 000
Les Vêtements de Sport Gildan Inc.									
Actions ordinaires									
Duran Scheidegger, Carlos Jose	7		O	2011-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	35.3620	4 132
LIONS GATE ENTERTAINMENT CORP.									
Actions ordinaires									
Burns, Michael Raymond	4, 5		O	2011-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	6.0000USD	1 046 589
Evrensel, Arthur	4		O	2011-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	6.0300USD	47 527
Logistec Corporation									
Actions à droit de vote subalterne Class B									
LOGISTEC CORPORATION	1		O	2011-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	200	21.0200	200
			O	2011-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	400	22.0000	600
Lundin Mining Corporation									
Actions ordinaires									
Zebra Holdings and Investments S.à.r.l.	3		O	2011-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000 000	7.0000	31 320 064
Lyrtech inc.									
Options d'achat hors bourse (et celles négociées privément)									
Canadian Scientific Systems Inc.	3		O	2011-05-31	D	97 - Autre	982 143		(1 117 383)
			O	2011-05-31	D	97 - Autre	982 143		(135 240)
			O	2011-05-31	D	97 - Autre	67 620		(67 620)
			O	2011-05-31	D	97 - Autre	67 620		0
Elarar, Avraham	4								
Responsa Corporation	PI		O	2011-05-31	I	97 - Autre	982 143		(1 117 383)
			O	2011-05-31	I	97 - Autre	982 143		(135 240)
			O	2011-05-31	I	97 - Autre	67 620		(67 620)
			O	2011-05-31	I	97 - Autre	67 620		0
Magna International Inc.									
Actions ordinaires									
Stronach, Frank	4, 5								
446 Holdings Inc.	PI		O	2011-06-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(533 063)	46.0563USD	
			M	2011-06-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(533 063)	46.0563USD	5 859 994*
			O	2011-06-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(104 100)	47.0591USD	6 478 655*
			O	2011-06-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(85 598)	47.0337USD	6 393 057*
			O	2011-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000 000)	46.5590USD	4 859 994*
Droits Restricted Stock Units									
Demel, Herbert Hubert	5		O	2011-06-01	D	59 - Exercice au comptant	(9 869)	50.0300USD	78 963
Manicouagan Minerals Inc.									
Actions ordinaires									
Consolidated International Investment Holdings Inc.	3								
Pathway Multi Series Fund Inc.	PI		O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900 000)	0.0300	9 100 000
			O	2011-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 100 000)	0.0200	7 000 000
Manitoba Telecom Services Inc.									
Droits Performance Share Units									
Beauregard, Paul	5		O	2011-06-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	931	33.6000	4 171
Droits Restricted Share Units									
Beauregard, Paul	5		O	2011-06-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 462	33.6000	7 407
Options									
Beauregard, Paul	5		O	2011-06-09	D	50 - Attribution d'options	2 748	33.6000	3 848
Marsulex Inc.									
Actions ordinaires									
Matheson, Ian	4		O	2011-06-03	D	51 - Exercice d'options	8 000		43 068
			O	2011-06-08	D	51 - Exercice d'options	(8 000)	13.7100	35 068
Stewart, Lee	4		O	2011-05-31	D	51 - Exercice d'options	8 000	3.7500	25 898
			O	2011-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 000)	13.7100	17 898
Options									
Matheson, Ian	4		O	2011-06-03	D	51 - Exercice d'options	(8 000)	3.7500	8 000

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Stewart, Lee	4		O	2011-05-31	D	51 - Exercice d'options	(8 000)	3.7500	8 000
Matrix Asset Management Inc.									
Actions ordinaires									
Working Enterprises Ltd.	8, 3		O	2011-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.2000	13 662 173
			O	2011-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.2000	13 672 173
			O	2011-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.2000	13 682 173
MAYA OR & ARGENT INC.									
Actions ordinaires									
Goulet, Guy	4		O	2011-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.3720	714 400
MCAN Mortgage Corporation									
Actions ordinaires									
Bowers, Paul Edward	5		O	2011-05-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-06-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	20 300	14.7504	20 300
MDC Partners Inc.									
Droits EVARS									
Dickson, Robert Earl	5		O	2011-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	(45 000)		0
Restricted Stock Units									
Nadal, Miles S.	4, 7, 5, 3		O	2011-06-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	251 960		1 628 130
MEG Energy Corp.									
Actions ordinaires									
ANDERSON, Arnold Boyd	4		O	2011-06-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	208	51.0200	3 708
BOYD, Grant William	5		O	2010-07-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-06-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 230	51.0200	1 230
DOERR, Harvey	4		O	2010-07-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-06-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	208	51.0200	208
EDIGER, John Kenneth	5		O	2011-06-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	459	51.0200	1 059
Hodgins, Robert Bruce	4		O	2010-09-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-06-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	342	51.0200	
			M	2011-06-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	342	51.0200	342
Hohm, Dale Jonathan	5		O	2011-06-02	D	51 - Exercice d'options	6 200	5.0000	82 428
			O	2011-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 200)	51.9500	76 228
			O	2011-06-02	D	51 - Exercice d'options	6 500	5.0000	82 728
			O	2011-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 500)	51.9800	76 228
			O	2011-06-03	D	51 - Exercice d'options	9 000	5.0000	85 228
			O	2011-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 000)	51.9500	76 228
			O	2011-06-03	D	51 - Exercice d'options	6 000	5.0000	82 228
			O	2011-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	51.9900	76 228
			O	2011-06-03	D	51 - Exercice d'options	5 000	5.0000	81 228
			O	2011-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	52.0000	76 228
			O	2011-06-03	D	51 - Exercice d'options	4 000	5.0000	80 228
			O	2011-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	52.0300	76 228
			O	2011-06-03	D	51 - Exercice d'options	6 000	5.0000	82 228
			O	2011-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	52.0400	76 228
			O	2011-06-03	D	51 - Exercice d'options	9 000	5.0000	85 228
			O	2011-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 000)	52.0500	76 228
			O	2011-06-03	D	51 - Exercice d'options	3 000	5.0000	79 228
			O	2011-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	52.0700	76 228
Kagan, Peter Randall	4, 6		O	2010-07-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-06-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	342	51.0200	342
KEARNS, James Michael	5		O	2011-06-03	D	51 - Exercice d'options	20 000	4.1300	69 216
			O	2011-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	52.1000	49 216
Krieger, David	4, 6		O	2010-07-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-06-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	342	51.0200	342
McCAFFREY, William Joseph	4, 5		O	2011-06-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 230	51.0200	1 147 921
McFarland, James D.	4		O	2011-06-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	342	51.0200	3 342

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
SEMADENI, Edward Alan	5		O	2011-06-03	D	51 - Exercice d'options	5 666	34.0700	5 666
			O	2011-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 666)	52.5300	0
SENDALL, Richard Frederick	5		O	2010-07-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-06-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 096	51.0200	
			M	2011-06-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 096	51.0200	2 096
WEIR, Bryan Dixon	5		O	2011-06-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 380	51.0200	1 380
YEE, Chi-Tak	5		O	2011-06-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 380	51.0200	4 380
ZHENG, Li	4		O	2010-07-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-06-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	208	51.0200	208
Options									
Hohm, Dale Jonathan	5		O	2011-06-02	D	51 - Exercice d'options	(6 200)	5.0000	426 700
			O	2011-06-02	D	51 - Exercice d'options	(6 500)	5.0000	420 200
			O	2011-06-03	D	51 - Exercice d'options	(9 000)	5.0000	411 200
			O	2011-06-03	D	51 - Exercice d'options	(6 000)	5.0000	405 200
			O	2011-06-03	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	5.0000	400 200
			O	2011-06-03	D	51 - Exercice d'options	(4 000)	5.0000	396 200
			O	2011-06-03	D	51 - Exercice d'options	(6 000)	5.0000	390 200
			O	2011-06-03	D	51 - Exercice d'options	(9 000)	5.0000	381 200
			O	2011-06-03	D	51 - Exercice d'options	(3 000)	5.0000	378 200
KEARNS, James Michael	5		O	2011-06-03	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	4.1300	431 500
SEMADENI, Edward Alan	5		O	2011-06-03	D	51 - Exercice d'options	(5 666)	34.0700	106 334
Restricted Share Units									
ANDERSON, Arnold Boyd	4		O	2011-06-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(342)	51.0200	
			M	2011-06-01	D	59 - Exercice au comptant	(134)	51.0200	894
			O	2011-06-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(208)	51.0200	686
BOYD, Grant William	5		O	2011-06-01	D	59 - Exercice au comptant	(788)	51.0200	5 268
			O	2011-06-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 230)	51.0200	4 038
DOERR, Harvey	4		O	2011-06-01	D	59 - Exercice au comptant	(134)	51.0200	894
			O	2011-06-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(208)	51.0200	686
EDIGER, John Kenneth	5		O	2011-06-01	D	59 - Exercice au comptant	(295)	51.0200	1 967
			O	2011-06-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(459)	51.0200	1 508
Hodgins, Robert Bruce	4		O	2011-06-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(342)	51.0200	
			M	2011-06-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(342)	51.0200	686
Hohm, Dale Jonathan	5		O	2011-06-01	D	59 - Exercice au comptant	(2 868)	51.0200	5 736
Kagan, Peter Randall	4, 6		O	2011-06-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(342)	51.0200	686
KEARNS, James Michael	5		O	2011-06-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 233)	34.0700	
			M	2011-06-01	D	59 - Exercice au comptant	(1 233)	51.0200	2 466
Krieger, David	4, 6		O	2011-06-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(342)	51.0200	686
Lougheed, Edgar Peter	4		O	2011-06-01	D	59 - Exercice au comptant	(342)	51.0200	686
McCAFFREY, William Joseph	4, 5		O	2011-06-01	D	59 - Exercice au comptant	(2 068)	51.0200	13 826
			O	2011-06-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 230)	51.0200	10 596
McFarland, James D.	4		O	2011-06-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(342)	51.0200	686
SEMADENI, Edward Alan	5		O	2011-06-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 156)	51.0200	
			M	2011-06-01	D	59 - Exercice au comptant	(1 156)	51.0200	2 312
SENDALL, Richard Frederick	5		O	2011-06-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 096)	51.0200	
			M	2011-06-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 096)	51.0200	4 193
SLOOF, Christopher John	5		O	2011-06-01	D	59 - Exercice au comptant	(1 629)	51.0200	3 260
WEIR, Bryan Dixon	5		O	2011-06-01	D	59 - Exercice au comptant	(885)	51.0200	5 911
			O	2011-06-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 380)	51.0200	4 531
WILSON, Suzanne Louise	5		O	2011-06-01	D	59 - Exercice au comptant	(887)	51.0200	1 776
WIZINSKY, David James	4, 5		O	2011-06-01	D	59 - Exercice au comptant	(1 129)	51.0200	2 260
YEE, Chi-Tak	5		O	2011-06-01	D	59 - Exercice au comptant	(885)	51.0200	5 911
			O	2011-06-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 380)	51.0200	4 531
ZHENG, Li	4		O	2011-06-01	D	59 - Exercice au comptant	(134)	51.0200	894
			O	2011-06-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(208)	51.0200	686

Mercer International Inc.

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Actions ordinaires									
Adams, Guy	4		O	2011-06-02	D	46 - Contrepartie de services	5 000		19 000
LAURITZEN, ERIC	4		O	2011-06-02	D	46 - Contrepartie de services	5 000		53 500
mccartney, william david	4		O	2011-06-02	D	46 - Contrepartie de services	5 000		24 500
Picchi, Bernard	4		O	2011-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			25 000
Shields, Kenneth A.	4		O	2011-06-02	D	46 - Contrepartie de services	8 000		117 000
Witts, Graeme	4		O	2011-06-02	D	46 - Contrepartie de services	5 000		34 000
Metals Plus Income Corp.									
Actions ordinaires									
Faircourt Asset Management Inc.	3		O	2011-05-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	9.6885	700
Metro inc.									
Actions à droit de vote subalterne catégorie A									
Dénommée, Paul	5		O	2011-05-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	48.7500	5 700
Gobeil, Paul	4		O	2011-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(18 400)	48.4200	85 000
			O	2011-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	48.5400	80 000
			O	2011-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	48.6000	78 400
			O	2011-06-03	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(1 000)	48.5000	77 400
			O	2011-06-03	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(100)	48.5000	77 300
Metro inc.	1		O	2011-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	46.8500	1 000
			O	2011-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	46.9500	2 400
			O	2011-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	200	46.9560	2 600
			O	2011-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	46.9600	3 700
			O	2011-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	900	46.9800	4 600
			O	2011-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	500	46.9900	5 100
			O	2011-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	900	47.0100	6 000
			O	2011-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	9 100	47.0200	15 100
			O	2011-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	47.0600	20 100
			O	2011-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	47.1600	21 400
			O	2011-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	47.2500	23 700
			O	2011-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	700	47.2900	24 400
			O	2011-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	47.3400	44 400
			O	2011-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	49 800	46.9200	94 200
			O	2011-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	47.0800	96 400
			O	2011-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	47.1500	98 700
			O	2011-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	47.2000	101 000
			O	2011-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	100	47.2160	101 100
			O	2011-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	600	47.2200	101 700
			O	2011-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	47.2800	103 400
			O	2011-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	46.8400	128 400
			O	2011-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	46.9600	153 400
			O	2011-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	47.1200	183 400
			O	2011-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	9 000	47.0000	172 300
			O	2011-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	47.0000	222 300
			O	2011-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	(20 100)		163 300
			O	2011-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	(24 300)		198 000
			O	2011-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	(59 000)		
			M	2011-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	(59 000)		139 000
			O	2011-05-24	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		89 000
			O	2011-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	(30 000)		59 000
			O	2011-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	(59 000)		0
Middlefield Tactical Energy Corporation									
Parts									
OilSands Canada	1		O	2011-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	600	6.1000	600
			O	2011-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	(600)	6.1000	0
			O	2011-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	6.0700	1 300
			O	2011-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	(1 300)		0

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
MILL CITY GOLD CORP.									
Bons de souscription									
Inwentash, Sheldon	6		O	2011-06-06	D	55 - Expiration de bons de souscription	(375 000)		0
MINES ABCOURT INC.									
Options									
Courtois, Jean-Guy	4		O	2011-06-07	D	50 - Attribution d'options	450 000	0.1200	750 000
Dupont, Chris	4		O	2011-06-07	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.1200	500 000
Filion, Marc	4		O	2011-06-08	D	50 - Attribution d'options	800 000	0.1200	
			M	2011-06-07	D	50 - Attribution d'options	800 000	0.1200	1 000 000
Godard, Julie	5		O	2006-12-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-06-07	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.1200	200 000
Hinse, Normand	4		O	2011-06-07	D	50 - Attribution d'options	450 000	0.1200	650 000
Hinse, Renaud	4, 5, 3		O	2011-06-07	D	50 - Attribution d'options	5 000 000	0.1200	6 000 000
Lortie Hinse, Judith	4		O	2011-06-07	D	50 - Attribution d'options	300 000		500 000
Mines d'Or Dynacor Inc.									
Actions ordinaires									
Sabretooth Master Fund, L.P.	3		O	2011-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300 000	1.2900	3 615 100
MINT Income Fund									
Parts de fiducie									
MINT Income Fund	1		O	2011-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	11.2000	30 475 273
Mistango River Resources Inc.									
Options option plan									
Kasner, Robert J.	4, 6, 5, 3		O	2011-06-09	D	50 - Attribution d'options	400 000	0.2500	400 000
			O	2011-06-08	D	52 - Expiration d'options	(1 000 000)		0
McKean, Diane D.	5		O	2011-06-09	D	50 - Attribution d'options	75 000	0.2500	83 750
Oliveira, Johnny	5		O	2011-05-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-06-09	D	50 - Attribution d'options	75 000		
			M	2011-06-09	D	50 - Attribution d'options	75 000	0.2500	75 000*
MKS Inc.									
Actions ordinaires									
Bosanko, Thomas A.	7		O	2011-05-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	30 689	7.8900USD	87 874*
			O	2011-05-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(87 874)	26.2000	0
Cull, John	7		O	2011-05-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	46 840	8.0000USD	62 637*
			O	2011-05-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	3 000		65 637*
			O	2011-05-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(65 637)	26.2000	0
Deck, Philip Charles	4, 5		O	2011-05-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(31 260)	26.2000	0
			O	2011-05-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	84 893	8.4500	84 893
			O	2011-05-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	4 000		88 893
			O	2011-05-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(88 893)	26.2000	0
Gennova Capital Corp.	PI		O	2011-05-31	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(1 061 133)	26.2000	0
Funt, Mark	7		O	2011-04-20	D	51 - Exercice d'options	483	4.5500USD	1 283*
			O	2011-05-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	3 085	9.3800USD	4 368*
			O	2011-05-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(4 368)	26.2000	0

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Giffen, J. Ian	4		O	2011-05-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	24 500	8.8100	46 560*
			O	2011-05-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	2 477		49 037*
			O	2011-05-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(49 037)	26.2000	0
Gwin, Howard	4		O	2004-09-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	29 500	8.1300	29 500*
			O	2011-05-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	2 477		31 977*
			O	2011-05-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(31 977)	26.2000	0
Harris, Michael	5		O	2011-05-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	307 309	7.1800	357 319*
			O	2011-05-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	4 000		361 319*
			O	2011-05-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(361 319)	26.2000	0
RRSP Account	PI		O	2011-05-31	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(11 574)	26.2000	0
Hoffmann, Christopher	4		O	2011-05-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	19 500	9.8300	34 500*
			O	2011-05-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	2 477		36 977*
			O	2011-05-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(36 977)	26.2000	0
Towima Resources Ltd.	PI		O	2011-05-31	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(40 000)	26.2000	0
Hornek, Thomas	7		O	2011-05-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	20 632	8.4100USD	30 341*
			O	2011-05-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	2 000		32 341*
			O	2011-05-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(32 341)	26.2000	0
Hurlow, Gerald Stewart	4		O	2002-12-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	24 500	8.8100	24 500*
			O	2011-05-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	2 477		26 977*
			O	2011-05-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(26 977)	26.2000	0
Gerald S.Hurlow	PI		O	2011-05-31	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(217 984)	26.2000	0
Hurlow Management	PI		O	2011-05-31	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(301 254)	26.2000	0
Julie Hurlow	PI		O	2011-05-31	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(142 000)	26.2000	0
Meteor Capital Inc	PI		O	2011-05-31	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(10 000)	26.2000	0
Janes, Charles A.	5		O	2011-05-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	50 000	11.9600USD	50 000*
			O	2011-05-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(50 000)	26.2000	0
Jones, David	7		O	2011-05-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	45 764	9.1200USD	45 764*

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2011-05-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	3 000		48 764*
			O	2011-05-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(48 764)	26.2000	0
Mackin, Robert	7		O	2011-05-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	700		12 310*
			O	2011-05-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	20 689	7.9600USD	32 999*
			O	2011-05-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(32 999)	26.2000	0
Ozols, Arnold	7		O	2011-05-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	10 182	7.7800USD	38 237*
			O	2011-05-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	700		38 937*
			O	2011-05-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(38 937)	26.2000	0
Sawatzky, Douglas M.	5		O	2011-05-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	2 000		12 000*
			O	2011-05-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(12 000)	26.2000	0
			O	2011-05-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	45 052	9.7700	45 052*
			O	2011-05-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(45 052)	26.2000	0
First Associates RRSP	PI		O	2011-05-31	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(6 000)	26.2000	0
Tax Free Savings Account. Alison Sawatzky	PI		O	2011-05-31	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(720)	26.2000	0
Tax Free Savings Account: D. Sawatzky	PI		O	2011-05-31	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(720)	26.2000	0
Wasylishyn, R. Larry	5		O	2009-12-04	D	51 - Exercice d'options	200	6.2500	7 831*
			O	2009-12-07	D	51 - Exercice d'options	600	6.2500	8 231*
		R	O	2009-12-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	9.5000	7 631*
		R	O	2009-12-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	9.5000	7 631*
			O	2011-05-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	12 958	8.7900	18 289*
			O	2011-05-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	1 250		19 539*
			O	2011-05-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(19 539)	26.2000	0
Tax Free Savings Account: R. L. Wasylishyn	PI		O	2011-05-31	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(69)	26.2000	0
Wertkin, Andrew	5		O	2011-05-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	40 000	11.9600USD	40 000*
			O	2011-05-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(40 000)	26.2000	0
White, Alex Roy	4		O	2011-05-31	D	51 - Exercice d'options	21 532	9.9300	402 616*
			O	2011-05-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	2 000		404 616*
			O	2011-05-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(404 616)	26.2000	0
1068236 Ontario Limited	PI		O	2011-05-31	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(294 735)	26.2000	0
Williams, Wendy	7		O	2011-05-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	4 587	8.5600USD	4 591*
			O	2011-05-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat,	(4 591)	26.2000	0

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						regroupement ou acquisition			
Droits Restricted Share Units									
Cull, John	7		O	2011-05-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(3 000)		0
Gwin, Howard	4		O	2011-05-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(2 477)		0
Harris, Michael	5		O	2011-05-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(4 000)		0
Hoffmann, Christopher	4		O	2011-05-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(2 477)		0
Hornek, Thomas	7		O	2011-05-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(2 000)		0
Hurlow, Gerald Stewart	4		O	2011-05-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(2 477)		0
Jones, David	7		O	2011-05-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(3 000)		0
Mackin, Robert	7		O	2011-05-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(700)		0
Ozols, Arnold	7		O	2011-05-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(700)		0
Wasylishyn, R. Larry	5		O	2011-05-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(1 250)		0
White, Alex Roy	4		O	2011-05-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(2 000)	26.2000	0
Droits Restrited Share Units									
Giffen, J. Ian	4		O	2011-05-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(2 477)		0
Options									
Bosanko, Thomas A.	7		O	2011-05-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(30 689)	7.8900USD	5 459*
			O	2011-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(5 459)		0
Cull, John	7		O	2011-05-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(46 840)	8.0000USD	11 562*
			O	2011-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(11 562)		0
Deck, Philip Charles	4, 5		O	2011-05-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(84 893)		19 269
			O	2011-05-31	D	52 - Expiration d'options	(19 269)		0
Funt, Mark	7		O	2011-05-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(3 085)	9.3800USD	
			M	2011-05-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(3 085)	9.3800USD	0
		R	O	2011-04-20	D	51 - Exercice d'options	(483)	4.5500USD	3 085*
Giffen, J. Ian	4		O	2011-05-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(24 500)	8.8100	500*
			O	2011-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(500)		0
Gwin, Howard	4		O	2011-05-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(29 500)	8.1300	500*
			O	2011-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(500)		0
Harris, Michael	5		O	2011-05-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(307 309)	7.1800	13 853*
			O	2011-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(13 853)		0
Hoffmann, Christopher	4		O	2011-05-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(19 500)	9.8300	500*
			O	2011-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(500)		0
Hornek, Thomas	7		O	2011-05-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(20 632)	8.4100USD	5 729*

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2011-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(5 729)		0
Hurlow, Gerald Stewart	4		O	2011-05-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(24 500)	8.8100	500*
			O	2011-05-31	D	52 - Expiration d'options	(500)	7.7000	0
Janes, Charles A.	5		O	2011-05-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(50 000)	11.9600USD	0
Jones, David	7		O	2011-05-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(45 764)	9.1200USD	10 416*
			O	2011-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(10 416)		0
Mackin, Robert	7		O	2011-05-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(20 689)	7.9600USD	2 168*
			O	2011-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(2 168)		0
Ozols, Arnold	7		O	2011-05-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(10 182)	7.7800USD	2 064*
			O	2011-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(2 064)		0
Sawatzky, Douglas M.	5		O	2011-05-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(10 000)	13.0500	42 864*
			O	2011-05-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(7 292)	7.8000	35 572*
			O	2011-05-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(8 062)	7.7500	27 510*
			O	2011-05-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(3 834)	8.0000	23 676*
			O	2011-05-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(6 000)	9.0000	17 676*
			O	2011-05-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(5 220)	13.7500	12 456*
			O	2011-05-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(3 000)	6.2500	9 456*
			O	2011-05-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(1 644)	9.2500	7 812*
			O	2011-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(7 812)		0
Wasylishyn, R. Larry	5		O	2009-12-04	D	51 - Exercice d'options	(200)	6.2500	20 847*
			O	2009-12-07	D	51 - Exercice d'options	(600)	6.2500	20 247*
			O	2011-05-03	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(12 958)	8.7900	2 689*
			O	2011-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(2 689)		0
Wertkin, Andrew	5		O	2011-05-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(40 000)	11.9600USD	0
White, Alex Roy	4		O	2011-05-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(21 532)	9.9300	5 937*
			O	2011-05-31	D	52 - Expiration d'options	(5 937)		0
Williams, Wendy	7		O	2011-05-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(4 587)	8.5600USD	1 418*
			O	2011-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(1 418)		0
Restricted Share Units									
Deck, Philip Charles	4, 5		O	2011-05-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(4 000)		0
Restrictriced Share Units									
Sawatzky, Douglas M.	5		O	2011-05-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(2 000)		0
MONETA PORCUPINE MINES INC.									
Actions ordinaires									
Boulay, Richard Albert	4		O	2011-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	79 000	0.2900	1 379 500
			O	2011-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	21 000	0.2800	1 400 500
			O	2011-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	126 000	0.2700	1 526 500

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2011-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	49 500	0.2700	1 576 000
			O	2011-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	124 500	0.2700	1 700 500
			O	2011-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.2600	1 800 500
MOSAID Technologies Incorporated									
Actions ordinaires									
Brown, Joseph	5		O	2011-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	278	24.4900	11 468
Gillingham, Peter	5		O	2011-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	231	24.4900	11 011
Lindgren, John Carleton	4, 5		O	2011-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	603	24.4900	55 183
Reiter, Barry	4		O	2011-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 033	24.4900	8 067
Shaer, Phillip	5		O	2011-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	278	24.4900	4 582
Vladescu, Michael	5		O	2011-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	24	24.4900	9 309
New Gold Inc.									
Actions ordinaires									
Currie, James Alexander	5		O	2011-06-02	D	51 - Exercice d'options	50 000	3.2100	50 000
			O	2011-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	3.2100	0
Threlkeld, Raymond Wesley	4								
Tanaya Rieben	PI		O	2011-05-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	10.1432	28 460
Droits Deferred Share Units (DSU)									
Estey, James	4		O	2011-06-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 674		16 659
Kololian, Vahan	4		O	2009-06-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-06-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 133	9.7400	5 133*
Konig, Martyn	4		O	2011-06-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 133		12 813
Nelsen, Craig Joseph	4		O	2011-06-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 133	9.7400	12 813
Options									
Currie, James Alexander	5		O	2011-06-02	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	9.5964	533 334
Newalta Corporation									
Options									
Cadotte, Alan Paul	4, 5		O	2011-06-01	D	52 - Expiration d'options	(60 000)	17.9500	555 000
Donaleshen, Terry Peter	5		O	2011-06-01	D	52 - Expiration d'options	(11 200)	17.9500	225 000
Dugandzic, Peter Anthony	5		O	2011-06-01	D	52 - Expiration d'options	(8 000)	17.9500	260 000
MacDonald, Bob	4		O	2011-06-01	D	52 - Expiration d'options	(2 000)	17.9500	46 875
Milligan, R. Vance	4		O	2011-06-01	D	52 - Expiration d'options	(1 000)	17.9500	42 750
Pecharsky, Douglas Allen	5		O	2011-06-01	D	52 - Expiration d'options	(3 200)	17.9500	173 000
Pinder, Richard Hughes	4		O	2011-06-01	D	52 - Expiration d'options	(1 500)	17.9500	49 500
Pridham, Gordon E.	4		O	2011-06-01	D	52 - Expiration d'options	(7 500)	17.9500	57 000
Stewart, Barry D.	4		O	2011-06-01	D	52 - Expiration d'options	(1 000)	17.9500	49 500
Wilkie, James Craig	5		O	2011-06-01	D	52 - Expiration d'options	(12 000)	17.9500	255 000
Newport Inc.									
Actions ordinaires									
Edwards, Kenneth Michael	4								
The Edwards Trust	PI		O	2011-06-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 360)	0.4950	0
Nexen Inc.									
Actions ordinaires									
Romanow, Marvin F.	4, 7, 5		O	2011-06-07	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(500)	20.8600	200 528
NGEx Resources Inc.									
Actions ordinaires									
Olson, Steven Frederick	7		O	2011-06-02	D	51 - Exercice d'options	18 750	0.7000	194 500*
Options									
Olson, Steven Frederick	7		O	2011-06-01	D	50 - Attribution d'options	18 750	0.7000	18 750
			O	2011-06-02	D	51 - Exercice d'options	(18 750)	0.7000	0
NorSerCo Inc.									
Actions ordinaires (Traded as Stapled Units)									
Britton, B. James	4		O	2010-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-12-31	D	36 - Conversion ou échange	34 310		34 310
961662 Alberta Ltd.	PI		O	2010-12-31	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-12-31	I	36 - Conversion ou échange	136 215		136 215

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Britton Consultants Ltd.	PI		O	2010-12-31	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-12-31	I	36 - Conversion ou échange	27 387		27 387
ITF BJB&jab 760292	PI		O	2010-12-31	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-12-31	I	36 - Conversion ou échange	112 692		112 692
Jim and Jo Anne Britton	PI		O	2010-12-31	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-12-31	I	36 - Conversion ou échange	100 000		100 000
Jo Anne Britton	PI		O	2010-12-31	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-12-31	I	36 - Conversion ou échange	79 750		79 750
North American Energy Partners Inc.									
Deferred Share Unit (Common Shares)									
McIntosh, Ronald A	4		O	2011-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 068		52 364
Droits Performance Share Units (Common Shares)									
Blackley, David	5	R	O	2011-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 771		31 907
		R	O	2011-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	27 500		59 407
			O	2011-06-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 801		74 208
Lambert, Joseph Charles	5		O	2010-09-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			11 570
		R	O	2011-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 615		15 185
		R	O	2011-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	30 000		45 185
			O	2011-06-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 188		59 373
Robert, Bernard Thomas	5	R	O	2011-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 414		29 116
		R	O	2011-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	27 500		56 616
			O	2011-06-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 400		70 016
Ruston, Rodney John	4	R	O	2011-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 943		88 778
			O	2011-06-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 675		104 453
Yellowega, Chris	5	R	O	2011-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 792		28 553
		R	O	2011-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	30 000		58 553
			O	2011-06-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 884		73 437
Northern Property Real Estate Investment Trust									
Parts de fiducie (Traded as Stapled Units)									
Britton, B. James	1								
961662 Alberta Ltd.	PI		O	2002-05-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-12-31	I	36 - Conversion ou échange	136 215		136 215
Britton Consultants Ltd.	PI		O	2002-05-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-12-31	I	36 - Conversion ou échange	27 387		27 387
Jo Anne Britton	PI		O	2002-05-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-12-31	I	36 - Conversion ou échange	79 750		79 750
Parts de société en commandite Converted to Trust Units Dec 31, 2010									
Britton, B. James	1								
961662 Alberta Ltd.	PI		O	2010-12-31	I	36 - Conversion ou échange	(136 215)		0
Britton Consultants Ltd.	PI		O	2010-12-31	I	36 - Conversion ou échange	(27 387)		0
Jo Anne Britton	PI		O	2010-12-31	I	36 - Conversion ou échange	(79 750)		0
Novadaq Technologies Inc.									
Actions ordinaires									
Hospitals of Ontario Pension Plan	3		O	2011-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 000)		3 216 375*
			O	2011-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(190 455)		3 025 920*
Options									
Martin, David C.	5		O	2011-05-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2011-05-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2011-05-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 000
NovaGold Resources Inc.									
Actions ordinaires									
Francis, Kevin Albert	5		O	2011-06-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	50		20 754
Droits Deferred Share Unit									
Nauman, Clynton R.	4		O	2011-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	364		2 845
Nuinsco Resources Limited									

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Actions ordinaires									
Lai, Margaret	5		O	2011-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-06-09	D	46 - Contrepartie de services	35 750	0.1350	35 750
Sutcliffe, Alison Jayne	5		O	2011-06-09	D	46 - Contrepartie de services	76 250	0.1350	506 350
Options									
Lai, Margaret	5		O	2011-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			150 000
NUVISTA ENERGY LTD.									
Options									
Andreachuk, Ross Lloyd	5		O	2011-06-03	D	50 - Attribution d'options	26 000	9.4100	198 500
Asman, Kevin Garth	5		O	2011-06-03	D	50 - Attribution d'options	24 000	9.4100	178 000
Christie, Kevin	5		O	2011-06-03	D	50 - Attribution d'options	24 000	9.4100	329 000
Dalman, Steven Jon	5		O	2011-06-03	D	50 - Attribution d'options	22 000	9.4100	253 600
Froese, Robert	5		O	2011-06-03	D	50 - Attribution d'options	50 000	9.4100	332 250
McDavid, Douglas Christopher	5		O	2011-06-03	D	50 - Attribution d'options	24 000	9.4100	270 750
McKinnon, Daniel Bert	5		O	2011-06-03	D	50 - Attribution d'options	22 000	9.4100	260 250
Olmstead, Wayne	5		O	2011-06-03	D	50 - Attribution d'options	23 000	9.4100	69 500
Truba, Joshua Thomas	5		O	2011-06-03	D	50 - Attribution d'options	19 000	9.4100	206 600
Restricted Share Units									
Andreachuk, Ross Lloyd	5		O	2011-06-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 400		10 050
Asman, Kevin Garth	5		O	2011-06-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 100		10 470
Christie, Kevin	5		O	2011-06-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 000		14 454
Dalman, Steven Jon	5		O	2011-06-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 800		9 000
Froese, Robert	5		O	2011-06-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 200		14 970
McDavid, Douglas Christopher	5		O	2011-06-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 500		11 700
McKinnon, Daniel Bert	5		O	2011-06-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 900		11 140
Olmstead, Wayne	5		O	2011-06-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 000		10 700
Truba, Joshua Thomas	5		O	2011-06-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 300		8 750
ONEX CORPORATION									
Actions à droit de vote subalterne									
Donaldson, Christine Maria	5		O	2011-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 482	36.4370	9 911
Duncanson, Timothy Andrew Robert	5		O	2011-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	966	36.4370	82 855
Govan, Christopher Allan	5		O	2011-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 167	36.4370	74 882
Le Blanc, Robert Michael	7		O	2011-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	43 400	36.1900	290 975
Lewtas, Donald William	5		O	2011-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 143	36.4370	100 983
Mersky, Seth Mitchell	5		O	2011-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	24 540	36.4370	192 778
Munk, Anthony	7		O	2011-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 500	35.9600	373 098
Options									
Gilis, Konstantin	5		O	2011-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	(30 000)	18.1800	110 000
			O	2011-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)	19.2500	90 000
			O	2011-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	(8 000)	15.9500	82 000
OPEL Solar International Inc.									
Actions ordinaires									
Pinetree Capital Ltd.	3								
Pinetree Resource Partnership	PI		O	2011-06-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	1.0400	9 548 800
Opta Minerals Inc.									
Actions ordinaires									
Kruse, David	5		O	2011-06-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 487	1.7595	72 274
Paramount Resources Ltd.									
Actions ordinaires Class A									
Claugus, Thomas Eugene	4, 3		O	2011-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	29.9200USD	198 800
			O	2011-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	30.1500USD	199 000
			O	2011-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	30.1400USD	199 200
Bay	PI		O	2011-06-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 800	29.9200USD	1 563 700
			O	2011-06-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 600	30.1500USD	1 567 300
			O	2011-06-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 400	30.1400USD	1 569 700
Bay II	PI		O	2011-06-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 100	29.9200USD	1 818 500

Émetteur / *Titre* / Initié / Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2011-06-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 900	30.1500USD	1 823 400
			O	2011-06-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 200	30.1400USD	1 826 600
Bay Offshore	PI		O	2011-06-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 500	29.9200USD	4 359 000
			O	2011-06-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 300	30.1500USD	4 370 300
			O	2011-06-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 200	30.1400USD	4 377 500
Lyxor	PI		O	2011-06-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	29.9200USD	425 100
			O	2011-06-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	30.1500USD	426 100
			O	2011-06-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	30.1400USD	426 800
Parex Resources Inc.									
Actions ordinaires									
Miller, Ronald Douglas	4		O	2011-06-02	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(15 530)	7.6700	55 600
AREAH Investments Limited	PI		O	2011-06-02	C	47 - Acquisition ou aliénation par don	15 530	7.6700	1 083 920
Parta Dialogue Inc.									
Actions ordinaires									
Teuscher, Adrian A.	4		O	2011-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.1200	5 541 304
Pason Systems Inc.									
Actions ordinaires									
Holodinsky, David	5		O	2011-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	14.0000	10 000
Pathfinder Convertible Debenture Fund									
Parts de fiducie									
Pathfinder Convertible Debenture Fund	1		O	2011-05-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	12.4800	226 000
			O	2011-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	12.5000	223 000
			O	2011-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	600	12.5600	223 600
Pembina Pipeline Corporation									
Actions ordinaires									
Michaleski, Robert B.	4		O	2011-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	595	24.9400	364 595
			O	2011-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	24.9500	364 995
			O	2011-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	195	24.9600	365 190
Perpetual Energy Inc.									
Actions ordinaires									
Green, Jeff	5		O	2011-06-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	10 101		26 062
Marjoram, Kevin J.	5		O	2011-06-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	7 000	0.0100	20 883
			O	2011-06-07	D	51 - Exercice d'options	4 120	3.6100	25 003
Options									
Marjoram, Kevin J.	5		O	2011-06-07	D	51 - Exercice d'options	(421)	3.6100	359 579
			O	2011-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	(37 079)		322 500
			O	2011-06-07	D	51 - Exercice d'options	(3 699)	3.6100	318 801
			O	2011-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	(66 301)		252 500
Restricted Rights									
Green, Jeff	5		O	2011-06-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(10 101)	0.0100	13 415
			O	2011-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	(29)		13 386
Marjoram, Kevin J.	5		O	2011-06-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 000)	0.0100	6 599
			O	2011-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	(20)		6 579
Petrichor Energy Inc.									
Actions ordinaires									
DeVries, Joe	4		O	2011-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.2400	1 310 662
			O	2011-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.2400	1 307 662
			O	2011-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	0.2400	1 312 162
			O	2011-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.2400	1 316 162
			O	2011-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.2350	1 317 162
PetroBakken Energy Ltd.									
Actions ordinaires									
Scheidt, Doreen Marie	5		O	2011-06-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	659	20.7870	2 104
Droits DCS									
Brown, Ian Stephen	4		O	2011-05-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 980		
			M	2011-05-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 980		5 295

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Hislop, Martin	4		O	2011-05-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 751		
			M	2011-05-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 751		4 712*
Lothian, E. Craig	4		O	2011-05-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 751	0.0500	
			M	2011-05-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 751	0.0500	4 712
McKINNON, KENNETH RICHARD	4, 7		O	2011-05-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 155		
			M	2011-05-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 477		
			M'	2011-05-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 477		7 310
Ruttan, Corey Christopher	4		O	2011-05-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 292		
			M	2011-05-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 292		6 107
Petrobank Energy and Resources Ltd.									
Deferred Common Shares									
Ruttan, Corey Christopher	4, 5		O	2011-06-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 192		
Smith, Richard Gregg	4		O	2011-06-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 192	0.0500	
Droits Director Deferred Common Shares									
Brown, Ian Stephen	4		O	2011-06-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 850	0.0500	5 698
McCrank, Michael Neil	4		O	2011-06-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 631	0.0500	5 222
McKINNON, KENNETH RICHARD	4		O	2011-06-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 178	0.0500	6 157
Ruttan, Corey Christopher	4, 5		M	2011-06-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 192		
			M'	2011-06-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 192		2 192
Smith, Richard Gregg	4		M	2011-06-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 192	0.0500	2 192
Vredenburg, Harrie	4		O	2011-06-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 850	0.0500	5 698
Options									
Brown, Ian Stephen	4		O	2011-06-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	21 552	17.1600	56 902
Frank, Louis	4		O	2011-06-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	21 552	17.1600	56 902
McCrank, Michael Neil	4		O	2011-06-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	21 552	17.1600	66 902
McKINNON, KENNETH RICHARD	4		O	2011-06-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	21 552	17.1600	66 902
Oaks, Jerald Lindsay	4		O	2011-06-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	21 552	17.1600	56 902
Ruttan, Corey Christopher	4, 5		O	2011-06-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	21 552		
			M	2011-06-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	21 552	17.1600	294 402
Smith, Richard Gregg	4		O	2011-06-02	D	50 - Attribution d'options	21 552	17.1600	42 952
Vredenburg, Harrie	4		O	2011-06-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	21 552	17.1600	86 902
Petrolympic Ltd.									
Actions ordinaires									
Ekstein, Brocha	3		O	2011-05-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.1650	12 438 357
			O	2011-05-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 500	0.1650	12 447 857
			O	2011-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 500	0.1500	12 466 357
			O	2011-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 500	0.1450	12 479 857
			O	2011-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.1600	12 482 857
PHX Energy Services Corp.									
Options									
Blanchard, Daniel Asa	5	R	O	2011-05-27	D	50 - Attribution d'options	10 000	12.0900	60 500*
Buker, Michael Leslie	5	R	O	2011-05-27	D	50 - Attribution d'options	50 000	12.0900	222 500*
Hooks, John Michael	5	R	O	2011-05-27	D	50 - Attribution d'options	60 000	12.0900	252 500*
Lonardelli, Carrie	5	R	O	2011-05-27	D	50 - Attribution d'options	10 000	12.0900	38 334*
Ritchie, Cameron Michael	5	R	O	2011-05-27	D	50 - Attribution d'options	50 000	12.0900	202 500*
Shafer, Jeffery John	5	R	O	2011-05-27	D	50 - Attribution d'options	20 000	12.0900	121 500*
Plazacorp Retail Properties Ltd.									
Billets à ordre 6									
Brewer, Earl	4, 5, 3								
Berak Investments Ltd.	PI		O	2003-06-09	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-06-01	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	$ 750 000.00		$ 750 000.00
Zakuta, Michael Aaron	4, 5, 3								
Z-Corp Financial 2007 Ltd.	PI		O	2003-06-09	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-06-01	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	$ 750 000.00		$ 750 000.00
Potash Corporation of Saskatchewan Inc.									
Actions ordinaires									

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Stromberg, Edward Robert	4		O	2011-06-03	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(54 000)		145 347
Precious Metals Bullion Trust									
Parts									
Precious Metals Bullion Trust	1		O	2011-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	20.2000	3 000
			O	2011-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	20.2000	0
			O	2011-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	19.8800	1 900
			O	2011-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	(1 900)	19.8800	0
			O	2011-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	19.2000	3 000
			O	2011-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	19.2000	0
			O	2011-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	19.0500	3 000
			O	2011-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	19.0500	0
			O	2011-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	18.7500	3 000
			O	2011-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	18.7500	0
			O	2011-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	18.6000	3 000
			O	2011-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	18.6000	0
			O	2011-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	17.9400	3 000
			O	2011-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	17.9400	0
			O	2011-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	17.9000	1 500
			O	2011-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	17.9000	0
			O	2011-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	18.1500	3 000
			O	2011-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	18.1500	0
			O	2011-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	18.0000	3 000
			O	2011-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	18.0000	0
			O	2011-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	17.6200	3 000
			O	2011-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	17.6200	0
			O	2011-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	17.5000	3 000
			O	2011-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	17.5000	0
			O	2011-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	17.3500	3 000
			O	2011-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	17.3500	0
			O	2011-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	17.2000	3 000
			O	2011-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	17.2000	0
Premier Gold Mines Limited									
Actions ordinaires									
Downie, Ewan Stewart	4		O	2011-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 400	6.1100	2 618 424
		R	O	2011-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 700	6.1000	2 621 124
			O	2011-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	6.0900	2 622 424
			O	2011-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	6.0800	2 623 024
Prescient Mining Corp..									
Options									
Addie, Gordon Alexander	4	R	O	2011-05-31	D	50 - Attribution d'options	60 000	0.1100	473 333
Pro Minerals Inc.									
Actions ordinaires									
Adams, Brian Frank	6		O	2011-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(61 000)	0.0350	0
RBC TFSA	PI		O	2011-06-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	51 000	0.0350	251 000
			O	2011-06-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.0350	253 000
Probe Mines Limited									
Options									
Palmer, David Alexander Stephen	4, 5	R	O	2011-05-26	D	50 - Attribution d'options	300 000	1.4500	1 050 000
Progress Energy Resources Corp. (formerly ProEx Energy Ltd.)									
Options Share Unit Award									
Archibald, Donald	4		O	2011-06-03	D	50 - Attribution d'options	6 750	14.8100	24 090
Brussa, John Albert	4		O	2011-06-03	D	50 - Attribution d'options	6 750	14.8100	15 090
Canada Pension Plan Investment Board	3								
Scott Lawrence	PI		O	2010-03-31	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-06-03	I	56 - Attribution de droits de souscription	6 750		6 750
Crone, Howard James	4		O	2011-06-03	D	50 - Attribution d'options	6 750	14.8100	

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			M	2011-06-03	D	50 - Attribution d'options	6 750	14.8100	24 090
Johnson, David Daniel	4		O	2011-06-03	D	50 - Attribution d'options	6 750	14.8100	52 750
McLachlan, Brian	4		O	2011-06-03	D	50 - Attribution d'options	6 750	14.8100	24 090
Perron, Gary	4		O	2011-06-03	D	50 - Attribution d'options	6 750	14.8100	24 090
Svarich, Terrance Donald	4		O	2011-06-03	D	50 - Attribution d'options	6 750	14.8100	24 090
ProMetic Sciences de la Vie inc.									
Options									
Lacroix, Robert	4		O	2011-06-02	D	52 - Expiration d'options	(20 000)	0.4100	400 000
Wygodny, Benjamin	4		O	2011-06-02	D	52 - Expiration d'options	(60 000)	0.4100	700 000
ProSep Inc.									
Actions ordinaires									
Rustin, Anthony	4		O	2011-06-09	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	200 000	0.0750	478 673
Prosperity Goldfields Corp.									
Actions ordinaires									
Duncan, Robert Bruce	4, 5		O	2011-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.4000	694 500
			O	2011-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.3800	704 500
ProspEx Resources Ltd.									
Actions ordinaires									
Lee, Bernard K.	6, 5								
Spousal RRSP	PI		O	2011-05-31	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			400
			O	2011-05-31	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(400)		0
Paramount Resources Ltd.	3		O	2011-05-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			60 533 162
QLT Inc.									
Actions ordinaires									
QLT Inc.	1		O	2011-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	12 000	7.5000USD	12 000
			O	2011-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(12 000)		0
			O	2011-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	7.4395USD	25 000
			O	2011-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)		0
			O	2011-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	7.3852USD	25 000
			O	2011-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)		0
			O	2011-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	7.3961USD	25 000
			O	2011-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)		0
			O	2011-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	19 000	7.4516USD	19 000
			O	2011-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	(19 000)		0
			O	2011-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	7.4462USD	25 000
			O	2011-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)		0
			O	2011-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	7.4852USD	30 000
			O	2011-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(30 000)		0
Questerre Energy Corporation									
Actions ordinaires									
Questerre Energy	1		O	2011-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	1.0200	2 338 500
			O	2011-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	1.0100	2 363 500
Quinsam Captial Corporation									
Actions ordinaires									
Zanatta, Roy	4, 5, 3								
The Zanatta Family Trust	PI		O	2011-06-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.0050	1 799 000
Ravensource Fund (formerly The First Asia Income Fund)									
Droits									
Hodgson, Patrick William Egerton	3		O	2011-05-30	D	57 - Exercice de droits de souscription	(38 100)		306 550*
			O	2011-05-30	D	57 - Exercice de droits de souscription	(306 550)		0
Camille P. Hodgson	PI		O	2011-05-30	I	57 - Exercice de droits de souscription	(45 325)		0
Cinnamon Investments Limited	PI		O	2011-05-30	I	57 - Exercice de droits de souscription	(114 750)		0
Patrick Hodgson RRSP	PI		O	2011-05-30	I	57 - Exercice de droits de souscription	(28 150)		0
The Patrick Hodgson Family Foundation	PI		O	2011-05-30	I	57 - Exercice de droits de souscription	(24 219)		0
Schaus, Steven Kenneth	7	R	O	2011-05-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(17 000)		0

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Nancy Brndiar	PI	R	O	2011-05-31	I	57 - Exercice de droits de souscription	(1 400)		0
Parts de fiducie									
Hodgson, Patrick William Egerton	3		O	2011-05-30	D	57 - Exercice de droits de souscription	9 525	10.3300	367 300*
			O	2011-06-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	76 637	10.3300	443 937*
Camille P. Hodgson	PI		O	2011-06-01	I	57 - Exercice de droits de souscription	11 331	10.3300	56 656*
			O	2011-06-01	I	57 - Exercice de droits de souscription	5 000	10.3300	61 656*
Cinnamon Investments Limited	PI		O	2011-06-01	I	57 - Exercice de droits de souscription	28 687	10.3300	143 437*
Patrick Hodgson RRSP	PI		O	2011-06-01	I	57 - Exercice de droits de souscription	7 037	10.3300	38 187*
			O	2011-06-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	10.6500	37 087*
The Patrick Hodgson Family Foundation	PI		O	2011-06-01	I	57 - Exercice de droits de souscription	6 054	10.3300	30 173*
			O	2011-06-01	I	57 - Exercice de droits de souscription	10 000	10.3300	40 173*
			O	2011-06-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	10.6500	38 273*
Schaus, Steven Kenneth	7		O	2011-05-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	18 603	10.3300	20 603*
Nancy Brndiar	PI		O	2011-05-31	I	57 - Exercice de droits de souscription	2 350	10.3300	3 750*
Red Pine Exploration Inc.									
Actions ordinaires									
Consolidated International Investment Holdings Inc.	3								
Pathway Multi Series Fund Inc.	PI		O	2011-06-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400 000)	0.0500	5 800 334
Redline Communications Group Inc.									
Options									
DiTomaso, Frank	4		O	2010-09-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-31	D	50 - Attribution d'options	125 000		125 000
Follows, Rob	4		O	2010-09-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-31	D	50 - Attribution d'options	125 000		125 000
Melka, Eric	4								
Elemental Innovation Corporation	PI		O	2011-05-31	I	50 - Attribution d'options	1 980 868		3 019 868
			O	2011-05-31	I	50 - Attribution d'options	130 000		3 149 868
MOGENSEN, SKULI	4		O	2010-09-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-31	D	50 - Attribution d'options	125 000		125 000
Rosenzweig, Amir	5								
LAR Advisors LLC	PI		O	2011-03-21	I	50 - Attribution d'options	200 000		
			M	2011-03-21	I	50 - Attribution d'options	430 000		430 000
			O	2011-05-31	I	50 - Attribution d'options	457 000		887 000
			O	2011-05-31	I	50 - Attribution d'options	70 000		957 000
Soni, Rob	4		O	2010-09-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-31	D	50 - Attribution d'options	125 000		125 000
Williams, Robert Lloyd	5		O	2011-05-31	D	50 - Attribution d'options	300 000		500 000
REIT INDEXPLUS Income Fund									
Parts de fiducie									
Brasseur, Murray	3								
MFL Management Limited	PI		O	2011-06-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	11.8000	0
Middlefield Realty Limited	PI		O	2011-06-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	11.8300	30 000
			O	2011-06-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	11.8000	40 000
			O	2011-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 000	11.7682	51 000
RRSP	PI		O	2011-06-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	11.7500	0
REIT Indexplus Income Fund	1		O	2011-05-30	D	38 - Rachat ou annulation	4 300	11.8100	24 100
			O	2011-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	20 200	11.8000	44 300
			O	2011-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	5 200	11.8400	49 500
			O	2011-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	11.8000	51 100
			O	2011-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	11.8100	53 700
			O	2011-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	11.8000	58 700
			O	2011-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	7 600	11.8400	66 300
			O	2011-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	11.6400	69 000
Ressources Altai Inc.									
Actions ordinaires									
LLOYD, GERAINT RICHARD	5		O	2011-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	23 000	0.2100	165 000

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2011-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.2050	185 000
Ressources Canaco ltée									
Actions ordinaires									
Fu, Shuixing	4, 6		O	2011-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	4.3900	499 400
		R	O	2011-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 900)	4.3800	468 500
Ressources Conway inc.									
Actions ordinaires									
Consolidated International Investment Holdings Inc.	3								
Pathway Multi Series Fund Inc.	PI		O	2011-06-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900 000)	0.0800	3 016 667
Ressources Melkior Inc.									
Actions ordinaires									
Eskelund-Hansen, Jens	4		O	2011-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.1800	6 298 705
Ressources Métanor Inc.									
Actions ordinaires									
Coffin, Tristram	4	R	O	2010-10-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	0.4250	654 000
		R	O	2011-02-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	0.3050	554 000
Meunier, Rosenthal, Asselin inc.	PI	R	O	2010-11-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.4200	20 000
			O	2010-11-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.4250	30 000
		R	O	2010-11-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	0.4500	0
Tremblay, André	5		O	2011-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.2750	32 000
Ressources Minières Pro-Or Inc.									
Bons de souscription									
Boisselle, Yvon	4, 5		O	2008-04-30	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	10 000	0.8500	
			M	2008-04-30	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	10 000	0.8500	
			M'	2008-04-30	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	10 000	0.8500	88 500
Ressources Minières Vanstar Inc.									
Bons de souscription									
Kelly, Daniel	4		O	2011-05-08	D	55 - Expiration de bons de souscription	(10 000)	0.1300	0
Morissette, Guy	4		O	2011-05-08	D	55 - Expiration de bons de souscription	(580 000)	0.1300	0
Ressources Monarques Inc.									
Actions ordinaires									
Exploration Nemaska inc.	3		O	2011-06-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100
Ressources Teck Limitée									
Class B Subordinate Voting Shares									
Caisse de dépôt et placement du Québec	3		O	2011-05-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	26 800	50.8100	5 338 666
Deferred Share Units									
Powrie, Douglas	5		O	2011-06-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 950
Options									
Powrie, Douglas	5		O	2011-06-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			19 000
Restricted Share Units									
Powrie, Douglas	5		O	2011-06-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 550
Ressources Threegold Inc.									
Options									
Fournier, Antoine	4, 5		O	2011-05-31	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.2900	1 050 000
Goncalves, Victor	5		O	2011-05-31	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.2900	350 000
Le Bel, André	4		O	2011-05-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-31	D	50 - Attribution d'options	250 000	0.2900	250 000
Soares, Octavio	4		O	2011-05-31	D	50 - Attribution d'options	100 000		
			M	2011-05-31	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.2900	750 000
Tanguay, Richard	4		O	2011-05-31	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.2900	950 000
Ressources Vantex Ltée									
Actions ordinaires									
Laverdiere, Gilles	4		O	2011-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	0.2500	70 000
Revett Minerals Inc.									
Options									

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Shanahan, John Gerard	4		O	2011-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5)	0.3000USD	124 995
			O	2011-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5)	0.7000USD	124 990
Richards Packaging Income Fund									
Parts de fiducie									
Glynn, Gerard Walter	4, 7, 3		O	2011-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	8.2500	1 483 176
RRSP	PI		O	2011-06-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	8.3900	295 258
			O	2011-06-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 400	8.4000	297 658
			O	2011-06-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	8.5000	300 658
Prupas, David Lewis	7								
4117778 Canada Inc.	PI		O	2011-05-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	8.5000	269 100
Ridley Inc.									
Actions ordinaires									
Harden, Wayne	4		O	2011-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	9.5100	3 500
			O	2011-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	9.5100	3 600
			O	2011-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	9.5200	5 000
RIDLEY Inc.	1		O	2011-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(16 800)		0
RIOCAN REAL ESTATE INVESTMENT TRUST									
Options									
Ballantyne, John	5		O	2011-06-08	D	50 - Attribution d'options	85 000	24.9400	440 000
Davloor, Raghunath	5		O	2011-06-06	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	14.0600	375 000
			O	2011-06-06	D	51 - Exercice d'options	(75 000)	20.6500	300 000
			O	2011-06-06	D	51 - Exercice d'options	(75 000)	21.1600	225 000
			O	2011-06-08	D	50 - Attribution d'options	125 000	24.9400	350 000
Gitlin, Jonathan	5		O	2011-06-08	D	50 - Attribution d'options	85 000	24.9400	272 500
Kissoon, Daneshwar	5		O	2011-06-08	D	50 - Attribution d'options	85 000	24.9400	641 000
MacKinnon, Donald Richard	5		O	2011-06-08	D	50 - Attribution d'options	100 000	24.9400	750 000
Marineau, Suzanne	5		O	2011-06-08	D	53 - Attribution de bons de souscription	75 000	24.9400	200 000
Rico, Maria	5		O	2011-06-08	D	50 - Attribution d'options	75 000	24.9400	200 000
Robins, Jordan	5		O	2011-06-08	D	50 - Attribution d'options	100 000	24.9400	381 250
Ross, Jeffrey	5		O	2011-06-08	D	50 - Attribution d'options	100 000	24.9400	580 000
Waks, Frederic Allen	5		O	2011-06-08	D	50 - Attribution d'options	200 000	24.9400	1 350 000
Parts de fiducie									
Davloor, Raghunath	5		O	2011-06-06	D	51 - Exercice d'options	50 000	14.0600	(137 294)
			O	2011-06-06	D	51 - Exercice d'options	75 000	20.6500	(62 294)
			O	2011-06-06	D	51 - Exercice d'options	75 000	21.1600	12 706
			O	2011-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 800)	25.0305	9 906
			O	2011-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	25.1000	9 406
			O	2011-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	25.0000	(90 594)
			O	2011-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(96 700)	25.0002	(187 294)
Robins, Jordan	5		O	2011-06-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 208		30 283
		R	O	2008-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	325		10 225
Restricted Equity Units (REUs)									
Copeland, Clare Robert	4		O	2011-05-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	108	24.2400	
			M	2011-05-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	89	24.2400	12 416
			O	2011-06-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 000	24.9400	12 652
Gelgoot, Raymond Michael	4		O	2011-05-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	108	24.2400	
			M	2011-05-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	89	24.2400	12 416
			O	2011-06-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 000	24.9400	12 652
Godfrey, Paul Victor	4		O	2011-06-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 000	24.9400	37 958
KING, FRANK W.	4		O	2011-05-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	108	24.2400	
			M	2011-05-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	89	24.2400	12 416
			O	2011-06-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 000	24.9400	12 652
Lastman, Dale Howard	4		O	2011-05-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	108	24.2400	
			M	2011-05-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	89	24.2400	12 416
			O	2011-06-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 000	24.9400	12 652
Osborne, Ronald Walter	4		O	2011-05-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	108	24.2400	

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			M	2011-05-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	89	24.2400	
			M'	2011-05-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	89	24.2400	12 416
			O	2011-06-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 000	24.9400	14 652
Sallows, Sharon	4		O	2011-05-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	108	24.2400	
			M	2011-05-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	89	24.2400	
			M'	2011-05-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	89	24.2400	12 416
			O	2011-06-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 000	24.9400	12 652
Winograd, Charles	4		O	2011-06-08	D	53 - Attribution de bons de souscription	4 000	24.9400	12 652
Royal Host Inc.									
Débentures convertibles 5.90 unsecured subordinated, Series D, due June 30, 2014									
PELLERIN, CHARLES	6								
RRSP	PI		O	2010-05-14	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-06-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	$ 10 000.00	78.4900	$ 10 000.00*
Royal Nickel Corporation									
Actions ordinaires									
Hand, Scott McKee	4, 5		O	2011-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	1.4000	675 000
Jones, Peter Clark	4		O	2011-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	21 600	1.2500	62 850
			O	2011-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 400	1.2400	65 250
Rubicon Minerals Corporation									
Actions ordinaires									
Lewis, Robert George	5		O	2011-06-06	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(1 100)		1 200*
R Lewis TSFA Account	PI		O	2011-06-06	I	90 - Changements relatifs à la propriété	1 100		3 800*
RuggedCom Inc.									
Actions ordinaires									
Moore, Roger	5		O	2011-06-03	D	51 - Exercice d'options	12 500	1.4800	27 098
Options									
Moore, Roger	5		O	2011-06-03	D	51 - Exercice d'options	(12 500)	1.4800	41 820
Sandvine Corporation									
Actions ordinaires									
Caputo, David	4								
The Dave Caputo Trust	PI		O	2011-06-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 500)	1.9200	3 264 800
			O	2011-06-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	1.8500	3 264 300
Donnelly, Tom	5								
The Tom Donnelly Trust	PI		O	2011-06-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 500)	1.9200	3 048 630
			O	2011-06-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	1.8600	3 048 130
Siim, Brad	5								
The Brad Siim Trust	PI		O	2011-06-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 500)	1.8900	3 168 200
			O	2011-06-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 100)	1.8500	3 165 100
			O	2011-06-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	1.8700	3 163 100
			O	2011-06-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	1.9500	3 161 200
			O	2011-06-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 400)	1.8500	3 158 800
Savaria Corporation									
Actions ordinaires									
Savaria Corporation	1		O	2011-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	1.5800	3 000
Selwyn Resources Ltd.									
Actions ordinaires									
Coldwell Kennedy Australia Pty. Ltd.	3		O	2011-05-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 700 000
Pan Pacific Metal Mining Corporation	3		O	2011-05-31	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(4 700 000)	0.2400	54 700 000
			O	2011-06-03	D	54 - Exercice de bons de souscription	7 500 000		62 200 000
Ringwald, Joseph Peter	5		O	2011-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-31	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	480 000	0.2500	480 000
Rusko, Robert Martin	4		O	2011-03-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	0.2800	
			M	2011-03-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.2800	15 000
lynne rusko	PI		O	2010-11-10	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2011-04-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.2800	15 000

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Yeoman, Robert	4	R	O	2011-05-27	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	50 000	0.2500	495 602
Bons de souscription									
Pan Pacific Metal Mining Corporation	3		O	2011-06-03	D	54 - Exercice de bons de souscription	(7 500 000)	0.1500	7 500 000
Yeoman, Robert	4		O	2004-12-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-27	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	25 000	0.4000	25 000
Options									
Ringwald, Joseph Peter	5		O	2011-05-31	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	480 000	0.2500	1 880 000*
Rusko, Robert Martin	4								
estate of mirdza rusko	PI		O	2010-11-10	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-31	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	60 000	0.2500	60 000
lynne rusko	PI		O	2010-11-10	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2011-05-31	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	400 000	0.2500	400 000
regina rusko	PI		O	2010-11-10	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-31	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	60 000	0.2500	60 000
SEMAFO INC.									
Options									
Bowles, Terence Francis	4		O	2011-05-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-06-03	D	50 - Attribution d'options	23 800	8.0200	23 800
Senvest Capital Inc.									
Actions ordinaires									
Mashaal, Victor	4, 5, 3								
revroy enterprises	PI		O	1972-01-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	1972-01-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			472 500
			O	2004-04-14	I	90 - Changements relatifs à la propriété	30 000		502 500
			O	2004-04-14	I	90 - Changements relatifs à la propriété	15 000		517 500
			O	2005-06-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 200		522 700
			O	2006-10-24	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	45 000		
			M	2006-10-23	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	45 000		567 700
			O	2006-11-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400		568 100
			O	2009-05-08	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	398 741		
			M	2009-05-04	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	398 741		966 841
Senvest Capital Inc.	1		O	2011-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	86.0000	
			M	2011-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	100	86.0000	100
			O	2011-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	85.4000	
			M	2011-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	200	85.4000	300
			O	2011-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(300)		0
Options									
Daniel, Frank	4	R	O	2004-11-03	D	50 - Attribution d'options	13 000	17.0000	
			M	2004-11-03	D	50 - Attribution d'options	13 000	17.0000	99 500
			O	2005-10-26	D	50 - Attribution d'options	13 000	21.5000	
			M	2005-10-26	D	50 - Attribution d'options	13 000	21.5000	112 500
Dunn, Donald	4	R	O	2004-11-03	D	50 - Attribution d'options	2 000	17.0000	
			M	2004-11-03	D	50 - Attribution d'options	2 000	17.0000	22 000
			O	2005-10-26	D	50 - Attribution d'options	2 000	21.5000	
			M	2005-10-26	D	50 - Attribution d'options	2 000	21.5000	22 000
Jonas, Jeff	4		O	2005-10-26	D	50 - Attribution d'options	2 000	21.5000	
			M	2005-10-26	D	50 - Attribution d'options	2 000	21.5000	2 000
Malikotsis, George	5	R	O	2004-11-03	D	50 - Attribution d'options	10 000	17.0000	
			M	2004-11-03	D	50 - Attribution d'options	10 000	17.0000	56 000
			O	2005-10-26	D	50 - Attribution d'options	10 000	21.5000	
			M	2005-10-26	D	50 - Attribution d'options	10 000	21.5000	66 000
Mashaal, Richard	4	R	O	2004-11-03	D	50 - Attribution d'options	20 000	17.0000	
			M	2004-11-03	D	50 - Attribution d'options	20 000	17.0000	145 000
			O	2005-10-26	D	50 - Attribution d'options	20 000	21.5000	
			M	2005-10-26	D	50 - Attribution d'options	20 000	21.5000	165 000
Mashaal, Victor	4, 5, 3		O	2005-10-26	D	50 - Attribution d'options	20 000	21.5000	

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			M	2005-10-26	D	50 - Attribution d'options	20 000	21.5000	165 000
SHAW COMMUNICATIONS INC.									
Actions sans droit de vote Class "B"									
Shaw, Jim	4								
Locked-in RRSP	PI		O	2011-05-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	101	20.0700	26 706
RRSP	PI		O	2011-05-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7	20.0700	1 850
SJ Capital Corp.	PI		O	2011-05-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	17 212	20.0700	141 885
SJ Finance Corp.	PI		O	2011-05-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	16 925	20.0700	4 448 745
SJ Properties Ltd.	PI		O	2011-05-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	96	20.0700	25 208
Shaw, JR	4, 5, 3		O	2011-05-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 341	20.0700	878 078
BC SF Sub Holding Ltd.	PI		O	2011-05-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	11 783	20.0700	3 097 155
Carol M. Shaw	PI		O	2011-05-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	224	20.0700	32 061
Heather Shaw	PI		O	2011-05-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	49	20.0700	137 369
Heather Shaw (RRSP)	PI		O	2011-05-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	104	20.0700	27 596
James Cole Emanuel Shaw-Antonio	PI		O	2011-05-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	42	20.0700	973
Keeley Jae Shaw-Antonio	PI		O	2011-05-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	42	20.0700	973
MacKenzie Taylor Mantler	PI		O	2011-05-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	21	20.0700	450
Madison Carol Mantler	PI		O	2011-05-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	21	20.0700	450
Montana Marie Shaw-Antonio	PI		O	2011-05-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	42	20.0700	973
Retirement Income Fund	PI		O	2011-05-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	190	20.0700	1 587
SFG Investments Ltd.	PI		O	2011-05-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	49 422	20.0700	12 990 185
Shaw, Julie	5		O	2011-05-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	13	20.0700	891
Julmar Finance Ltd.	PI		O	2011-05-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	382	20.0700	4 021 132
Julmar Holdings Ltd.	PI		O	2011-05-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	17 000	20.0700	86 208
RRSP (Julie Shaw)	PI		O	2011-05-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	32	20.0700	8 659
Sierra Wireless, Inc.									
Actions ordinaires									
Dodson, Bill Gary	5		O	2011-05-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	11.8500	14 876
Krause, Jason Lawrence	5		O	2011-05-30	D	51 - Exercice d'options	3 000	4.9500	8 032
			O	2011-05-31	D	51 - Exercice d'options	3 000	4.9500	8 032
			O	2011-05-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	11.3000	5 032
			O	2011-05-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	11.9900	5 032
Options									
Krause, Jason Lawrence	5		O	2011-05-30	D	51 - Exercice d'options	(3 000)	4.9500	36 201
			O	2011-05-31	D	51 - Exercice d'options	(3 000)	4.9500	33 201
Silver Wheaton Corp.									
Actions ordinaires									
Bell, Larry I.	7		O	2011-06-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 500	43.7400	40 106
Holtby, Douglas Martin	7		O	2011-06-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 167	43.7400	99 160
Droits de souscription									
Bell, Larry I.	7		O	2011-06-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 500)	43.7400	9 553
Holtby, Douglas Martin	7		O	2011-06-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 167)	43.7400	6 499
Options									
Bernardi, Curzio Domenico	5	R	O	2011-05-24	D	50 - Attribution d'options	14 000	34.1700	160 000
Bourchier, Frazer William	5	R	O	2011-05-24	D	50 - Attribution d'options	12 000	34.1700	90 667
Brown, Gary Duncan	5	R	O	2011-05-24	D	50 - Attribution d'options	14 000	34.1700	183 333
Carpenter, Bradley William	7	R	O	2011-05-24	D	50 - Attribution d'options	4 800	35.1000USD	63 600
Charpentier, Bettina Joan	5	R	O	2011-05-24	D	50 - Attribution d'options	8 000	34.1700	82 666
Kopp, Bradley Jason	5	R	O	2011-05-24	D	50 - Attribution d'options	40 000	34.1700	70 400
Smallwood, Randy	5	R	O	2011-05-24	D	50 - Attribution d'options	25 000	34.1700	882 000
Tatarkin, Nikola	5	R	O	2011-05-24	D	50 - Attribution d'options	12 500	35.1000USD	134 000
Options d'achat hors bourse (et celles négociées privément)									
Holtby, Douglas Martin	7		O	2011-06-06	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	600	7.5860	1 000
Majick Capital Inc.	PI		O	2004-10-15	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-06-06	I	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un	400	7.3800	400

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						tiers			
SilverBirch Energy Corporation									
Actions ordinaires									
Abells Morissette, Jina Dawn	5		O	2011-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	7.8500	
			M	2011-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	7.8500	83 031
			O	2011-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	7.8500	81 131
			O	2011-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	7.8500	77 131
			O	2011-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	7.9000	73 131
Roane, Glen Dawson	4								
Glen Roane RRSP	PI		O	2011-05-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	7.8900	44 690
			O	2011-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	7.9000	49 690
Sino-Forest Corporation									
Droits DSU									
Bowland, James Parkinson	4		O	2011-02-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	454		454
West, Garry	4		O	2011-02-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	454		454
Ski Sutton inc.									
Actions ordinaires Catégorie "A"									
Boulanger Benoit, Louise	7		O	2001-07-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2002-10-07	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 000		1 000
Boulanger, Denis	7		O	2001-07-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2002-10-02	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	7 679		7 679
Actions ordinaires Catégorie "PA"									
Benoit, Jacques	5		O	2001-07-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2002-10-07	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	74		74
SMART Technologies Inc.									
Actions à droit de vote subalterne Class A Subordinate Voting Shares									
CIPRICK, WILLIAM J	7	R	O	2011-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	52 400	7.1950	
			M	2011-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(52 400)	7.1950	160 100
			O	2011-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	22 017	7.1670	
			M	2011-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(22 017)	7.1670	138 083
Societe Aurifere Barrick									
Actions ordinaires									
Birchall, Charles William David	4, 5		O	2011-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	45.0262	210 000
Societe d'energie Talisman Inc.									
Actions ordinaires									
ROONEY, ROBERT ROSS	5		O	2011-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 600	19.5000	25 142
			O	2011-06-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 187	23.3900	28 329
Société financière IGM Inc.									
Actions ordinaires									
IGM Financial Inc.	1		O	2011-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	17 200	48.4722	17 200
			O	2011-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	(17 200)		0
			O	2011-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	48.6778	30 000
			O	2011-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	(30 000)		0
			O	2011-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	35 000	48.5930	35 000
			O	2011-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	(35 000)		0
			O	2011-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	49.4045	30 000
			O	2011-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	(30 000)		0
			O	2011-05-24	D	38 - Rachat ou annulation	28 700	49.5307	28 700
			O	2011-05-24	D	38 - Rachat ou annulation	(28 700)		0
			O	2011-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	24 700	49.5881	24 700
			O	2011-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	(24 700)		0
			O	2011-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	49.7967	25 000
			O	2011-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)		0

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Murdoch, Robert Charles	5		O	2011-06-02	D	51 - Exercice d'options	1 166	26.6700	1 166
			O	2011-06-02	D	51 - Exercice d'options	(1 166)	48.8500	0
			O	2011-06-02	D	51 - Exercice d'options	2 766	43.1900	2 766
			O	2011-06-02	D	51 - Exercice d'options	(2 766)	48.8500	0
			O	2011-06-02	D	51 - Exercice d'options	1 200	37.7800	1 200
			O	2011-06-02	D	51 - Exercice d'options	(1 200)	48.8500	0
			O	2011-06-02	D	51 - Exercice d'options	956	42.8200	956
			O	2011-06-02	D	51 - Exercice d'options	(956)	48.8500	0
Options									
Murdoch, Robert Charles	5		O	2011-06-02	D	51 - Exercice d'options	(1 166)	26.6700	45 991
			O	2011-06-02	D	51 - Exercice d'options	(2 766)	43.1900	43 225
			O	2011-06-02	D	51 - Exercice d'options	(1 200)	37.7800	42 025
			O	2011-06-02	D	51 - Exercice d'options	(956)	42.8200	41 069
SouthGobi Resources Ltd.									
Actions ordinaires									
Deepwell, Andre	4		O	2011-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	10.7200	18 200*
			O	2011-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	10.7100	17 700*
			O	2011-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	10.7000	17 300*
			O	2011-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	10.6900	15 500*
			O	2011-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	10.6200	15 300*
			O	2011-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	10.6100	13 700*
			O	2011-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	10.5400	13 000*
			O	2011-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	10.5300	11 700*
			O	2011-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	10.4300	9 700*
			O	2011-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	10.4200	9 300*
			O	2011-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	10.3900	9 000*
Sprylogics International Corp.									
Options									
Kron, Michael	4		O	2007-07-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100 000
Modlin, Gary	4		O	2009-07-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2011-05-04	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.0800	100 000*
Stella-Jones Inc.									
Options									
Fox, Doug	7		O	2007-08-20	D	50 - Attribution d'options	15 000	39.5800	
			M	2007-08-20	D	50 - Attribution d'options	15 000	39.5800	15 000
Stellar Pacific Ventures Inc.									
Options									
Cloutier, Raymond	5		O	2009-10-26	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(210 000)		140 000
Trottier, Jacques	4		O	2009-10-26	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(300 000)		300 000
Sterling Shoes Inc.									
Actions ordinaires									
Mahler, Richard	4		O	2011-05-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17 900	1.0000	
			M	2011-05-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 900	1.0000	80 400
			O	2011-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 500	1.0000	93 400
			O	2011-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 700	1.0000	96 100
			O	2011-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	1.0000	97 400
			O	2011-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	1.0000	98 400
Storm Resources Ltd.									
Actions ordinaires									
Wilson, James Kenneth	4								
RRSP	PI		O	2010-08-17	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-06-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	5.0800	5 000
Student Transportation Inc. (formerly, Student Transportation of America Ltd.)									
Actions ordinaires									
Gallagher, Denis Joseph	4, 5		O	2011-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 400	6.7176USD	569 422

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2011-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	6.7115USD	571 422
			O	2011-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	6.6910USD	572 822
			O	2011-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 600	6.7335USD	575 422
			O	2011-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 100	6.7220USD	580 522
			O	2011-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	6.7015USD	582 022
			O	2011-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	6.7132USD	587 022
Style de Vie Amica Inc.									
Actions ordinaires									
Manji, Salim	4								
Manjis Holdings Ltd.	PI		O	2011-06-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	60 000	8.2000	1 522 967
			O	2011-06-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	8.1920	1 523 267
Manji, Samir Aziz	4, 5, 3		O	2011-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	8.2000	277 951
Manjis Holdings Ltd.	PI		O	2011-06-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	8.2000	507 656
			O	2011-06-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	8.1920	507 756
Suncor Energie Inc.									
Actions ordinaires									
Ferguson, John Thomas	4								
RBC Direct Investing - Family Trust	PI		O	2011-06-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	38.7500	5 550
Sure Energy Inc.									
Actions ordinaires									
Boyce, Jeff	4								
Julia Boyce	PI		O	2011-06-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	22 100	1.7890	4 941 560
			O	2011-06-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 900	1.7800	4 949 460
SXC Health Solutions Corp.									
Actions ordinaires									
Berman, Clifford	5		O	2011-06-04	D	97 - Autre	772	58.0500USD	1 526
			O	2011-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(253)	56.7900USD	1 273
Burke, Terrence Charles	4		O	2011-06-01	D	51 - Exercice d'options	15 000	11.7900USD	18 578
			O	2011-06-01	D	51 - Exercice d'options	5 000	5.6750USD	23 578
			O	2011-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 091)	59.8450USD	15 487
			O	2011-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 428)	58.8600USD	14 059
			O	2011-06-04	D	97 - Autre	1 400	58.0500USD	15 459
Cosler, Steven	4		O	2011-06-04	D	97 - Autre	1 400	58.0500USD	3 550
Davis, William Joseph	4		O	2011-06-04	D	97 - Autre	1 400	58.0500USD	3 550
Masso, Anthony R	4		O	2011-06-04	D	97 - Autre	1 400	58.0500USD	3 550
Park, Jeffrey Gary	5		O	2011-06-04	D	97 - Autre	2 444	58.0500USD	7 098
			O	2011-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 056)	56.7900USD	6 042
Reddon, Philip	1								
Covington Fund II Inc.	PI		O	2011-06-04	I	97 - Autre	1 400	58.0500USD	26 360
Romza, John Henry	5		O	2011-06-04	D	97 - Autre	1 700	58.0500USD	123 285
			O	2011-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(557)	56.7900USD	122 728
Thierer, Mark Alan	4		O	2011-06-04	D	97 - Autre	6 080	58.0500USD	60 552
			O	2011-06-06	D	51 - Exercice d'options	24 952	12.7700USD	85 504
			O	2011-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 700)	56.8066USD	64 804
			O	2011-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 252)	57.6082USD	60 552
			O	2011-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 625)	56.7900USD	57 927
Thorne, Curtis Jeffrey	4		O	2011-06-04	D	97 - Autre	1 400	58.0500USD	3 550
Options									
Burke, Terrence Charles	4		O	2011-06-01	D	51 - Exercice d'options	(15 000)	11.7900USD	7 500
			O	2011-06-01	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	5.6750USD	2 500
Thierer, Mark Alan	4		O	2011-06-06	D	51 - Exercice d'options	(24 952)	12.7700USD	300 706
Restricted stock unit									
Davis, William Joseph	4		O	2011-06-04	D	97 - Autre	(1 400)		7 675
Restricted stock units									
Berman, Clifford	5		O	2011-06-04	D	97 - Autre	(772)		4 286
Burke, Terrence Charles	4		O	2011-06-04	D	97 - Autre	(1 400)		7 675

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Cosler, Steven	4		O	2011-06-04	D	97 - Autre	(1 400)		7 675
Masso, Anthony R	4		O	2011-06-04	D	97 - Autre	(1 400)		7 675
Park, Jeffrey Gary	5		O	2011-06-04	D	97 - Autre	(2 444)		17 840
Reddon, Philip	1		O	2011-06-04	D	97 - Autre	(1 400)		7 675
Romza, John Henry	5		O	2011-06-04	D	97 - Autre	(1 700)		9 400
Thierer, Mark Alan	4		O	2011-06-04	D	97 - Autre	(6 080)		43 578
Thorne, Curtis Jeffrey	4		O	2011-06-04	D	97 - Autre	(1 400)		7 675
Technicoil Corporation									
Actions ordinaires									
Cornez, Leonard A.	4								
TD Waterhouse Canada Inc.	PI		O	2011-06-03	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(62 207)	2.1400	0
Options									
Cornez, Leonard A.	4		O	2011-06-03	D	59 - Exercice au comptant	(150 000)		0
Sprinkhuysen, Robert W.	5		O	2011-05-31	D	59 - Exercice au comptant	(40 000)	0.4900	200 000
			O	2011-05-31	D	59 - Exercice au comptant	(40 000)	0.4500	160 000
			O	2011-05-31	D	59 - Exercice au comptant	(80 000)	0.4500	80 000
			O	2011-05-31	D	59 - Exercice au comptant	(80 000)	1.2500	0
Steele, Robert David	4		O	2011-05-31	D	59 - Exercice au comptant	(50 000)	1.2800	150 000
			O	2011-05-31	D	59 - Exercice au comptant	(30 000)	0.6200	120 000
			O	2011-05-31	D	59 - Exercice au comptant	(30 000)	0.5900	90 000
			O	2011-05-31	D	59 - Exercice au comptant	(30 000)	0.4500	60 000
			O	2011-05-31	D	59 - Exercice au comptant	(30 000)	0.4500	30 000
			O	2011-05-31	D	59 - Exercice au comptant	(30 000)	1.2500	0
Technologies 20-20 Inc.									
Actions ordinaires									
20-20 Technologies Inc.	1		O	2011-05-02	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	3.0000	10 800
			O	2011-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	2.8700	12 600
			O	2011-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	2.8900	14 400
			O	2011-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	2.8600	16 200
			O	2011-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	2.8500	18 000
			O	2011-05-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	2.8500	19 800
			O	2011-05-10	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	3.1000	21 600
			O	2011-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	3.2400	22 700
			O	2011-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	(9 000)		13 700
			O	2011-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	3.2300	15 500
			O	2011-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	3.2300	17 300
			O	2011-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	3.2500	19 100
			O	2011-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	900	3.2500	20 000
			O	2011-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	500	3.2600	20 500
			O	2011-05-24	D	38 - Rachat ou annulation	600	3.3000	21 100
			O	2011-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	3.3000	22 800
			O	2011-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	3.2500	23 800
			O	2011-05-30	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	3.1900	25 600
			O	2011-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	500	3.0700	26 100
Labelle, Christine	5		O	2011-05-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	300	3.3009	7 353
Perrone, Steve	5		O	2011-05-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	91	3.3009	4 202
			O	2011-03-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	92	3.2500	4 014
Technologies D-Box Inc.									
Options									
Carey, John A.	5		O	2011-05-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-31	D	50 - Attribution d'options	500 000		500 000
Technologies Miranda Inc.									
Actions ordinaires									
Proulx, Michel	5		O	2011-06-03	D	51 - Exercice d'options	25 000	3.9600	141 514
Options									
Proulx, Michel	5		O	2011-06-03	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	3.9600	0

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
TECSYS Inc.									
Actions ordinaires									
TECSYS	1		O	2011-05-02	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	1.8700	5 000
			O	2011-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	1.8500	6 000
			O	2011-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	400	1.9500	6 400
			O	2011-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	1.9500	7 400
TELUS Corporation									
Actions ordinaires									
Salvadori, Kevin	7								
Computershare Trust Company of Canada	PI		O	2011-06-02	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	549		3 971
			O	2011-06-02	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	76		4 047
			O	2011-06-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 903)	52.7100	144
Actions sans droit de vote									
Salvadori, Kevin	7		O	2011-05-31	D	51 - Exercice d'options	2 665	45.4000	56 878
			O	2011-05-31	D	51 - Exercice d'options	600	42.9600	57 478
			O	2011-05-31	D	51 - Exercice d'options	2 889	43.9600	60 367
			O	2011-06-01	D	51 - Exercice d'options	3 295	42.9600	57 508
			O	2011-06-01	D	51 - Exercice d'options	1 565	45.4000	59 073
			O	2011-05-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	50.8900	60 167
			O	2011-05-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	50.8800	59 967
			O	2011-05-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	50.8700	59 667
			O	2011-05-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	50.8600	58 967
			O	2011-05-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	50.8500	58 667
			O	2011-05-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	50.8400	58 567
			O	2011-05-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(265)	50.8300	58 302
			O	2011-05-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	50.9500	57 702
			O	2011-05-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	50.7300	57 102
			O	2011-05-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	50.6400	56 802
			O	2011-05-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	50.6300	55 602
			O	2011-05-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 389)	50.6000	54 213
			O	2011-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	51.1800	58 273
			O	2011-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	51.1600	58 073
			O	2011-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	51.1500	57 873
			O	2011-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 660)	50.8000	54 213
			O	2011-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(22 113)	50.7200	32 100
			O	2011-02-18	D	51 - Exercice d'options	18 750	24.0000	72 963
			O	2011-02-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(18 750)	46.9000	54 213
Billets 4.95 , Series CD									
Salvadori, Kevin	7								
Joint spousal account TD Waterhouse	PI		O	2011-06-03	I	36 - Conversion ou échange	($ 100 000.00)	105.6570	$ 100 000.00
			O	2011-06-03	I	36 - Conversion ou échange	($ 100 000.00)	105.6570	$ 0.00
Options									
Salvadori, Kevin	7		O	2011-05-31	D	51 - Exercice d'options	(19 435)	45.4000	191 155
			O	2011-05-31	D	51 - Exercice d'options	(5 509)	45.4000	185 646
			O	2011-05-31	D	51 - Exercice d'options	(3 918)	42.9600	181 728
			O	2011-05-31	D	51 - Exercice d'options	(22 020)	43.9600	159 708
			O	2011-06-01	D	51 - Exercice d'options	(20 582)	42.9600	139 126
			O	2011-06-01	D	51 - Exercice d'options	(13 926)	45.4000	125 200
The Descartes Systems Group Inc.									
Restricted Stock Unit									
Diederik, Raimond	5		O	2011-05-31	D	97 - Autre	(1 456)		18 187
Jones, Christopher	5		O	2011-05-31	D	97 - Autre	(3 598)		43 882
Mesher, Arthur	4, 5		O	2011-05-31	D	97 - Autre	(20 359)		245 372
Pagan, John Scott	7, 5		O	2011-05-31	D	97 - Autre	(7 337)		94 949
Slutsky, Peter	5		O	2011-05-31	D	97 - Autre	(266)		1 598
Thompson Creek Metals Company Inc.									

Émetteur / *Titre* / Initié / Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Actions ordinaires									
Wilson, Mark	5		O	2011-06-01	D	51 - Exercice d'options	70 000	7.4200	74 400
			O	2011-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	10.6000	44 400
			O	2011-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	10.6000	24 400
			O	2011-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	10.7500	4 400
Options									
Wilson, Mark	5		O	2011-06-01	D	51 - Exercice d'options	(70 000)	7.4200	85 000
Thomson Reuters Corporation									
Actions ordinaires									
The Woodbridge Company Limited	3								
Thomfam Nominees	PI		O	2011-06-07	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(202 500)	36.7600	457 576 603
			O	2011-06-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	202 500	36.7600	457 779 103
Wenig, Devin	5		O	2011-06-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	214 580		447 994
Deferred Share Units									
Wenig, Devin	5		O	2011-06-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(425 000)	38.7900USD	0
Restricted Share Units									
Daleo, Robert	5		O	2011-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	26 000		300 403
Smith, James Clifton	5		O	2011-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	155 723		420 107
Tim Hortons Inc.									
Actions ordinaires									
Tim Hortons Inc.	1		O	2011-05-02	D	38 - Rachat ou annulation	53 000	46.4116	53 000
			O	2011-05-02	D	38 - Rachat ou annulation	(53 000)		0
			O	2011-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	53 000	45.9027	53 000
			O	2011-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	(53 000)		0
			O	2011-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	53 000	46.0971	53 000
			O	2011-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	(53 000)		0
			O	2011-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	53 000	46.5718	53 000
			O	2011-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	(53 000)		0
			O	2011-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	53 000	47.3241	53 000
			O	2011-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	(53 000)		0
			O	2011-05-09	D	38 - Rachat ou annulation	53 000	47.8941	53 000
			O	2011-05-09	D	38 - Rachat ou annulation	(53 000)		0
			O	2011-05-10	D	38 - Rachat ou annulation	53 000	48.4783	53 000
			O	2011-05-10	D	38 - Rachat ou annulation	(53 000)		0
			O	2011-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	53 000	48.3900	53 000
			O	2011-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	(53 000)		0
			O	2011-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	53 000	45.5139	53 000
			O	2011-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	(53 000)		0
			O	2011-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	53 000	46.2964	53 000
			O	2011-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	(53 000)		0
			O	2011-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	53 000	46.0489	53 000
			O	2011-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	(53 000)		0
			O	2011-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	27 384	45.9396	27 384
			O	2011-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	(27 384)		0
			O	2011-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	60 000	45.8931	60 000
			O	2011-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	(60 000)		0
			O	2011-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	60 000	45.8929	60 000
			O	2011-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	(60 000)		0
			O	2011-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	60 000	45.8377	60 000
			O	2011-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	(60 000)		0
			O	2011-05-24	D	38 - Rachat ou annulation	66 000	46.0637	66 000
			O	2011-05-24	D	38 - Rachat ou annulation	(66 000)		0
			O	2011-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	66 000	45.4019	66 000
			O	2011-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	(66 000)		0
			O	2011-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	65 700	44.8952	65 700
			O	2011-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	(65 700)		0

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2011-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	66 000	45.2690	66 000
			O	2011-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	(66 000)		0
			O	2011-05-30	D	38 - Rachat ou annulation	35 000	45.9705	35 000
			O	2011-05-30	D	38 - Rachat ou annulation	(35 000)		0
			O	2011-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	35 456	45.4155	35 456
			O	2011-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(35 456)		0
Toop, R. Scott	5		O	2011-05-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	108	45.9000	1 743
Toromont Industries Ltd.									
Options									
Casson, Randall	7, 2		O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	(87 000)		0
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	10 000		10 000*
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	10 000		20 000*
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	12 000		32 000*
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	15 000		47 000*
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	20 000		67 000*
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	20 000		87 000*
Cuddy, Mike	7		O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	(63 500)		0
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	6 000		6 000*
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	7 500		13 500*
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	10 000		23 500*
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	10 000		33 500*
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	15 000		48 500*
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	15 000		63 500*
Franklin, Robert	4		O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	(30 000)		0
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	5 000		5 000*
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	5 000		10 000*
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	5 000		15 000*
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	5 000		20 000*
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	5 000		25 000*
			O	2011-06-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	5 000		30 000*
Gage, Ronald G.	4		O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	(30 000)		0
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	5 000		5 000*
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	5 000		10 000*
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	5 000		15 000*
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	5 000		20 000*
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	5 000		25 000*
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	5 000		30 000*
GALLOWAY, DAVID ALEXANDER	4		O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	(30 000)		0
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	5 000		5 000*
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	5 000		10 000*
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	5 000		15 000*
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	5 000		20 000*
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	5 000		25 000*
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	5 000		30 000*
Hill, Wayne S.	4, 5		O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	(105 000)		0
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	30 000		30 000*
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	30 000		60 000*
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	5 000		65 000*
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	15 000		80 000*
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	15 000		95 000*
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	5 000		100 000*
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	5 000		105 000*
Jewer, Paul Randolph	5		O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	(96 750)		0
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	1 750		1 750*
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	10 000		11 750*
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	10 000		21 750*

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	15 000		36 750*
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	30 000		66 750*
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	30 000		96 750*
McCallum, John S.	4		O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	(30 000)		0
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	5 000		5 000*
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	5 000		10 000*
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	5 000		15 000*
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	5 000		20 000*
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	5 000		25 000*
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	5 000		30 000*
McLeod, Steven Douglas	5		O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	(49 000)		0
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	6 000		6 000*
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	6 000		12 000*
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	6 000		18 000*
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	6 000		24 000*
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	10 000		34 000*
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	15 000		49 000*
Medhurst, Scott	7		O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	(94 500)		0
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	15 000		15 000*
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	19 500		34 500*
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	30 000		64 500*
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	30 000		94 500*
Ogilvie, Robert M.	4, 5		O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	(190 000)		0
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	30 000		30 000*
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	5 000		35 000*
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	5 000		40 000*
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	30 000		70 000*
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	30 000		
			M	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	30 000		100 000*
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	30 000		130 000*
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	60 000		190 000*
Wetherald, David	5		O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	(51 000)		0
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	6 500		
			M	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	6 500		6 500*
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	7 500		
			M	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	7 500		14 000*
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	10 000		
			M	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	10 000		24 000*
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	12 000		
			M	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	12 000		36 000*
			O	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	15 000		
			M	2011-06-01	D	36 - Conversion ou échange	15 000		51 000*
Tourmaline Oil Corp.									
Actions ordinaires									
Nowek, Stan	5		O	2011-05-31	D	51 - Exercice d'options	58 334	7.0000	848 333
			O	2011-05-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(58 334)	28.9666	789 999
Robinson, Brian	5								
Brett Robinson	PI		O	2011-06-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	30.1600	5 310
Options									
Nowek, Stan	5		O	2011-05-31	D	51 - Exercice d'options	(58 334)	7.0000	316 666
TransAlta Corporation									
Actions ordinaires									
Mackay, Mark Bruce	5		O	2011-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	21.3600	
			M	2011-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	21.3600	7 603
TransCanada Corporation									
Actions ordinaires									

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
McMaster, Sean	5		O	2011-06-02	D	51 - Exercice d'options	20 000	30.0900	25 953
			O	2011-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	42.6300	24 453
			O	2011-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	42.6200	23 953
			O	2011-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 100)	42.6100	19 853
			O	2011-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 900)	42.6000	5 953
Schock, Steven	5		O	2011-06-06	D	51 - Exercice d'options	20 000	30.0900	25 500
			O	2011-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	42.6900	24 300
			O	2011-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	42.6800	23 000
			O	2011-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	42.6700	22 200
			O	2011-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 300)	42.6600	19 900
			O	2011-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 900)	42.6500	10 000
			O	2011-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	42.6300	8 600
			O	2011-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	42.6200	7 400
			O	2011-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	42.6100	6 800
			O	2011-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	42.6000	5 900
			O	2011-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	42.5900	5 500
Options Granted Feb. 28, 2005 @ $30.09 Expiry Feb. 28, 2012									
McMaster, Sean	5		O	2011-06-02	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	30.0900	0
Schock, Steven	5		O	2011-06-06	D	51 - Exercice d'options	(20 000)		0
TransGlobe Energy Corporation									
Actions ordinaires									
Herrick, Lloyd William	4, 5		O	2011-05-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 600)	14.9600	
			M	2011-05-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	14.9600	544 121
Trinidad Drilling Ltd.									
Actions ordinaires									
Bentz, Brian C.	4		O	2011-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600		600
Brown, Robert James	4		O	2011-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000		2 000
TSO3 inc.									
Options									
Robitaille, Simon	4, 5		O	2011-06-02	D	50 - Attribution d'options	10 000	1.9700	293 000
Rumble, Richard Mark	5		O	2011-06-02	D	50 - Attribution d'options	50 000	1.9700	1 550 000
Tuscany Energy Ltd.									
Actions ordinaires									
Bennington, Dave	4		O	2011-06-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-06-02	D	36 - Conversion ou échange	653 100		653 100
Clark, Donald K.	4								
RRSP	PI		O	2001-10-16	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-06-02	I	36 - Conversion ou échange	84 000		84 000
Lamond, Robert William	4, 6, 5		O	2011-06-02	D	36 - Conversion ou échange	105 000		1 397 700
Humboldt Capital Corporation	PI		O	2011-06-02	I	36 - Conversion ou échange	17 523 241		40 895 975
Lamond Investments Ltd.	PI		O	2011-06-02	I	36 - Conversion ou échange	1 130 666		
			M	2011-06-02	I	36 - Conversion ou échange	949 759		1 299 759
Steinhauser, John	4								
Alexander Steinhauser	PI		O	2011-06-02	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-06-02	I	36 - Conversion ou échange	6 720		6 720
Cassandra Steinhauser	PI		O	2011-06-02	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-06-02	I	36 - Conversion ou échange	6 720		6 720
Lincoln Trust Company	PI		O	2011-06-02	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-06-02	I	36 - Conversion ou échange	2 520		2 520
Robert Steinhauser	PI		O	2011-06-02	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-06-02	I	36 - Conversion ou échange	6 720		6 720
Teare, Charles Anton	4, 5		O	2011-06-02	D	36 - Conversion ou échange	231 000		1 361 000
RRSP	PI		O	2001-10-16	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-06-02	I	36 - Conversion ou échange	69 720		69 720

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Options									
Bennington, Dave	4		O	2011-06-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-06-25	D	36 - Conversion ou échange	84 000	0.3210	84 000
Clark, Donald K.	4		O	2008-06-25	D	36 - Conversion ou échange	84 000	0.3210	84 000
			O	2010-08-31	D	36 - Conversion ou échange	378 000	0.1610	462 000
Kis, Marshall	5		O	2010-08-31	D	36 - Conversion ou échange	252 000	0.1610	252 000
Lamond, Robert William	4, 6, 5		O	2008-06-25	D	36 - Conversion ou échange	126 000	0.3210	126 000
			O	2010-08-31	D	36 - Conversion ou échange	504 000	0.1610	630 000
Perry, Bradford Ronald	5		O	2008-06-25	D	36 - Conversion ou échange	84 000	0.3210	84 000
			O	2010-08-31	D	36 - Conversion ou échange	226 800	0.1610	310 800
Steinhauser, John	4		O	2011-06-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-06-25	D	36 - Conversion ou échange	84 000	0.3210	84 000
			O	2010-08-31	D	36 - Conversion ou échange	168 000	0.1610	252 000
Teare, Charles Anton	4, 5		O	2008-06-25	D	36 - Conversion ou échange	126 000	0.3210	126 000
			O	2010-08-31	D	36 - Conversion ou échange	277 200	0.1610	403 200
TVI Pacific Inc.									
Actions ordinaires									
Thomson, Wayne	4		O	2011-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.0800	177 698
			O	2011-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300 000	0.0800	477 698
United Corporations Limited									
Actions ordinaires									
United-Connected Holdings Corp.	3		O	2011-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	47.5022	2 594 842
			O	2011-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 000	47.2500	2 603 842
Uranium Focused Energy Fund									
Parts de fiducie									
Uranium Focused Energy Fund	1		O	2011-05-30	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	3.5300	17 249 878
			O	2011-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	3.5300	17 258 078
			O	2011-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	800	3.4500	17 258 878
			O	2011-05-30	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	3.5200	17 250 878
			O	2011-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	3.5000	17 256 878
			O	2011-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	3.3900	17 260 078
			O	2011-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	200	3.3500	17 260 278
			O	2011-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	3.2200	17 262 678
			O	2011-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	3.2700	17 263 678
Uranium One Inc.									
Actions ordinaires									
Bowie, Peter Guy	4		O	2011-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 000	3.4500	51 000
			O	2011-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	(12 000)	3.4200	39 000
Valeant Pharmaceuticals International, Inc.									
Actions ordinaires									
De Silva, Rajiv	5		O	2011-06-01	D	51 - Exercice d'options	42 679	8.1100USD	84 292
			O	2011-06-01	D	51 - Exercice d'options	13 505	13.7500USD	97 797
Options									
De Silva, Rajiv	5		O	2011-06-01	D	51 - Exercice d'options	(69 581)	8.1100USD	572 081
			O	2011-06-01	D	51 - Exercice d'options	(13 505)	13.7500USD	558 576
Velan Inc.									
Actions à droit de vote subalterne									
Velan Inc.	1		O	2011-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	300	14.7500	300
			O	2011-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	14.7500	1 300
Victory Nickel Inc.									
Options									
Lai, Margaret	5		O	2011-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			125 000
Viterra Inc.									
Actions ordinaires									
Bell, James Russell	5		O	2011-05-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	171	11.8937	8 414
Gerrand, Karl	5		O	2011-05-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	162	11.8937	16 422

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Wonnacott, Doug	5		O	2011-05-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	113	11.8937	15 523
Voice Mobility International, Inc.									
Options									
Carbonneau, Theresa	4		O	2011-05-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-31	D	50 - Attribution d'options	1 000 000	0.1000USD	1 000 000
Warnex Inc.									
Options									
Côté, Yvan	7		O	2010-04-28	D	50 - Attribution d'options	406 755		
			M	2010-04-28	D	50 - Attribution d'options	392 687		467 687
Wesdome Gold Mines Ltd.									
Actions ordinaires									
Jolicoeur, Roger W.	4		O	2011-06-01	D	51 - Exercice d'options	1 500	1.8500	1 500
			O	2011-06-02	D	51 - Exercice d'options	8 500	1.8500	8 500
			O	2011-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	2.6200	0
			O	2011-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 500)	2.6000	0
Orr, Donald	4, 5		O	2011-06-07	D	51 - Exercice d'options	43 500	2.0700	202 465
Wesdome Gold Mines Ltd	1		O	2011-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 800	2.5300	1 729 300
Options									
Jolicoeur, Roger W.	4		O	2011-06-01	D	51 - Exercice d'options	(1 500)	1.8500	53 500
			O	2011-06-02	D	51 - Exercice d'options	(8 500)	1.8500	45 000
Orr, Donald	4, 5		O	2011-06-07	D	51 - Exercice d'options	(43 500)	2.0700	145 000
West Fraser Timber Co. Ltd.									
Options									
KETCHAM, HENRY HOLMAN III	4, 5								
Stock Option Plan	PI		O	2011-06-03	I	59 - Exercice au comptant	(15 000)		707 950
Western Copper Corporation									
Actions ordinaires									
Dean, Corey Michael	5		O	2006-05-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-05-16	D	51 - Exercice d'options	50 000	2.0000	50 000
Options									
Byford, Robert Michael	4		O	2010-07-16	D	50 - Attribution d'options	30 000	0.8600	130 000
Corman, Francis Dale	4, 5		O	2009-03-04	D	52 - Expiration d'options	(100 000)	0.8800	340 000
			O	2010-07-16	D	50 - Attribution d'options	30 000	0.8600	310 000
Dean, Corey Michael	5	R	O	2011-05-16	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	2.0000	0
WATSON, IAN	4		O	2010-07-16	D	50 - Attribution d'options	30 000		130 000
WestJet Airlines Ltd.									
Actions ordinaires - Voting									
WestJet Airlines Ltd	1		O	2011-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	546 083	15.4975	546 083
			O	2011-05-24	D	38 - Rachat ou annulation	(546 083)		235 166
			O	2011-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	117 583	15.2762	663 666
			O	2011-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	(117 583)		235 166
			O	2011-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	117 583	15.3454	781 249
			O	2011-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	(117 583)		229 066
			O	2011-05-24	D	38 - Rachat ou annulation	117 583	15.4748	352 749
			O	2011-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	(117 583)		307 266
			O	2011-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	111 483	15.4894	346 649
			O	2011-05-30	D	38 - Rachat ou annulation	(111 483)		313 366
			O	2011-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	47 683	15.4913	276 749
			O	2011-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(47 683)		383 066
			O	2011-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	148 100	15.4913	424 849
			O	2011-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(148 100)		234 966
			O	2011-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	117 583	15.2286	424 849
			O	2011-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(117 583)		234 966
			O	2011-05-30	D	38 - Rachat ou annulation	117 383	15.4703	430 749
			O	2011-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	(117 383)		353 866
			O	2011-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	117 583	15.4568	352 549

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2011-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	(117 583)		346 466
			O	2011-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	200 000	15.6800	434 966
			O	2011-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	(200 000)		146 466
			O	2011-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	36 283	15.6240	471 249
			O	2011-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	(36 283)		110 183
			O	2011-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	110 183	15.6744	464 049
			O	2011-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	(110 183)		0
Westport Innovations Inc.									
Actions ordinaires									
Bodkin, M.A. (Jill)	4		O	2010-09-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 300)	19.0000	
			M	2010-09-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 322)	19.0000	4 748
Liao, Sarah Sau Tung	4		O	2011-04-06	D	36 - Conversion ou échange	(1 622)		
			M	2011-04-06	D	36 - Conversion ou échange	1 622		4 422
WGI Heavy Minerals, Incorporated									
Actions ordinaires									
Armoyan, George	3								
Geosam Capital Inc.	PI		O	2011-06-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.4800	2 004 500
Whiterock Real Estate Investment Trust									
Options									
Bucys, Frank	4		O	2011-06-01	D	51 - Exercice d'options	(31 250)	13.0800	276 550
Kacira, Orhan	5		O	2011-06-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			50 000
Parts de fiducie									
Bucys, Frank	4		O	2011-06-01	D	51 - Exercice d'options	1 726	13.8400	76 988
Yamana Gold Inc.									
Actions ordinaires									
LeBlanc, Jason	5	R	O	2011-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 000)	12.3080	11 142
		R	O	2011-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 257)	12.2800	6 885

ANNEXE 3 LISTE DES OPÉRATIONS D'INITIÉS DÉCLARÉES HORS DÉLAI (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

Prenez note que la période de transition concernant la réduction du délai de dix à cinq jours civils pour déposer une déclaration d'initié (sauf pour la déclaration initiale) prendra fin le 31 octobre 2010.

À partir du 1er novembre 2010, le délai de dépôt d'une déclaration d'initié passera donc à cinq jours civils (sauf pour les déclarations initiales)

Vous trouverez, sous la présente annexe, une liste des opérations d'initiés déclarées hors délai dans le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI). Il s'agit de la liste des initiés qui n'ont pas déclaré leur emprise ou une modification à leur emprise à l'intérieur des délais prescrits par la Loi. Cette liste est publiée chaque semaine, mais les opérations déclarées hors délai n'y apparaissent qu'une seule fois.

Le détail des opérations déposées en retard est publié à l'Annexe B1 (Déclarations d'initiés SEDI). Ces opérations sont codifiées « R ».

L'information publiée dans cette annexe est tirée du rapport hebdomadaire produit par le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI).

Les initiés ou leurs agents autorisés sont responsables des informations entrées dans le système et, par conséquent, de celles contenues dans le présent rapport. L'information entrée directement dans SEDI prévaut toutefois sur celle présentée ci-dessous. Certaines informations entrées par les initiés ou leurs agents, qui ne sont pas automatiquement traduites par le système, peuvent être publiées en français ou en anglais.

Le personnel rappelle aux initiés qu'ils doivent, en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières (LVM), déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti au Québec de façon exacte et claire et ce, dans un délai de dix jours, sauf dans certains cas précis.

L'initié qui ne déclare pas, dans les délais requis, toute modification à son emprise sur les titres de l'émetteur à l'égard duquel il est initié peut être tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire ou être passible d'une amende à la suite d'une poursuite pénale.

La sanction administrative pécuniaire est prévue à l'article 274.1 LVM et à l'article 271.14 du Règlement sur les valeurs mobilières (RVM). Cette sanction administrative pécuniaire est imposée aux initiés des émetteurs assujettis pour lesquels le Québec agit à titre d'autorité principale. Afin de bien les identifier, les opérations de ces initiés apparaissent en caractère gras dans la présente Annexe. Cette sanction administrative pécuniaire est de 100 $ par omission de déclarer pour chaque jour au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 $.

L'infraction pouvant faire l'objet d'une poursuite pénale est prévue à l'article 202 LVM. Sauf disposition particulière, toute personne qui contrevient à une disposition de la LVM commet une infraction et est passible d'une amende minimale, selon le plus élevé des montants, de 2 000 $ dans le cas d'une personne physique et de 3 000 $ dans le cas d'autres personnes, ou du double du bénéfice réalisé. Le montant maximal de l'amende est, selon le plus élevé des montants, de 150 000 $ dans le cas d'une personne physique et de 200 000 $ dans le cas d'autres personnes, ou du quadruple du bénéfice réalisé. Pour informations, veuillez communiquer avec l'Autorité des marchés financiers.

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	**Émetteur**	**Date de l'opération**	**Date de réception**	**Autorité principale**
Addie, Gordon Alexander				
	Prescient Mining Corp..	2011-05-31	2011-06-08	BC
Angelidis, Tony				
	DELPHI ENERGY CORP.	2011-05-31	2011-06-09	AB
Baker, Judith Catharine				
	EXPLORATION NEMASKA INC.	**2011-05-31**	**2011-06-07**	**QC**
Batteke, Hugo				
	DELPHI ENERGY CORP.	2011-05-31	2011-06-09	AB
Bernardi, Curzio Domenico				
	Silver Wheaton Corp.	2011-05-24	2011-06-07	BC
Blackley, David				
	North American Energy Partners Inc.	2011-04-01	2011-06-07	AB
	North American Energy Partners Inc.	2011-06-01	2011-06-07	AB
Blanchard, Daniel Asa				
	PHX Energy Services Corp.	2011-05-27	2011-06-02	AB
Blanchette, Stephane				
	Eacom Timber Corporation	**2011-05-03**	**2011-06-02**	**QC**
Bourchier, Frazer William				
	Silver Wheaton Corp.	2011-05-24	2011-06-07	BC
Brown, Gary Duncan				
	Silver Wheaton Corp.	2011-05-24	2011-06-07	BC
Buker, Michael Leslie				
	PHX Energy Services Corp.	2011-05-27	2011-06-02	AB
Caron, Yves				
	EXPLORATION NEMASKA INC.	**2010-12-24**	**2011-06-07**	**QC**
Carpenter, Bradley William				
	Silver Wheaton Corp.	2011-05-24	2011-06-07	BC
CDJ Global Catalyst				
	C.A. Bancorp Inc.	2011-05-26	2011-06-06	ON
	C.A. Bancorp Inc.	2011-05-27	2011-06-06	ON
Chadwick, Robert				
	Ainsworth Lumber Co. Ltd.	2011-05-20	2011-06-07	BC
Charpentier, Bettina Joan				
	Silver Wheaton Corp.	2011-05-24	2011-06-07	BC
Coffin, Tristram				
	Ressources Métanor Inc.	**2010-10-01**	**2011-06-03**	**QC**
	Ressources Métanor Inc.	**2010-11-16**	**2011-06-03**	**QC**
	Ressources Métanor Inc.	**2010-11-30**	**2011-06-03**	**QC**
	Ressources Métanor Inc.	**2011-02-17**	**2011-06-03**	**QC**
Court, Neil				
	DHX Media Ltd.	2011-05-16	2011-06-06	NS

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	**Émetteur**	**Date de l'opération**	**Date de réception**	**Autorité principale**
Day, Graham				
	DHX Media Ltd.	2011-05-16	2011-06-06	NS
Dean, Corey Michael				
	Western Copper Corporation	2011-05-16	2011-06-07	BC
Downie, David				
	Equitable Group Inc.	2011-05-30	2011-06-06	ON
Downie, Ewan Stewart				
	Premier Gold Mines Limited	2011-05-27	2011-06-02	ON
Fu, Shuixing				
	Ressources Canaco ltée	2011-05-25	2011-06-03	BC
Funt, Mark				
	MKS Inc.	2011-04-20	2011-06-02	ON
Gagne, Paul Ernest				
	Ainsworth Lumber Co. Ltd.	2011-05-20	2011-06-07	BC
Galvin, Michael				
	DELPHI ENERGY CORP.	2011-05-31	2011-06-09	AB
Gutrath, Gordon				
	Golden Queen Mining Co. Ltd.	2011-06-03	2011-06-09	BC
HARTWICK, KENNETH				
	Atlantic Power Corporation	2011-03-31	2011-06-03	ON
	Atlantic Power Corporation	2011-04-30	2011-06-03	ON
Hooks, John Michael				
	PHX Energy Services Corp.	2011-05-27	2011-06-02	AB
Hume, Rod Allan				
	DELPHI ENERGY CORP.	2011-05-31	2011-06-09	AB
Junqueira Neto, Roberto Diniz				
	Cell-Loc Location Technologies Inc.	2011-05-12	2011-06-08	AB
Kaluza, Michael Sam				
	DELPHI ENERGY CORP.	2011-05-31	2011-06-09	AB
Kohlhammer, Brian				
	DELPHI ENERGY CORP.	2011-05-31	2011-06-09	AB
Kopp, Bradley Jason				
	Silver Wheaton Corp.	2011-05-24	2011-06-07	BC
Lacey, John Stewart				
	Ainsworth Lumber Co. Ltd.	2011-05-20	2011-06-07	BC
Lambert, Joseph Charles				
	North American Energy Partners Inc.	2011-04-01	2011-06-07	AB
	North American Energy Partners Inc.	2011-06-01	2011-06-07	AB
Lancaster, Gordon				
	Ainsworth Lumber Co. Ltd.	2011-05-20	2011-06-07	BC
LeBlanc, Jason				
	Yamana Gold Inc.	2011-06-02	2011-06-09	ON
	Yamana Gold Inc.	2011-06-03	2011-06-09	ON

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	**Émetteur**	**Date de l'opération**	**Date de réception**	**Autorité principale**
Lemky, Melvin Ralph				
	Eacom Timber Corporation	**2011-05-03**	**2011-06-02**	**QC**
lessard, rené				
	EXPLORATION NEMASKA INC.	**2011-05-31**	**2011-06-07**	**QC**
Lonardelli, Carrie				
	PHX Energy Services Corp.	2011-05-27	2011-06-02	AB
Medjuck, Joeseph Allen				
	DHX Media Ltd.	2011-05-16	2011-06-06	NS
Michaud, Eric				
	Eacom Timber Corporation	**2011-05-03**	**2011-06-08**	**QC**
Modlin, Gary				
	Sprylogics International Corp.	2011-05-04	2011-06-07	ON
Nadeau, Steve				
	EXPLORATION NEMASKA INC.	**2010-12-24**	**2011-06-06**	**QC**
Nichols, Holli				
	Atlantic Power Corporation	2011-03-31	2011-06-02	ON
	Atlantic Power Corporation	2011-04-30	2011-06-02	ON
Nicks, Brian David				
	Eacom Timber Corporation	**2011-05-03**	**2011-06-02**	**QC**
O'Blenis, Mike Raymond				
	Eacom Timber Corporation	**2011-05-03**	**2011-06-02**	**QC**
Palmer, David Alexander Stephen				
	Probe Mines Limited	2011-05-26	2011-06-03	ON
Paul, Houston				
	Ainsworth Lumber Co. Ltd.	2011-05-20	2011-06-07	BC
Primeau, Denis				
	Exploration Orbite VSPA Inc.	**2011-05-31**	**2011-06-07**	**QC**
Reid, David James				
	DELPHI ENERGY CORP.	2011-05-31	2011-06-09	AB
Ritchie, Cameron Michael				
	PHX Energy Services Corp.	2011-05-27	2011-06-02	AB
Ritchie, John William				
	DHX Media Ltd.	2011-05-16	2011-06-06	NS
Robert, Bernard Thomas				
	North American Energy Partners Inc.	2011-04-01	2011-06-07	AB
	North American Energy Partners Inc.	2011-06-01	2011-06-07	AB
Robins, Jordan				
	RIOCAN REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2008-12-31	2011-06-09	ON
Roush, John A				
	GSI Group Inc.	2011-05-31	2011-06-07	NB
Rusko, Robert Martin				
	Selwyn Resources Ltd.	2011-04-25	2011-06-07	BC
	Selwyn Resources Ltd.	2011-05-31	2011-06-07	BC

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	**Émetteur**	**Date de l'opération**	**Date de réception**	**Autorité principale**
Ruston, Rodney John				
	North American Energy Partners Inc.	2011-04-01	2011-06-07	AB
Schaus, Steven Kenneth				
	Ravensource Fund (formerly The First Asia Income Fund)	2011-05-31	2011-06-08	ON
	Ravensource Fund (formerly The First Asia Income Fund)	2011-05-31	2011-06-08	ON
Shafer, Jeffery John				
	PHX Energy Services Corp.	2011-05-27	2011-06-02	AB
Sheridan, Patrick John				
	Guyana Goldfields Inc.	2011-05-27	2011-06-06	ON
Smallwood, Randy				
	Silver Wheaton Corp.	2011-05-24	2011-06-07	BC
Souza Filho, Alvaro Schocair de				
	Cell-Loc Location Technologies Inc.	2011-05-12	2011-06-08	AB
Tatarkin, Nikola				
	Silver Wheaton Corp.	2011-05-24	2011-06-07	BC
Wasylishyn, R. Larry				
	MKS Inc.	2009-12-04	2011-06-03	ON
	MKS Inc.	2009-12-07	2011-06-03	ON
Yellowega, Chris				
	North American Energy Partners Inc.	2011-04-01	2011-06-07	AB
	North American Energy Partners Inc.	2011-06-01	2011-06-07	AB
Yeoman, Robert				
	Selwyn Resources Ltd.	2011-05-27	2011-06-02	BC

ANNEXE 4 - LISTE DES SOCIÉTÉS ADMISSIBLES AU RÉGIME D'ÉPARGNE-ACTIONS II

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Date maximale d'admissibilité
AEterna Zentaris Inc.	Actions inscrites	2009-08-05	Actions ordinaires	2012-12-31
Corporation Groupe Mercator Transport	Actions inscrites	2008-05-05	Actions ordinaires	2011-12-31
Corporation Technologies Wanted	Actions inscrites	2009-07-22	Actions ordinaires	2012-12-31
DEQ Systèmes Corp.	Actions inscrites	2010-03-26	Actions ordinaires	2013-12-31
Diagnocure Inc.	Actions inscrites	2010-11-23	Actions ordinaires	2013-12-31
Gastem Inc.	Actions inscrites	2010-07-05	Actions ordinaires	2013-12-31
Groupe Bikini Village inc.	Actions inscrites	2009-08-18	Actions ordinaires	2012-12-31
Groupe CVTech inc	Placement privé	2009-06-16	Actions ordinaires	2012-12-31
Groupe d'Alimentation MTY Inc.	Actions inscrites	2009-11-12	Actions ordinaires	2012-12-31
Groupe de Jeux Amaya Inc.	Actions inscrites	2010-06-22	Actions ordinaires	2013-12-31
Groupe GDG Environnement ltée	Actions inscrites	2009-07-24	Actions ordinaires	2012-12-31
Groupe Opmedic Inc.	Actions inscrites	2009-07-20	Actions ordinaires	2012-12-31
H_2O Innovation inc.	Placement privé	2009-06-16	Actions ordinaires	2012-12-31
Imaflex Inc.	Placement privé	2008-12-15	Actions ordinaires	2011-12-31
Intema Solutions Inc.	Actions inscrites	2009-10-22	Actions ordinaires	2012-12-31
Junex inc.	Placement privé	2008-06-09	Actions ordinaires	2011-12-31
Labopharm inc.	Actions inscrites	2009-08-05	Actions ordinaires	2012-12-31
Laboratoires Paladin	Actions inscrites	2009-09-03	Actions ordinaires	2012-12-31
Mines Richmont Inc.	Actions inscrites	2010-05-28	Actions ordinaires	2013-12-31
Neptune Technologies & Bioressources Inc.	Actions inscrites	2010-03-01	Actions ordinaires	2013-12-31

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Date maximale d'admissibilité
Noveko International inc.	Actions inscrites	2009-10-20	Actions ordinaires	2012-12-31
Novik inc.	Actions inscrites	2010-01-14	Actions ordinaires	2013-12-31
Opsens Inc.	Actions inscrites	2009-12-22	Actions ordinaires	2012-12-31
Pétrolia Inc.	Actions inscrites	2009-10-29	Actions ordinaires	2012-12-31
Prosep Inc.	Actions inscrites	2010-04-06	Actions ordinaires	2013-12-31
Ressources Métanor Inc.	Actions inscrites	2010-09-20	Actions ordinaires	2013-12-31
Roctest Ltée	Actions inscrites	2009-07-20	Actions ordinaires	2012-12-31
Sofame Technologies Inc.	Placement privé	2009-03-24	Actions ordinaires	2012-12-31
Technologies 20-20 Inc.	Actions inscrites	2009-12-11	Actions ordinaires	2012-12-31
Technologies D-Box inc.	Placement privé	2010-09-28	Actions ordinaires	2013-12-31
Technologies SENSIO inc.	Actions inscrites	2010-06-08	Actions ordinaires	2013-12-31
Theratechnologies inc.	Actions inscrites	2009-07-22	Actions ordinaires	2012-12-31
TSO_3 inc.	Actions inscrites	2009-08-14	Actions ordinaires	2012-12-31
Warnex Inc.	Actions inscrites	2009-07-20	Actions ordinaires	2012-12-31
Xebec Adsorption Inc.	Actions inscrites	2010-09-13	Actions ordinaires	2013-12-31
Zoommed Inc.	Actions inscrites	2010-05-10	Actions ordinaires	2013-12-31

7.

Bourses, chambres de compensation, organismes d'autoréglementation et autres entités réglementées

7.1 Avis et communiqués
7.2 Réglementation de l'Autorité
7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées
7.4 Autres consultations
7.5 Autres décisions

7.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

7.2 RÉGLEMENTATION DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

7.3 RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION, DES OAR ET D'AUTRES ENTITÉS RÉGLEMENTÉES

Aucune information.

7.4 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

7.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.